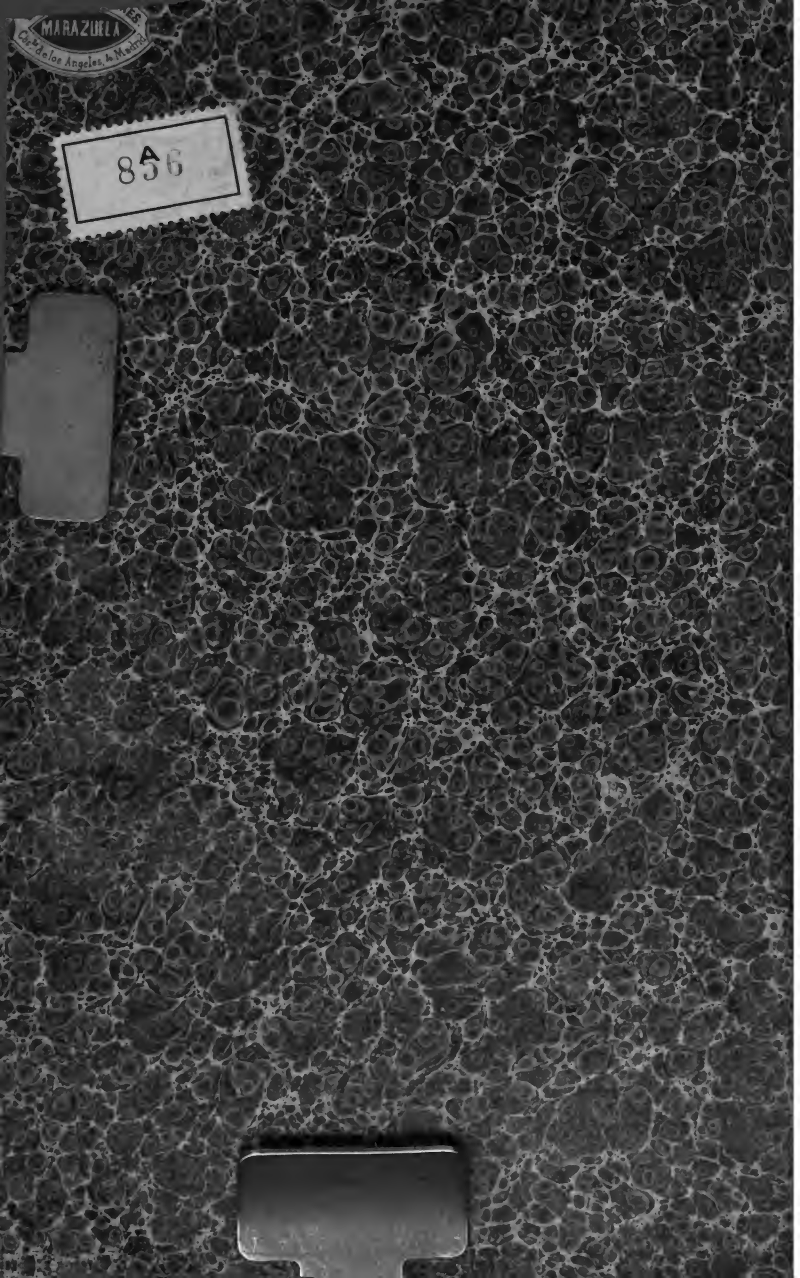
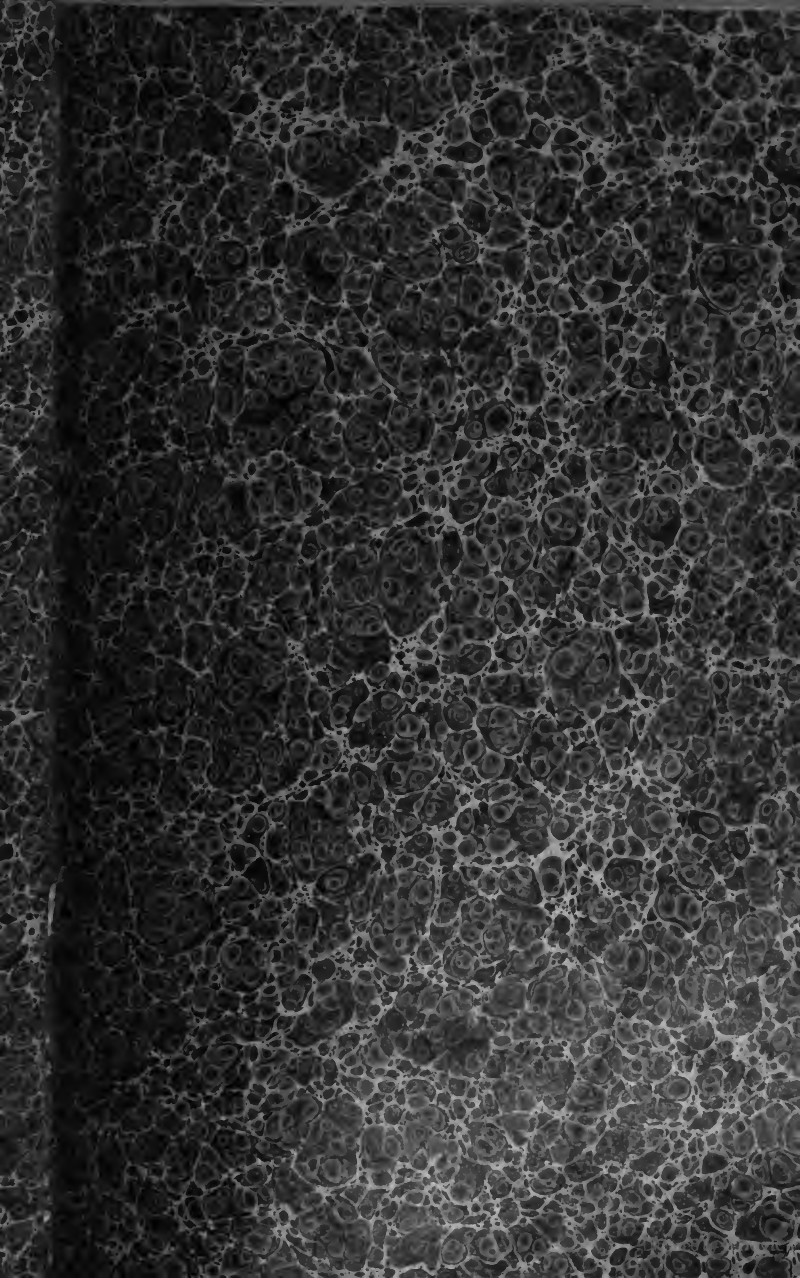
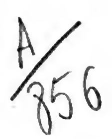



MARAZUELA
Cbr. de los Angeles, 4 Madrid
856 A



18-2





COLLECTION D'HISTORIENS CONTEMPORAINS

HISTOIRE

DU

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

DEPUIS LES TRAITÉS DE VIENNE

IMPRIMERIE POUPART-DAVYL ET Ce, RUE DU BAC, 30.

G.-G. GERVINUS

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE HEIDELBERG

HISTOIRE

DU

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

DEPUIS LES TRAITÉS DE VIENNE

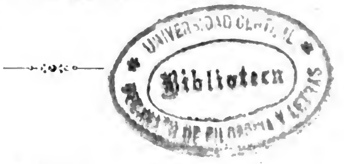
TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR J.-F. MINSSEN

PROFESSEUR AGRÉGÉ AU LYCÉE DE VERSAILLES
PROFESSEUR-ADJOINT A L'ÉCOLE MILITAIRE DE SAINT-CYR

TOME TROISIÈME

SEULE ÉDITION AUTORISÉE PAR L'AUTEUR



PARIS
LIBRAIRIE INTERNATIONALE
13, RUE DE GRAMMONT, 13
A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET Cie, ÉDITEURS
A Bruxelles, à Leipzig et à Livourne

1864



AVANT-PROPOS

Nous sentons le besoin de faire précéder ce volume de quelques mots pour nous servir d'excuse auprès du lecteur. Nous ne voulons pas parler du retard que sa publication a subi et qui avait été occasionné par des obstacles fortuits dont nous espérons pouvoir empêcher le retour. Nous voulons, au contraire, parler du contenu lui-même qui, plus qu'ailleurs, trahira précisément dans ce volume (1), et plus particulièrement dans les chapitres consacrés à la patrie allemande, le défaut nécessairement inhérent à notre entreprise dont le but est de donner une histoire contemporaine; on trouvera que nous n'avons pu

(1) Ce sont les tomes III, IV et V de la traduction française.

fonder, avec toute la rigueur désirable, notre exposé sur des faits positifs et que nous n'avons pas été à même de donner des renseignements authentiques d'après des sources premières et directes.

En commençant cet ouvrage, notre intention avait été de chercher à trouver çà et là accès à ces sources et surtout à celles où l'on pourrait puiser la connaissance de l'histoire allemande; nous aurions pu espérer avec une certaine assurance que l'accès ne nous en aurait pas été fermé partout. Mais cette confiance a été ébranlée en nous par le fâcheux procès qu'on a instruit contre l'*Introduction* de notre ouvrage; nous n'avons donc pas même essayé de frapper à la porte des archives. Dans bien des endroits c'eût été plus qu'inutile, après tout le retentissement si regrettable qu'avait eu l'affaire de ce procès. Demander des informations à des cours dont nous pouvions même alors encore espérer obtenir des communications libérales, c'eût été, dans ces circonstances, un manque d'égards et de délicatesse. Néanmoins, le lecteur verra que, pour certains passages, nous avons pu disposer du moins de quelques matériaux qui, jusqu'alors, étaient restés inconnus. Il s'est trouvé, malgré tout, quelques hommes qui ont eu le courage d'aider l'historien en butte aux soupçons, en lui fournissant spontanément les documents qu'ils possédaient, et en lui communiquant des renseignements plus exacts sur certaines choses. Nous

n'avons pas besoin de dire combien nous sommes reconnaissant de ces prévenances et de cette confiance, ni à quel point la valeur de notre ouvrage augmenterait si l'exemple ainsi donné trouvait des imitateurs.

Heidelberg, au mois de septembre 1856.

GERVINUS.

HISTOIRE

DU

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

III. LES RÉACTIONS DANS LES ANNÉES 1815 A 1820

3. — L'ITALIE

La Toscane.

Dans la plus grande partie de l'empire d'Autriche, on avait pu passer en pleine restauration, sans avoir eu à subir la moindre commotion violente, parce que l'état des choses y était resté absolument le même, tel qu'il avait été avant la révolution ; le système d'une monarchie absolue continuait à exister en Autriche, après qu'il eut été plus ou moins débarrassé des institutions du moyen âge. Les États italiens, au contraire, retombèrent d'une manière d'autant plus violente des innovations de la domination française dans la bar-

barie du moyen âge. La Toscane seule fit exception (1). En effet, dans cet État qui, peu de temps avant la révolution et sous le régime des institutions de Léopold, avait joui de la réputation d'être un des pays les plus avancés de l'Europe, les Français n'avaient pas eu à abolir des abus féodaux, ni l'inégalité civile, comme dans le reste de l'Italie. De même que l'établissement de la domination française en Toscane n'avait pas été accompagné de secousses violentes imprimées à toute la société, comme à Rome et en Piémont, de même on put s'en débarrasser sans qu'il y eût d'odieux déchirements dans la population, déchirements qui, partout ailleurs, étaient le résultat funeste des restaurations. Il n'y eut pas en Toscane ces frottements entre des partis violemment hostiles qu'on trouvait en Lombardie. Les Français ne s'étaient pas fait d'amis en Toscane; mais les Autrichiens non plus, lorsque, après le départ de ces derniers, ils avaient occupé le pays; il n'y avait même pas de parti national italien dans ce pays qui, même du temps de la domination française, s'était presque toujours séparé des autres États. Il n'y avait pas là d'aristocratie avec des souvenirs féodaux, comme en Piémont et à Naples; en effet, la noblesse Toscane, issue de familles urbaines, avait moins de prétentions que partout ailleurs en Italie. Il n'y avait pas là non plus de clergé que fanatisait l'ambition temporelle, comme à Rome. Il est vrai qu'au commencement, lorsque le prince Rospigliosi arriva reprendre possession

---

(1) Cf. Gualterio : *Gli ultimi rivolgimenti italiani*, t. II, p. 1-94. — G. Montanelli : *Memorie sull'Italia e specialmente sulla Toscana dal* 1814-50. Torino, 1853. — L.-C. Farini : *Storia d'Italia dall'anno* 1814, etc. Torino, 1854, t. Ier, p. 59, 295 sq.

de la Toscane, comme il en avait été chargé, à Würzbourg, par le grand-duc Ferdinand III, on entendait retentir la chaire sacrée de sorties violentes et fréquentes contre le gouvernement précédent; la mission elle-même de Rospigliosi, qui était le centre d'un parti réactionnaire, semblait être de mauvais augure. Mais le grand-duc lui-même, qui avait supporté son exil avec résignation, revint à Florence (17 septembre 1814), sans montrer d'aigreur ou le désir de se venger; il avait hérité de son père Léopold, sinon l'esprit, du moins la douceur de caractère. Avant de rentrer dans ses États, il s'était fait précéder d'une amnistie presque générale, et, après son retour en Toscane, il amortit complétement les petites effervescences du zèle des partis.

On n'eut pas à déplorer, en Toscane, les persécutions dont les libéraux et les francs-maçons étaient les victimes pendant la restauration dans tous les autres États de l'Italie. Les fonctionnaires du gouvernement français conservaient leurs places; le comte Fossombroni lui-même, qui fut placé à la tête du ministère, avait été distingué par Napoléon et avait servi la dernière régente, Elisa Bacciochi. Les esprits s'étaient donc rapidement rassurés, en voyant que la Toscane resterait fidèle à son ancien caractère et qu'on y conserverait l'état de choses tel qu'il avait subsisté autrefois dans le peuple et dans le gouvernement qui, de tout temps, avaient été étrangers à toute aigreur et à toute passion violente. Les optimistes facilement satisfaits qui s'attachaient plutôt à l'esprit suranné, tel qu'il avait régné dans la société de l'ancien régime, qu'aux témérités de la nouvelle Italie; ces hommes pleins de confiance, qui avaient considéré une Constitution comme le but des réformes de Léopold, croyaient

encore à ce moment que Ferdinand III aurait été capable de donner une représentation à son peuple, s'il n'en avait pas été empêché par une défense impérieuse venue de Vienne. Mais il y avait à côté d'eux d'autres juges plus sévères, accusant même ce système tant admiré de Léopold, et disant qu'il ne servait qu'à énerver le peuple par le bien-être matériel sous un despotisme décent et paternel, et à le maintenir dans cette tranquillité apathique et dans cette mollesse morale où il avait été plongé par son histoire datant de bien des siècles, ainsi que par l'absence de tout intérêt dans les grands événements historiques auxquels on l'avait habitué depuis longtemps à ne prendre aucune part. Ces mêmes critiques trouvaient que le gouvernement restauré de Ferdinand III rentrait aussi, comme à dessein et avec méthode, dans cette indolence tranquille et dans cet état de choses étroit dont la révolution avait, en premier lieu, fait sortir les Italiens, en leur imprimant une violente secousse, en leur donnant des idées et des vertus nationales d'un caractère plus élevé et en élargissant l'horizon de leurs idées morales et politiques.

Les institutions françaises qui représentaient et conservaient cet esprit incommode furent donc en grande partie abolies en Toscane. On laissa tomber en décadence l'organisation militaire du pays ; on divisa l'administration centralisée ; on abolit le Code Napoléon, à l'exception des titres sur les hypothèques et sur la preuve par témoins, sans qu'on fît jamais paraître le Code qui avait été promis pour compenser cette perte ; les juges de paix, les conseils de famille, les avocats généraux, la publicité des débats devant les cours criminelles, tout cela disparut. A la place de ces institutions françaises que le

pays venait de perdre, on mit l'ancien ordre de choses, tel qu'il avait régné sous Léopold, mais non sans l'avoir fortement tronqué auparavant. On rétablit la procédure inquisitoriale, mais sans lui donner les garanties qu'elle avait possédées autrefois. Les statuts locaux restaient abolis et l'autonomie de l'administration indépendante des communes eut à subir de grandes restrictions par suite de la surveillance exercée sur elle par le gouvernement; on déterra même quelques priviléges de la noblesse qui avaient été abolis, comme par exemple, ceux de l'ordre de Saint-Étienne. Seulement on rétablit complétement ce qui avait été le plus mauvais côté du régime de Léopold, c'est-à-dire le pouvoir de la police qu'on appelait dans ce pays « le bon gouvernement. » Sous ce rapport, la Toscane ressemblait entièrement à une province autrichienne; elle souffrait du même système d'intimidation et elle tomba dans la même stagnation de toute vie publique. Le caractère personnel de l'homme d'État qui était à la tête des affaires, contribuait beaucoup à amener ce résultat, comme c'était aussi le cas en Autriche. Homme du monde et sceptique, instruit à la façon des Français du dix-huitième siècle, aimant ses aises et une vie agréable et facile, Fossombroni tournait le dos aux *dottorini*, comme il les appelait, qui se proposaient un but plus élevé et posait en principe qu'il fallait laisser marcher le monde « qui marchait de lui-même. » Il remplit ses bureaux d'hommes dociles qui devaient leur position à sa faveur et qui étaient disposés à entrer dans son système d'assoupissement.

Une jalousie subtile à l'égard des influences étrangères et le désir de conserver une certaine prédominance intellectuelle semblaient seuls pousser le gouvernement

toscan à montrer çà et là une plus grande activité ou un esprit plus libéral. On savait dans quelles mauvaises intentions l'Autriche faisait observer le mécontentement tel qu'il régnait, avec toutes ses gradations, dans les États de l'Église et en Piémont, et quelle activité elle déployait pour opposer à l'état de choses, tel qu'il existait dans ces pays, la condition de la Lombardie comme un bonheur désirable; la Toscane répondit à cette manière d'agir de l'Autriche par des procédés semblables. Vis-à-vis de la politique étrangère de l'Autriche, la Toscane prit une attitude nationale et patriotique ; elle opposa à la condition commerciale et intellectuelle de l'empire autrichien un esprit libéral qui faisait, à son tour, ombre au puissant protecteur. Lorsque l'Autriche insista (1816) sur la conclusion d'un traité d'alliance, on n'y accéda à Florence qu'avec répugnance et à la condition seulement que ce ne serait qu'une alliance conclue dans le but de se défendre contre des attaques venant de puissances étrangères à l'Italie. Quand l'Autriche travaillait, précisément à cette époque-là, à la formation d'une ligue italienne, Fossombroni faisait tout ce qui lui était possible pour s'y soustraire, ainsi qu'aux dangers de cette ligue. Quand le cabinet de Vienne lui offrait, à la même époque, de conclure avec lui un traité postal, le ministre toscan trouvait qu'on ne pourrait conseiller à aucun gouvernement italien de confier sa malle à un courrier autrichien. De la même manière, il osa plus tard, pendant les troubles qui suivirent 1830, conserver avec Consalvi la plus grande indépendance possible vis-à-vis de l'Autriche. Si l'on faisait, il est vrai, plutôt un secret diplomatique de cette attitude, qui était fort propre à concilier au gouvernement toscan la faveur populaire, le rétablissement

de la liberté du commerce, telle qu'elle avait régné sous Léopold, était, au contraire, un bienfait accepté avec reconnaissance par tout le monde, parce que les bons effets en étaient évidents, quand on comparait cette liberté au système douanier, vraiment insensé, qui régissait l'Autriche et les autres États italiens.

Il faut ajouter à cela encore l'entrée libre des livres et des journaux étrangers, liberté qui, pendant de longues années, fit de Florence un marché où les livres se vendaient au plus bas prix et qui permit aux Toscans, avant tous les autres Italiens, de suivre le mouvement de la civilisation européenne. En outre, Florence retirait les plus grands avantages de l'absence d'une législation réglant les droits de publication en Italie ; car la contrefaçon pouvait y exercer impunément sa piraterie, même sur les livres imprimés sans priviléges dans le pays. Bien que cet état de choses ne mérite pas plus d'éloges que la pression exercée par la censure en Italie, il est néanmoins certain que ces deux circonstances n'ont pas laissé d'y exercer une influence très-salutaire. La censure empêchait que la littérature italienne ne fût envahie par cette immoralité funeste qui a tant rongé les belles-lettres en France ; la contrefaçon fit qu'en Italie la littérature ne descendit pas assez bas pour devenir le métier commun de tous les pauvres esprits et le champ de bataille de toutes les coteries composées d'hommes qui ne connaissaient aucun frein, danger qui menace la littérature allemande. Ce double avantage a permis qu'en Italie tous les hommes de lettres se soient unis et aient coopéré par leurs travaux à un même but et avec les mêmes tendances, ce dont on ne trouve aucun exemple ni en France ni en Allemagne, de sorte qu'il était possible qu'en Italie

la question, par exemple, restât indécise, à savoir si, parmi les écoles opposées en littérature, les romantiques ou bien les classiques montraient le plus de patriotisme et de sens pratique dans leur action politique. Tous les étrangers se rappellent le grand établissement de lecture de Vieusseux à Florence, qui fut autorisé en 1820, longtemps avant qu'on eût créé quelque chose d'analogue à Vienne. En 1821, il sortit de cet établissement de Florence l'*Antologia*, qui devint le centre du mouvement intellectuel en Toscane d'où il continuait à agir sur toute l'Italie. On y voyait réunies les tendances intellectuelles les plus différentes, mais tous ceux qui y appartenaient poursuivaient le même but, le bien public. Les réfugiés qui avaient dû s'expatrier, après 1820, de Naples et de la Lombardie, tels que Montani, Pepe, Poërio, Colletta et Giordani, étaient réunis dans cette société et trouvaient leur centre d'union dans Gino Capponi, homme généreux et au nom duquel se rattachaient, depuis longtemps, des souvenirs de vénération et de respect. Son bon sens pratique commandait l'estime même aux hommes des partis extrêmes absorbés dans leurs utopies. Ressemblant, sous ce rapport, à Stein, qui déployait la même activité en Allemagne, Capponi donnait de tous les côtés, dans la littérature comme dans l'État, à ses compatriotes l'exemple d'une action libérale sans présomption, d'un grand savoir sans éclat stérile, de recherches et d'efforts d'une variété et d'une profondeur très-grandes, sans poursuivre des idées aventureuses.

Les États de l'Église.

En opposition complète avec la vie qu'on menait à Florence, où l'on était un peu à l'étroit, le pouvoir du pape se trouvait à Rome dans une condition bien diffé-

rente. Si dans la première de ces deux villes, l'existence était modeste et qu'on y recherchât les agréments de la vie domestique, on voyait à Rome la cour papale élever les prétentions les plus exagérées au moment même de la restauration. Le pouvoir universel de la hiérarchie, sortant comme du néant, montra tout à coup, dans l'ancien siége de son autorité, toutes ses anciennes prétentions et toute son ancienne activité qui embrassait l'univers entier, tandis que la condition intérieure de l'État qui, sous la domination étrangère, avait commencé à prendre une forme tolérable, retomba aussitôt, sous la domination des prêtres, dans l'affreuse misère à laquelle on avait été habitué depuis longtemps et dont on trouve peu d'exemples dans les pays chrétiens. Il est de l'intérêt le plus direct pour nous d'examiner, à côté de l'État modèle séculier, réalisant les principes du stabilisme de Gentz, l'État idéal de la hiérarchie de de Maistre et de ceux qui partageaient ses opinions.

Condition extérieure et intérieure de l'Église catholique romaine avant et vers 1814.

Quelques années avant la restauration du pape, personne n'aurait osé prédire un revirement aussi prochain et aussi soudain en faveur de la hiérarchie romaine, tel qu'il eut lieu après la grande catastrophe de 1814. Dans la dernière vingtaine d'années, les États de l'Église avaient été successivement démembrés et les derniers débris en avaient été réunis à la France en 1809. Le pape lui-même avait fini par languir dans la captivité à laquelle il avait été soumis par le prince puissant de l'époque. La ville de Rome, privée des largesses du monde catholique, et n'ayant plus les ressources que lui offraient les étrangers et la cour, était descendue du rang de la capi-

tale de la chrétienté à celui d'une ville de province dépeuplée. Les principautés ecclésiastiques de l'Allemagne, qui avaient formé un territoire peuplé par plus de trois millions d'habitants, avaient été abolies et distribuées, pour la plupart, entre des princes protestants. Quant à sa condition extérieure et intérieure, l'Église catholique était partout dans la ruine la plus profonde. Dans l'Espagne très-orthodoxe, la guerre et les insurrections avaient tout mis sens dessus dessous; dans tous les pays latins, les Français avaient, d'une manière terrible, fait table rase sur les couvents, les chapitres et les ordres religieux. Partout où avaient pénétré les idées ou la force de la révolution, on avait confisqué et aliéné les biens de l'Église, ou on les avait réunis au domaine de l'État. Même dans les pays où, comme en France et en Allemagne, on avait eu relativement du loisir et de la tranquillité pour conserver les institutions ecclésiastiques, tous les liens solides avaient continué à faire défaut, de sorte que toutes les paroisses s'étaient relâchées et confondues; que les évêchés avaient été diminués et que ceux qui étaient restés manquaient de pasteurs, si bien qu'en 1814 il n'y avait plus que cinq évêques en Allemagne; que les chapitres s'étaient fondus; que des cures innombrables étaient dépourvues de prêtres ou dans une pauvreté à faire pitié; que les écoles et les séminaires pour les ecclésiastiques avaient complétement cessé d'exister dans bien des pays; que les populations avaient perdu toute discipline ainsi que toute foi, et que la désolation des temps semblait avoir tout fait tomber en ruines sans espoir de salut.

La plaie que nous venons de nommer en dernier lieu était la plus profonde de toutes. En pénétrant dans la littérature de tous les peuples latins, le scepticisme

français du dix-huitième siècle avait ébranlé les anciennes superstitions romaines dans le noyau des pays catholiques eux-mêmes. Les événements les plus extraordinaires d'un demi-siècle avaient donné à cette révolution de la durée et de l'efficacité dans les esprits, une consistance solide dans les mœurs et des lois et des formes dans l'État. La conduite pleine de douceur que Frédéric II avait tenue vis-à-vis de ses sujets catholiques, conduite dictée aussi bien par son indifférence religieuse que par son esprit libéral et sa sagesse politique, fut la première à briser l'ancienne rigueur avec laquelle les confessions s'isolaient et s'excluaient en Allemagne, rigueur telle qu'elle est pratiquée encore de nos jours dans le Mecklenbourg. Le Code prussien avait posé en principe la parfaite égalité de toutes les confessions. Du côté des catholiques, Joseph II avait répondu à cet esprit par sa tolérance nullement romaine, et même quelques-uns des princes de l'Église en Allemagne, prenant vis-à-vis de Rome une attitude indépendante et nationale, avaient accordé, à cette époque, à leurs sujets protestants le libre exercice de leur culte. Des idées schismatiques de toute nature se réveillaient avec plus de puissance dans les esprits, lorsqu'on pouvait croire qu'avec la chute de l'ordre des jésuites et de tant de couvents, les meilleurs appuis de la papauté venaient de s'écrouler. Déjà avant la Révolution, un historien aussi réfléchi et aussi grave que Spittler avait pu, en Allemagne, concevoir l'espérance de voir disparaître, même en Autriche, le célibat et le latin comme langue de l'Église; il avait pu espérer que l'Église catholique « cesserait enfin un jour d'être l'Église romaine, » et que le peuple reprendrait les droits que le clergé lui avait arrachés. Ce ne fut qu'après que

cette modification se fut faite dans les vues et dans les lumières des hommes instruits, qu'eurent lieu les dévastations dont la Révolution frappa la foi, l'Église et la hiérarchie. Et même encore après ces ravages exercés dans l'Église, la main de fer de Napoléon pesait sur la papauté, qui reconnut et détesta « la persécution la plus subtile » de l'Église romaine dans l'indifférence de l'empereur à l'égard de toutes les religions et sous le masque d'une protection égale de toutes les confessions, même à l'époque où Napoléon cherchait encore à entretenir des relations amicales avec le Saint-Siége. L'empereur finit par faire tomber le pape, qui maintenait, avec la hiérarchie, ses possessions temporelles, les États de l'Église. Mais Napoléon semblait porter à la papauté un coup encore bien plus funeste et plus efficace en mélangeant, depuis 1803, les populations catholiques et évangéliques par l'égalité des confessions prescrite par le pacte de la Confédération du Rhin.

Napoléon favorisa ainsi les bons rapports entre les membres des différentes confessions, l'esprit de conciliation et l'influence silencieuse d'idées et de mœurs protestantes, c'est-à-dire les ennemis les plus redoutables du papisme, parce que celui-ci ne peut pas s'y attaquer. Cet état de choses fut encore fortifié par une base nationale, lors de l'établissement d'une seule métropole allemande à Ratisbonne et lors de la création de la primatie dans laquelle on voyait se propager l'esprit schismatique de l'épiscopat populaire du dix-huitième siècle. Le primat Karl Dalberg survécut à la chute de l'empereur et resta archevêque de Ratisbonne. L'administrateur de son évêché à Constance, monsieur von Wessenberg, son ami dévoué et reconnaissant, également respecté par les catho-

liques et par les protestants, avait essayé, à la grande joie de ses contemporains, qui l'en bénissaient, de régler la condition de l'Église, ainsi que les rapports entre l'État et l'Église sur un pied rationnel et dans un esprit vraiment humain. Son exemple et son influence officielle avaient agi même sur les parties orientales les plus éloignées de la Suisse, et ce qui plus est, en Bavière, où tout était ténèbres, Wessenberg trouva des imitateurs; le pasteur Boose y devint, à partir de 1810, l'instigateur d'un mouvement religieux plus libre, parmi les partisans duquel Steffens (1) trouva, encore bien des années après, une puissante fermentation bien qu'elle fût réprimée. Les catholiques patriotes et libéraux, qui s'attachaient avec ardeur à la conservation du patriarcat allemand, considéraient Wessenberg comme leur chef et comme le champion de leur cause. Aussi ne craignait-il pas d'avouer, plus tard, publiquement, en face de Rome et à Rome même, qu'outre ses obligations vis-à-vis du Saint-Siége, il en avait aussi d'autres à l'égard de l'Allemagne. Déjà en 1814, il parut à Vienne afin de proposer, pour ainsi dire au nom de la nation, un concordat général, ainsi que la réunion de tous les évêchés allemands en une seule Église allemande sous un même primat (2).

Selon l'opinion des ultramontains, la création de ce patriarcat aurait eu pour conséquence la séparation de l'Église allemande d'avec Rome (3); en effet, ce parti espérait et désirait obtenir cette séparation plutôt que de

(1) Cf. *Was ich erlebte* (Ce que j'ai vu dans ma vie), t. VII, p. 392.

(2) Cf. Mémoires dans Klübert : *Akten des Wiener Congresses* (Actes du congrès de Vienne), t. IV, p. 299, 304.

(3) Cf. *Perthes' Leben* (La vie de Perthes), t. II, p. 122.

la redouter. Ces réformateurs professaient les mêmes opinions dont un homme tel que Stein se déclara, plus tard, le partisan, après qu'il eut été lui-même témoin des empiétements de Rome et du fanatisme grossier des ultramontains français. Ils croyaient que les rapports mutuels entre les catholiques et les protestants en Allemagne avaient brisé assez de chaînes indignes, rivées par la superstition et par l'impureté morale et imposées à d'autres peuples par les institutions romaines; ils pensaient que l'abîme, creusé par l'instruction et par la moralité entre les catholiques allemands et ceux des autres pays, était devenu assez profond pour qu'on ne dût pas permettre aux influences romaines de le combler. Ce furent donc ces hommes qui, encore du vivant de Dalberg, soumirent au peuple allemand leur projet de la création d'une Église nationale avec des synodes et avec un prince comme primat à sa tête (1), mesures par lesquelles ils voulaient protéger cette civilisation allemande. Ce furent ces hommes qui n'hésitèrent pas à proposer aux catholiques allemands d'imiter, à la dernière extrémité, tout simplement l'exemple donné par le chapitre de la cathédrale d'Utrecht (2), lorsque, après la destitution du vicaire Codde (1704), que le pape avait

(1) Cf. *Kirchenrechtliche Untersuchungen über die Grundlagen zu den künftigen katholischkirchlichen Einrichtungen in Deutschland. Von einem katholischen Rechtsgelehrten. Frankfurt am Main.* (Recherches fondées sur le droit canonique au sujet des bases d'une organisation future de l'Église catholique en Allemagne. Par un légiste catholique. Francfort-sur-Mein). 1816.

(2) Cf. Klüber : *Neueste Einrichtung des katholischen Kirchenwesens in den kœniglich preussischen Staaten* (L'organisation la plus récente de l'Église catholique dans les États du royaume de Prusse). 1822.— Cf. Alex. Müller : *Preussen und Baiern im Concordate mit Rom* (La Prusse et la Bavière par rapport à leur concordat avec Rome). 1824.

déclaré janséniste, on avait renvoyé les vicaires du pape ; qu'on avait, plus tard, institué des archevêques, créé des évêchés et tenu des synodes, en donnant ainsi le premier exemple d'une défection vis-à-vis de Rome, sans abandonner le catholicisme. Après avoir été témoins de l'interruption dans l'action exercée par Rome sur l'Allemagne, ces hommes avaient acquis la conviction qu'une Église catholique, qui ne serait pourtant pas la plus mauvaise, était possible, même sans la papauté, et que le catholicisme ne méritait pas du tout d'exister, s'il ne pouvait pas se maintenir sans les abus d'une hiérarchie contre nature. Ces opinions se répandaient, à cette époque, bien loin en Allemagne et se propageaient jusque dans les couches supérieures de la société, jusque vers les princes et les gouvernements.

Revirement en faveur de la hiérarchie romaine.

Mais cette condition de la hiérarchie romaine, qui semblait être des plus défavorables, changea tout d'un coup, dès que la Restauration eut triomphé. Déjà, depuis la décadence de la République française, il s'était formé cette réaction littéraire et religieuse dont nous avons parlé ailleurs et qui s'opposa à tout l'esprit qui avait répandu les lumières pendant ces derniers temps. On avait vu s'élever avec le plus grand succès, dans la littérature et dans la société, en France et en Allemagne, ces hommes qui se faisaient fort non-seulement de sauver la cause de Rome, de la foi et de la superstition, mais encore de la faire triompher et de renverser les deux ennemies jurées de la hiérarchie. Ces défenseurs de Rome étaient surtout Chateaubriand, qui, d'après sa propre assertion (cf. t. II, p. 146), avait mis un frein à la philosophie française, ce que Rome n'avait pas pu faire, et de Maistre, qui avait

pris à tâche (cf. t. II, p. 158) de détruire la Réformation. Il est vrai que, dans ces cercles, on ne fermait pas l'œil sur ce fait si grave du rapprochement plein de conciliation entre les deux confessions ; mais on l'interprétait en faveur du catholicisme, comme un signe de la faiblesse intérieure du protestantisme, ainsi que de son repentir et de son désir de rentrer dans le giron de l'Église. On ne se trompait pas davantage au sujet de la décadence extérieure de l'Église romaine ; mais les uns s'attendaient qu'un nouveau salut sortirait pour elle précisément de cet appauvrissement et de ce retour forcé vers les choses intérieures ; les autres espéraient que, la Révolution étant tombée, ils verraient renaître de leur chute, avec une puissance et un éclat plus grands qu'à aucune époque antérieure, la hiérarchie et la papauté, les ennemies premières de la Révolution, qui l'avaient vaincue en dernier lieu, et qui seules l'avaient domptée.

Tout à coup la faveur des temps combattait pour ces institutions-là, et non pas pour les réformateurs allemands. Tout ce parti réuni fut tenu dans l'impuissance par les mêmes causes qui, de tout temps, ont empêché les catholiques libéraux d'exercer individuellement la moindre influence ; c'est-à-dire les efforts divisés des laïques, et plus rarement ceux de quelques ecclésiastiques souvent dépourvus d'instruction et de dignité personnelle, restaient nécessairement impuissants vis-à-vis des forces unies d'une hiérarchie compacte et serrée. L'action de ces rares réformateurs ne s'étendait que sur un petit cercle local, tandis que tout le poids immense de la superstition, qui pesait sur les masses des peuples latins, restait toujours le même. Les doctrines d'un Bonald, d'un Schlegel et d'un de Maistre retentirent à Paris, à Vienne

et à Saint-Pétersbourg et se répandirent de là dans tout l'univers. Tout le monde accepta avec enthousiasme leur Évangile proclamant la grandeur extérieure et la richesse de l'Église, tandis que la gravité morose des réformateurs allemands repoussa bientôt tous les esprits. Malheureusement leurs efforts s'étaient, en dernier lieu, rattachés à des innovations révolutionnaires, à des hommes favorisés par Napoléon et à des institutions appartenant à la Confédération du Rhin ; tout le courant de l'époque était contre eux, dès que Napoléon fut tombé. Une oppression qui aurait pendant longtemps pesé sur l'Église eût permis à ces hommes d'exercer une influence durable ; mais celle-ci fut immédiatement repoussée, dès que les nouvelles espérances de l'Église eurent été évoquées tout à coup comme par un miracle, bien qu'elles eussent été provoquées par des impulsions extérieures. Lorsque, après une absence forcée de six ans, Pie VII, âgé de soixante-deux ans, retourna à Rome, tout son voyage depuis Fontainebleau à travers la France et l'Italie ressemblait à une marche triomphale. Les rois s'inclinèrent devant lui, comme dans les anciens temps ; à Césène, ville natale du pape, Murat lui rendit hommage ; Charles IV d'Espagne le salua devant Rome ; la reine d'Étrurie le reçut au Quirinal et dans l'église Saint-Pierre ; Pie VII put à peine empêcher le dernier roi de Sardaigne, qui avait abdiqué, de lui baiser les pieds. C'étaient là des princes déchus ou sur le point de tomber qui, on peut le dire, étaient poussés entre les bras du chef de la chrétienté rétabli sur son trône, par la joie qu'ils ressentaient en voyant finir leurs malheurs, ou par le besoin qu'ils éprouvaient de se procurer un appui dans leur fortune chancelante. Mais les peuples aussi avaient partout

accueilli et accompagné le pape avec des cris d'allégresse ; ses sujets à Bologne et à Rome (24 mai 1814) le reçurent avec des fêtes brillantes et avec des démonstrations d'une joie véritable et sincère. Et même les protestants à Rome, le consul anglais à leur tête, entreprirent l'érection d'un monument grandiose pour perpétuer le souvenir de la restauration du pape.

C'étaient peut-être là des enthousiastes, des artistes et des prosélytes à demi gagnés qui s'étaient laissé entraîner par l'émotion du moment ; mais, dans sa Note qu'il adressa au congrès de Vienne, le pape put déjà non-seulement invoquer publiquement les sympathies de ces étrangers, mais encore il put dire que les princes protestants s'étaient dépouillés de leurs anciens préjugés. En effet, Consalvi avait déjà été accueilli à Londres par les prévenances d'un pouvoir autrefois aussi hostile que l'avait été l'Angleterre, dont le régent entra même plus tard en correspondance directe avec le pape. Déjà l'expérience montra à Pie VII qu'il trouvait dans les princes protestants des auxiliaires plus efficaces, pour faire triompher ses prétentions temporelles, que dans l'Autriche, et que la Prusse prenait soin du salut de l'Église catholique avec beaucoup plus de sincérité que la France. Dans ce moment d'une surexcitation morale, tout le monde ne semblait voir dans le pape que le prince martyr qui avait souffert le plus de Napoléon, et qui avait supporté ses souffrances avec cette bonté, cette patience et cette candeur qui l'avaient emporté quelquefois même sur la dureté de cœur de son oppresseur irrité. On semblait ne pas pouvoir suffisamment récompenser cette douceur pleine de résignation qui triomphait dès lors de l'insolence impie de ses ennemis, et l'on était prêt à faire les concessions

les plus généreuses, sans songer à ce qu'on ne les faisait pas à la personne d'un pape débonnaire, mais à une hiérarchie insensible et égoïste. En effet, avec ces hommages démesurés, rendus de tous côtés à la papauté, qu'est-ce qui aurait semblé impossible à ces hommes pleins de fanatisme qui voyaient le protestantisme prêt à abjurer ses erreurs, qui se donnaient l'air de vainqueurs, s'imaginant avoir déjà subjugué l'opinion publique, et qui, en Allemagne, avaient déjà converti tant de protestants naïfs à la croyance vers laquelle ils penchaient et qui leur disaient qu'avec quelques développements et avec quelques transformations, l'Église romaine deviendrait une Église chrétienne universelle?

Première activité de la cour de Rome.

Ce qui devait fortifier encore de beaucoup ces espérances des ultramontains, c'était l'activité extraordinaire montrée aussitôt par la cour de Rome; elle déployait toutes les voiles pour profiter jusqu'au bout de ce vent favorable; nul autre gouvernement ne possède absolument rien qui puisse se comparer de loin à cette activité s'occupant de tout, et dominant tout, ni à ce talent consommé de saisir le moment favorable. En ce qui concernait la condition des États de l'Église, le cardinal Consalvi réclama (23 juin 1814), à Londres, tout le patrimoine de saint Pierre, dès qu'on eut eu connaissance des stipulations du traité de paix de Paris; il redemanda les territoires enclavés en France que les articles de ce traité avaient déjà cédés à ce royaume; les enclaves du royaume de Naples (le duché de Bénévent et le territoire de Pontecorvo), qui, ainsi que les Marches, étaient entre les mains de Murat; les Légations, qu'occupait l'Autriche, et il n'oubliait pas, en outre, de réserver les droits que le

Saint-Siége avait sur Parme et sur Plaisance, où l'on fondait, à ce moment, une nouvelle dynastie. On réitéra ces demandes encore, dans l'automne de cette année-là, devant le congrès de Vienne (23 octobre), où, comme nous l'avons dit plus haut, un Mémoire ultérieur (17 novembre) n'exigeait pas moins que le rétablissement du saint Empire romain et des États ecclésiastiques en Allemagne, ainsi que la restitution des biens de l'Église. En même temps qu'à Paris, à Londres et à Vienne on prenait de la sorte soin des intérêts temporels, on se hâta, à Rome même, de rétablir les instruments du pouvoir spirituel. La congrégation instituée pour la conservation de la foi pure, l'inquisition, avait été restaurée immédiatement après le retour du pape, comme le remarquait expressément le *Diario romano*, sans le moindre changement dans son Code ou dans sa procédure ; en même temps, la congrégation de l'*Index* commença à rivaliser avec elle de zèle à qui chasserait le mieux le venin étranger qui s'était introduit dans l'Église. Au commencement de l'année 1815, l'*Index* défendit en bloc tous les livres politiques, tandis qu'en même temps sept cent trente-sept accusations avaient été, disait-on, portées devant le tribunal de l'inquisition pour cause d'hérésie. De même qu'on n'avait pas connu d'hérétiques sous la domination française, il n'y avait pas eu non plus de saints, ni de miracles, ni de moines. Mais, les Français partis, les madones commencèrent aussitôt à rouler les yeux et à se plaindre qu'on négligeât leur service ; les saints, vénérés par les gens des hautes et des basses classes, revinrent de nouveau à la surface ; un édit (15 août) rétablit tous les ordres religieux et ressuscita dix-huit cent vingt-quatre couvents d'hommes et six cent douze cou-

vents de femmes : lourd fardeau pour l'État, dont les revenus durent doter toutes ces maisons, après que les biens de l'Église eurent été aliénés.

Aussitôt la même ivresse s'empara de tous les États de la race latine et les entraîna vers les mêmes mesures. En Espagne, on n'attendit pas que l'impulsion en fût venue de Rome. Le nonce, Gravina, mortellement blessé par les Cortès et l'ennemi implacable de toutes les innovations dans ce pays, s'était solidement établi dans les cercles de l'infant Antonio et dans la confiance du roi, aussitôt que le gouvernement restauré se fut consolidé, et dès ce moment tout prit, à Madrid, une teinte hiérarchique. On rétablit les couvents supprimés par les Français et par les Cortès, et les ordonnances, publiées (le 21 et 27 mai) à cet effet, décrétèrent qu'on enlevât, sans compensation aucune, les biens vendus des couvents à ceux qui les avaient achetés. Peu de temps après (21 juillet), et à l'insu de son premier ministre, le roi releva l'inquisition, ce terrible tribunal de prêtres qui, pendant des siècles, a entravé tout développement intellectuel en Espagne ; ce décret royal fut contre-signé par Macanaz, dont le grand-père avait été emprisonné et banni à cause de ses écrits contre l'inquisition ; le peuple célébra le rétablissement de cette institution par des illuminations et des fêtes. L'inquiétude religieuse se réveilla soudain dans toute l'Espagne, avec une telle intensité, qu'une foule de gens payèrent à Rome les arrérages des sommes d'argent qu'on avait eu autrefois l'habitude de payer pour toute espèce d'actes spirituels et qui ne portaient qu'en partie ce caractère, sommes que pendant la guerre on avait négligé de payer, et qui, dit-on, rapportèrent au Saint-Siége, en quelques années, un total de

trois millions de scudi. On voit donc qu'avec la bigoterie des masses grossières du peuple, la cause de la hiérarchie triompha d'elle-même en Espagne et en Italie.

L'Église romaine voyait avec plus d'inquiétude les plaies qu'il s'agissait de guérir dans la haute Allemagne et dont la nature dangereuse et contagieuse avait été parfaitement bien appréciée par les ultramontains, même lorsqu'ils étaient encore bannis de Rome. Plein de soucis au sujet des erreurs que Wessenberg propageait depuis Constance jusque dans l'est de la Suisse, soumis comme le territoire de Coire au diocèse de Constance, le nonce du pape, Testaferrata, avait, déjà depuis 1812, recherché les moyens de faire des cantons catholiques de la Suisse le point de départ d'une campagne de restauration, et, déjà avant la grande révolution politique de 1814, il avait gagné dix états à son projet d'une séparation d'avec l'évêché de Constance, en faisant briller à leurs yeux, par une grossière imposture, l'établissement d'un grand évêché national pour la Suisse (1). Dès que ceci eut eu lieu, un acte d'autorité apostolique prononça, vers la fin de l'année, la séparation de la Suisse d'avec l'évêché de Constance, en rejetant impérieusement les protestations du prince-évêque, du chapitre de la cathédrale et des cantons lésés dans leurs droits souverains. En même temps, un bref pontifical ordonna (2 novembre) au prince-primat de congédier, sans retard, son admi-

(1) Cf. L. Snell, W. Glück et A. Henne : *Pragmatische Erzaehlung der kirchlichen Ereignisse in der katholischen Schweiz von der helvetischen Revolution bis auf die Gegenwart* (Exposé pragmatique des événements dans l'Église de la Suisse catholique, depuis la révolution helvétique jusqu'à nos jours), 1850, t. II, p. 1.

nistrateur de mauvais renom à Constance qui était accusé, à Rome, comme docteur hétérodoxe, comme apostat et rebelle et comme « conspirant contre le centre de l'unité catholique. » Partout ailleurs, la curie romaine veillait avec le même flair subtil pour découvrir le moindre danger dont les fidèles pourraient être menacés par le voisinage des hérétiques. Ses *orateurs* montrèrent la plus grande vigilance au congrès de Vienne, afin d'écarter de l'acte fédéral tout article qui eût pu contenir la plus légère allusion à une Église nationale en Allemagne ou à une garantie quelconque donnée par la Confédération aux droits des protestants.

En Belgique, où l'on avait à redouter les dangers résultant de son union avec le pays réformé voisin, Rome laissait agir le clergé lui-même, qui adressait (8 octobre) aussitôt un Mémoire aux alliés, afin de leur demander le rétablissement de son ancienne Constitution suivant les traités antérieurs. Dès qu'on eut publié la Constitution du pays, les évêques firent des représentations contre les articles qui étaient en contradiction avec l'assurance générale qu'on sauvegarderait leurs libertés. Dans toutes les directions et de tous les côtés, le Saint-Siége se voyait ainsi soutenu par des hommes dévoués qui n'écoutaient que leur propre inspiration et qui agissaient de leur propre mouvement ; avantage que, de tout temps, Rome a eu sur les autres États. En effet, là où, pour la constitution et pour l'instruction, on s'en tient, avec une immobilité obtuse, à un point de vue connu et dans des routes battues, il n'est pas difficile d'agir en connaissance de cause aussi bien qu'avec le même accord. A l'étranger, on disposait des nonces aveuglément dévoués à la cause de Rome, de même qu'on possédait, à Rome, les diplo-

mates des États catholiques les plus importants, diplomates qui montraient le même attachement aveugle à la curie, tels que Pressigny et Blacas pour la France, l'évêque Haeffelin pour la Bavière et le marchese Tapparelli d'Azeglio pour le Piémont; en se servant du zèle de ce dernier, on stimulait la piété du roi son maître, et on l'excitait à donner à tous les princes un exemple éclatant de la manière dont il fallait vénérer les clefs suprêmes.

Aux aides officiels se joignirent encore des hommes privés pour prêter leur secours au Saint-Siége. L'ancien vicaire général, Clemens August von Droste-Vischering, qui, déjà à cette époque, était considéré comme une des colonnes de l'Église, se rendit, déjà au commencement, de Münster auprès du pape, qui venait de rentrer à Rome, afin de lui donner des informations sur l'état de choses dans l'Allemagne du Nord (1); dans les premiers mois de 1815, le comte de Polignac arriva de France et le pape l'éleva, plus tard, à la dignité de prince, pour le récompenser de ses services et de ses conseils; il servit peut-être à nouer des relations avec le successeur au trône français dont on connaissait tout le dévouement pour le Saint-Siége, de même qu'en Bavière on entretenait des rapports avec le prince royal. Mais tout cet enchaînement de relations de toute nature ne suffisait pas encore. Il manquait à l'Église cet Ordre qui était son Briarée et son Argus, qui lui était indispensable à cause des rapports par lesquels il doit informer le Saint-Siége de l'esprit du temps qu'il épie partout, ainsi que par ses

(1) Cf. Gams : *Die Geschichte der Kirche Christi im 19. Jahrhundert* (l'Histoire de l'Église du Christ au dix-neuvième siècle). 1853, t. Ier, p. 573.

écoles qui ont pour mission d'isoler, par des moyens artificiels, les disciples de l'Église de ce même esprit de l'époque : on rétablit les jésuites (7 août). Le cardinal Pacca avait convaincu le pape à Fontainebleau de la nécessité absolue de cette mesure (1). De même que les bénédictins s'étaient montrés à côté de l'aristocratie de la chevalerie, et que les franciscains étaient devenus le pendant clérical de la démocratie du moyen âge, de même, après ces deux Ordres, les jésuites avaient fait leur entrée dans l'histoire à la suite de l'absolutisme moderne; il était donc naturel qu'à cette époque de la légitimité monarchique, ils célébrassent une espèce de résurrection.

Ils avaient surgi à la dérobée en Russie en 1801, en Sicile en 1804 et en Sardaigne en 1807 ; au moment dont nous parlons, le pape les rendit à tout l'univers, en proférant, dans son édit, avec le langage du souverain théocratique du monde, des menaces contre tous ceux qui agiraient contrairement à ce statut ; le 13 novembre fut « le jour à jamais mémorable » où l'on ouvrit le noviciat. Les protestations du général des dominicains et du général des franciscains restèrent inefficaces, ainsi que celles qui émanaient de cardinaux même plus conservateurs que Pacca et qui, par des raisons plus conservatrices que les siennes, dissuadèrent le pape de relever cet ordre aboli par le chef de l'Église; en effet, quand il s'agit d'avantages infaillibles, la curie romaine n'hésite pas de faire bon marché de l'infaillibilité de ses anciennes décisions. L'Ordre pénétra dès lors successivement dans les autres pays et d'abord en Espagne, où,

(1) Cf. *Memorie storiche del cardinale Bart. Pacca*, 1830.

sur l'instigation du nonce, le roi abolit (29 mai 1815) de nouveau l'acte par lequel Charles III avait supprimé les jésuites dans ses États; ces hommes, qui autrefois avaient été chassés de l'Espagne, y revinrent dès lors de l'Italie, mais ils étaient profondément ignorants; ils avaient à demi oublié l'espagnol, et cependant ils rentrèrent en possession de leurs richesses, de leurs églises, en reprenant l'influence funeste qu'ils avaient exercée sur les écoles et sur l'instruction du peuple. La même chose arriva en Piémont, où les jésuites s'emparèrent, en 1815, de l'esprit du frère du roi, homme aveugle et malade, qui était descendu du trône; ensuite ils se répandirent, à partir de 1818, dans le pays, où, favorisés par la noblesse et par le roi, ils dominaient, par leurs créatures, les universités, les écoles, l'administration et les tribunaux. Dans cette même année on décida, par une espèce de surprise, pendant une séance du Petit Conseil durant les vacances, d'appeler les jésuites à Fribourg (15 septembre 1818) ils s'emparèrent de l'éducation de la jeunesse, en mettant ainsi fin à toute instruction meilleure. En 1816, ils pénétrèrent, comme nous l'avons déjà vu, jusqu'à Vienne et, en 1820, en Galicie.

Difficultés et résistances.

Qui, parmi les amis de Rome, en voyant ses maîtres débuter de la sorte, n'aurait pas, déjà à ce moment, conçu les espérances les plus exaltées; qui ne se serait pas dit que ce pape était appelé à relever le Saint-Siége après dix ans de honte et d'humiliation, et à lui donner une puissance plus grande qu'il n'en avait possédé depuis un siècle? Mais on aurait dit que c'était une plaie inhérente à la hiérarchie romaine qui faisait que tous les projets conçus par son esprit de concorde et par son intel-

ligence devaient toujours échouer par suite de ses prétentions exagérées et par son étourderie, défauts qui sont le résultat naturel de l'absence d'une instruction et d'une moralité supérieures dans ses rangs, ainsi que de l'aveuglement avec lequel elle se trompe sur l'état véritable des choses dans le monde. A peine la curie romaine eut-elle pris une seule de ces premières mesures, que, déjà dans son exécution ou dans ses premières conséquences les plus immédiates, on trouva des résistances ou des impossibilités. La lutte que le Saint-Siége engagea contre les dispositions territoriales prises par les puissances et les réserves qu'il fit plus tard (14 juin 1815), à ce sujet, produisirent une grande aigreur, sans avoir des résultats utiles. Mais cette expérience n'empêcha pas Rome de faire valoir encore d'autres prétentions qui trahissaient son ambition et sa cupidité, fût-ce seulement pour avoir, dans les anciens titres vides et surannés, des moyens d'échange afin de les troquer contre des acquisitions nouvelles et véritables. Vers la fin de 1815, le pape, en sa qualité de suzerain de Naples, réclama le tribut de la haquenée, tribut odieux et souvent contesté, bien que le roi Ferdinand, dans la détresse de 1806, eût de nouveau promis de le fournir; cette réclamation amena des discussions empreintes d'une amertume pleine d'aigreur entre le roi et le pape, et fit naître, même dans l'âme du roi de Sardaigne, pourtant si pieux et si dévoué, des soupçons à l'égard des prétentions de la curie romaine (1), qui n'oublia pas de lui rappeler aussi qu'il avait à fournir un tribut féodal semblable.

Quant aux mesures relatives à l'Église, le rétablisse-

(1) Cf. Farini, t. Ier, p. 265.

ment des moines et des couvents à Rome excita même les rancunes de tous les hommes de sens qui n'y voyaient qu'une nouvelle charge pour cet État déjà si appauvri ; à Madrid, cette mesure exaspéra les soldats les plus fidèles et même des courtisans achevés. Les menées des nouveaux saints à Rome devinrent bientôt tellement insolentes que la police démasqua parmi eux de vulgaires imposteurs et qu'elle dut même supprimer des confréries entières. Lors de la résurrection du tribunal ecclésiastique, sur lequel pesaient les malédictions du monde tout entier, Wellesley avait expressément rappelé au gouvernement espagnol quelle serait l'impression que cette mesure ferait sur tout l'univers ; on se vit obligé de prendre quelques précautions en faisant agir ce tribunal ; néanmoins, sa manière de procéder fut telle qu'un des inquisiteurs, Riesco, qui autrefois avait travaillé en faveur de son rétablissement, donna sa démission. A Rome, le généreux Pie VII lui-même fut effrayé, lorsque, en 1816, l'inquisiteur de Ravenne condamna à mort un juif qui avait été d'abord converti et qui ensuite avait de nouveau quitté l'Église ; il se hâta d'abolir toute peine de sang comme punition de l'hérésie (1).

Les empiétements du Saint-Siége sur les droits des différents États, surtout de ceux qui étaient à demi protestants, dans les affaires ecclésiastiques, produisirent des conséquences très-fâcheuses et une désorganisation profonde. Dalberg avait tranquillement enfermé dans son pupitre le bref contenant la destitution de Wessenberg, ce prélat si généralement vénéré ; il ne s'était pas laissé empêcher de désigner Wessenberg comme son successeur

(1) Cf. J. Cohen : *Précis historique sur Pie VII*, 1823, page 252.

dans l'évêché de Constance. Lorsque, après la mort de Dalberg (10 février 1817), le chapitre fit ce même choix, et que le grand-duc de Bade confirma cette élection, la curie romaine (15 mars) rejeta Wessenberg, avec les expressions les plus outrageantes, comme un homme indigne, et ne voulut pas écouter sa défense personnelle.

Ce procédé fit que le grand-duc, en protégeant Wessenberg dans ses fonctions, déclara que cette affaire était une cause nationale pour toute l'Allemagne (1), et qu'il stimula ses voisins de l'Allemagne du Sud à montrer, vis-à-vis de Rome, une attitude plus roide. En Suisse, la dissolution des liens diocésains, qui avaient uni les cantons de l'Est à l'évêché de Constance, eut pour suite une querelle de plusieurs années sur l'organisation des évêchés suisses, querelle dans laquelle se montraient complétement à nu et avec la plus grande indifférence l'intérêt personnel et la manière d'agir arbitraire de Rome, ainsi que la discorde et l'égoïsme vulgaire qui régnaient dans les cantons; ce différend se termina définitivement par la conclusion d'un concordat à deux tranchants (26 mars 1828) et par la défaite du parti épiscopal qui jusqu'alors avait prédominé. Dans les Pays-Bas, les démarches du clergé forcèrent le gouvernement à prendre, vis-à-vis de Rome, une attitude pleine d'aigreur et à traiter l'Église catholique d'une manière qui, plus tard, devint funeste au pouvoir lui-même.

---

(1) Cf. *Denkschrift über das Verfahren des roemischen Hofes bei der Ernennung u. s. w. von Wessenberg's zum Nachfolger im Bisthum Constanz* (Mémoire sur la manière d'agir de la cour de Rome lors de la nomination, etc., de Wessenberg comme successeur dans l'évêché de Constance). Carlsruhe, 1818.

Le rétablissement des jésuites, cependant, surprit encore davantage le monde et fit naître des doutes sur les intentions ou sur l'intelligence de ceux qui gouvernaient à Rome.

De même que cette mesure trouva des adversaires très-influents à Rome, de même elle n'eut pour elle qu'une seule voix à Madrid dans le Conseil de Castille, qui était cependant ultraconservateur ; c'était la voix du fiscal de la Huerta, homme connu pour être très-irréligieux et un ancien ultralibéral converti. Non-seulement en Autriche, mais encore en Espagne, la bonne société se défendait de tout contact avec la Société de Jésus, et les novices s'échappaient par bandes de ses couvents ; dans toute l'Italie continentale elle ne comptait, en 1819, que trois cents membres tout au plus. On ne souffrait pas du tout les jésuites dans le Portugal, ni dans le Brésil, ni à Naples, ni dans l'Italie autrichienne, et en France seulement pendant quelque temps. En effet, partout où ils allaient, ils traînaient les abus et les désordres à leur suite. Introduits dans le canton de Fribourg, malgré les exhortations fraternelles du canton qui avait la présidence, ils envenimèrent l'opposition des partis de manière à la transformer en haine mortelle. Même en Russie, leur fortune les aveugla tellement que, par leurs tentatives de conversion, ils blessaient même les personnes de l'entourage le plus immédiat du czar. L'expulsion du 1er janvier 1816 des Pères hors de la capitale, qui en fut la suite, ne suffit pas pour les mettre sur leurs gardes. Soutenus par Rome, ils commencèrent à Potozk et à Vitebsk une lutte continuelle contre les Sociétés bibliques ; ils cherchèrent à prendre pied dans l'armée et continuèrent à transgresser la défense de recevoir des élèves de l'Église

grecque jusqu'à ce qu'ils fussent bannis à perpétuité, le 13 mars 1820, de toute la Russie (1).

Les concordats avec les puissances catholiques.

Ces événements qui se passaient en Russie, pendant ces années-là, avaient donné aux petits princes protestants de l'Allemagne le courage de faire, pendant un moment, tête à Rome; mais on n'était pas encore parvenu à faire ces démarches, lorsque, par suite du manége des prêtres dans les États de l'Église, le premier enthousiasme pour le pape s'était évanoui, déjà en 1815, à Rome, ainsi que, dans les cercles les plus étendus de l'Europe, par suite du retour violent vers la condition la plus grossière du moyen âge; c'était avec moins de rapidité qu'avait disparu en France l'enthousiasme pour les Bourbons. La cour romaine, enflée par ses succès apparents, ne s'aperçut pas de ce revirement dans l'opinion, ou ne s'en laissa pas déconcerter. Lorsqu'il s'agissait d'abord d'établir un ordre définitif et depuis longtemps retardé dans les affaires ecclésiastiques des différents États et dans leurs rapports avec Rome, la curie mettait en avant toutes ses exigences avec son ancienne présomption. Il s'agissait avant tout pour elle de conclure, en premier lieu, les traités les plus avantageux avec les puissances les plus favorables au Saint-Siége, pour qu'ils servissent de modèles aux autres concordats qui restaient à faire. La fortune sourit, au commencement, à la cour de Rome, même dans l'accomplissement de cette tâche. On se consolait peut-être de la condescendance qu'on avait été forcé de montrer, dans l'automne de 1817, à l'*Autriche*, relativement à ses demandes pour la Vénétie,

(1) Cf. Lutteroth : *La Russie et les Jésuites.*

(Cf. t. II, p. 286), par la faveur inattendue avec laquelle l'empereur Alexandre dota, à peu près vers la même époque, l'*Église de Pologne* de biens fonciers inaliénables. Dans les États du Midi, habités par les peuples de race latine, Rome arriva bientôt au but de ses désirs. En *Espagne*, on en revint au concordat de 1753 et à la Pragmatique Sanction de 1767. En *Sardaigne*, où les Français avaient aboli neuf évêchés, on établit, sur le désir du roi, dans l'année 1817, si fertile en concordats, dix nouveaux évêchés, de même qu'on rétablit deux abbayes. A *Naples*, on échangea des acquisitions plus avantageuses contre les droits au tribut de la haquenée, droits auquels Rome renonça. La peur que le vieux roi avait de la mort favorisa l'habileté avec laquelle Consalvi sut arracher, à Terracina, au ministre napolitain, Medici, un concordat (26 février 1818) qui anéantit d'un seul coup tous les progrès intellectuels faits depuis cinquante ans dans ce pays où, sous ce même roi, les Scotti et les Capecelatro s'étaient montrés depuis longtemps les adversaires déclarés de la papauté et du célibat. Le nombre des évêques monta de nouveau de quarante-trois à cent neuf; on voulut, autant que possible, rétablir complétement tous les couvents et restituer les biens de l'Église qui n'avaient pas été vendus; le clergé, enfin, obtint le droit de se mettre librement en relations avec Rome, d'exercer la censure sur les livres, d'avoir la juridiction la plus étendue et d'acquérir librement des propriétés qu'on déclara inviolables.

Suite. La France.

Pendant quelque temps, la curie romaine espérait pouvoir conclure également, d'une manière tout aussi avantageuse, sinon plus favorable encore, ses concordats avec *la France* et la Bavière, où elle possédait dans les négocia-

teurs directs des amis dévoués, et où ceux qui dirigeaient l'État étaient des hommes faibles qui se laissaient facilement amener à partager les idées de l'époque, idées très-favorables au Saint-Siége, et qui, en outre, n'avaient pas de notions fort exactes de ce dont il s'agissait, avantage qui s'offrait à la curie romaine dans presque tous les pays. En 1814 comme en 1815, Richelieu de même que Talleyrand étaient dominés à Paris par les demandes et par les inspirations d'une contre-révolution aveugle. Tous les deux ministres prétendaient ou croyaient être forcés de renverser le concordat de 1801 par la seule raison qu'il avait été conclu par Bonaparte, bien que la curie elle-même eût bien voulu le maintenir comme sa propre œuvre spontanée, à la condition qu'on en effaçât ce qu'on appelait les lois *organiques* de 1802. En exprimant ses prétentions, Richelieu tout simplement ne savait pas ce qu'il faisait; il l'avoua plus tard sans détour à de Blacas, son ambassadeur, qui a été souvent et à tort blâmé, bien qu'il n'eût absolument rien fait dans cette affaire sans en avoir reçu les ordres (1). S'il fallait que Rome se mît en contradiction avec elle-même et qu'elle détruisît sa propre œuvre, nous savons qu'elle devait très-bien connaître la raison qui la faisait agir ainsi (2). De même que le pape avait parlé au roi de Naples de la haquenée, il parla au roi de France des annates, d'Avignon et du Venaissin. D'après sa politique qu'il suivait partout et que les gouvernements protestants de l'Allemagne lui reprochaient très-

(1) Cf. Artaud de Montor : *Histoire du Pape Pie VII*, t. II, p. 490.

(2) ... Cette fois, de droit divin,
L'Église gagne un pot de vin.

Béranger (sept. 1817).

haut, comme un abandon coupable de ses devoirs de pasteur suprême, subordonnés par lui à son égoïsme hiérarchique, le pape refusa constamment de prendre soin de l'ordre dans l'Église, de régulariser les circonscriptions diocésaines et même de confirmer la nomination des évêques, si l'on n'effaçait pas auparavant et avant tout les lois organiques par lesquelles Napoléon avait sauvegardé les libertés gallicanes et les droits de l'État. Le Saint-Siége arriva aussitôt à ses fins dans un premier arrangement fait avec Blacas, 25 août 1816, arrangement que le roi, dans sa simplicité, avait déjà confirmé, lorsque des yeux plus pénétrants trouvèrent que cette convention, enveloppée alors du plus profond secret, était inacceptable.

L'ambassadeur négocia (11 juin 1817) alors un nouveau concordat que le roi approuva encore cette fois et que le ministre loua expressément en disant que les concessions obtenues étaient plus grandes que celles qu'on avait faites. Les concessions obtenues étaient que Rome ne parlerait plus désormais ni des annates ni des enclaves, choses réglées depuis longtemps; les concessions faites, au contraire, étaient que le concordat de 1801 serait remplacé par celui de 1515, qu'on rétablirait; les statuts organiques furent abolis avec quelques réserves vagues; les libertés de l'Église française furent tacitement abandonnées et on laissa aussi tacitement la plus grande latitude à toutes les prétentions de Rome; on ajouta que les quarante-deux évêchés supprimés seraient rétablis et dotés de biens fonciers ainsi que de rentes sur l'État, et que les abbayes et les prieurés nouvellement créés seraient soumis aux règles de 1515, bien qu'elles fussent tombées en désuétude. Il importait peu à Rome que ce retour absolu

vers le seizième siècle fût une impossibilité morale et que la nouvelle fondation de tant d'évêchés fût une impossibilité matérielle pour la France accablée, en 1817, de tant de lourdes charges. Mais ce qu'on appelait *la petite Église*, les émigrants ecclésiastiques en France, trouvait que même ce concordat était entaché d'hérésie, et, dans leurs libelles, ils tonnaient contre le roi et contre le pape comme contre des schismatiques. Dans le reste de la société, au contraire, dans l'opinion publique et dans la presse, cette convention insensée trouva la résistance la plus forte; c'est-à-dire parmi tous ceux qui craignaient l'ambition de Rome; qui tenaient à l'Église nationale; qui maudissaient la lourde charge dont on accablait l'État en faveur de la caste des prêtres; qui calculaient quel était le dommage causé à l'économie nationale par cette nouvelle donation de biens de mainmorte, et qui comprenaient que les principes et les desseins de la cour de Rome étaient incompatibles avec des institutions politiques libérales.

Le gouvernement n'osa présenter qu'une partie de ce concordat aux Chambres réunies pendant l'hiver de 1817 à 1818; il ne le fit qu'en maintenant les lois organiques, et cependant, même sous cette forme, le projet ne sortit pas des bureaux des commissions. Les zélateurs voulaient que le roi arrangeât ces affaires de l'Église par un décret rendu de son autorité privée. L'un d'entre eux, M. de Marcellus, dont on disait qu'il communiait toutes les semaines, mais en se servant d'hosties portant l'empreinte de ses armoiries, s'adressa à ce sujet au pape, qui lui déclara qu'il insisterait sur le maintien de tout le contenu du concordat. Cette immixtion d'un homme privé acheva la chute de la convention et en facilita le retrait au gouvernement. Ce dernier envoya un nouveau négociateur

(Portalis) à Rome ; mais, ce qui prouve avec quel manque de réflexion on s'était engagé dans cette affaire vis-à-vis des négociateurs les plus fins du monde ! on vit répudier à Rome ce concordat de 1801 qu'on désirait obtenir alors à Paris, mais qui d'abord avait été dédaigné à Paris et désiré à Rome. La curie romaine ressentait une amertume indicible par suite de ce coup qui venait de lui être porté par une main jusqu'alors si dévouée, coup qui la mettait devant toute l'Europe dans une position fort pénible ; elle insista sur le maintien de la convention et voulut tout au plus consentir à une diminution du nombre des évêchés. On ne parvint pas à s'accorder. Ce ne fut qu'avec peine que, sous le ministère Dessolles, on arriva (1819) à prendre quelques mesures immédiates, afin de pourvoir à la nomination aux évêchés et qu'on trouva un expédient provisoire dont on se félicita en France, tandis qu'à Rome on continua à considérer le concordat de 1817 comme un traité valide.

Suite. — La Bavière.

Les négociations avec la Bavière suivirent une marche à peu près semblable. De même que la première convention française n'avait pas plu à Paris, de même une première proposition venue de Rome (fin de 1816) ne trouva pas une plus grande approbation à Munich, ni auprès de Montgelas, ni même auprès de Rechberg, auquel les ultramontains attribuaient pourtant « des sentiments équitables (1). » Ensuite, peu de temps après la conclusion du concordat français, on arrêta définitivement (12 oc-

(1) Cf. *Das Recht der Kirche und die Staatsgewalt in Baiern seit dem Abschluss des Concordats* (Les Droits de l'Église et le pouvoir de l'État en Bavière depuis la conclusion du Concordat). 1852, p. 59.

tobre 1817) celui avec la Bavière, par lequel la cour de Rome renversa les libertés qui, depuis vingt ans, avaient existé dans ce pays, comme en France elle avait détruit les libertés gallicanes. On voulait qu'un nombre jugé (1) deux fois trop grand d'archevêchés (deux) et d'évêchés (six) fût doté de biens fonciers; que l'Église eût le droit de les administrer librement et d'acquérir librement de nouveaux bénéfices; que quelques couvents fussent rétablis et que les écoles et la censure fussent livrées à l'influence la plus étendue du clergé. Lorsqu'on connut le contenu de ce concordat, il y eut une explosion d'indignation comme en France: les libéraux se voyaient, avec honte, soumis à cet esclavage ecclésiastique, au moment même où l'on devait obtenir des libertés politiques; les hommes d'État sagaces trouvaient que les droits de la Couronne et le pouvoir protecteur de l'État étaient lésés. Les protestants enfin comparaient à la libéralité montrée au clergé catholique leur pauvreté, leurs églises, leurs écoles et leurs presbytères tombant en ruines; ils établissaient un parallèle entre l'absence de tout droit, de toute constitution dans leur Église et entre la disposition du concordat (art. 1er) qui accordait à l'Église catholique la conservation intacte de ses priviléges d'après les statuts canoniques, ce qui, d'après la lettre du concordat et suivant l'interprétation que lui donnaient les ultramontains, faisait de la Bavière l'ancien État exclusivement catholique et attribuait aux évêques la juridiction ecclésiastique ainsi, que le pouvoir diocésain

(1) Cf. Rudhardt : *Betrachtungen über das baierische Concordat* (Réflexions sur le Concordat de Bavière. Dans Zschokke : *Ueberlieferungen zur Zeitgeschichte* (Traditions pour servir à l'histoire de nos temps).

sur tous les districts de leur diocèse, même sur ceux qui étaient habités par les protestants. De même qu'en France on accusait Blacas, de même on reprochait en Bavière au cardinal Haeffelin, vieillard de quatre-vingts ans, d'avoir outrepassé ses instructions; mais les initiés savaient bien qu'il n'en était pas ainsi. En voyant la répulsion générale du public à cet égard, le gouvernement s'étonna et hésita, et, lorsqu'il publia enfin le concordat en même temps que la Constitution (26 mai 1818), il l'accompagna d'un *édit de religion* dans lequel il réservait le droit de surveillance exercé par l'État et la même protection pour les confessions qui jouissaient des mêmes droits.

Aussitôt Rome commença à réagir contre cet édit, de même que le clergé en Bavière; Haeffelin, qui encore à ce moment n'agissait pas sans y avoir été autorisé (1), remit (27 septembre) à la curie romaine une déclaration qui devait la tranquilliser au sujet de cet édit, déclaration qui fut cependant aussitôt désavouée (7 novembre) par le comte Rechberg. Comme l'avait fait Louis XVIII en France, le roi avait cédé, pour un moment, aux inquiétudes et à la pression des ultramontains, jusqu'à ce que, mieux informé, il en revînt à ses anciennes répugnances, qui cependant n'acquéraient jamais la force d'un principe. Il croyait ensuite se venger des faiblesses montrées à Rome, quand il se moquait de ce que le nonce du pape, Serra-Cassano, restait encore à Munich après que Haeffelin eut été désavoué, bien qu'il fût resté aussi à Rome (2).

(1) C'est ce que prétend du moins, avec assez de vraisemblance, Alex. Müller, conseiller de régence de Weimar et appartenant à l'Église catholique, *loco citato*.

(2) Cf. Jacobs : *Vermischte Schriften* (Mélanges), t. VII p. 511.

Mais le nonce, politique très-fin, savait très-bien pourquoi il restait. Il unit le parti ultramontain à Munich et excita le clergé à refuser le serment de fidélité à la Constitution. Le gouvernement, à son tour, continuant son triste jeu à double face, eut soin de tranquilliser le clergé au sujet de l'édit, et, même après avoir conclu le concordat sous la réserve de l'édit, il permit aux ecclésiastiques de prêter leur serment de fidélité à la Constitution, avec la réserve que ce serment ne les engageât à rien qui fût contraire aux lois de l'Église. Cette querelle continua encore à traîner pendant des années entières, jusqu'à ce que la déclaration, dite de Tegernsee (13 septembre 1821), reconnût encore une fois, à l'étonnement de beaucoup de personnes, le concordat déjà reconnu, et cela à une époque où les temps étaient déjà essentiellement changés en Allemagne. Néanmoins, l'incompatibilité entre ces conventions contre nature et toute la situation de l'époque se montra au grand jour, même ici en Bavière. La surveillance et l'influence que le gouvernement exerçait sur toutes les affaires ecclésiastiques se faisaient valoir partout, même lorsque, après 1820, les ultramontains se montraient de plus en plus insolents. Malgré la meilleure volonté montrée ouvertement par le gouvernement, on ne put pas constituer la dotation de l'Église avec des biens fonciers, et les chapitres eux-mêmes finirent par trouver que c'était plus commode de recevoir leurs revenus des caisses de l'État que d'administrer leurs propres biens d'une manière indépendante.

Négociations avec les États protestants.

Pendant quelque temps, Rome semblait être menacée plutôt de conflits violents avec les États protestants de l'Allemagne; mais là encore les difficultés se changèrent

en succès inattendus, bien qu'ils ne fussent ni grands ni assurés. Au commencement, on n'était pas sans inquiétudes sur les démarches faites en commun à Vienne pour arriver à l'organisation d'une Église nationale. Lorsque ce danger eut disparu, le pape disait dans une allocution (4 septembre 1815), qu'il s'attendait à ce que les affaires ecclésiastiques de l'Allemagne fussent arrangées par la Diète germanique ; en effet, il refusa plus tard pendant longtemps, vis-à-vis du Würtemberg, d'entrer en négociations avec les États séparés, bien qu'elles fussent évidemment dans l'intérêt de Rome : soit qu'on accordât alors une grande confiance à la coterie ultramontaine à Francfort, qui promettait alors (Cf. t. II, p. 131) monts et merveilles précisément de la part de la Diète germanique ; soit qu'on voulût être à même de présenter les conventions favorables qu'on espérait conclure avec la France et la Bavière. D'ailleurs, le refus opposé aux demandes du Würtemberg n'avait pas empêché le Saint-Siége d'entamer en même temps des négociations avec le Hanovre et de se mettre sur un pied avantageux avec la Prusse de l'attitude de laquelle tout dépendait dans cette affaire (1). Par suite de l'acquisition des provinces occidentales, il s'était formé de nouveau, en Prusse, un état de choses à l'égard duquel on pouvait agir d'après l'exemple de Frédéric II ; on avait à y pratiquer exactement le même système conciliant et à montrer les mêmes égards vis-à-vis des nouveaux sujets catholiques, comme

(1) Laspeyres : *Geschichte und heutige Verfassung der katholischen Kirche Preussen's* (Histoire et constitution actuelle de l'Eglise catholique en Prusse), 1840, p. 770 sq.

O. Meyer : *Die Propaganda, ihre Provinzen und ihr Recht* (La Propagande, ses provinces et son droit). 1853, t. II.

l'avait fait Frédéric lors de l'acquisition de la Silésie. Il avait légalement établi l'égalité des différentes confessions devant la loi ; en agissant ainsi, il avait évité tous les frottements inutiles avec la hiérarchie, sans cependant renier jamais son principe d'après lequel il considérait l'Église comme subordonnée à l'État, sauf pour les affaires purement spirituelles. Il se considérait comme l'évêque suprême de son pays, même à l'égard de ses sujets catholiques, en réalisant ainsi l'idée protestante sur l'institution divine de l'autorité, idée qui rejette, comme une erreur du moyen âge, la distinction faite par Rome entre les deux pouvoirs. Si nous sommes bien informé, Frédéric recommanda, conformément à ce principe, encore dans son testament à ses successeurs : de protéger leurs sujets catholiques dans toute la rigueur du mot, mais de ne négocier jamais avec Rome.

Or, Frédéric-Guillaume III avait, à son tour, maintenu à plusieurs reprises et avec une grande décision ses droits comme évêque suprême de son pays. Cette manière d'agir était simplement conforme à l'ancien absolutisme ; une autre volonté s'opposait à la volonté et à l'autocratie du pape, et, tant qu'il y avait *bon vouloir* des deux côtés, on évitait de se heurter de côté et d'autre. Si la Prusse avait pu et voulu se maintenir dans cette position, elle aurait été plus puissante que du temps de Frédéric, et, si elle s'était montrée énergique comme l'avait fait ce monarque, elle eût pu obtenir aussi dans les affaires ecclésiastiques ce qu'elle aurait désiré, en ne questionnant et n'exigeant pas beaucoup de choses, mais en *faisant* tout sans questionner et sans rien exiger. Mais si la Prusse avait dû ou voulu se rallier au régime constitutionnel, sa mission aurait été, à cette époque, tout aussi simple :

elle aurait délibéré sur la constitution de son Église avec les États provinciaux, et là où il y avait une population mixte, par une *itio in partes* avec les représentants catholiques.

Mais comme, pour le moment, la Prusse ne voulait adopter ni l'un ni l'autre régime purement politique ; qu'elle ne pouvait pas maintenir le premier et qu'elle n'était pas obligée de se rallier au second, elle n'arriva pas non plus à une solution nette et définitive de cette question des affaires ecclésiastiques. Au commencement de 1815, Hardenberg avait été d'avis de maintenir la position rigoureusement monarchique ; mais ensuite, les opinions de ceux qui étaient à la tête du gouvernement se divisèrent absolument de la même manière que dans la question de la constitution politique, comme nous le verrons plus tard. Le ministère des affaires étrangères était avec le chancelier d'État ; le ministère des cultes croyait indispensable de montrer un peu moins de rigueur en exerçant les droits de majesté dans les nouvelles provinces ; d'un côté agissait peut-être « le fanatisme anticatholique » de von Schoen qui se trouvait, de l'autre côté, en opposition avec « l'indulgence » que Niebuhr montrait à la curie romaine ; von Schmedding, qui était l'homme le plus expérimenté et le plus versé dans la connaissance du droit canonique et des traditions du Saint-Siége, ne savait pas ce qu'il avait à faire et balançait entre le rationalisme et le *curialisme*. Renoncer à tout pacte avec Rome, c'eût été, aux yeux de ces hommes, provoquer un état de choses semblable à celui qui régnait en Irlande, et on redoutait cela avant toute chose. Mais les hommes d'État prussiens auraient été épouvantés encore davantage s'ils avaient été obligés de conclure un pacte avec

les sujets catholiques, s'ils avaient dû entrer dans les tentatives d'une réforme schismatique.

Tel ne semblait pas être le cas des autres gouvernements protestants, dont les délégués se réunirent (24 mars 1818) à Francfort, pour entamer des négociations communes avec Rome. Les membres du parti des réformateurs de l'entourage de Wessenberg, qui voulaient fonder une Église nationale, agirent dans ces réunions sur les esprits et donnèrent leurs conseils en faisant de la cause de leur chef une affaire nationale. Si, encore en 1807, Pie VII avait trouvé qu'un traité avec les protestants ne pouvait pas convenablement se conclure, on semblait, à Francfort, peu disposé à entreprendre cette œuvre d'une paix apparente avec une puissance qui a toujours protesté contre tout traité de paix en matières religieuses ; qui fait prêter à ses évêques serment de combattre les hérétiques ; qui insiste sur son prétendu droit d'étendre son pouvoir ecclésiastique aussi sur les protestants qu'elle considère comme des apostats coupables et qui, encore à cette époque, se servait, dans ses actes officiels, du terme d'hérétiques, changé seulement en 1824 en celui de non-catholiques. Von Wangenheim, le délégué du Würtemberg, qui présidait cette assemblée à Francfort, ouvrit (1) les débats en accusant l'incurie du pape dans les affaires de l'Église, en engageant ses auditeurs à se tenir sur leurs gardes contre les empiétements de la curie, en les exhortant à la concorde et à la fermeté, et en exprimant, dans le cas où le Saint-Siége refuserait

(1) Son discours se trouve imprimé entre autres dans : *Organon, oder Kurze Andeutungen über das Verfassungswesen der Katholiken* (Organon, ou quelques remarques brèves sur la constitution de l'Église catholique). Augsbourg, 1829, p. 167, sq.

de coopérer convenablement au but qu'on se proposait, la menace « d'organiser l'Église catholique d'après ses principes primitifs et de mettre en avant tout ce qu'exigeraient la dignité de la nation allemande et la liberté de l'Église allemande et catholique. » Si les catholiques, ajoutait-on, trouvaient alors le concours du pape indispensable, ce serait leur affaire *à eux* de le provoquer (1). Mais malheureusement, à Francfort aussi, on était beaucoup trop éloigné des véritables sentiments constitutionnels qui auraient dû porter les délégués à chercher l'unique appui possible et solide et le seul point de départ de toute cette affaire, dès le commencement même, dans cette coopération du peuple qu'on faisait du moins espérer. Les gouvernements seuls s'entendirent d'une manière satisfaisante sur les « traits fondamentaux (2) » qu'on voulait présenter à l'acceptation de la curie sous la forme d'une déclaration. La constitution qu'on y proposait aurait sauvegardé les droits de l'État sur l'Église et les libertés de l'Église nationale vis-à-vis du pape ; elle aurait étendu les droits des évêques ; elle aurait donné aux doyens le droit d'exercer leur influence sur l'élection des évêques et elle aurait assuré l'instruction nécessaire des ecclésiastiques : en un mot, elle aurait jeté les bases d'une Église catholique nationale d'Allemagne. Pour le cas où l'on essuyerait des refus à Rome, on était convenu, dans un article secret, qu'on se joindrait aux autorités supérieures établies dans l'Église, pour mettre en œuvre l'organisation projetée,

---

(1) Dans une exposition généralement approuvée, de von Berg, le délégué d'Oldenbourg. Cf. O. Meyer, t. II, p. 393.

(2) Cf. *Organon*, p. 144.

même sans le concours du Saint-Siége (1). Si cette ligue protestante avait été fortifiée par le Hanovre, par la Prusse et par les Pays-Bas, comme Wangenheim le désirait et l'espérait, elle eût pu, même par cette voie, créer de grands embarras à Rome et, sinon assurer, peut-être préparer une grande prospérité à l'Église catholique en Allemagne.

Suite. La Prusse.

Ces espérances furent détruites, à cette époque, par la Prusse et par son négociateur à Rome. Les indécisions montrées à Berlin avaient eu pour résultat que, jusqu'à 1820, on ne fit plus rien dans cette affaire. Niebuhr, qui, pendant l'été de 1816, était parti pour Rome, y resta pendant quatre ans, sans recevoir d'instructions. C'était donner gain de cause à la curie romaine. Sans être lié par des ordres quelconques, Niebuhr se trouvait dans une ville où le séjour était pour lui de la plus haute valeur et où on pouvait lui imposer les plus grandes obligations; bientôt, il était entièrement prévenu en faveur de Rome par l'accueil amical qu'il y trouvait, par la bienveillance personnelle et par le bon vouloir que lui montraient, dans les rapports officiels, le pape et Consalvi qui, déjà par suite de leur profonde haine contre l'Autriche, recherchaient l'amitié de la Prusse de la manière la plus chaleureuse. Dans ce point central de la hiérarchie, Niebuhr conçut des idées exagérées du pouvoir de la papauté et de l'impossibilité complète de faire plier ou de sacrifier les principes et les lois de l'Église; puis, à d'autres moments, il traitait sa mission comme s'il avait à faire, vis-à-vis de l'Église romaine, à

(1) Cf. O. Meyer, t. II, p.388.

un État faible et impuissant auquel on pourrait prodiguer toute espèce de générosité, et que lui, le protestant isolé, se sentait comme appelé « à protéger contre des préjudices et contre des insinuations odieuses ! » Il semblait prendre ses deux protecteurs pour l'Église romaine, et voir la Prusse incarnée en lui, le savant Allemand, exempt de toute prévention et qui confiait son unique fils à un précepteur catholique. Et cependant Niebuhr connaissait bien les zélateurs de Rome qui ne voulaient pas de paix avec le protestantisme et qui guettaient le moment où la mort de Pie VII leur permettrait d'inaugurer leur système ; l'ambassadeur prussien n'ignorait pas non plus le penchant qu'on avait pour l'arbitraire à Berlin, où l'on se sentait comme oppressé par toute loi qui enchaînait l'action du gouvernement.

Niebuhr avoua franchement que, mû par un esprit de conciliation, il n'avait pas eu le courage de demander même les choses qu'il aurait pu obtenir sans peine ; il n'était donc pas étonnant que le pape, de son côté, montrât beaucoup de bon vouloir et qu'après avoir atteint son but, il eût loué le roi de Prusse d'avoir prêté un appui si merveilleux (*mirifica*) aux désirs du pape ; c'est-à-dire d'une manière de procéder que le pape aurait condamnée, si un prince catholique l'eût adoptée à l'égard des désirs d'un souverain protestant. On comprend donc que déjà l'esprit conciliant de Niebuhr faisait de lui un adversaire déclaré de la cause des réformes catholiques en Allemagne (1) ; mais il l'était, en outre,

(1) C'est ce qui résulte d'une exposition de l'affaire de Wessenberg dans ses œuvres posthumes.

par suite de sa crainte des révolutions qui lui était innée et qui, par ses propres expériences et par ses études, était devenue une appréhension maladive; il l'était encore par délicatesse de conscience qui faisait que, n'ayant pas le moindre désir de délivrer les *incrédules* en Bade et en Silésie de l'hypocrisie et de la superstition, il craignait d'égarer les *croyants* par une organisation arbitraire de l'Église et par « une délivrance qu'on leur imposerait; » en effet, Niebuhr aussi ne songeait nullement à une autre délivrance que celle qui leur serait imposée. Ainsi, le négociateur prussien renfermait sa mission dans des limites fort étroites : il voulait restreindre la surveillance sur l'Église catholique à la sauvegarde de l'indépendance de l'État et à la défense légitime et indispensable contre le pouvoir d'une Église étrangère (1). Selon cette manière de voir que Niebuhr suggérait peu à peu à Berlin, comme elle lui avait été suggérée à Rome, le cabinet prussien abandonna, déjà en 1818, la pensée d'un concordat, puisque à Berlin, aussi peu qu'à Rome, on ne voulait pas laisser restreindre, par des traités, « la plénitude des droits. » On se contenta d'une bulle de circonscription (16 juillet 1821), (*De salute animarum*) dont on excluait toutes les dispositions plus détaillées sur la sphère d'action des chefs ecclésiastiques, ainsi que leur position vis-à-vis des autorités de l'État.

De cette manière on revint à ces demi-mesures et à ces machinations secrètes dont, avec plus de dignité, on avait, au commencement, désiré sortir; on reprit cette

(1) Cf. Bunsen dans : *Niebuhr's Lebensnachrichten* (Notices sur la vie de Niebuhr), t. III, p. 322.

politique d'après laquelle chaque partie veut tromper et, on peut dire aussi veut *être trompée;* politique qui portait Rome en particulier à laisser dire tacitement les parties contractantes ce qu'elles ne voulaient pas dire en paroles ouvertes, et à trouver une forme de convention permettant aux deux parties de croire maintenir leur position réciproque, quelque différente qu'elle fût. Par rapport aux communes catholiques dispersées dans les anciennes provinces protestantes, Niebuhr pouvait s'avancer jusqu'à maintenir oralement les droits dont on se séparait si difficilement, à savoir, ceux qu'exerçait le roi comme évêque suprême du pays, ce qu'on ne pouvait pas même essayer de faire dans un document écrit. C'est ainsi que Rome avait souvent l'habitude de reculer là où elle n'aurait jamais rien cédé et de se montrer moins rigoureuse sur les points qu'elle n'aurait jamais accordés. Dans le différend le plus difficile à aplanir, dans la question relative à la nomination des évêques, on s'en tint, dans les diocèses de Gnesne et Posen, d'Ermeland et de Culm, à l'usage traditionnel qui veut que le roi nomme les évêques, mais que le pape aussi nomme *motu proprio* ceux qui sont déjà nommés par le souverain, de sorte qu'on y sacrifie, comme on le faisait si souvent, le fond à la forme. A Breslau, ainsi que dans les évêchés de la Prusse occidentale, les chapitres devaient élire l'évêque selon les formes canoniques, à la seule condition qu'un bref, publié en même temps que la bulle, ferait tomber leur choix sur un homme agréable au roi. La bulle contenait, outre la circonscription des diocèses et les dispositions sur la constitution des chapitres, encore la possibilité d'une dotation avec des biens fonciers. Mais cette dotation ne fut pas exécutée,

parce que le gouvernement conçut des inquiétudes au sujet de la trop grande indépendance de l'Église catholique et à cause des priviléges qu'on lui accorderait ainsi au préjudice de l'Église évangélique. Plus tard, la Prusse demanda à Rome qu'on n'insistât pas sur cette disposition de la concession, ce qui était encore plus singulier que la convention elle-même. On ne décida rien au sujet des questions les plus importantes, comme sur celle du mariage, bien que de 1817 à 1819 on eût vu se produire, à plusieurs reprises, les empiétements de « prêtres italiens, » empiétements qui remplirent d'un profond ressentiment l'âme d'un homme aussi tolérant que Stein. On vit déjà alors éclater au grand jour la contradiction entre la pratique de la cour romaine et le droit commun de Prusse dont la législation ecclésiastique continuait à subsister, sans changement et sans conciliation aucune, à côté des manifestations pleines de conciliation par lesquelles on essayait de se rapprocher de Rome. Dans l'année même où la bulle fut publiée, en 1821, Niebuhr dut voir que ce simulacre de convention détermina déjà le gouvernement versatile de Berlin à élever des prétentions tellement en contradiction avec l'esprit dans lequel il avait poursuivi les négociations pour cette convention, qu'il demanda à être relevé de ses fonctions.

Suite. — La province ecclésiastique du Haut-Rhin.

L'attitude de l'ambassadeur de Prusse à Rome, qui ne prêtait aucun appui aux vœux et aux demandes des princes réunis à Francfort, mais qui leur opposait plutôt une résistance morale, suffisait à elle seule pour leur préparer un mauvais accueil à Rome. A cette circonstance se joignit encore un autre fait : au moment même

où les délégués de ces princes partirent pour Rome (février 1819), les expériences que la curie venait de faire en France et en Bavière l'avaient trop profondément aigrie pour qu'elle eût été disposée à céder encore à des prétentions quelconques du pouvoir temporel. C'était à peu près à la même époque, lorsque Consalvi proposa à l'ambassadeur de Hanovre un projet que Niebuhr trouvait propre à devenir le type d'un concordat réel à conclure avec tous les princes protestants; Consalvi répondit (10 août 1819), plus tard, à la déclaration des princes réunis (1). De ces deux documents il résultait ce qu'à Rome on déclarait être les limites tracées par la tradition de l'Église à la condescendance du pape. Dans le dernier écrit, on avait soigneusement combattu tous les passages de la déclaration qui, au détriment de la primatie papale, demandaient ou mentionnaient seulement, quoi que ce fût, en faveur d'un agrandissement du gouvernement épiscopal, du pouvoir civil et de la surveillance exercée par l'État sur l'Église. Les deux points principaux sur lesquels les exigences nationales et celles de la curie romaine se contredisaient d'une manière à ne pas pouvoir être conciliées, c'étaient la nomination des évêques et les séminaires. L'intérêt de la culture intellectuelle en Allemagne demandait que les ecclésiastiques suivissent les cours des universités, avant d'entrer dans les séminaires; mais l'Église déclara que c'était contre sa tradition. De l'autre côté, l'intérêt de l'État demandait le droit de patronage pour les princes, droit que Rome leur refusait; ainsi qu'une

(1) *Exposizione dei sentimenti di Sua Santita*, etc. Dans : *Organon*, p. 207 sq.

participation des laïques à la constitution de l'Église (ce que du moins on faisait entrevoir), ce qui, avec l'instruction donnée en Allemagne dans les écoles et avec les lumières répandues dans le pays, aurait préparé le commencement de la fin pour les prétentions du Saint-Siége.

Il était impossible de s'entendre. La déclaration avait été rejetée. Le cas se présentait donc où les cours devaient s'avancer seules pour défendre leurs intérêts. Mais ceci n'eut pas lieu sans que ce fût précisément un triomphe pour la curie romaine, comme les défenseurs tièdes des tièdes demi-mesures du cabinet prussien le représentent quelquefois. Ce qui fit essentiellement échouer les tentatives réformatrices de cette petite ligue, ce fut la défaveur croissante de toute la situation politique de l'Allemagne et de l'Europe dont nous aurons à nous occuper en premier lieu. Rome n'oublia pas d'en profiter en rappelant, dans son exposition adressée à l'assemblée de Francfort, l'état des universités allemandes et l'esprit démocratique, régnant dans ce pays, où deux assassinats politiques venaient de fournir l'occasion pour y introduire les plus grandes modifications intérieures. Le Würtemberg, le champion de la cause des réformateurs, avait alors d'autres soucis bien plus pressants qui l'empêchaient de faire des démarches énergiques contre Rome. Du reste, on n'aurait guère pu s'attendre à de telles démarches de la part d'une alliance entre des États divisés, parmi lesquels manquaient les deux puissances qui seules étaient fortes, quand même les conjonctures extérieures auraient été les plus favorables. Bientôt on vit les gouvernements de l'Allemagne du Nord se retirer de l'alliance, afin de se rattacher aux conventions de la Prusse ou du Hanovre.

Dans les autres États appartenant à ce qu'on appelait plus tard la province ecclésiastique du Haut-Rhin, dans le Würtemberg, en Bade, dans la Hesse électorale et dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt ainsi que dans le duché de Nassau, on suivit l'exemple donné par la Prusse et plus tard aussi par le Hanovre (1), en abandonnant la pensée d'un concordat et en revenant à la bulle de circonscription, dont on espérait des deux côtés retirer assez d'avantages. Une des demandes les plus importantes des petits souverains allemands avait été la nomination d'évêques nationaux dont les diocèses auraient été circonscrits par les limites de chaque État.

Le pape céda à ce désir en échange d'une concession bien plus importante qui lui avait été faite, dès le principe, non pas par un manque de réflexion, mais par suite de considérations fort équitables, et d'après laquelle la juridiction de ces évêques nationaux devait s'étendre dorénavant aussi sur ceux des catholiques dans les anciens districts protestants qui, par la paix de Westphalie, avaient été entièrement détachés de l'union avec Rome. La bulle *Provida solersque* (16 août 1821), qui fut acceptée à Francfort (8 février 1822) et qui donnait la circonscription des diocèses, déclarait avec une ruse toute romaine que les différents territoires diocésains comprenaient toujours « tout le domaine » des différents princes dans lequel les pasteurs exerceraient leurs fonctions qui s'étendraient sur tous « les croyants en Christ, » tandis que la déclaration ne rapportait cette sollicitude pastorale que sur « les habitants catholiques. » Rome restait

(1) La bulle *Impensa*, qui régla les affaires du Hanovre, est datée du 26 mars 1824.

donc fidèle à son habitude de considérer les protestants comme également soumis à sa surveillance ecclésiastique et de voir dans l'Allemagne une terre de mission, régie directement par la Propagande et où, pour cette raison même, on attribue aux évêques les priviléges de la mission de ce qu'on appelle les *facultés quinquennales* (1). De l'autre côté, on comprend que les princes des États du Haut-Rhin ne songèrent pas non plus à abandonner leurs principes, après avoir renoncé à un concordat, afin de ne déroger en rien à ces mêmes principes. Ils demandèrent aux évêques nouvellement élus de signer une pragmatique ecclésiastique qui ressemblait à une nouvelle édition des statuts organiques de Napoléon (2).

Lorsque le baron von Kempf, destiné à être évêque de Fulde, rapporta ce fait à Rome, toutes les négociations retombèrent, pendant plusieurs années, dans les anciennes discussions, jusqu'à ce que la bulle *Ad dominici gregis custodiam*, publiée en 1827 sous Léon XII, amenât un règlement définitif; il fut confirmé par les gouvernements, mais non sans avoir subi de nouvelles restrictions; peu de temps après, il fut de nouveau suivi de la pragmatique ecclésiastique sous la forme d'une ordonnance (30 janvier 1830). Les évêques n'en dirent alors rien; l'un d'eux y avait même travaillé. A Rome, on fit entendre de nouvelles protestations contre cette mesure. On n'avait rien fait de durable et la paix n'était pas assurée. C'est ce que disait Niebuhr en s'adressant d'un ton de reproche aux gouvernements de la partie

(1) L'ouvrage instructif de O. Meyer est consacré à ce sujet.
(2) Cf. J.-J. Ritter : *Geschichte der Kirche von der franzœsischen Revolution bis auf die Gegenwart* (Histoire de l'Église depuis la Révolution française jusqu'à nos jours). 1851.

sud-ouest de l'Allemagne. Mais l'indulgence de la Prusse a donné encore moins de résultats durables et a produit plus de discordes. Du moins dans le midi de l'Allemagne, dans cette affaire de Wessenberg, l'attente de Rome, quant à l'effet qu'exerceraient ses démarches hostiles aux différents gouvernements, fut bien plus trompée, déjà à cette époque, que plus tard en Prusse. Le peuple de Bade était reconnaissant et content des arrangements faits par son gouvernement quant aux affaires de l'Église, ce qui fut reconnu hautement et avec éloges, non-seulement à cette époque par les états, mais, encore dix ans plus tard, même par le comte Spiegel, qui en était personnellement très-satisfait.

Coup d'œil rétrospectif.

Dans la courte période de 1815 à 1820 on vit s'évanouir, dans leur germe même, les espérances de ces quelques enthousiastes allemands qui s'attendaient à une régénération dans le sein même de l'Église romaine. Le régime ecclésiastique en France dont ces hommes éclairés en Allemagne auraient désiré le maintien, puisqu'ils considéraient le concordat de Fontainebleau (1813), révoqué par le pape, comme l'acte le plus lumineux dans l'histoire de l'Église catholique; ce régime, disons-nous, avait été emporté par le courant de la Restauration. Les tentatives de réforme faites dans la Haute-Allemagne, et qui n'auraient pas reculé devant une séparation d'avec Rome, avaient été étouffées. Mais les prétentions de Rome aussi avaient été repoussées dans plus d'un État; le premier déploiement des forces de la hiérarchie avait été suivi de défaites; son immense activité avait été loin de porter les fruits qu'on en avait attendus. L'ambition insouciante et sans égards du clergé fut la cause de bouleversements

profonds et prolongés qui désolèrent pendant longtemps presque tous les pays de l'Europe; une fange dont on ne pouvait pas sonder la profondeur fut remuée dans le domaine des mœurs et de l'instruction des pays latins, où les nonces, les Jésuites et les moines portaient leur venin, leur égoïsme et leur bigoterie; la paix nationale et domestique fut profondément troublée par les missions barbares de ces années en France. Mais ce que Rome gagnait en influence fut compensé par ce qu'elle perdait dans l'opinion publique; les espérances extravagantes des ultramontains, qui voulaient conquérir le monde par le catholicisme, se trouvaient déçues, et les craintes de leurs adversaires, qui avaient redouté de nouvelles ténèbres ou d'autres guerres de religion, furent bientôt dissipées. Ces espérances et ces craintes se sont de nouveau manifestées dans chaque période de lassitude politique, de même qu'on a vu renaître, à chaque époque d'agitation populaire, l'appréhension et l'attente contraires; toutes les deux surgiront toujours de nouveau dans des situations semblables; mais ni l'une ni l'autre n'a été jusqu'à présent justifiée par des faits d'une importance quelconque, de manière à leur assurer une existence durable, quelque courte qu'elle soit; il est même possible que pendant un long temps à venir elles ne prennent pas ce caractère. Cette espérance et cette crainte se fondent essentiellement sur les souvenirs qui rappellent la grande influence décisive exercée, dans les siècles précédents, par l'Église et par la confession religieuse sur les destinées des États et des peuples; ces souvenirs continuent à effrayer le monde, qui a peur de ce fantôme, et à l'attirer comme par les séductions d'un mauvais génie. Mais, en réalité, il y a longtemps que cette force n'existe plus; l'Église et les dif-

férentes confessions suivent maintenant, dans leurs destinées, plutôt les courants politiques dans lesquels le cours général des temps les entraîne de même que les États. Les espérances des hommes éclairés, depuis les temps de Frédéric II jusqu'à l'époque de Napoléon, avaient reposé sur le rapprochement paisible entre les confessions, rapprochement qu'on avait interprété, jusqu'en 1814, en faveur du protestantisme; l'attente de la hiérarchie avait été fondée sur le même phénomène qu'on avait expliqué, après 1814, à l'avantage du catholicisme. Mais ce fait du rapprochement entre les confessions ne provenait, avant et après 1814, que de l'indifférence des grandes masses à l'égard de l'Église et de la confession religieuse; sur ce terrain où toutes les forces sont paralysées, on ne peut espérer trouver de résultats, ni de l'un ni de l'autre côté. Mais si les laïques sont devenus tout à fait indifférents à l'égard des affaires de l'Église, il faut évidemment en chercher la raison dans la tutelle spirituelle et temporelle de l'Église et de l'État qui leur ont enlevé, au même degré, toute participation à ces affaires. Le soin de s'occuper des intérêts de l'Église revenait donc à l'action officielle et obligatoire du gouvernement des États qui ne fait rien que ce qu'il ne peut pas s'empêcher de faire, ainsi qu'au fanatisme de quelques zélateurs qui essayent toujours de faire tout ce qu'on leur laisse faire. C'est entre les gouvernements et ces zélateurs que s'agite la lutte. Précisément à cause de l'indifférence des masses, tous les deux peuvent, pendant un certain temps, se sentir encouragés à l'action; mais en osant s'avancer davantage, ils échoueront tous les deux contre cette indifférence qui protége autant celui qui est attaqué qu'elle favorise celui qui attaque. Rome trouvera toujours une autre Constance pour une ville

comme Lucerne ; mais la Prusse aussi aura toujours une ville comme Breslau pour servir de contre-poids à Trèves. Après chaque démarche irréfléchie, la défection dans le camp même de Rome montrera toujours jusqu'à quel point le corps de la chrétienté est devenu susceptible à l'égard de tous les empiétements violents, qu'ils tournent à son salut ou à son désavantage; elle montrera toujours combien est grande la force négative de l'indifférence, qui abandonnera plutôt la religion dans les classes populaires que de livrer encore une fois le peuple aux horreurs des guerres de religion. Ce n'est que dans les pays et au moment où luira pour les peuples le jour où ils prendront en leurs propres mains toutes leurs affaires sans restriction aucune, qu'il y aura aussi un règlement plus décisif dans les choses ecclésiastiques. Il dépendra entièrement de la nature de ce mouvement temporel, de ses forces créatrices ou dissolvantes quelle sera la forme que prendra le résultat de ce mouvement spirituel, et si l'ancien ordre de choses tel qu'il a régné jusqu'ici dans l'Europe occidentale, où l'État et l'Église sont joints par des liens multiples, doit être conservé, ou bien si les tentatives, faites tour à tour pour vaincre une institution par l'autre, seront suivies de l'essai de les séparer complétement l'une de l'autre.

Pie VII et Consalvi.

Paolo Sarpi a fait la remarque que souvent dans l'histoire les grands hommes font défaut quand l'occasion s'offre de produire de grands effets, mais que le moment doit nécessairement venir où il plaira à Dieu de réaliser de tels effets. Le temps n'existait plus où l'on aurait pu faire de telles réformes dans l'Église. Pendant un demi-siècle, on n'avait pas profité de l'occasion qui s'était offerte

de réformer l'Église par les lumières; les grands hommes qui auraient été capables de profiter de cette occasion avaient aussi vécu en vain. Le moment était alors venu de restaurer l'Église sous le rapport de la hiérarchie, mais encore les hommes qui se trouvaient à sa tête ne devaient pas en profiter jusqu'au bout. Un Frédéric II et un Napoléon avaient été indifférents, non pas à l'égard des lumières, mais vis-à-vis de l'Église; Pie VII et Consalvi s'intéressaient bien à elle, mais la véritable cause de la hiérarchie, dans l'ancien sens du mot, ne leur tenait nullement à cœur. Le pape, que personne n'appellerait, il est vrai, indifférent pour les choses religieuses, manquait pourtant personnellement de tout ce qui aurait pu le rendre capable de s'isoler vis-à-vis de tout l'esprit d'une grande époque éclairée, avec cet entêtement et avec cette bigoterie qui sont le propre de l'aveugle zèle hiérarchique; il manquait, en outre, de tout ce qui aurait pu le rendre apte à jouer le rôle d'un dominateur ambitieux du monde. C'était un homme d'un caractère timide et se résignant facilement et qui montrait sur le trône pontifical, comme auparavant dans sa captivité à Savone, la même candeur dans les choses extérieures et la même simplicité dans les mœurs; malgré son érudition théologique et son instruction générale, il était loin du faste de son prédécesseur Pie VI, ainsi que du népotisme de ce dernier, bien que ses parents vécussent, pour la plupart, dans une condition très-modeste. Mais l'instruction de l'époque avait exercé une influence beaucoup plus grande et plus profonde sur l'ami et le conseiller du pape, le cardinal Consalvi, qui avait favorisé son élection; qui, auparavant déjà, avait été son secrétaire, comme plus tard il était son ministre; qui, pendant toute la durée de

son règne ne le quittait pas et qui possédait beaucoup de qualités que le pape n'avait pas reçues en partage. Ayant plus d'expérience du monde, étant plus indépendant et possédant une plus grande confiance en lui-même que le pape, Consalvi était d'une intelligence et d'une capacité supérieures pour les affaires; il possédait beaucoup de connaissances et s'intéressait aux choses de l'intelligence; il aimait les arts qui lui étaient familiers. Il aurait été bien éloigné de travailler, par sa propre impulsion, à fortifier la foi et la domination des prêtres à l'esprit étroit; de s'employer en faveur des jésuites, comme le faisait Pacca, et de tonner contre le système de Copernic, en suivant l'exemple donné, vers 1820, par le censeur au palais du pape (*maestro del sacro palazzo*). On dit même qu'il n'avait nullement douté que la domination religieuse de la Rome du moyen âge ne fût irrévocablement perdue, comme l'était la puissance armée de l'ancienne Rome, et l'on prétend qu'il s'était plu, pour cette raison, dans la pensée que Rome pourrait cependant encore « exercer par l'art une influence qui dominât le monde tout entier (1). »

Dans les nombreuses affaires diplomatiques qui l'occupaient de la manière la plus variée, le cardinal Consalvi s'était toujours montré, il est vrai, un instrument de la hiérarchie; cependant, autant qu'il était en lui, il avait prouvé qu'il était un homme intelligent et équitable. Ceux qui étaient derrière lui rendaient sa tâche bien plus difficile que ceux en face desquels il se trouvait, quand il

(1) Cf. Ranke : *Die Staatsverwaltung des Cardinal Consalvi. In der historisch politischen Zeitschrift* (l'Administration politique du cardinal Consalvi. Dans la Revue historique et politique), t. Ier.

s'agissait pour lui de chercher à deviner ce que ces derniers pouvaient désirer, tâche dont il essayait de s'acquitter avec le plus grand zèle. Il avait assez souvent montré, à Vienne à côté des orateurs et à Rome à côté d'un Mazio, d'un Severoli et de tant d'autres hommes occupés dans les affaires extérieures, combien plus il était tolérant et conciliant. Mais la tradition romaine avait tracé des limites à ce bon vouloir éclairé ; ces limites se trouvaient non-seulement dans la surveillance soupçonneuse des zélateurs qui étaient les ennemis irrités de Consalvi, mais encore dans le caractère même du cardinal. Trop intelligent pour être un fauteur de l'ignorance, il était pourtant trop avisé pour commencer une lutte inégale contre le fardeau écrasant des abus traditionnels de la hiérarchie. Avec une grande prudence il cacha de tous les côtés, vis-à-vis de ces zélateurs, ses faiblesses de l'homme du monde. Il légua la plus grande partie de sa fortune à des œuvres ecclésiastiques ; il observait rigoureusement toutes les pratiques de l'Église, et, dans les affaires spirituelles, il ne faisait pas la moindre démarche sans avoir consulté une congrégation. C'est pourquoi Napoléon disait de lui qu'il ne voulait pas paraître prêtre, mais qu'il l'était plus que les autres ; le clergé romain eût trouvé le contraire plus conforme à la vérité.

C'est pourquoi aussi, dans les affaires politiques, les cléricaux le renvoyaient comme un révolutionnaire dans le camp des libéraux, qui cependant le rejetaient comme un ennemi du peuple à cause du rôle hostile à la Révolution qu'il avait joué en 1797. En effet, même à l'égard de la condition temporelle des États de l'Église, Consalvi était balancé par les influences de deux puissances opposées. Il avait trop d'expérience pour s'attendre à de bons

résultats de l'administration civile et militaire des ecclésiastiques, et il ne faisait pas de difficulté à se laisser arracher, à Vienne, la promesse de faire entrer un plus grand nombre de laïques dans les fonctions civiles et de s'opposer aux envahissements des zélateurs qui, dans les premiers temps après son éloignement, faisaient une réaction insensée à Rome. Mais, encore dans cette direction, la crainte de se heurter contre le clergé l'aurait empêché d'adopter un système de réformes radicales; il n'aurait pas même eu assez d'amour pour l'humanité et pour sa patrie, ni assez de vigueur persévérante et de conséquence avec lui-même, qui auraient été les seuls moyens de mettre de l'ordre dans ce chaos des maux qui concouraient tous à produire un résultat funeste. On peut donc croire qu'il était assez content de ne pas être à Rome en 1814, parce que de cette manière on ne pouvait pas l'accuser d'être la cause de ce qui était inévitable. En effet, quand même il aurait pu empêcher la réaction de se livrer à certains excès, comme Talleyrand le faisait en France, il est pourtant probable qu'à l'instar de ce dernier il aurait, par son opposition, excité la réaction à en commettre d'autres, et il est certain qu'aussi peu que Talleyrand il n'en aurait pas pu arrêter la marche.

La restauration dans les États de l'Église.

Pendant l'absence de Consalvi, le cardinal Pacca s'était emparé, au commencement, de la direction des affaires intérieures; n'étant pas lui-même un des hommes les plus immodérés, il lâcha cependant la bride au parti des zélateurs, qui se releva, dès lors, de sa chute avec des principes plus obstinés et avec des passions plus violentes, en voulant forcer les choses à remonter le cours

des événements, non-seulement jusqu'à l'époque antérieure à 1797, mais encore avant celle de 1773. Pour rétablir l'ordre d'une manière provisoire, monsignore Rivarola, Génois de naissance et d'un naturel brutal et violent, avait précédé le pape; il avait aussitôt (13 mai 1814) et d'un seul coup aboli la législation française et rétabli celle qui, autrefois, avait été en vigueur à Rome. On craignait de voir succéder d'autres mesures encore plus funestes à ce premier coup radical. Les esprits étaient vivement excités par la rumeur publique, qui annonçait qu'on allait déclarer nulles et non avenues toutes les ventes des biens de l'État, ventes dont la validité était contestée déjà à cette époque, comme plus tard, par quelques ecclésiastiques fort influents. Peu de temps après, on rétablit (30 juillet) la juridiction patrimoniale des barons. Puis on publia un édit de Pacca (15 août) contre la gangrène dangereuse des sociétés criminelles. Cette mesure s'adressait surtout aux francs-maçons que Rome, avec un sentiment très-juste, avait poursuivis, dès le principe, comme une invention en faveur du protestantisme, puisqu'ils s'efforçaient de faire disparaître les divisions nationales aussi bien que les divisions religieuses. Beaucoup de membres de cette société s'enfuirent; d'autres furent emprisonnés; encore en 1818, on permettait d'employer exceptionnellement contre les francs-maçons la torture, qui avait été cependant abolie. Contre tous ceux qui avaient été fonctionnaires sous la domination française et en faveur desquels les puissances avaient proclamé une amnistie complète; contre tous ceux qui avaient la réputation d'être libéraux, Pacca procéda par la destitution, par l'emprisonnement et par le ban de l'Église d'une manière tellement rigou-

reuse que, vers la fin de l'année, le pape lui-même dut s'y opposer. Les délégats imitèrent l'exemple qui leur était ainsi donné par les violences commises dans la capitale. Ils procédaient, en partie, comme des pachas turcs; mais avant tous les autres, Pandolfi s'acquit une fâcheuse réputation par les mesures barbares qu'il faisait exécuter à Urbino. Des familles nombreuses émigrèrent, en abandonnant leurs biens, pour se mettre à l'abri des persécutions. Le fanatisme des prêtres trouva un appui dans l'aveuglement de la populace; la bigoterie du clergé rivalisa avec la brutalité du peuple en explosions d'une fureur grossière.

Dans cette rage contre tout ce qui rappelait les Français, on détruisit toutes les institutions salutaires introduites par ces derniers et l'on rétablit toutes les choses funestes détruites par eux. Il était question de ramener les autorités, les tribunaux et les institutions ténébreuses de l'Église qui, sous les Français, avaient cessé d'être. On vit de nouveau faire irruption dans les États du pape, et avec tout le succès qui lui est assuré au milieu de cette population paresseuse, la mendicité que le préfet français, le comte de Tournon, avait eu tant de mérite à déraciner. Dans l'espace d'un seul mois, on entendit alors parler à Rome de plus d'assassinats que pendant plusieurs années sous la domination française. Tout ce que l'éclairage des rues avait fait pour donner, pendant la nuit, une plus grande sécurité à la ville, cessa aussitôt de produire son effet, parce qu'on enleva les lanternes comme une institution française. Même la vaccination fut délaissée quelques années après, et, encore en 1816, les paysans ameutés des environs de Bologne détruisirent les rizières établies sous la domination française. Ces

commencements insensés du pouvoir spirituel ainsi restauré effacèrent si subitement le premier enthousiasme pour le pape que, lorsque, en 1815, Murat le chassa de Rome, des troupes nombreuses d'hommes instruits, des savants et des étudiants suivirent la folle expédition militaire de cet aventurier jusqu'aux bords du Pô.

Action contraire de Consalvi.

Consalvi s'était convaincu à Vienne (1) que les puissances désapprouvaient sérieusement les procédés violents du clergé romain. Lorsqu'il revint à Rome et que le gouvernement du pape put enfin (juillet 1815) prendre possession des Légations et des Marches, on le fit dans des proclamations et dans des décrets que Consalvi avait déjà écrits pendant son séjour à Vienne. En contradiction complète avec ce qui avait été fait, en 1814, dans le petit territoire qui, dès le principe, avait fait retour à Rome, on maintenait, avec quelques modifications seulement, dans ces deux provinces, l'ancien régime français, en confirmant expressément les ventes des biens nationaux et en faisant espérer l'établissement d'un nouveau système d'administration conforme aux intérêts du peuple. Une année à peine s'était écoulée lorsqu'on publia le *Motu proprio* (6 juillet 1816) promis par Consalvi à Vienne, et qui forma une espèce de loi fondamentale pour les États de l'Église. L'introduction de cet acte proclama, comme une conséquence salutaire de la domination funeste des étrangers, l'abolition de la multiplicité de droits et de priviléges locaux qui étaient en contradiction les uns avec les autres et la possibilité d'introduire

(1) Cf. Bartholdy : *Züge aus dem Leben des Cardinal Consalvi* (Traits de la vie du cardinal Consalvi). 1824.

l'unité et l'égalité désirables dans l'organisation et dans l'administration politiques. En recueillant ainsi les legs de la Révolution et en maintenant le système d'un pouvoir gouvernemental plus fort, du règne des fonctionnaires et d'une administration centralisée, Consalvi déclara, dans la nouvelle loi fondamentale (art. 102), que toutes les particularités, les ordonnances et les statuts locaux et provinciaux seraient et resteraient, à de rares exceptions près, abolis dans la suite comme auparavant. Les droits communaux, qui, dans beaucoup de villes, avaient été autrefois très-importants, et avec eux une bonne partie des priviléges d'anciennes familles, furent écartés de cette manière. Bologne, en particulier, demanda en vain le rétablissement de ses anciens priviléges qui avaient donné une grande influence à son sénat dans la législation et dans l'administration communales, ainsi que dans la nomination aux fonctions de membre de la cour suprême de justice. De même que Consalvi s'était borné à abolir les droits communaux, de même il se contenta de faire disparaître les priviléges féodaux de la noblesse qui avait toujours occupé dans l'État une position presque indépendante et boudeuse, parce qu'elle avait été blessée par le règne des prêtres, position gênante pour le gouvernement et funeste à l'État.

Le cardinal n'était pas fâché de laisser, comme les hommes d'État autrichiens, quelques droits inoffensifs de préséance à la noblesse, mais tous les priviléges qu'elle avait possédés comme corporation, la servitude personnelle des sujets des nobles restèrent abolis. Quant aux fidéicommis, le statut renouvelait à peu près la législation de Napoléon; la juridiction patrimoniale restait

(art. 19) abolie dans toutes les provinces où Pacca ne l'avait pas rétablie. Mais là encore on la faisait entrer aussi rigoureusement que possible dans le cadre uniforme du reste de l'organisation judiciaire, et les dispositions rigoureuses au sujet des appointements et de la capacité des juges, employés dans la justice patrimoniale, eurent pour conséquence que les seigneurs féodaux renoncèrent, en grande partie, à l'exercice de ce droit. Même dans les États de l'Église, les institutions féodales étaient arrivées à une telle décrépitude, que plus tard, lorsque, dans un accès d'humeur aristocratique, Léon XII était tout disposé à rendre ce droit avec d'autres priviléges à la noblesse, celle-ci, dans sa désunion et son indolence, laissa échapper ces avantages qu'on lui offrait, comme si elle avait été lasse de ses propres priviléges (1). Même par rapport à l'administration, aux impôts, aux douanes et aux hypothèques, le *Motu proprio* laissa provisoirement subsister les institutions françaises. Sous d'autres rapports, on faisait de brillantes promesses : trois commissions devaient faire le projet d'un nouveau Code civil, d'un Code pénal et d'un Code de commerce ; on voulait créer un fonds d'amortissement pour la dette publique ; on comptait entièrement réformer l'instruction publique et tout cela devait se faire « avec autant de célérité que possible. » Toutes ces mesures avaient fort bonne apparence sur le papier. Si des fonctionnaires experts et consciencieux étaient entrés dans les affaires et qu'ils se fussent sérieusement occupés des réformes, les bonnes intentions du gouvernement auraient effectivement pu avoir des résultats salutaires. Mais ce fut précisément

(1) Cf. Reumont : *Roemische Briefe* (Lettres de Rome).

cette seule condition fondamentale de toute réforme politique dans ce pays que Consalvi ne put pas créer. Toute l'exécution du nouveau système restait entre les mains du clergé.

A côté de la nouvelle organisation judiciaire, le *Motu proprio* dut laisser subsister la juridiction des tribunaux civils et criminels ecclésiastiques, qui répugne le plus à l'égalité civile et à tout l'esprit des temps modernes. Toutes les hautes dignités et charges à la cour, dans la diplomatie et dans le gouvernement, les places de délégats dans les provinces et les congrégations, qui avaient entre leurs mains l'administration supérieure, restèrent comme auparavant réservées à la prélature. Par suite des influences de l'époque, cette dernière avait subi, dans son organisation et dans ses rapports avec l'État, des modifications qui aggravaient beaucoup les anciens maux (1). Depuis vingt ans, la chaîne des anciennes traditions, des connaissances et des personnes avait été brisée et interrompue. Les ecclésiastiques qu'on trouvait ensuite à Rome étaient, soit les anciens fonctionnaires aigris et incorrigibles, soit des parvenus sortis des plus basses classes, qui, sans connaissances et sans sentiment du devoir, s'emparaient de force de ces places, avant tout afin de mettre en pratique la maxime italienne, qu'il ne faut pas être au péage pour se laisser appeler un sot.

Les anciennes franchises locales et l'administration des communes par elles-mêmes, cette cause de la grande économie dans les États d'une époque antérieure, avaient autrefois opposé une digue à cette tendance à exploiter l'État; mais cette barrière n'existait plus à cette époque.

(1) Ranke, *loco citato*, p. 581.

Cette manière peu scrupuleuse de comprendre les devoirs imposés par une charge publique avait autrefois trouvé encore un certain frein dans les talents et dans les connaissances des hommes qui, comme familiers au service des cardinaux, avaient passé par une bonne école. En outre, le sentiment de dignité transmis dans les familles, et les richesses des gentilshommes nombreux qui faisaient partie du clergé, avaient dû donner autrefois à certains fonctionnaires ecclésiastiques un sentiment d'honneur, une opulence et un décorum qui s'opposaient à cette absence de tout scrupule. Mais tout cela n'était plus comme autrefois et n'allait plus exister à l'avenir. Dans une grande partie de l'Italie, on avait aboli les fidéicommis et les majorats; les fils cadets des familles nobles, qui autrefois s'étaient consacrés aux affaires politiques et ecclésiastiques de la curie romaine, ne se présentaient plus pour remplir ces fonctions; les idées de l'époque indiquaient à l'ambition des jeunes nobles d'autres voies à suivre. En outre, l'état de maison des anciens cardinaux, qui avaient appartenu aux premières familles du pays, avait perdu sa splendeur d'autrefois. En effet, si dans les anciens temps la ville et l'État avaient été à Rome un accessoire de l'Église, la condition n'était plus la même à cette époque où les contributions de l'Europe avaient cessé d'affluer dans les États du pape; où les biens de l'Église avaient considérablement diminué; où l'État avait à entretenir l'Église et à nourrir la masse énorme d'ecclésiastiques dont on comptait, vers 1824, à Rome, un pour trente habitants. Cette charge aurait été odieuse quand même le clergé se serait, avec la plus grande perfection, acquitté de ses fonctions temporelles.

Résistance opposée par le clergé aux réformes judiciaires de Consalvi. Ses conséquences.

Mais au lieu de tendre à ce but, les prêtres faisaient tous leurs efforts pour faire échouer de toute façon la Constitution de Consalvi, qu'ils détestaient, ainsi que toutes les réformes qu'il avait ordonnées et celles qu'il projetait encore. On ne trouvait que trop facilement et trop fréquemment des lacunes, des imperfections et des contradictions dont la résistance pouvait se saisir pour attaquer tout le système. Ainsi la nouvelle organisation judiciaire resta sans résultat aucun, tant que de nouveaux codes ne mettaient pas de l'ordre dans le chaos de l'ancienne législation. Cette dernière était formée non-seulement par le droit commun et le droit canonique, mais encore par de nombreuses *constitutions apostoliques* que le gouvernement lui-même appelait, en 1817, une source de lois à laquelle on ne pouvait parvenir que difficilement et qui n'était plus en harmonie avec l'état de la société. Mais le *Motu proprio*, en rejetant de la législation les statuts locaux qui jusqu'alors avaient complété ces sources, augmenta encore la confusion et le chaos des lois du moyen âge qu'on venait de rétablir; de sorte qu'il était impossible qu'il se formât dans le peuple un sentiment commun du droit et du devoir. Dans la législation criminelle, on avait rétabli les divers vieux *bandi* qui, de la manière la plus grossière, confondaient l'immoralité, les délits et les crimes; qui fixaient des peines en dehors de toute proportion avec les infractions aux lois, et qui attribuaient de plus au juge criminel en chef, au gouverneur de Rome, le pouvoir légal d'adoucir ou d'aggraver les peines. Pour remédier à tous ces abus, Consalvi avait effectivement nommé, avec la

plus grande promptitude possible, les commissions chargées d'élaborer de nouveaux codes, et l'on considérait comme une grande victoire remportée par le cardinal qu'il avait pu charger du projet d'un Code civil un napoléoniste, Bartolucci, légiste fort distingué. Mais ce travail ne vit jamais le jour. Déjà auparavant le pape avait fait élaborer un Code criminel; mais ce dernier disparut dans les bureaux de la congrégation à laquelle était confiée l'administration de la justice (*della sacra Consulta*) et qui devait examiner ce travail. On le reprit à l'époque dont nous parlons (1816), mais la commission n'arriva à aucun résultat; tantôt on disait que le peuple n'était pas mûr pour recevoir de nouvelles lois, tantôt on prétendait que le droit canonique s'y opposait. Une nouvelle procédure plus simple fut élaborée (1817); mais le clergé lui était hostile, et encore dans la même année, on dut permettre aux tribunaux ecclésiastiques de maintenir leur procédure traditionnelle. Toutes les tentatives faites pour diminuer le nombre des tribunaux et des autorités compétentes provoquèrent de la part du clergé les querelles les plus envenimées et une résistance ouverte contre le cardinal secrétaire d'État; on se servit des dossiers judiciaires et des discours prononcés par les avocats, pour attaquer ses réformes judiciaires avec une virulence de plus en plus grande.

Les suites les plus terribles sortirent de ce chaos dans lequel était plongée l'organisation judiciaire, et de cette juridiction exercée par des juges corruptibles, sans conscience et que ne dirigeaient ni la science ni les idées civiques. On relâchait des voleurs qui avaient avoué leur crime, dès qu'ils avaient pour eux des intercesseurs puissants. Quand on ne pouvait pas s'appuyer sur de

tels protecteurs, il arrivait qu'avec huit sentences conformes et toutes en faveur du plaignant on ne parvenait pourtant pas à les faire exécuter. Les mesures prises contre le brigandage échouaient contre les conflits avec les tribunaux ecclésiastiques : la honteuse faiblesse de ce gouvernement ecclésiastique corrompu, qui graciait les brigands dès qu'ils venaient eux-mêmes implorer le pardon du pape, et qui les relâchait après leur avoir imposé quelques exercices de piété et de pénitence ; cette faiblesse, disons-nous, entretenait à un tel degré ces anciens abus, qu'un accès de sévérité passagère et de cruauté, comme la destruction du repaire de brigands à Sonnino (1819), n'exerça aucune influence. Dans les années de détresse, ce désordre arriva à un tel point qu'on voyait affichés à Rome, au même moment (septembre 1817), les noms de cinquante-sept brigands et assassins dont la tête avait été mise à prix. Dans les Légations, où des épidémies se joignirent à la disette, des communes entières se livraient au brigandage. A Bologne, où Consalvi avait envoyé le cardinal Lante, l'homme le plus capable entre ses amis, le mécontentement commença (vers 1816) à fermenter de telle sorte qu'on y redoutait une révolte.

En effet, au milieu de la famine, des maladies et de la détresse produite par ce mauvais gouvernement, on voyait déjà surgir avec une rapidité effrayante le fléau des sociétés secrètes. Les guelfes, répandus sur les deux rives du Pô, avaient un conseil suprême à Bologne; les carbonari, qui y avaient pénétré avec Murat (1815), s'étaient établis dans les Marches. Les communications entre ces deux sociétés et entre les carbonari de Naples se trouvaient établies par l'intermédiaire de Papis, né-

gociant à Ancône, du comte Cesare Gallo d'Arpino et du grand maître de la *vendita madre* à Macerata. Ces chefs établirent (avril 1817) des calculs sur la mort du pape, alors malade; leurs plans d'insurrection, qui embrassaient toute l'Italie, et qui trouvaient leur base dans la haine contre les étrangers, n'étaient pas, aux yeux de quelques-uns de ces conspirateurs, défavorables au gouvernement papal. Mais derrière eux des gens sans aveu trouvèrent moyen de s'introduire dans ces sociétés. Un criminel vulgaire, Carletti, et un ancien gendarme, Riva, voyaient le comte Gallo, pour ainsi dire, en leur pouvoir. Dans des assemblées tumultueuses (commencement de 1817) à San-Elpidio, à San-Ginnesio, à Macerata et dans d'autres localités, on demandait une république sans impôts et avec du pain à bon marché, à la tête de laquelle on voulait mettre le comte Gallo comme consul. Lorsque le pape fut rétabli, ces projets furent ajournés par l'assemblée centrale à Bologne et par les chefs (les *grand'eletti* du degré le plus élevé) de « l'honorable carbonaria, » qui étaient des gens convenables, se plaisant dans des serments pompeux, mais ne voulant nullement s'engager dans des entreprises hasardeuses. Mais, dans les couches plus basses de la société, on s'était trop avancé, et l'on tenta sur Macerata un coup de main nocturne (24-25 juillet) qui échoua cependant dès les premiers moments de l'exécution. Les chefs des conspirateurs furent arrêtés et jugés à Rome (1818). Cette épidémie des sectes *révolutionnaires* ne suffisait pas encore. Les gouvernements de l'Italie eurent la funeste pensée d'instituer des sociétés avec les tendances contraires et d'introduire encore, dans le pays, la peste des sectes *réactionnaires*. Ce fut ainsi que surgirent à Naples

les calderari, et, à Rome, la Société catholique et apostolique des sanfédistes, dont le serment les engageait à détruire par le poignard tous les libéraux sans distinction de rang, de sexe ou d'âge (1). Deux partis violents et bien organisés luttaient alors l'un contre l'autre avec une fureur égale : tour à tour, dans les temps agités ou à des époques d'un affaiblissement général, ils aiguillonnaient soit le peuple soit les gouvernements pour les pousser à la persécution et au meurtre.

Résistance opposée par le clergé à l'administration de Consalvi.

La même résistance que Consalvi rencontrait dans l'exécution de ses réformes judiciaires s'opposait aussi à son action dans toutes les autres directions. On ne se mit pas même à l'œuvre pour introduire dans l'instruction publique les réformes qui avaient été promises ; les écoles continuaient à être négligées et suspectées ; même lorsqu'on introduisit à Rome des asiles pour les petits enfants, le clergé les regardait avec une grande méfiance. Une des promesses de 1816 avait été, entre autres, l'établissement d'un nouveau cadastre. Les plus hauts dignitaires ecclésiastiques s'opposaient à cette opération ; le cardinal Albani déclara sans façons au ministre des finances, Guerrieri, qu'il n'avait pas envie de tripler les impôts qu'il avait à payer pour ses propriétés, inscrites au cadastre seulement pour le tiers de leur force productive. De la même façon, la résistance des Pacca et des Somaglia fit échouer, plus tard (1821), un projet financier de Consalvi, projet d'après lequel les *droits réunis* devaient être introduits dans tout le pays. En ce

(1) Cf. Gualterio, t. Ier, p. 32. — Cf. Farini : *Lo stato romano dall' anno* 1815-1850. Torino, 1850, t. Ier, p. 11.

qui regardait les finances, elles avaient été placées par l'administration française dans une condition plus florissante qu'à aucune autre époque précédente. Par la suppression des corporations ecclésiastiques, la dette publique avait été considérablement diminuée. Par cette suppression, on avait obtenu le double avantage d'amortir la plus grande partie des obligations qui avaient été la propriété de ces corporations et d'avoir pu racheter une autre partie du reste de la dette par la vente des biens ecclésiastiques. Ce fut là la cause que Pie VII, qui, à son avénement en 1800, avait trouvé, avec 3 millions de revenus, une dette de 74 millions, n'eut à se charger, en 1815, que d'une dette de 33 millions, tandis que ses revenus s'élevaient à la somme de 6 ou 7 millions (1). Mais toutes les traces de cette prospérité furent effacées, dès que les prêtres eurent mis la main à l'administration. Déjà en 1819, leur exploitation avait de nouveau tellement appauvri le gouvernement que, lorsque l'empereur François visitait Rome à cette époque, la cour, pour le recevoir, se vit obligée d'emprunter de l'argent à madame Letizia Bonaparte et à la princesse Pauline; de faire rentrer les arriérés des impôts et de faire des baux désavantageux.

Par le système insensé des fermages qu'on venait de rétablir, les revenus avaient été aussitôt diminués. L'entretien de la petite armée et celui des prisonniers, armée bien plus grande que celle des soldats, puisque, vers

(1) D'après Bartholdy, aux renseignements duquel nous donnons la préférence, bien qu'on ne puisse les mettre d'accord ni avec Schubert, ni avec Artaud, ni avec les indications fournies par Morichini (Cf. Gualterio, t. Ier, p. 452), qui fut plus tard ministre des finances à Rome.

1820, leur nombre montait à onze mille criminels arrêtés, fut confié à des entrepreneurs à des conditions tellement incroyables que ces derniers l'abandonnaient à des sous-fermiers de seconde et de troisième main qui en retiraient encore toujours des profits. Des malversations et des falsifications de décrets émanant du pape, qu'on avait obtenues par surprise, furent commises par des ecclésiastiques (1817-1820) d'un rang élevé, parmi lesquels se trouvait même le gouverneur de Rome, monsignore Pacca, un des appuis de Consalvi. Un jour (août 1817), on découvrit un bureau complétement organisé où l'on faisait de faux billets du Trésor et où l'on distribuait des gratifications et des pensions régulièrement payées par les caisses de l'État. Ces abus allaient si loin qu'on osa même imiter la signature du pape (1), afin de rétablir un monopole légalement aboli ; mais le pape hésita à déclarer absolument fausse cette signature imitée avec la plus grande habileté. Lorsque, pour faire une enquête sur les abus dans l'administration, Consalvi nomma (1819) une commission, il dut voir que plusieurs des membres, appelés par lui à en faire partie, lui refusèrent leur concours, et que le ministre des finances quitta plein d'indignation la ville, sans vouloir donner les renseignements qu'on lui demandait sur les fraudes incontestables commises par ses fonctionnaires. Le collége des finances, qui fut le fruit des longues délibérations de la commission, ne modifia en rien ni la situation, ni la corruption du système, ni celle des personnes. Comment cela aurait-il été, du reste, possible dans un pays où Consalvi et ses financiers eux-mêmes étaient les vic-

---

(1) Ranke, p. 687.

times des préjugés les plus funestes par rapport à l'économie politique; où tous les ouvrages scientifiques relatifs à l'administration des finances étaient à l'index et où la statistique était considérée comme une science coupable de haute trahison !

L'ignorance et l'incapacité, inséparables de ces préjugés, agissaient d'une manière funeste sur toutes les autres branches de l'économie politique, sur l'industrie, sur le commerce et sur l'agriculture. Ce pays, avec ses côtes étendues, ne possédait pas de place maritime qui l'eût pourvu de denrées coloniales et des produits des manufactures; on était même obligé d'importer de Naples les poissons secs et les fruits du Midi. Le système des droits protecteurs favorisait la contrebande; les côtes étaient infestées de pirates et les routes de brigands; les misérables troupes, considérablement réduites en nombre et composées de vagabonds ramassés partout, ne pouvaient pas protéger le pays. Il n'y avait personne pour couper, d'une main vigoureuse, le nœud de tous ces maux; les tentatives isolées faites pour mettre de l'ordre dans ce chaos furent vaines. Dans les campagnes, les anciens restes des institutions féodales concouraient avec l'impuissance du gouvernement des prêtres à conserver un état de choses, tel qu'on ne le trouve que chez les peuples les plus incultes et dans les époques les plus grossières. La grande étendue des propriétés territoriales, mal qui remonte jusqu'à l'époque de César, a causé, dans le territoire de Rome, le dépeuplement qui est allé en croissant depuis les dévastations commises par les barbares; ce dépeuplement, à son tour, a produit les miasmes qu'une population solidement établie fait bientôt disparaître; les miasmes, en réagissant de leur côté

sur le pays, ont rendu difficiles et ont même empêché le repeuplement et la mise en culture des terres employées comme pâturages. L'aliénation des biens ecclésiastiques n'y a pas pu produire le morcellement du terrain en petites propriétés, parce que les grands propriétaires les achetaient, afin d'agrandir encore leurs propriétés qui étaient même déjà trop grandes.

C'était en vain que, depuis 1802, le gouvernement avait recommandé de diviser davantage les grandes agglomérations de biens fonciers dans la Campagne romaine, par le moyen de baux emphytéotiques ; en vain la famille Rospigliosi donnait-elle (1786-1828) un bon exemple en faisant des baux de ce genre à Zagarolo, dont les résultats (1) avaient prouvé, jusqu'à la dernière évidence, l'avantage du système de morcellement pour la culture et pour la population. Les grandes familles, parmi lesquelles les Borghèse possèdent à eux seuls douze mille *rubbi* (1 *rubbio* = 189 ares), c'est-à-dire à peu près un dixième de toute l'étendue carrée de la Campagne romaine, trouvaient plus commode de louer leurs propriétés à un seul fermier. Les terres cultivées de la Campagne, qui, en 1783, étaient encore de plus de seize mille et, en 1802, de dix mille quatre cents *rubbi*, n'en comprenaient plus, en 1816, que sept mille; l'élevage des bestiaux augmentait en proportion, mais les produits n'avaient plus la même valeur, ni le même prix. L'agriculture était donc bien autrement florissante dans les Légations, où le système féodal avait cessé d'exister bien plus tôt, que dans le territoire beaucoup plus restreint de Rome, où se

(1) Malgré le fâcheux résultat définitif qui provenait d'autres causes. Cf. Reumont : *Roemische Briefe* (Lettres de Rome), t. Ier.

trouvent les grandes propriétés féodales. Ces dernières font tarir la source première de l'alimentation du peuple et, comme on l'a prouvé par des documents indiquant les lieux de naissance des brigands, elles sont en même temps la grande pépinière des brigands qui peuplent les États de l'Église. On sait par une expérience générale que les bergers sont les plus grands ennemis de la société civilisée : dans l'île de Sardaigne, dans la Capitanate, en Grèce, dans la république Argentine, on a vu depuis longtemps quelle est l'influence exercée par le régime pastoral sur les intérêts moraux et matériels des États. On supporte devant les portes mêmes de la capitale de la chrétienté cet état de choses qu'on ne trouve que dans les pays les plus arriérés de l'Europe ou habités par des immigrants venus d'Europe. Les États de l'Église, avec leur gouvernement hiérarchique, étaient le pays de l'Occident dont la condition se rapprochait le plus de celle de la Turquie où le souverain réunit également entre ses mains le pouvoir spirituel et temporel. Dans ces deux États, on maintient au dehors un immense domaine religieux avec une force qui semble être bien au-dessus de toute raison humaine, tandis qu'à l'intérieur on applique un régime qui est bien au-dessous d'elle et au-dessous de la dignité d'une société civilisée.

Le royaume de Sardaigne.

Le même enthousiasme indicible qui avait accueilli le pape, lors de son premier retour à Rome, salua aussi le roi Victor-Emmanuel, lorsqu'il retourna de l'île de Sardaigne sur la terre ferme. Avec la même émotion et la même ivresse pleine d'espérances avec lesquelles on avait entouré Louis XVIII à Calais et Pie VII à Rome, le peuple de Turin s'était serré autour de son roi, au mo-

ment de son entrée dans la capitale (20 mai 1814) ; c'était à qui toucherait son cheval, ses habits, ses mains et à qui le comblerait de plus de fleurs. L'absence de jugement, l'oubli frivole et étourdi des masses populaires ne sont jamais plus grands qu'en face de la bonhomie d'un prince qu'on sait personnellement étranger à toute dureté de cœur. Or Victor-Emmanuel était un prince de cette nature; non-seulement ses courtisans, mais encore des historiens sévères, et parmi eux même des démocrates, l'ont appelé le plus grand philanthrope de son pays. Et cependant, à cette époque où les passions des partis se sont agitées avec une grande violence, rien n'a eu des suites aussi funestes que précisément cette faiblesse de cœur des hommes bons qui ne surent pas mettre un frein à l'audace effrontée des méchants. Il n'y a que des hommes d'une nature aussi complétement contradictoire que celle des deux Ferdinand de Naples et d'Espagne, dans lesquels la bonté de cœur et la méchanceté, la faiblesse et la cruauté alternaient suivant leurs caprices, qui aient laissé derrière eux des souvenirs plus tristes de leur gouvernement que le pieux Pie VII et Victor-Emmanuel. Dans le roi de Sardaigne, il s'ajoutait encore à la faiblesse de cœur celle de l'esprit qui s'exprimait, comme dans un type, dans les traits de son visage. L'absence de savoir et de lumières avait, de bonne heure, fait de lui l'ennemi de toute innovation ; cette aversion pour tout ce qui s'appelait libéralisme civique et réforme politique était devenue en lui, par suite de ce qui s'était passé en France, une haine implacable que rien ne pouvait effacer.

Tout ce que le roi pouvait avoir possédé de vigueur militaire dans sa jeunesse fit bientôt place, pendant

l'époque de ses malheurs, à une piété superstitieuse qui le disposait à toutes les pratiques mécaniques, à des offrandes, aux vœux et aux pèlerinages, mais qui maintenait son âme dans une apathie obtuse, non pas précisément à l'égard des misères individuelles qui le touchaient d'une manière directe, mais vis-à-vis des misères nationales qui s'étendent le plus loin et le plus profondément, et qu'il faut comprendre par l'intelligence, quelque évidentes qu'elles soient. Tel le roi s'était montré auparavant, tel il revint dans son pays. Quel serait le régime ramené par le roi qui était accueilli par l'allégresse générale, tous ceux pouvaient le savoir qui examinaient l'état de choses laissé par lui dans l'île de Sardaigne. Il y avait été rejeté (1806), lorsqu'il était devenu roi par suite de la renonciation de son frère (1802) et que les armes françaises l'avaient successivement chassé de Rome et de Gaëte. Il y avait vécu et régné pendant huit ans, pauvrement soutenu par des subsides anglais. Lorsque, par un sort pareil, le roi de Naples dut se retirer en Sicile, aussitôt, dans ces lieux inhospitaliers où, comme en Sardaigne, depuis plusieurs siècles aucun rayon de la civilisation européenne n'avait pu pénétrer, on vit s'épanouir, à la faveur de la protection anglaise, une vie politique et une saine économie qui semblaient promettre une ère toute nouvelle. De même lorsque, à cette époque, le roi de Prusse était refoulé dans la partie la plus écartée de son royaume, il y sortit de cette grande détresse une prospérité qui releva rapidement l'État de sa décadence. On devait s'attendre à un essor semblable que prendrait l'île de Sardaigne pendant le séjour de la cour à Cagliari; en effet, cette île n'avait jamais joui du bonheur d'être l'objet de la sollicitude directe d'un gou-

vernement aussi rapproché d'elle, et elle en avait besoin plus qu'aucun autre pays.

L'île de Sardaigne.

Quel vaste champ y était ouvert à l'action du plus grand philanthrope de son pays ! Cette île était habitée par une population à moitié anéantie par la misère et qui vivait dans un état voisin de celui des brutes (1). Le paysan labourait encore ses champs avec l'ancienne charrue romaine; dans des chariots montés sur deux roues pleines qui étaient garnies de clous et qui tournaient avec l'essieu, il rentrait le blé dans sa maison, où la ménagère se servait du procédé le plus primitif pour le réduire en farine. Comme en Sicile, il n'y avait pas une seule route dans toute l'île de Sardaigne où les communications ne fussent interrompues, en hiver, par les torrents impétueux qui descendaient des montagnes et qui causaient de grandes pertes, en noyant les hommes et les bêtes de somme et en détruisant les marchandises qu'on transportait. Jamais les habitants de l'intérieur de l'île n'avaient vu de voiture; une foire leur était tout aussi inconnue. Il n'existait donc à l'intérieur ni échange ni trafic ; le commerce extérieur était réduit à sa plus faible expression ; on ne touchait pas aux mines les plus riches en argent, en plomb et en fer, dans un pays qui pourrait être un des marchés les plus importants de toute la Mé-

(1) Cette condition de l'île de Sardaigne, que nous ne faisons qu'indiquer brièvement, est décrite de la même façon par tous les témoins oculaires, par un courtisan tel que Saint-Séverin : *Souvenirs d'un séjour en Sardaigne*, 1827, par un connaisseur tel que La Marmora dans son *Voyage*, et par des auteurs plus récents, indigènes ou naturalisés, tels que R. Orrù : *Sulle condizioni attuali, etc., di Sardegna*, et Baudi di Vesme : *Considerazioni, etc., sulla Sardegna*. 1848.

diterranée. De toutes les terres labourables, on ne cultivait pas même un quart, à cause de l'éducation des bestiaux, pratiquée d'une manière très-grossière par des paysans qui étaient presque encore à l'état de nomades, et à cause du droit qui leur permettait de faire paître les bestiaux dans une certaine étendue de terrain, droit qui faisait que toutes les propriétés non entourées d'enclos devaient rester en friche pendant un certain nombre d'années, et qui, en outre, empêchait toute culture des arbres dans la plaine. Avec cet état de choses, tout ce que le régime féodal avait de plus révoltant se concentrait dans l'île de Sardaigne comme dans un seul foyer. Les habitants riches et privilégiés des communes, les propriétaires des grands troupeaux, formaient exclusivement les conseils communaux et se servaient de cette position pour maintenir cet état de choses; leurs propriétés, qui étaient des biens fonciers complets (*tanche*), étaient encloses et fermées; les pauvres, qui autrefois n'avaient pas le droit d'entourer de clôtures leurs petites propriétés dispersées, et qui, plus tard, ne pouvaient pas le faire faute de moyens, étaient forcés par les riches à laisser la moitié de leurs terres ouvertes comme pâturages pour les bestiaux qu'ils ne possédaient pas.

Cet état de choses forçait les pauvres paysans tantôt à violer grossièrement la loi, tantôt à s'engager dans des procès compliqués devant des tribunaux dont le nom était employé, dans les proverbes populaires, comme synonyme du malin esprit et qu'on ne prononçait qu'avec des imprécations et qu'en faisant le signe de la croix. Ces mêmes membres des conseils communaux accablaient les pauvres non-seulement par le droit de pâturage, mais encore par la charge des taxes directes dont on

imposait, d'après l'estimation la plus grossière, les biens meubles et les immeubles, et dont le montant s'élevait, comme on l'a calculé (1), à plus de 50 pour 100 du revenu net. Tandis que, dans les campagnes, la plus pauvre chaumière avait à payer des impôts, on en exemptait complétement les villes et les sources les plus productives du revenu, les étangs peuplés de poissons, les maisons de Cagliari et les capitaux. De même que, par ces priviléges, les riches pesaient sur les pauvres, de même une commune empêchait le développement des autres par suite des faveurs les plus insensées qu'on leur accordait. Certaines communes avaient le privilége (*ademprivio*) de faire abattre et de vendre du bois d'ouvrage et de construction dans les forêts qui toutes étaient la propriété de la Couronne; elles pouvaient, en outre, y prendre tout le bois dont elles avaient besoin pour leur usage particulier, tandis que d'autres communes étaient obligées d'acheter le leur. Un tel régime favorisait des infractions continuelles contre la loi; l'hostilité la plus envenimée séparait une commune de l'autre, de même que la vendetta et la vengeance privée empêchaient les relations entre les individus. Le clergé accablait le pays de charges et d'abus inouïs. On dut y entretenir douze évêchés, dont quelques-uns ne comptaient que de dix à seize paroisses, et l'archevêché le plus considérable seulement soixante-quinze (2); les cent trente prêtres auxquels on donnait, dans la seule ville de Cagliari, la somme de 1 million, auraient suffi pour l'exercice du culte dans toute l'île.

---

(1) Comme le faisait Baudi di Vesme encore pour son époque. P. 249.
(2) Martini : *Storia eccles. di Sardegna*. 1841.

La dîme ecclésiastique de tout le produit des terres et du bétail, prélevée non-seulement sur les produits de l'éducation des bestiaux, mais encore sur tous les animaux dès qu'ils étaient nés, formait une source de revenu tellement productive que, dans l'île de Sardaigne, elle était considérée comme l'unique source de richesse. En retour de tout cela, le clergé ne faisait, pour ainsi dire, rien en faveur des écoles, ni même pour l'instruction religieuse proprement dite. Au moment où le général la Marmora écrivit son livre, le clergé payait la somme de 17,000 *lire*, à titre de subside, à l'État, qui avait été toujours obligé de contribuer aux dépenses de l'administration dans cet île. Tout cet état fâcheux des choses était aggravé encore par le gouvernement suprême et par l'administration. Le pouvoir suprême était entre les mains du vice-roi, gouvernant, d'après les traditions espagnoles, en véritable dictateur, de sorte que les troupes, l'Église, les finances, les communes et même les tribunaux dépendaient de lui. Nommé seulement pour trois ans, le gouverneur ne pouvait pas introduire dans l'île une administration méthodique ; étant presque toujours étranger à l'île, il dépendait des inspirations du secrétaire d'État. qui était né dans l'île et qui devenait naturellement le centre de toutes les intrigues. En outre, le gouverneur n'apprenait jamais à connaître l'état de choses dans l'intérieur de l'île ; il n'en savait que ce que les habitants de Cagliari lui en disaient à leur point de vue, et leurs intérêts étaient malheureusement, sur tous les points, opposés aux intérêts de l'intérieur. Une masse énorme de maux invétérés s'étendait comme une couche épaisse sur le pays ; les attaques les plus vigoureuses et les mieux méditées auraient seules pu effectuer un com-

mencement de guérison auquel on ne pouvait s'attendre que par l'intervention d'un miracle.

L'établissement de la famille royale à Cagliari était un de ces événements merveilleux qui semblaient *nécessairement* devoir amener une telle crise favorable. L'autorité royale dans le voisinage le plus immédiat; la possibilité qui s'offrait ainsi d'examiner la condition de l'île d'une manière directe et d'attaquer les maux à leur racine; la facilité de faire des projets méthodiques et d'exercer une action continuelle; les abus énormes qui sautaient aux yeux de tout le monde; la condition déplorable de l'île qu'on touchait au doigt et qui, comme déjà vers 1794 et 1795, avait produit, encore en 1808, des troubles dans la ville de Gallura de fâcheuse réputation : tout cela semblait devoir stimuler à une action continuelle et multipliée ainsi qu'à une bienfaisance efficace, même le gouvernement le plus énervé. Mais pendant les huit années que dura le séjour du roi dans cette île, on ne fit pas la moindre chose. La cour de Turin, célèbre par l'étiquette espagnole qu'elle observait et sur laquelle Napoléon lui-même se faisait renseigner par des maîtres de cérémonie de la cour sarde, avait emporté avec elle tout son faste et toute sa roideur espagnole pour en faire parade dans cette île à demi sauvage. Mais on ne construisit pas une seule route; on ne fit pas la tentative la plus éloignée pour remédier à l'absence de toute protection et de tout droit en faveur des habitants; on ne tenta aucun effort pour diminuer les priviléges de la noblesse et du clergé; on ne prépara aucune réforme afin d'avancer, dans la lutte entre l'agriculture et l'éducation des bestiaux, le moment décisif d'une catastrophe qui seule peut relever le pays. Au lieu de récompenser

cette île hospitalière de la protection qu'elle avait donnée à la cour, cette dernière la chargea de nouveaux impôts pour subvenir aux frais de son entretien ; lorsque la cour partit et que la raison de l'augmentation des impôts n'existait plus, la charge resta cependant telle qu'elle était et sans être nullement diminuée. Telle était la raison qui fit que la population de cette île, égalée par nulle autre nation en courage et en docilité, poussa, après 1850, dans les années où l'Italie commençait à prendre son essor, à la rupture de l'union, et en témoigna le désir par une désaffection lentement croissante pour le Piémont. On avait même à craindre que ce pays, qu'on a souvent appelé espagnol et qui du moins n'était pas italien, ne se séparât un jour, comme la Corse, de l'union italienne.

Réaction de la noblesse en Piémont.

Comme le roi avait l'habitude de le dire en plaisantant, il avait réellement passé tout le temps de la domination française plongé dans un profond sommeil pendant son séjour dans l'île de Sardaigne. C'est ce qu'avait fait aussi la majeure partie de la noblesse piémontaise qui s'était retirée dans ses terres, et au milieu de laquelle le roi, en se réveillant, trouva qu'à Turin tout était encore comme autrefois. Seulement, pendant qu'il était en route, les événements constitutionnels à Paris semblaient avoir passé devant lui comme un rêve. Il avait été précédé d'un édit publié à Gênes (14 mai 1814) qui abolit la conscription et l'impôt sur les héritages, ainsi qu'une diminution des impôts. Une allocution libérale du président du tribunal de Gênes, dal Pazzo, le même dont nous avons déjà parlé plus haut (t. II, p. 250), avait été bien accueillie par le roi qui

avait parlé de la « liberté européenne, » réveillant ainsi dans les hommes d'un tempérament sanguin l'espoir de voir renaître les états généraux. Mais aussitôt que le roi fut arrivé à Turin, il se trouva immédiatement entouré des chevaliers de la restauration qui, avec plus de succès que le clergé à Rome lui-même, réussirent, d'un premier élan, à remonter tout d'un coup le cours des années jusqu'en 1770. Bien plus que dans le reste de l'Italie, la noblesse piémontaise avait été une corporation jouissant d'une considération réelle aux yeux du peuple jusqu'à l'époque de la Révolution, bien que son pouvoir féodal eût été brisé, même dans ce pays, par l'absolutisme, bien que son importance politique eût été considérablement diminuée par la séparation qui avait eu lieu entre les états de la Savoie et ceux du Piémont, et que même ses priviléges militaires eussent perdu leur importance, par suite de la manière tyrannique dont le roi prenait sous sa tutelle toutes les familles et même les personnes. L'irruption des idées révolutionnaires d'abord, et ensuite la domination française, avaient troublé, aussi dans ce pays, l'ancien état de choses et les anciennes traditions. L'égalité devant la loi; le droit de tous de prétendre à tous les emplois et à toutes les dignités; l'activité de la bourgeoisie et les lumières répandues dans son sein; le nouvel essor qu'avaient pris le commerce et l'industrie : tout cela avait, avec une plus grande rapidité que dans le reste de l'Italie, changé les idées des Piémontais, modifié de plus en plus la position du peuple vis-à-vis de la noblesse et ébranlé les principes civils et sociaux dans une grande partie de la noblesse elle-même, c'est-à-dire chez les membres les plus instruits de cette classe de la société.

Mais une partie plus grande encore de la noblesse, ceux qui avaient grandi dans cette ignorance grossière, dépeinte par Alfieri comme ayant été son propre partage et celui de son entourage, s'attachaient obstinément à l'ancien régime; intimidés par les événements, ils s'étaient retirés dans leurs terres, et quand il leur était arrivé d'occuper des fonctions publiques à côté des roturiers, ils s'étaient toujours, dans la société, tenus à l'écart de ces derniers. C'était cette classe de la noblesse qui, à cette époque, obsédait le roi; c'étaient tous ceux qui, en redoublant de dévouement, voulaient faire oublier les services rendus contre leur gré, ou bien ceux qui pouvaient se vanter d'être restés dans une inaction pleine de fidélité, ou même d'avoir souffert le martyre pour la cause du roi. Tous ces hommes avaient une tournure des plus singulières et tout à fait surannée, telle qu'on n'en avait pas même vu à Paris, lors de l'entrée de Louis XVIII; ils portaient leur ancien costume; ils affectaient les anciennes manières bizarres dans leur démarche et dans leur façon de saluer, et ils parlaient de cette voix nasillarde qui était considérée, sans qu'on en sache la raison, comme celle de la légitimité et de la dévotion. Ils réjouissaient le cœur du roi par leur dévouement plein d'enthousiasme; ils l'assourdissaient par leurs sombres descriptions du règne des Français, et ils lui troublaient la tête par leurs plaintes et par leurs vœux auxquels il ne comprenait rien, sachant encore moins comment les satisfaire. Dans cette confusion, il trouva un secours inespéré dans le comte Cerruti, qui lui suggéra l'idée ingénieuse de consulter l'almanach de Palmaverde de l'an 1798, et qui lui conseilla de rétablir toutes les charges et toutes les dignités qui y étaient mentionnées,

en nommant à ces places toutes les personnes qui les avaient occupées àcette époque (1).

Aussitôt et peu de jours après que Rivarola avait pris des mesures pareilles à Rome, on publia le fameux édit (21 mai) qui abolit toutes les lois et toutes les institutions françaises, sans même les juger dignes d'une mention spéciale, et qui ordonna, à partir de la date de cet édit, « l'observation des constitutions royales de 1770, sans le moindre égard à une autre loi quelconque. » D'après sa teneur littérale, cette loi abolit une législation et une administration de la justice bien organisées, pour introduire, comme on le faisait dans les États de l'Église, à leur place, le chaos et un amas confus de lois et pour rétablir une procédure fort imparfaite, ainsi que les tribunaux spéciaux et exceptionnels, dirigés par des ecclésiastiques et des militaires avec toute la barbarie dès anciennes lois pénales qui condamnaient les criminels à être roués et écartelés. Par cette loi, on rétablit les fidéicommis et les majorats, les droits féodaux de toute espèce, les contraintes féodales et la dîme, les couvents et les corps de métier; on condamna de nouveau les non-catholiques à l'incapacité civile, on prescrivit de nouveau aux juifs de porter leurs marques distinctives de couleur jaune, et on les força à revendre les biens immeubles qu'ils avaient achetés; on dépouilla les anciens moines et les religieuses qui avaient quitté les couvents

(1) Brofferio (*Storia del Piemonte dal* 1814, etc. Torino, 1849) a pu puiser cette anecdote dans le *Voyage* de lady Morgan (d'après la traduction française. 1821, t. Ier, p. 116-142), qui, peu d'années après ces événements, se trouvait en relations avec les premières maisons de Turin.

des droits civils acquis auparavant (1); on déclara non valides tous les mariages civils; on plaça de nouveau sous le pouvoir paternel les enfants devenus majeurs; on annula tout simplement l'effet entier de la législation française, ainsi que les décisions des tribunaux; on enleva à l'administration ses fonctionnaires, ainsi qu'on ôta à ces derniers leurs places : en un mot, on mit partout la confusion la plus incroyable. Toute cette manière de procéder était en contradiction flagrante avec les dispositions du traité de paix de Paris. Peu de temps avant l'arrivée du roi, le prince Schwarzenberg avait promis (15 avril) à Paris, aux Piémontais, d'une manière tout à fait expresse, l'oubli de tout ce qui s'était passé; il avait même comblé d'éloges les serviteurs fidèles du gouvernement français qui perdirent, après la restauration, en masse leurs places et toutes leurs ressources.

En effet, on vit qu'à côté de l'édit royal la législation de l'almanach de 1798 exerçait son influence sur tout l'ordre des choses. Cerruti lui-même fut nommé président du Sénat; le journal de Turin reçut de nouveau son rédacteur de 1798; on changea les membres des tribunaux d'après l'almanach. Un des hommes de 1798, le cavaliere Mussa devint ministre de la guerre et fit appeler aussitôt sous les drapeaux les hommes enrôlés en 1800, absolument comme le fit, au même moment, l'électeur de Hesse. Cette manœuvre ayant eu peu de succès, ce qu'on comprend facilement, on eut recours aux anciens procédés d'enrôlement, à la place de la conscription,

(1) Une patente royale déclara, en outre, concubine la veuve d'un ancien moine, Nuvoli, qui était décédé, et leur fille enfant bâtard, de même qu'il les dépouilla de la fortune laissée par Nuvoli.

pour former de nouveaux régiments. Un certain cavaliere Sesca, qui déployait beaucoup de zèle en dénonçant les jacobins et les francs-maçons, fut chargé de la direction de l'instruction publique et de la nouvelle organisation de l'université de Turin. Il destitua vingt-cinq des professeurs les plus distingués de Turin, par la seule raison qu'ils avaient été nommés par le gouvernement français. L'abate Caluso, le vénérable ami d'Alfieri, qu'on avait épargné à cause de sa famille, renonça plein d'indignation à ses fonctions, pour partager le sort de ses collègues (1). L'historien Botta, qui, en 1797, avait formé, avec Carlo de Bossi et Carlo Julio (*i tre Carli*) le gouvernement provisoire, ne put pas rentrer dans sa patrie; Bossi fut privé, en 1815, des fonctions qu'il exerçait dans l'État. Le Piémont perdit d'autres hommes de talent par des motifs plus risibles. Fr. Massimino fut forcé de se rendre à Paris, où il fonda une école de musique; une pétition, adressée par lui au gouvernement, avait été rejetée parce qu'elle était écrite en style français. Ce refus provenait d'un certain Bellosio, encore un des hommes de 1798, qui se trouvait à la tête des douanes. C'était le même qui ne permettait pas aux voyageurs de passer par la route établie par Napoléon sur le mont Cénis, parce qu'il voulait ramener le trafic à la route de Navala, devenue presque impraticable. Il était aussi du nombre de ces hommes fanatiques qui voulaient détruire le pont sur le Pô, près de Turin, parce que Napoléon en avait commencé la construction; il se trouvait sur la même ligne que ces zélateurs puérils, qui jetaient par les fenêtres des bureaux les meubles français, ou

(1) Cf. A. Gallenga : *History of Piedmont*. 1853, t. III, p. 314.

que ce jardinier de la cour qui arrachait les plantations françaises du Jardin des Plantes.

Ces scènes burlesques de la restauration dans le Piémont avaient été l'œuvre passagère de la première ivresse monarchique, tandis que ses exploits tragiques duraient bien des années. Après les Cent-Jours, une ordonnance royale (27 juin 1815) expulsa tous les Français, établis depuis 1792 dans les États sardes, avec l'injonction de quitter le pays dans un délai de vingt jours. Cette mesure atteignit de quatre à cinq mille individus, non-seulement des hommes peu sûrs et suspects, mais encore un grand nombre de personnes qui possédaient des terres et des maisons, des fabricants et des ouvriers qui autrefois avaient été appelés dans le pays pour relever les manufactures de soieries. Cette mesure fut exécutée avec une telle rigueur que le gouvernement se vanta d'avoir montré une grande clémence en accordant à cent vingt personnes qui se trouvaient atteintes par ce décret un délai plus long pour quitter le pays (1). Ce fut à cette même époque qu'on fit évacuer avec la plus grande hâte un certain nombre d'anciens couvents dont on avait fait des fabriques et des filatures, et qui maintenant devaient être de nouveau cédés aux capucins et aux religieuses. Jusqu'en 1818, où l'on accorda une indemnité à l'émigration, les bruits se maintenaient dans le public qu'on redemanderait les biens des émigrés qui avaient été vendus. On pouvait d'autant plus facilement croire à ces rumeurs que, dans certains endroits, le gouvernement mettait en sequestre des biens nationaux achetés sous la domina-

(1) Cf. *Gazette d'Augsbourg*. 1815, p. 852.

tion française; que l'on savait que le mécontentement régnait dans la noblesse parce qu'on ne lui rendait pas tout son pouvoir, et dans le clergé parce qu'on ne lui restituait pas toutes ses propriétés, et enfin qu'on voyait que la cour et le gouvernement ne reculaient devant aucun acte arbitraire.

Le roi philanthrope ne s'en faisait pas non plus le moindre scrupule. Au contraire, on le voyait ressusciter l'Église dans son pays avec plus d'éclat presque qu'on n'en déployait, pour ce but, dans les États de l'Église eux-mêmes; on le voyait présenter ses hommages au pape et combattre la disette par des processions dans lesquelles les hommes les plus zélés portaient des couronnes d'épines; mais toute cette piété n'empêcha pas le roi borné, accablé par une décrépitude précoce et égaré par un entourage des plus mauvais, de faire l'abus le plus scandaleux de sa puissance. La reine, Marie-Thérèse, fille de l'archiduc Ferdinand, le menait comme elle voulait; elle était prodigue et entièrement adonnée aux anciennes vanités de la cour, de sorte qu'elle n'admettait au grand Opéra que la noblesse, dont les membres y étaient placés d'après le nombre de leurs aïeux (1); en outre, par suite de la réception froide qu'on lui avait faite lors de son retour à Turin (1815), elle s'était sentie blessée et gardait rancune aux Piémontais. A côté de la reine, des hommes aussi pitoyables que Cerruti et Thaon Revel, le comte Roburenti, le favori du roi, et le confesseur Botta, entouraient le souverain d'un cercle magique à l'aide duquel ils le dominaient complétement, en empêchant

(1) Cf. Lady Morgan, t. 1er, p. 96.

que rien ne vînt le troubler du dehors. Quand les nouvelles inquiétantes de la détresse qui régnait dans le pays parvenaient jusqu'au roi, ou quand il entendait dire que les places pouvaient s'acheter et qu'au prix d'argent on pouvait obtenir des titres et des sentences favorables, ces hommes le calmaient en lui disant que c'étaient les inventions des jacobins.

Le roi n'était pas porté par sa nature aux persécutions sanglantes, et, par bonheur, aucun de ceux qui le dirigeaient n'en avait non plus le goût. Mais, en revanche, l'arbitraire des atteintes les plus injustes portées directement par le roi lui-même à la marche de la justice civile ne connaissait pas de bornes, parce que, pratiquées dans l'intérêt de la caste dominante, ces injustices ne trouvaient que des auxiliaires trop bien disposés dans l'entourage du monarque et que ce dernier n'en comprenait pas lui-même toute l'importance et tout l'effet. L'abus de ses patentes, de ses lettres de grâce et de ses pleins pouvoirs enlevait toute base solide à la propriété, aux contrats et aux sentences judiciaires. Des décisions souveraines réglaient les obligations des propriétaires des terres vis-à-vis de leurs fermiers et celles des débiteurs nobles à l'égard de leurs créanciers, prérogative royale qu'on faisait dériver du droit de protection traditionnel que le roi avait exercé sur les familles nobles de son pays. Les royalistes les plus dévoués ont dû reconnaître (1), en outre, la gravité de l'abus qu'on faisait de ce qu'on appelait les délégations, c'est-à-dire des pleins pouvoirs donnés par le roi pour mettre de l'ordre dans la fortune d'un

(1) Cf. Beauchamp : *La Révolution du Piémont*, 1823.

gentilhomme, quand ses parents en dénonçaient le délabrement. Le nombre de ces arrêts arbitraires de toute nature, rendus par le souverain, s'élevait jusqu'en 1818 à un tel chiffre que le président de la chancellerie, le comte Gattinara, pouvait calculer la somme qu'on lui payait à lui seul, comme sa part personnelle dans la recette provenant de ces brevets, à deux mille francs par mois (1). Nulle décision judiciaire émanant du temps de la domination française n'était à l'abri d'une déclaration de nullité que le roi pouvait prononcer à tout moment. Dès le principe, on avait commencé à reviser des procès, « sans avoir égard à la sentence déjà prononcée par la Cour d'appel. » Un grand nombre d'édits semblables furent publiés ensuite (2) ; ils s'appliquaient même au territoire de Gênes, où la juridiction du roi de Sardaigne n'avait pourtant pas pu être suspendue par la domination française.

Les choses en vinrent à un tel point qu'un jour le roi dut publier (16 octobre 1816) une patente pour s'opposer à cette extension de son propre pouvoir ; mais, quelques mois après, l'ancien mal revenait dans toute sa force.

Ce qu'il y avait de plus honteux, c'était que les Cours suprêmes de justice s'inclinaient devant l'édit insensé du 21 mai, qu'elles lui reconnaissaient même une force rétroactive et qu'elles le laissaient appliquer de la manière la plus absurde. Le comte dal Pozzo, qui, peu de temps après l'allocution libérale adressée par lui au roi à Gênes, avait perdu sa place, examinait des cas judi-

(1) Gualterio, t. Ier, p. 509.
(2) Voir leur énumération dans Brofferio, p. 102.

ciaires de cette nature, dans un ouvrage (1) publié à Milan, avec l'autorisation du gouvernement autrichien, ouvrage dans lequel il combattait, avec prudence, mais avec énergie, le droit usurpé par le gouvernement, de s'emparer du passé par sa législation. Il était le seul qui osât parler, parce qu'il savait se modérer, le seul dont les petits ouvrages étaient lus à Turin avec admiration et contre lequel les courtisans cherchèrent en vain à exciter aussi le roi. Excepté dal Pozzo, aucune autorité, aucune classe de la société, aucun tribunal, n'avait osé protester contre cet édit et contre ses conséquences. Les gens intelligents se retiraient tranquillement et se tenaient à l'écart; la grande masse de la population, qui ne se sentait que bien peu atteinte par les édits et par les patentes du roi, les acceptait sans rien dire; elle ne partageait pas non plus le mécontentement des hommes instruits; comme, en outre, la presse et la diplomatie étaient silencieuses et que le pays était isolé et se trouvait séparé des autres États, le monde au dehors n'apprenait alors que bien peu de choses sur tout ce qui se passait alors en Sardaigne.

Mouvement en sens contraire.

Bien des éléments s'opposaient cependant dès le principe, dans ce pays, au règne insensé de l'incapacité. De même qu'à Rome, les puissances montraient à la cour de Sardaigne un tel mécontentement au sujet de la violation brutale de l'amnistie promise par la paix de Paris; que, déjà pendant l'été de 1814, le gouvernement sarde se vit obligé d'envoyer à toutes les cours des

(1) *Opuscoli politico-legali di un avvocato Milanese originario Piemontese.* Milano, 1817-1820, p. 1-6.

Notes justificatives. A Saint-Pétersbourg, la plume rebelle de de Maistre cachait à peine la mauvaise humeur que lui inspirait cette tâche dont il avait à s'acquitter. La légation de France, ainsi que celles d'autres États, avait aussitôt, bien qu'inutilement, protesté contre l'expulsion des Français en 1815. Elles avaient encore à prendre successivement la défense tantôt du prince Borghèse, qu'on dépouillait et qui avait été le dernier lieutenant de Napoléon en Piémont ; tantôt des juifs et tantôt des Vaudois; quant au prince, les ambassadeurs intervinrent en sa faveur par une décision formelle (1816). Mais vouloir s'obstiner à se brouiller avec les puissances, c'eût été une triple folie à cette époque où l'on avait à prendre à deux reprises des décisions sur les limites (1814 et 1815), et où, à Turin, on avait besoin de secours pour se défendre contre les empiétements de l'Autriche. La demande primitive de l'Autriche, qui voulait obtenir toute l'Italie qui avait été soumise au sceptre de la France, à la seule exception du Piémont, et s'assurer une influence dictatoriale sur toutes les affaires d'Italie, avait fait naître de grandes appréhensions à la cour de Turin. En outre, on avait déjà fait circuler au congrès de Vienne (1) la proposition également autrichienne de changer la loi salique et de donner la succession au trône de la Sardaigne à Béatrix, fille du roi, ou à ses descendants ; elle était l'épouse de François IV de Modène, ce despote intrigant qui représenta comme suspect et comme hostile à l'Autriche le prince de Carignan, héritier plus éloigné, mais ayant droit à la succession; François chercha à leurrer le roi

(1) Cf. Farini : *Storia d'Italia*, t. Ier, p. 83.

de Sardaigne et à le gagner à ce projet, en faisant briller devant ses yeux la cession de la Lombardie qu'on lui faisait espérer.

Puis l'Autriche fit encore d'autres tentatives pour s'emparer du Haut-Novarais, et enfin elle ajouta à toutes ses démarches la proposition d'une ligue italienne qui, sans avoir de but à l'extérieur, ne pouvait tendre qu'à établir l'hégémonie de l'Autriche à l'intérieur. Formant un contraste bien marqué avec l'indécision peu patriotique que, peu de temps après, on montra en Prusse à la même manière d'agir de l'Autriche, tout le monde, en Sardaigne opposait à ces embûches que tendait l'ambition autrichienne une même résistance à laquelle s'associaient les courtisans poudrés de 1798 aussi bien que les hommes les plus libéraux et, avec ces deux partis, le roi, qui n'était nullement inaccessible à l'ambition et à la jalousie avec laquelle on veillait sur l'indépendance du pays. Dans sa manière de gouverner, le roi montrait toujours cette contradiction étrange qu'il s'aliénait complétement l'opinion publique, dont il avait pourtant bien besoin pour sa politique extérieure; mais au dehors, il montrait, précisément pendant ces années de 1814 à 1816, dans ses démarches auprès de l'Angleterre et de la Russie, un tel zèle et une telle activité pour s'opposer aux prétentions de l'Autriche, qu'il en devenait même importun. Ce furent ces mêmes efforts, tentés au dehors, qui firent la première brèche au système en vigueur et qui brisèrent le cercle dans lequel se renfermait la caste dominante. Lorsque, en 1815, le roi, désireux de rentrer en possession de la Savoie, fut le seul entre tous les princes italiens qui mît une armée en campagne contre la France, il se vit obligé de rechercher les offi-

ciers formés à l'école de Napoléon et qu'on avait jusqu'alors écartés; il fut forcé de mettre à la tête de l'armée un général de cette catégorie (Gifflenga) et de remplacer, sous la pression directe des puissances, le ministre de la guerre, homme tout à fait incapable, par le marquis de Saint-Marsan, le favori personnel de Napoléon, qui introduisit de nouveau la conscription dans les États sardes et qui fit dans l'armée des réformes en harmonie avec le progrès de l'époque. De même que dans ce cas isolé, de même aussi sous d'autres rapports, on vit bientôt les difficultés que l'art d'un courtisan tel que Cerruti ne sut pas vaincre, et une nécessité fâcheuse obligea le pouvoir à avoir recours aux mesures et aux hommes employés par le gouvernement français.

Parmi les hommes complétement nuls, placés à la tête des ministères les plus importants, il y avait, au département des finances, un certain comte Serra, qui se débarrassait à ce poste, il est vrai, rapidement de toutes ses dettes, mais qui, pendant les deux années de son administration, porta une telle confusion dans l'économie politique de l'État qu'il fallut le remplacer par le Génois Brignole, homme appartenant à l'époque nouvelle. Brignole commença (29 octobre 1816) aussitôt par arrêter le payement des intérêts; puis il profita des rumeurs d'une banqueroute prochaine, rumeurs qui répandaient la terreur dans le pays, pour acheter les fonds en baisse; cet artifice désespéré, ainsi que la vente d'un certain nombre de biens de la Couronne et de l'Église, mirent peu à peu l'ordre dans les finances, qui, vers 1820, commencèrent même à montrer une assez grande prospérité. A côté de ces réformateurs, il y avait cependant encore un Borgarelli qui continuait à

suivre les anciens errements au ministère de l'intérieur. Bientôt on s'aperçut que, sous d'autres rapports encore, il fallait abandonner ce système impossible. Saint-Marsan rapprocha du roi le comte Prospero Balbo, le père de Cesare Balbo, plus connu que son père, et vers 1818, Balbo commença à exercer son influence bienfaisante sur les établissements d'instruction publique. On croyait qu'une nouvelle ère avait commencé, lorsque cet homme d'un grand savoir et de beaucoup de talent remplaça, en 1819, Borgarelli au ministère de l'intérieur. En effet, Balbo eût été l'homme qui aurait pu introduire les réformes les plus salutaires dans la législation, dans les écoles et dans le régime communal; mais malheureusement l'état de choses à Turin n'était pas encore toujours tel qu'il aurait osé faire de certaines réformes bien déterminées la condition de son entrée en fonctions, comme le comte Pozzo l'engageait à le faire.

Sa sollicitude active s'étendait jusque sur l'île de Sardaigne, jusqu'alors si négligée, où l'on mit, sous son administration, pour la première fois, la main à l'œuvre pour y établir un système de grandes routes. Mais il n'alla pas au delà de ces quelques mesures isolées; un grand nombre de ses propositions furent écartées, sans qu'il se retirât ou sans qu'on l'éloignât de son poste. Lorsque Balbo fit les préparatifs nécessaires pour la confection du projet d'un nouveau Code, Borgarelli osa (1er janvier 1821) exciter le roi contre cette tentative faite par une « main téméraire » pour porter atteinte aux « anciennes lois. » On ne fit rien ni pour s'opposer à l'un, ni pour favoriser l'autre; on continuait à balancer entre deux systèmes diamétralement opposés. Ainsi,

lorsque, après l'éloignement du baron Valesa (1), Saint-Marsan se chargea du ministère des affaires étrangères, il y eut de nouveau un changement complet de système dans le ministère de la guerre sous le comte Robilant. Ces taquineries et ces frottements de tendances opposées entretenaient le mécontentement qui couvait sous la cendre et qui était plus fort dans les provinces nouvellement acquises et dans celles qui faisaient retour au royaume qu'en Piémont. On conçoit que, dans ces circonstances il n'était pas question d'une unité ou d'une différence méthodiques du gouvernement dans les diverses provinces.

En Savoie, on ne fit rien pour dédommager le pays de la perte du commerce avantageux avec la France, et pour y effacer les sympathies napoléoniennes qui continuent à y exister encore de nos jours. A Gênes, on institua les Conseils provinciaux qui avaient été garantis, mais on ne les convoqua pas. La cour prodigua inutilement ses flatteries à la noblesse implacable. La classe des négociants, qu'on aurait pu facilement gagner, se sentit rebutée par la manière blessante dont le premier commissaire piémontais Thaon Revel la repoussa dès son arrivée, puis par l'étiquette rigoureuse que montrait la cour chaque fois qu'elle séjournait dans la ville, et enfin par le peu de sollicitude que montrait le gouvernement pour les intérêts du commerce. La marine marchande était, au commencement, sans pro-

(1) Il s'était attiré la mauvaise humeur de la reine par suite des représentations consciencieuses qu'il lui avait faites au sujet de ses prodigalités ; la reine ne voulait pas les souffrir de la part d'un ministre qui, disait-elle, n'était à ses yeux qu'un serviteur.

tection aucune contre les Barbaresques qui faisaient impunément leurs incursions même sur les côtes de Sardaigne. En ce qui regardait le Piémont lui-même, la partie de la population qui était plus mûre pour la vie politique, et qui se dérobait très-rapidement au gouvernement patriarcal, éprouvait aussi un malaise toujours croissant. Le voisinage immédiat de la France et de la Suisse, le climat et la nature du pays, en outre le caractère relativement moderne de son histoire ont donné à ce peuple subalpin une fraîcheur et une gravité plus grandes dans la vie qu'à aucune des autres races de l'Italie. Par conséquent, nulle part les modifications produites par la Révolution n'étaient plus grandes et plus pénétrantes que dans ce pays. Tandis que, dans les États de l'Église, les voyageurs trouvaient, immédiatement après la restauration, toute trace de l'influence française entièrement effacée, ils ne se sentaient dans aucune partie de l'Italie plus qu'à Turin sur le sol européen. Ce mouvement progressif dans le peuple piémontais fut encore singulièrement fortifié par l'ambition nationale, qui le poussait à occuper le premier rang en Italie, ambition qui, après la chute du royaume d'Italie, devenait naturellement le partage du Piémont. Mais, vis-à-vis de cette ambition, tout le système qui dominait à la cour et dans le gouvernement formait un contraste humiliant et accablant.

Le royaume des Deux-Siciles.

Si, par suite de la restauration du règne des prêtres et par la force de sa tradition sacrée, la réaction reçut à Rome une solidité durable, et que, dans le Piémont, elle fut exercée avec une rigueur passagère par la vieille noblesse, qui se vengeait ainsi de son bannisse-

ment, elle semblait menacer le royaume de Naples par un retour bien plus violent à l'ancien régime qu'en Piémont et à Rome, parce qu'elle procédait du point d'unité de la monarchie, c'est-à-dire du caractère personnel du roi Ferdinand IV. Un pays a rarement subi un revirement plus absolu et plus rapide dans ses destinées que le royaume de Naples sous le gouvernement de ce prince, qui, exilé deux fois, devait remonter encore une fois sur le trône de ses pères. Au commencement, pendant la minorité du roi, et lorsque la reine Caroline, de même que ses frères Léopold et Joseph, était encore entièrement aux idées réformatrices, ce malheureux royaume avait été poussé en avant par des innovations intempestives ; puis il avait été balancé entre le despotisme et la liberté par les caprices du règne d'un favori (Acton), pour être ensuite rejeté en arrière par une réaction sans pitié qui, dans les premiers temps de la Révolution française, voulait violemment revenir à l'ancien régime. Ensuite, pendant la courte durée de la République parthénopienne (1799), ce pauvre pays avait été visité par la guerre de brigands entre les bandes infernales, armées au nom de la foi par le cardinal Ruffo, et entre leur adversaire, le comte Ettore Caraffa. Plus tard encore, cette période d'une lutte de la brutalité déchaînée, dont le souvenir nous fait reculer d'effroi, avait de nouveau paru supportable à ceux qui étaient les témoins de l'exécrable vengeance que prenait la restauration (depuis juin 1799) en enlevant au pays la fleur de ses citoyens, de ses savants et de ses soldats, époque que l'historien de Naples (1) a comparée à la

(1) Cf. P. Colletta : *Storia del reame di Napoli dal* 1734-1825 ; mais

condition de Rome après la mort de Vitellius. Les instigateurs de ces atrocités, le roi Ferdinand, dont le rôle de bourreau avait à cette époque tellement révolté l'empereur Alexandre qu'il combattait, à Vienne, son rappel; et la reine Caroline, qui, depuis l'exécution de sa sœur Marie-Antoinette, avait été changée en véritable furie, s'étaient ensuite réfugiés en Sicile, pour se mettre à l'abri des armes et des rois de Napoléon ; ils avaient établi, dans cette île, un règne d'émigrés bourboniens dans le style le plus parfait, avec toute la bigoterie du jésuitisme, avec toute la stupidité de la vengeance et avec toute la déloyauté de la cupidité et de la prodigalité.

Ce roi bourbonien, avec ces antécédents, retourna alors (7 juin 1815) à Naples. Déjà dans les premiers mois après sa restauration, l'exécution de Murat (13 octobre), avec toutes les circonstances qui l'accompagnaient, semblait annoncer qu'il allait revenir entièrement aux errements de son ancien gouvernement. Néanmoins ces craintes furent dissipées. Un système plus doux respectait, à Naples, les institutions françaises plus que nulle part ailleurs en Italie ; les étrangers qui visitaient le pays dans les années de 1815 à 1820 étaient frappés de voir, du moins sur la surface, un état de choses paisible et un gouvernement bienveillant. Quelque surprenante que fût cette heureuse modification, les raisons qui l'expliquaient sautaient cependant aux yeux. La reine Caroline, qui, avec ses passions indomptables, n'avait jamais supporté des demi-mesures

---

son exposé, écrit dans un sens favorable à Murat, demande qu'on s'en serve avec précaution. Seulement, il ne faut pas l'envisager comme ses adversaires, Pasquale Borelly : *Saggio sul romanzo storico di P. Colletta*, et Andrea Cacciatore : *Esame della Storia di P. Colletta*. 1850.

et qui avait toujours dominé le roi, était morte à Vienne (1814). Le roi, ayant grandi dans un entourage grossier avec des penchants grossiers, avait alors soixante-quatre ans ; il était abattu, insensible, sans volonté, et, dans sa bonne fortune inespérée, il aspirait au repos, comme Louis XVIII. Ses deux conseillers, le chevalier Luigi di Medici et le marquis Tommasi, avaient traversé toutes les vicissitudes de l'époque et, pendant leur gouvernement en Sicile, ils avaient appris à connaître le danger de tendre trop violemment les rênes. L'un avait été autrefois rival d'Acton, et avait voulu s'emparer de son influence ; l'autre avait été l'élève de Filangieri ; le premier s'était opposé, déjà en Sicile, aux violations brutales de la Constitution ; le dernier, avant d'être monté si haut, avait même fait les yeux doux au parti populaire. Tous les deux étaient donc des hommes qui pouvaient courir à toutes selles, mais qui n'aimaient pas les extrémités; c'étaient des politiques de la trempe d'un Fossombroni et d'un Consalvi, tels qu'on les rencontrait alors dans tous les États.

L'explication principale de cette douceur inespérée du gouvernement se trouve cependant dans la circonstance suivante : le roi n'était pas retourné à Naples pendant le tumulte des premières restaurations de 1814, mais un an plus tard, lorsqu'on avait fait déjà l'expérience des entreprises les plus folles formées par les partis de la réaction. Plus on se souvenait précisément du passé du roi, plus on avait mis à Vienne d'insistance à lui tracer, par les traités, une ligne moyenne entre une réaction insensée et des innovations dangereuses, afin de prévenir le retour d'un

gouvernement de terreur procédant du haut du trône. Naples offrait donc, après la restauration de Ferdinand, le spectacle d'un État tranquille et en apparence heureux. L'ambassadeur anglais, sir William A'Court et son ami de Naples, Cacciatore, appelèrent même le gouvernement alors existant le gouvernement le plus paternel et le plus libéral qu'il y eût jamais eu à Naples, et même le meilleur de toute l'Europe. Mais les événements qui eurent lieu en 1820 peuvent aussi peu être mis d'accord avec cette manière de voir couleur de rose que l'opinion d'un Pozzo di Borgo sur la première restauration de Louis XVIII avait été confirmée par l'histoire des Cent-Jours ; en outre, ces affirmations n'étaient pas autre chose que la voix d'hommes gagnés et vendus au gouvernement. Si l'on ne veut donc pas croire à des effets sans causes, et si l'on ne veut pas, comme les Italiens ne sont que trop disposés à le faire, voir dans l'histoire le jeu capricieux du sort (1), il est nécessaire de percer le voile qui couvrait cette condition extérieure du royaume des Deux-Siciles, afin de trouver la trace de ce qui avait motivé les événements postérieurs qui allaient y avoir lieu.

Coup d'œil rétrospectif jeté sur la Sicile.

Pour arriver à ce but, il est indispensable de raconter, dans un résumé rapide, l'histoire de la Sicile pendant la période du second séjour de la cour napolitaine dans cette île. Dans ce pays éloigné de la civilisation européenne, les relations avec une nation aussi éclairée que le peuple anglais, relations telles que la Sicile n'avait pas eu depuis

---

(1) « *Che a capriccio non a raggione illustra ed oscura i popoli.* » Gugl. Pepe.

longtemps l'occasion d'en cultiver, avaient eu, absolument comme en Espagne et dans l'Amérique du Sud, pour conséquence de laisser pénétrer un rayon de liberté et des notions modernes sur les droits des citoyens dans les ténèbres du moyen âge qui couvraient de leur voile le plus épais la Sicile et la Sardaigne. De même que dans ces pays encore plus éloignés, de même aussi en Sicile, les idées politiques françaises avaient pu pénétrer au milieu du peuple sans lui avoir été imposées par les armes françaises ; on avait tenté d'y introduire une Constitution, non pas par suite d'une contrainte exercée par Napoléon, mais par suite d'une lutte entre une assemblée constituante et entre un prince qui lui résistait. Ce qui s'était passé pendant cette lutte nous offre un grand intérêt, parce que nous y voyons, en petit, le type des nombreuses tentatives de réformes populaires manquées dont l'histoire du dix-neuvième siècle nous montre tant d'exemples. Mais, en examinant le rôle que joue la cour de Naples dans les révolutions et dans les réactions de la Sicile, nous n'aurons pas, plus tard, la peine de chercher au loin la clef pour expliquer des artifices semblables là où nous les rencontrerons.

Premiers différends entre le gouvernement et le parlement, 1810-1811

Depuis longtemps déjà, l'île de Sicile (1) avait été dans la même condition que celle que nous avons observée en Sardaigne. Les réformes opérées au dix-huitième siècle, à Naples, n'y avaient pas fait sentir leur

---

(1) Cf. *De la Sicile et de ses rapports avec l'Angleterre à l'époque de la Constitution de* 1812. Paris, 1827, par Giov. di Aceto. — Cf. Nicolò Palmieri : *Saggio storico e politico sulla Costituzione del regno di Sicilia infino al* 1816. Losanna, 1847.

influence ; l'ancienne Constitution féodale de la Sicile s'y serait même opposée, Constitution qui n'était pas, il est vrai, pleine de vie et d'action, mais qui n'était pas non plus mortellement atteinte. Lorsque la cour de Naples fut obligée de chercher, à deux reprises, un refuge en Sicile, elle couvait sans cesse le projet insensé de reconquérir, avec les ressources de ce seul royaume appauvri, celui de Naples qu'elle venait de perdre et où elle n'avait pas pu se maintenir avec les ressources des deux royaumes. Les demandes exagérées, adressées dans ce but aux insulaires, avaient provoqué, déjà en 1798, une résistance timide de la part de la noblesse ; mais, depuis le second séjour de la cour dans cette île (1806), il y eut plusieurs circonstances importantes qui concouraient à donner plus de vigueur à cette résistance. L'oppression exercée par la cour ; le gouvernement des ministres napolitains étrangers à la Sicile ; l'excitation politique causée par les Anglais, qui avaient réuni des forces protectrices dans cette île ; enfin l'exemple donné par l'Espagne qui s'était soulevée : tout cela imprimait les impulsions les plus puissantes aux esprits, parmi le peuple et dans la noblesse, qui étaient également opprimés et blessés.

Lorsque le gouvernement demanda (1810) de nouveau au parlement rassemblé un don extraordinaire de 360,000 onces, l'état des barons présenta un nouveau projet financier, conçu par l'abate Balsamo, homme qui avait fait son éducation politique en Angleterre, qui connaissait à fond la Sicile, qui se trouvait dans les relations les plus étroites avec la noblesse et qui se montrait partout comme l'agent principal des mouvements constitutionnels dans ce pays. Son plan était d'abolir les dona-

tions traditionnelles et d'imposer sans distinction tous les biens d'une taxe s'élevant à 5 pour 100 de leur revenu net. Les classes privilégiées, entraînées par la force de l'opinion publique, qui s'était déjà emparée même des femmes, acceptèrent pleines de désintéressement le projet de Balsamo qui frappait certaines familles de pertes fort élevées (1), mais qui mit à tout jamais de la clarté et de la simplicité dans les finances de l'État. Mais ce fut précisément ce qui déplut à la cour. Après avoir, pendant quelque temps, fait des concessions pour payer de belles promesses le peuple, dont il craignait les dispositions hostiles, le roi répondit à la résistance du parlement par un coup d'État (14 février 1811) dont l'idée lui avait été suggérée par Tommasi, qui devait procurer au roi de l'argent, sans avoir recours au parlement. On voulut supprimer et mettre en loterie un certain nombre de biens appartenant à l'Église et aux ordres religieux ; tous les contrats de vente et tous les payements réglés par des actes publics devaient payer un droit de 1 pour 100. Mais bientôt cet expédient ne fut plus d'aucune utilité ; personne n'acceptait les billets de cette loterie ; on se contentait d'actes faits de bonne foi et dressés sans l'intervention des notaires. Les barons présents à Palerme, au nombre de quarante-six, protestèrent sans crainte contre toute levée d'impôts opérée sans le consentement du parlement. La reine considérait cette démarche comme un crime qui méritait d'être puni de mort, et l'on prétendait que c'était agir avec beaucoup de modération, lorsque le roi se contenta de faire simplement arrêter (19-20 juillet) seulement cinq d'entre ces barons.

(1) Cf. Botta : *Storia d'Italia*, lib. XXVI.

L'intervention de lord Bentinck

Ceux des barons qui venaient de protester avaient envoyé leur Mémoire à Londres au ministère anglais, afin de lui demander la protection de l'Angleterre (1). Les négociants anglais à Palerme et à Messine se plaignirent, dans une protestation, de l'impôt de 1 pour 100; mais on les renvoya avec leur plainte. La reine, animée de haine contre les Anglais, contre les libéraux siciliens et surtout contre l'entente qui s'établissait entre les deux, s'abandonnait tellement à sa colère qu'elle permettait qu'on lésât et qu'on offensât, encore sous d'autres rapports, ces mêmes Anglais, sans le secours desquels elle aurait été pourtant perdue. A ce moment, on prétendait même avoir trouvé des traces de la trahison de la reine, qui, disait-on, s'était mise en relations avec la France; sans qu'on eût fait de telles découvertes, les nouveaux liens de parenté qui unissaient la reine à Napoléon auraient déjà suffi pour faire naître de pareils soupçons; en effet, l'empereur venait d'épouser une petite-fille de Ferdinand IV. C'est pourquoi, déjà avant les derniers événements parlementaires, le gouvernement anglais avait envoyé lord William Bentinck, homme très-énergique, qui arriva à Palerme deux jours seulement après l'arrestation des barons. Il fit des représentations à la cour; mais elles furent inutiles. Puis il alla en personne chercher à Londres des instructions plus rigoureuses; dès lors, il put formuler ses demandes (6 décembre 1811); il exigea qu'on mît les barons en liberté; que les ministres napolitains fussent congédiés; qu'on abolît

(1) C'est ce que raconte l'éditeur de Palmieri dans les Mémoires de Balsamo.

l'impôt de 1 pour 100 et qu'on le nommât lui-même capitaine général de l'armée de Sicile. Lorsque la cour y répondit d'abord par des faux-fuyants, ensuite par des refus d'audience et puis par des préparatifs d'une résistance armée, Bentinck déroula ses pleins pouvoirs redoutables. Il demanda d'abord l'abdication du roi, et, lorsqu'on la lui refusa, il menaça de déclarer la guerre et de faire monter sur le trône le prince héréditaire ou bien, en cas de besoin, de déclarer roi le fils de ce dernier, âgé alors de deux ans. Alors on céda forcément à la nécessité. Le roi abandonna le gouvernement (15 janvier 1812) au duc des Calabres, au prince héréditaire François, comme à son lieutenant, qui convoqua aussitôt un parlement pour réformer l'ancienne Constitution. Trois d'entre les barons délivrés de leur captivité, les princes Belmonte-Ventimiglia, Castelnuovo et Aci, entrèrent dans le nouveau ministère formé de Siciliens.

Le parlement constitutif de 1812.

Toutes les fautes ordinairement commises dans de telles crises politiques furent faites aussi à l'occasion de ces événements en Sicile; elles donnaient à ces derniers un caractère de simplicité et de naïveté qui les rend particulièrement intéressants. Les nouveaux ministres, les chefs modérés de cette révolution paisible flottaient entre leur ancien respect pour l'autorité du roi et leur ancienne méfiance à l'égard de son gouvernement despotique, tel qu'il était exercé par des étrangers. Ils pouvaient savoir depuis longtemps que, sans son éloignement complet, on ne pouvait pas espérer établir un ordre légal; ils auraient donc dû empêcher lord Bentinck de consentir à la lieutenance. En effet, cette demi-mesure enleva à la cour les apparences de liberté dans les concessions qu'elle

faisait et lui laissa, pour l'avenir, la liberté de les retirer. Sur ce point, ils firent la faute de trop ménager la cour, tandis que, dans leur œuvre constitutionnelle, ils ne la ménageaient pas assez. Lord Bentinck, qui ne connaissait pas encore assez les hommes, ni le peuple, alla, sous ce rapport, même plus loin que les ministres. Le projet de Balsamo avait été de conserver l'ancienne Constitution en l'accommodant, sur quelques points, à la nouvelle situation; mais, lorsque le roi déclara qu'il consentait à accepter une Constitution semblable à celle de l'Angleterre, les ministres crurent pouvoir aller plus loin et donner une forme plus simple et plus moderne à leur loi fondamentale. Ils comptaient faire présenter cette loi par le gouverneur à l'acceptation du parlement, et l'on peut croire que de cette manière ils auraient lié la cour d'une manière plus sûre. Mais lord Bentinck croyait que ce serait imposer la Constitution par le gouvernement et indirectement par les baïonnettes anglaises; pour en éviter les apparences, il conseilla de laisser le peuple se donner sa Constitution d'une manière toute spontanée.

Par cette manière d'agir, on fit naître inutilement tous les inconvénients qui sont nécessairement inhérents à une assemblée constituante. Cependant le parlement de 1812 commença (18 juin) ses travaux avec le même esprit de concorde et de dévouement patriotique qui avait caractérisé l'assemblée de 1810. Le même jour où, un an auparavant, les cinq barons avaient été arrêtés (20 juillet), les députés, assemblés encore d'après l'ancienne habitude en trois états séparés, les barons, le clergé et les délégués des villes, acceptèrent, dans une séance de vingt-quatre heures et presque à l'unanimité, quinze articles fondamentaux qui fixaient les principes rationnels

de la Constitution anglaise ainsi que de toutes les chartes modernes. Entre autres, on vota l'abolition de la juridiction féodale et la transformation de tous les fiefs en biens allodiaux, en conservant toutefois l'ordre de succession tel qu'il existait dans les familles. Mais cette première concorde cessa aussitôt, lorsqu'on continua à délibérer en détail sur les autres articles. Déjà à cette époque, on vit surgir un parti radical tenant un langage insensé vis-à-vis d'un ministère animé des meilleures intentions; soulevant des difficultés inutiles; gaspillant un temps précieux; changeant des articles de la Constitution, de manière à en rendre l'exécution impossible; en proposant d'autres qui semaient la division dans l'assemblée, et finissant par donner à l'œuvre entière une forme qui la défigurait autant par des additions inutiles et peu importantes que par des lacunes considérables.

Les intrigues de la cour.

Malheureusement ces dissensions pénétrèrent dans le ministère lui-même. Les deux principaux ministres et les chefs les plus importants de tout ce mouvement, les princes Belmonte et Castelnuovo, étaient des hommes jouissant à peu près de la même influence, mais différant, autant qu'il est possible, l'un de l'autre par leur caractère. Belmonte était le représentant brillant d'une des familles les plus considérées; il était dans la fleur de l'âge, voulant faire de grandes choses et se trouvant fortifié dans le sentiment exagéré de sa propre valeur par les flatteries de ses propres partisans, ainsi que par ses relations intimes avec lord Bentinck et avec Louis-Philippe, duc d'Orléans, le gendre du roi, qui se trouvait alors à Palerme. Castelnuovo était d'un âge plus avancé;

ses qualités étaient moins séduisantes et ses idées plus étroites; mais, parmi tous les nobles, c'était lui qui jouissait de la réputation la plus pure comme homme dévoué à la liberté et aux intérêts du peuple. Dans les pays où la servitude rend les hommes d'un caractère ferme fort rares, il arrive souvent que cette force de caractère, quand elle s'y trouve exceptionnellement, se change en inflexibilité bizarre; tel était le cas de Castelnuovo. Deux traits de sa vie postérieure serviront à le caractériser. Lorsque, plus tard, la Constitution était tombée, il se retira dans ses terres pour s'y consacrer à une vie utile au bien public; il refusa de payer les impôts qui n'avaient pas été votés par les députés, et légua, dans son testament, 20,000 onces à celui qui amènerait le roi à rétablir la Constitution. Atteint, vers la fin de ses jours, d'une maladie fort douloureuse, il eut, à l'âge de soixante-quatorze ans (1829), la terrible fermeté de hâter sa mort par la faim. Un homme d'une telle trempe devait s'attacher à chacune de ses convictions politiques avec une énergie inébranlable. Ne faisant aucune manifestation intempestive en faveur des principes démocratiques, il se trouvait cependant en désaccord avec Belmonte, lorsque celui-ci voulut, par un cens élevé, donner à la Chambre des communes un caractère plus aristocratique; lorsqu'il voulut refuser au pays le bienfait de tribunaux plus nombreux et que, soutenu par toute la queue de la noblesse fidèle à l'ancien régime, il s'opposa à l'abolition des fidéicommis.

S'étant aperçue de ces dissensions, la cour se rattacha aussitôt aux membres vacillants du ministère, aux princes Cassaro et Aci, qui, brouillés avec Bentinck, essayaient de remettre les rênes du gouvernement entre les mains

du roi. Il était clair que la reine, avec son instinct qui flairait les choses au loin, s'attendait à un revirement complet dans les affaires, par suite de la catastrophe en Russie dans laquelle Murat se trouvait engagé. Elle ajourna la sanction que le roi devait donner à la Constitution, et elle chercha à trouver à Vienne un appui pour sa politique à elle. La reine envoya au cabinet autrichien un Mémoire (1) vomissant des calomnies contre les Anglais, exhalant sa haine contre les barons et sa défiance contre son fils et contre son gendre. Alors on commença de nouveau le même jeu et les mêmes contre-manœuvres qu'en 1812. La cour chercha à soulever les troupes et le peuple, après que, contrairement à la convention faite avec lord Bentinck, le roi s'était de nouveau (9 mars 1813) mis à la tête du gouvernement. L'envoyé anglais, dont les pleins pouvoirs (13 janvier) avaient été confirmés, lui opposa sa déclaration de guerre et obtint par la force l'éloignement de la reine, qui se retira sur le continent. Malheureusement on retomba encore cette fois-ci dans les mêmes fautes qui avaient été déjà commises en 1812. Lord Bentinck n'insista pas sur l'abdication du roi, de peur qu'on ne fît à l'Angleterre le même reproche que Napoléon s'était attiré en éloignant de leur pays les Bourbons d'Espagne ; cependant on aurait pu l'éviter en conservant le duc des Calabres ou son fils. A ces ménagements intempestifs on ajoutait encore, comme en 1812, le manque d'égards le plus inopportun. Dans un des articles de la Constitution dont la sanction avait été encore ajournée, on disait que, pour le cas où le royaume de Naples serait recon-

(1) Dans la *Revue indépendante*. 1847, t. II, p. 305.

quis par la famille royale, on séparerait les deux royaumes, en les donnant à deux branches distinctes. On inséra cette stipulation dans la Constitution, parce que les barons, qui, en véritables Italiens, croyaient facilement ce qu'ils désiraient, riaient de la seule pensée qu'on pouvait songer à reconquérir Naples, pensée qui, en 1813, n'était pourtant pas très-éloignée. Cette disposition de la Constitution, bien qu'elle fût sanctionnée, dut inspirer à la famille royale une haine implacable contre le nouvel ordre de choses.

Le parlement de 1813.

A l'époque où Bentinck était allé en Espagne pour s'occuper d'une entreprise qui échoua, les Siciliens, abandonnés davantage à eux-mêmes, allaient subir leur épreuve constitutionnelle dans le parlement de 1813 (8 juillet). Ils allaient montrer que les premières réformes populaires en Italie ne pouvaient pas avoir un autre sort que celui qui avait frappé les réformes entreprises auparavant par le roi à Naples. La liberté du peuple en Sicile ressemblait au scion d'un arbre fertile greffé sur le tronc d'une nation devenue presque sauvage; mais des expériences répétées peuvent seules faire reconnaître le moment favorable pour cette opération, ainsi que la manière dont il faut s'y prendre, avant qu'on puisse espérer voir la greffe réussir et se consolider dans l'arbre. Dans la Chambre des pairs de ce parlement, organisé dès lors d'après les formes modernes, ceux des barons qui étaient du parti royaliste attaquèrent ouvertement la Constitution. Ils avaient exercé déjà leur influence sur les élections pour la seconde Chambre; mais à l'est de l'île, à Catane, on avait vu s'agiter les anciens jacobins révolutionnaires, aveugles ennemis des Anglais, qui,

passionnés pour leurs idées égalitaires, disaient que, par rapport au développement et à la condition politiques de leur peuple, les Siciliens les plus libéraux étaient de véritables enfants. Les ministres, dépourvus de toute expérience, avaient à peine songé à s'assurer un parti en leur faveur; sans avoir pu espérer un tel résultat, ils se trouvaient en face de deux partis extrêmes qui, mus par leurs passions et sans avoir la moindre fermeté de caractère, étaient prêts à se tendre la main pour attaquer le faible centre constitutionnel qui était, en outre, divisé en deux groupes se rangeant du côté de leurs chefs, c'est-à-dire de Belmonte et de Castelnuovo.

Lorsque, au commencement de la session, le ministère demanda qu'on s'occupât avec la plus grande promptitude du budget qu'on ne pouvait pas ajourner, la Chambre traîna à dessein les choses en longueur; dès lors on vit commencer toutes les intrigues mesquines d'un aveugle parti de résistance qui voulait, avant tout, que la session fût longue. Bien que l'assemblée ne fût pas sûre de pouvoir siéger un seul jour de plus sans l'assistance des Anglais, elle n'hésita pas de les offenser continuellement. Ses votes montraient assez souvent qu'elle était dominée par la populace qui, en 1812, avait été toute dévouée au roi, comme elle l'était aux démagogues à l'époque dont nous parlons, et qui, à ces deux occasions, comme plus tard en 1820, sans la présence des troupes anglaises, se serait emparée du mouvement. En face de cette situation, les ministres finirent par mettre le comble à la confusion, lorsque, après avoir, à plusieurs reprises, insisté pour que l'assemblée terminât la discussion sur le budget, ils résignèrent leurs fonctions, au lieu de dissoudre le parlement; ils avaient été entre eux en

désaccord sur tous les points, mais ils s'accordaient tous à prendre précisément cette décision pleine de pusillanimité. Le gouverneur, profitant de l'absence de Bentinck, trahit dès lors aussi de son côté son mauvais vouloir, lorsqu'il composa un nouveau ministère avec des hommes insignifiants ou méprisés (comme le duc Gualtieri), et en partie hostiles aux Anglais (comme le marquis Ferreri), hommes qu'il croyait capables de toutes les bassesses. Déjà on parlait d'une proposition préparée en secret et ayant pour but de rappeler le roi; lord Montgomery opposa aussitôt à cette rumeur de nouvelles menaces. C'était donc déjà la troisième fois que les mêmes intrigues de la cour avaient été renouvelées avec une égale rapidité.

La dictature de lord Bentinck.

A partir de ce moment qui hâta le retour de lord Bentinck d'Espagne (3 octobre), le commandant anglais régnait en Sicile comme véritable dictateur militaire. Auparavant, ses mesures les plus rigoureuses, prises vis-à-vis de la famille royale, avaient été imposées comme des conditions de paix, avant d'en venir aux menaces d'une déclaration de guerre, conditions que la sécurité de l'armée anglaise rendait indispensables. Autrement, lord Bentinck s'était souvent imposé la modération, même vis-à-vis de la reine, et il avait toujours traité le prince héréditaire comme faisant une exception honorable au milieu de sa famille et comme méritant les plus grands égards. Dans les affaires constitutionnelles, il n'avait jamais imposé ses conseils comme des ordres; quelquefois il avait abandonné sa manière de voir, quand il aurait mieux fait de la maintenir. C'est pourquoi tous les hommes sincèrement constitutionnels parmi les Siciliens

sont prévenus en faveur de son attitude incorruptible, de sa vigueur et de toute son action, et bien qu'il ait été « l'arbitre des efforts constitutionnels, » ils l'appellent *pourtant* ou *pour cette raison* « l'idole des cœurs. » Après la seconde exclusion du roi, lord Bentinck s'était irrité davantage et avait pris un ton plus tranchant. Lorsque le gouverneur s'était démasqué, l'envoyé anglais ne conservait plus de doutes sur l'avenir des Siciliens; il était sûr que ce peuple mineur n'arriverait jamais à la liberté, tant qu'il serait gouverné par une maison royale d'une déloyauté si honteuse. Il comprit ce que peu d'Italiens, souvent attaqués pour cette raison, ont avoué, c'est-à-dire que ce peuple a moins besoin de posséder la liberté que de passer par une école dans laquelle il pourra s'habituer à une vie de civilisation et de moralité, afin que des idées civiques, fermes et constantes remplacent les passions révolutionnaires dont les accès passagers ne peuvent pas conserver la liberté. Mais, malgré cette conviction, lord Bentinck, et c'était là le secret qui lui gagna les cœurs des Siciliens, avait conçu de l'affection pour ce peuple, parce qu'il reconnut que son incapacité politique n'était pas le résultat de ses propres fautes, mais bien le fruit d'un despotisme avilissant. C'est pourquoi il aurait bien désiré abriter la jeune liberté sous l'égide de l'Angleterre. La crise qui ébranlait alors toute l'Europe hâta ses démarches et fit qu'il se préoccupa moins des moyens à employer.

A peine de retour d'Espagne, il gourmanda d'abord les chefs des partis dans la Chambre au sujet de leurs folies ; ensuite il procéda à la formation d'un nouveau ministère dans lequel il dut faire entrer, presque par la force, ses anciens amis constitutionnels, les princes Villa-

franca et Carini, l'amiral Settimo et Gaëtano Bonanno; enfin (fin d'octobre), il fit dissoudre le parlement. Il fit accompagner cette démarche d'un édit (31 octobre) qui, par sa forme, était une insulte pour le gouverneur et qui, par son contenu, était un manifeste brutal adressé à la majorité insensée du parlement ainsi qu'aux nouveaux électeurs. Il y disait que, si le nouveau parlement, qu'on devait élire, n'avait pas soin d'établir l'ordre et le bien-être dans le pays et de consolider la Constitution, lui, lord Bentinck, se considérerait comme responsable de la tranquillité publique et que, « par le moyen d'une justice sommaire exercée par des tribunaux militaires, il punirait les fauteurs de troubles, les meurtriers et les autres ennemis de la Constitution » qui traverseraient les mesures prises par le gouvernement. Lorsqu'il parcourut immédiatement après toute l'île, il exprima en personne à Catane, où l'on avait élu les chicaneurs de l'école française, sans crainte, les mêmes menaces contre « les coquins » qui avaient siégé dans le parlement précédent. Lord Bentinck avait entrepris ce voyage immédiatement après la bataille de Leipzig, pendant la saison si dangereuse de l'automne, non-seulement pour exercer son influence sur les élections, mais encore pour se renseigner sur les ressources de la Sicile, qu'il était charmé de trouver si abondantes. En effet, il nourrissait des projets souvent changeants pour le bonheur de cette île qui lui tenait au cœur. Pendant qu'il faisait ce voyage, il envoya au prince héréditaire ses *Rêves d'un voyageur*, pour savoir ce qu'il pensait d'une idée que, dans sa mauvaise humeur, la reine Caroline avait exprimée un jour devant lord Bentinck, en disant que, contre une indemnité, on pourrait laisser la Sicile sous la protection de l'Angle-

terre (1). Il ne s'agissait pas pour lui de faire une acquisition pour l'Angleterre, mais bien d'assurer la liberté de la Sicile. Il se serait encore réconcilié avec le règne de Murat, si ce dernier n'avait pas joué, en 1814, un rôle si pitoyable. Il se serait réconcilié même avec le maintien des Bourbons, dans le cas où Murat fût resté à Naples; en effet, il espérait que de cette manière le roi se serait, par peur, résigné à subir la Constitution et la protection anglaise.

La cour sur la ligne constitutionnelle des Bourbons français. 1814.

Jusqu'alors lord Bentinck avait été toujours apprécié, en Angleterre, à sa juste valeur, comme l'homme qu'il fallait dans cette situation donnée; mais dès qu'on fut tombé d'accord à Paris, en 1814, sur le nouvel ordre politique de l'Europe, ordre qui ne cadrait pas avec les projets de lord Bentinck relativement à Gênes et à la Sicile, on le laissa tomber. Il se vit forcé de renoncer à son influence coercitive et chercha seulement, tant qu'il restait en Sicile (jusqu'au 16 juillet 1814), à continuer à y agir dans un sens conciliant. L'influence que l'envoyé anglais avait exercée jusqu'alors fut d'abord remplacée par celle de l'ambassadeur russe Mocenigo, qui excitait la cour à s'opposer à toute Constitution; mais la cour semblait vouloir s'accommoder au ton qui régnait alors à Paris: en effet, les Bourbons français étaient, à ce moment, les seuls qui favorisassent la restauration de leurs parents à Naples. D'après les promesses fallacieuses faites par Mocenigo, Belmonte, qui était encore toujours brouillé avec Castelnuovo, proposa au conseil d'État le rappel du roi; avec son tempéra-

(1) Cf. Castlereagh : *Memoirs*. Bentinck à Castlereagh, le 6 fév. 1814.

ment sanguin qui le rendait facilement accessible à la méfiance comme à la confiance, il espérait peut-être que le roi exercerait personnellement une influence salutaire et qu'il s'en servirait surtout pour conserver la Constitution. Aussitôt que le roi eut de nouveau pris les rênes du gouvernement, Belmonte fut cruellement désillusionné. On rétablit le ministère Ferreri-Gualtieri, qui était hostile à la Constitution; aussitôt le parti royaliste se déchaîna avec une telle violence que, dans les lieux publics à Palerme, ceux qui appartenaient à ce parti lisaient des vers célébrant la ruine de la liberté, aux grands applaudissements de la foule, applaudissements auxquels se mêlaient dès lors même ceux des démocrates. Lorsque le roi ouvrit le parlement de 1814 (18 juillet), par un discours dans lequel il faisait l'éloge pompeux de la Constitution, on se trompait si peu sur ses intentions, que beaucoup de membres du parti constitutionnel quittaient le pays déjà à cette époque, et parmi eux Belmonte, qui accompagna le duc d'Orléans en France, où il mourut. Le parlement, à peine rassemblé, fut de nouveau dissous, sur les instances pressantes des pairs hostiles à la Constitution; les nouvelles élections, dont les constitutionnels s'étaient retirés, dans le sentiment de leur faiblesse et sous le masque de la légalité, ramenèrent dans la Chambre les factieux de 1813, qui, aussitôt après l'ouverture (22 octobre) du nouveau parlement, jouèrent de nouveau le même rôle insensé par lequel ils voulaient imiter la Convention française.

Dès qu'en 1815 la situation politique du monde changea encore une fois, après que Murat était tombé et que le royaume de Naples avait fait retour à la maison royale des Deux-Siciles, le roi changea aussitôt de

langage vis-à-vis du parlement. Il exigea de lui (30 avril 1815) l'accomplissement du « premier de ses devoirs, » c'est-à-dire d'accorder, dans un délai de six jours, les subsides nécessaires pour « la cause commune, » ce qui voulait dire pour la conquête du royaume de Naples; dans le cas où le parlement rejetterait sa demande, le roi le menaça de lui reprendre ses « droits primitifs, » du moins tant que cela serait nécessaire. Malgré cette mesure, le roi semblait, encore à ce moment, vouloir pratiquer toujours un gouvernement constitutionnel. Il attira Castelnuovo dans ses conseils et chercha à le gagner à un changement dans la Constitution, dont Tommasi fit un projet en trente articles. Ces derniers avaient été à peu près ramenés à la teneur de la Charte de Louis XVIII, à laquelle ils s'en référaient expressément; mais ce projet abolit l'indépendance de la Sicile, et il déclara que la somme ordinaire des impôts serait invariablement la même. Ces déclarations étaient même contraires à l'ancienne Constitution de la Sicile. Lorsqu'on présenta les trente articles à Castelnuovo, celui-ci s'adressa, dans sa consternation, au nouvel ambassadeur anglais, sir William A'Court. Ce dernier avait été envoyé en Sicile par Castlereagh, avec la mission de sortir du rôle de chef de parti, rôle que Bentinck avait joué jusqu'alors (1); néanmoins, il avait vu au commencement, avec déplaisir, les menées de Mocenigo, et il avait appelé un malheur la chute de la Constitution, qu'il prévoyait comme certaine. Mais plus tard il s'était entendu avec la cour, qui avait les plus grands égards pour lui; plein d'embarras, il évitait Castel-

(1) Cf. Castlereagh : *Memoirs*, t. X, p. 113.

nuovo et traitait comme d'une médiocre importance le projet qu'il avait cependant envoyé en Angleterre en en faisant l'éloge. Pour les affaires intérieures de la Sicile, une Constitution sur la base des trente articles de Tommasi aurait été encore toujours un gain considérable; mais le roi les prenait aussi peu au sérieux qu'une Constitution quelle qu'elle fût. Castelnuovo lui-même s'en convainquit et se retira.

La cour sur le pied de l'absolutisme autrichien.

Lorsque le roi se rendit (19 mai), par Messine, à Naples, il laissa son fils comme gouverneur en Sicile, sans en donner seulement avis au parlement. Bien qu'on eût alors encore à craindre l'opinion publique à Naples et à ménager la disposition des esprits en Sicile, le jour où partit le roi marqua cependant déjà le commencement du règne de l'arbitraire dans le style autrichien. Les véritables régents étaient de nouveau les ministres napolitains Medici et Tommasi. On commença à suivre contre les Constitutionnels un système régulier d'intimidation et de destitutions. On chercha à travailler les Siciliens et à les déterminer à faire des démarches contre leur propre Constitution; des agents expédiés par les ministres poussaient les conseils communaux à en demander, dans des pétitions, la suppression. Mais, en voyant les dangers dont on menaçait en haut lieu leur Constitution, les Siciliens semblaient vouloir réparer leurs tentatives parlementaires par lesquelles ils avaient eux-mêmes détruit leur indépendance. Ils n'avaient pas encore appris, par une expérience un peu prolongée, quel était le rapport existant entre les institutions constitutionnelles et entre leurs besoins; mais ils semblaient le deviner à ce moment où ils étaient me-

nacés de perdre leur Constitution. Ils semblaient vouloir réfuter les objections qu'on leur faisait même en Angleterre, où l'on disait qu'une Constitution était impraticable avec un peuple se trouvant dans des conditions pareilles; objection à laquelle Mackintosh avait répondu en demandant, avec une vérité frappante, à ses compatriotes, ce que serait l'Angleterre si, après une expérience pareille à celle qu'on venait de faire en Sicile, elle avait voulu renoncer à sa liberté! — Il n'y eut pas le moindre village qui voulût entendre parler de ces pétitions qu'on demandait avec instances; beaucoup de communes saisirent, au contraire, la première occasion favorable pour exprimer, dans des adresses, leur attachement à la Constitution et pour demander qu'on convoquât le parlement. Lorsque, dans son *Journal patriotique* très-modéré, Aceto publia des documents de ce genre, on supprima le journal; un de ceux qui avaient provoqué ces adresses fut tenu longtemps en prison.

Après avoir ainsi aboli la liberté de la presse et après avoir enlevé aux individus la protection que leur accordait la loi, on supprima le droit de voter les impôts, lorsque, sans le concours du parlement, Ferreri prescrivit (6 août 1816) aux fonctionnaires de continuer à percevoir les taxes. Cette mesure avait été précédée d'un édit, publié à Naples (15 mai), qui supprima aussi les couleurs et les armes de la Sicile, son indépendance antique avec les signes toujours respectés de son autonomie. Le congrès de Vienne avait reconnu l'ancien titre de « roi des Deux-Siciles; » mais le roi l'interpréta comme la reconnaissance de l'union entre ces deux États jusqu'alors toujours séparés, mais dès ce moment réunis; c'était selon lui, comme il le disait plus tard, un jour, « la réu-

nion de tous les domaines royaux en un seul royaume.» Telle n'avait pas été l'opinion des puissances à Vienne ; mais il était certain que, dans les conventions arrêtées à Vienne, on était tombé d'accord d'abolir la Constitution de la Sicile. Lorsque, en 1815, les généraux de Murat demandèrent une Constitution presque par une révolte ouverte, l'Autriche y avait impérieusement opposé son *veto ;* elle fit la même chose vis-à-vis de Ferdinand. Avant de retourner à Naples, le roi s'y était fait précéder par deux proclamations (15 mai, 4 juin 1815) dans lesquelles il promettait une amnistie sans exception et toutes les garanties nécessaires pour les propriétés et pour les personnes (1). On répandit la première de ces proclamations avec une addition ajoutée après coup et qui promettait aux Napolitains une Constitution et la souveraineté du peuple. Dès que le gouvernement autrichien en fut averti par la rumeur publique, il poursuivit (12 juin 1815) la conclusion d'un traité avec le roi des Deux-Siciles, traité qu'on cacha, pendant deux ans, à l'ambassadeur anglais à Naples et dans lequel le cabinet du roi s'engageait « à n'admettre, en Italie, aucun changement qui fût incompatible avec les anciennes institutions monarchiques, ou bien avec les principes adoptés par Sa Majesté royale et impériale pour le gouvernement intérieur de ses provinces italiennes. »

La haine de la cour de Naples contre toute Constitution était plus forte que le sentiment de honte que devait lui faire éprouver la tutelle sous laquelle l'Autriche tenait Naples, et qui pesait si lourdement sur le gouvernement

---

(1) Toutes les deux se trouvent dans Orloff : *Mémoires historiques, dolitiques et littéraires sur le royaume de Naples.* 1819, t. II, page 455.

qu'il n'osa pas même montrer, en 1816, la même résistance que les petits gouvernements de Rome, de Florence et de Turin, qui s'opposaient à la formation d'une ligue italienne qu'on leur avait proposée. Pour se conformer au traité dont nous venons de parler, on créa, par deux décrets (8 et 11 décembre 1816), un nouvel ordre de choses en Sicile, dès qu'on avait terminé les affaires les plus pressantes à Naples. On confirma, par ces décrets, les priviléges de la Sicile; mais ils restaient effectivement abolis, comme l'était aussi la Constitution. On confirma la suppression du régime féodal; mais les droits politiques, la pairie, par laquelle on avait dédommagé la noblesse de la perte de ses droits féodaux, furent effacés en même temps. On parlait encore du parlement, sans « le consentement » duquel la somme des impôts, s'élevant à 1,847,687 onces et votée en 1813, ne devait pas être augmentée; mais, en réalité, le parlement avait été supprimé et ne fut pas convoqué, même lorsqu'on dépassa ce chiffre. La fixation de cette somme était déjà en elle-même honteuse, parce qu'on y avait compris en 1813 de 530 à 560,000 onces de subsides anglais et qu'elle provenait, en outre, d'une époque où les terres et les produits des terres avaient, en Sicile, une valeur quatre fois plus grande. Cette disproportion dans l'assiette des impôts détruisit ensuite, de la manière la plus rapide, l'agriculture et le trafic, qui, pendant quelques temps, avaient pris un nouvel essor, et l'ancienne misère régna de nouveau dans le pays. Pour les grandes propriétés on ne trouvait plus de fermiers; les terres qui, en 1813, avaient donné de riches revenus, furent de nouveau transformées en pâturages; d'autres furent complétement ruinées. On

ne pouvait faire parvenir aucune représentation au sujet du nouveau régime ni au trône ni au gouvernement. On introduisit en Sicile la division française, telle qu'elle existait dans le royaume de Naples; c'est-à-dire on divisa l'île en sept provinces dont chacune avait un intendant à sa tête. Il devait y avoir des conseils d'arrondissement et des conseils provinciaux; mais les premiers ne furent jamais réunis et les propositions faites par ces derniers ne furent jamais exécutées; les conseils communaux avaient été dissous et remplacés par un *décurionat* dont le roi nommait les membres. L'introduction de la procédure française (1819) eut un résultat très-favorable en ce qu'un grand nombre de tribunaux de première et de seconde instance furent répandus dans le pays. Autrement, le Code criminel amélioré fut cause que les crimes augmentaient dans des proportions effrayantes, et la réforme de la procédure civile devint la ruine du peuple, par suite des formalités et des impôts immodérés d'enregistrement et de timbres qu'elle entraîna à sa suite.

Attitude de l'Angleterre.

Au lieu de s'opposer à la destruction de cette Constitution, l'Angleterre a plutôt contribué à la favoriser. Pour rendre hommage à la vérité, il faut dire que de tout temps, et non pas seulement plus tard, lord Castlereagh a toujours déclaré que ni le régent, ni lui-même n'avait le désir ou le droit de s'immiscer dans le soulèvement politique à l'intérieur de l'île de Sicile. Mais les circonstances et les nécessités de la guerre avaient amené le gouvernement anglais, qui avait à veiller à la sûreté de ses propres troupes et à assurer la position qu'elles occupaient, « à répondre aux de-

mandes qui lui avaient été adressées et à devenir le protecteur de la Sicile au dehors et à étendre sa protection aussi sur les innovations à l'intérieur. » C'est ce qui avait été reconnu même par une note anglaise de 1814, et lord Bentinck avait reçu les pleins pouvoirs les plus étendus dans ce sens. En outre, le gouvernement anglais semblait se considérer lié par les actes de son représentant qu'il n'avait jamais désavoué. C'est ce qui résultait de la Note que nous venons de mentionner, qui avait été publiée au moment de l'évacuation de l'île et dans laquelle le ministre anglais déclarait qu'il ne serait favorable qu'à une modification de la Constitution par le parlement, et que la sûreté parfaite des amis constitutionnels de l'Angleterre serait la condition d'une bonne entente ultérieure. Les mêmes idées ressortaient encore des instructions que le gouvernement anglais envoya à sir William A'Court (1) peu de temps avant la suppression de la Constitution (6 septembre 1816). On y avait fait ressortir avant tout, il est vrai, le principe de non-intervention ; mais en considération de l'honneur, de la loyauté et de la bonne foi de l'Angleterre, on déclarait qu'une intervention était imposée par la nécessité, si le gouvernement diminuait les priviléges de la Sicile à un tel point, qu'on pourrait reprocher au gouvernement anglais d'avoir favorisé un changement de système qui plaçait le bonheur et la liberté des insulaires dans une position plus fâcheuse par rapport à ce qu'ils avaient possédé autrefois.

Il faut bien que sir William ait enlevé à ces ins-

(1) Tous les deux documents se trouvent dans Aceto, p. 210 et 304.

tructions, leur caractère blessant, lorsqu'il se rendit en Angleterre immédiatement après les avoir reçues; car, en se servant de ces mêmes instructions, il osa donner son approbation à ces décrets qui abolirent (décembre 1816) aussitôt la Constitution de la Sicile, à l'exception de ce seul mot qui exigeait « le consentement du parlement » pour une augmentatation des impôts. C'était à ce seul mot que l'ambassadeur anglais attachait « une importance extrême, » puisque, en l'omettant (1), l'Angleterre aurait précisément mérité le reproche dont parlaient ces instructions. Lord William Bentinck aurait profondément méprisé ces sophismes perfides de sir William A'Court (les Siciliens les appelaient, d'après deux de leurs anciens rois, Guillaume le Méchant et Guillaume le Bon); lord Bentinck n'aurait pas voulu qu'un *mot* sauvât l'honneur de l'Angleterre, auquel, d'après le jugement des instructions anglaises elles-mêmes, on avait forfait d'une manière ignominieuse par des *choses* et par des actes effectifs, ne fût-ce que par le seul acte qui avait aboli l'indépendance de la Sicile et supprimé son autonomie en la transformant en province dépendant de Naples. Même le principe de non-intervention ne pouvait pas être un prétexte suffisant dans ce cas où l'Angleterre se trouvait précisément en face d'une immixtion semblable de l'Autriche dans les affaires intérieures d'un État étranger. En effet, l'intérêt politique commandait d'opposer à cette immixtion les obligations bien mieux fondées que l'Angleterre avait contractées vis-à-vis de la Sicile, ou bien cette puissance aurait dû, à cet égard, imposer aussi à l'Autriche le principe bien

(1) Dépêche adressée à lord Castlereagh, dans Aceto, p. 307.

plus rationnel de la non-intervention. Mais il ne faut pas oublier que, pour obtenir de Metternich les plus grandes facilités dans la solution de la question principale de 1814, c'est-à-dire pour écarter Napoléon de la scène politique, Castlereagh s'était imposé la règle de montrer la plus grande condescendance à l'Autriche, surtout dans les affaires italiennes

Castlereagh abandonna lord Bentinck et la Sicile, comme il livra Confalonieri et Milan à leurs ennemis; il se souciait peu de s'être attiré le reproche honteux d'avoir recherché l'immixtion dans les affaires siciliennes tant qu'elle était avantageuse à l'Angleterre et d'y avoir renoncé, dès qu'elle lui avait imposé des obligations. Vis-à-vis de la France, il avoua que le système populaire de Bentinck pouvait avoir été bon comme un appât pour la délivrance du pays; mais, en s'adressant à l'Autriche, il qualifia d'absurde ce même système, « surtout en présence de toutes les nouvelles Constitutions qui menaçaient alors le monde de nouvelles secousses (1). » En effet, la manière dont le ministre tory envisageait les Constitutions était tout à fait conforme à l'opinion de Metternich à ce sujet. Il avoua à Bentinck qu'il ne voulait ni encourager ni multiplier les tentatives constitutionnelles en Italie; il considérait la Charte du Sénat français (de 1814) comme une nouvelle révolution; il était tourmenté en voyant la manie constitutionnelle en Prusse et dans le reste de l'Allemagne; il avait vu avec une grande inquiétude la manière d'agir des cortès espagnoles, et, à certaines conditions, il aurait aidé, avec Wellington, à

(1) Cf. Castlereagh : *Memoirs*, t. X, p. 10.

réprimer les révolutions dans l'Amérique du Sud. Surtout depuis les expériences qu'il avait faites récemment au sujet du radicalisme anglais et à l'égard des îles Ioniennes, il adopta la loi d'arrêter plutôt que de favoriser l'action de ce principe constitutionnel fort périlleux ; il combattait la Constitution et la réforme, comme Pitt avait lutté contre la Terreur et la Révolution, c'est-à-dire en formant avec Metternich une alliance franchement avouée. C'était cette politique-là qui fournit aux adversaires de Castlereagh dans le parlement anglais un sujet d'accusation contre le ministre, qui, disaient ses ennemis, s'efforçait d'effacer les anciennes traditions et de détruire l'estime que l'Angleterre et sa Constitution inspiraient à tous les amis de la liberté en Europe. C'était cette même politique qui poussait Byron à ces sorties redoutables contre ce ministre qui, disait-il, n'avait eu que le talent d'étendre et d'allonger les chaînes que d'autres avaient imposées aux peuples.

Restauration bourbonienne à Naples.

Les hommes et les mesures que l'on faisait agir lors de la restauration à Naples; les faits et les situations qui se produisirent à cette époque, rappellent, sous presque tous les rapports, la première Restauration en France. Ferdinand Ier, comme il s'appelait dès lors en sa qualité de souverain des royaumes unis, revenait, comme Louis XVIII, avec un système de modération qui lui avait été imposé. Comme ce dernier, il était vieux et avait besoin de repos ; c'est pourquoi, étant en apparence pieux et exempt de préjugés, comme le monarque français, il montrait une grande tolérance et laissait faire ses sujets en matière de foi, comme, en

général, ils ne les inquiétait pas, quant à leurs opinions politiques. Il lui arrivait même à l'occasion de faire des démarches en faveur des Muratistes et de se moquer quelquefois, pour leur plaire, de ses *fedeloni* (fidèles) maladroits. C'était ce qui faisait que, comme Louis XVIII, il savait gagner la faveur des diplomates accrédités près de lui par les puissances, par la docilité complaisante avec laquelle il s'accommodait au système qu'ils lui prescrivaient, et de plus, de même que le roi de France savait inspirer à beaucoup de libéraux la conviction qu'il était réellement attaché à la Constitution, de même Ferdinand imposa à un homme tel que Guglielmo Pepe la conviction qu'il avait sérieusement voulu ensevelir dans l'oubli les événements de 1799 et tout l'ancien système de l'autocratie tyrannique. Ce qui donnait cette bonne réputation à ces deux rois, c'était qu'il y avait des ultraroyalistes dans ces pays. Dans un accès de son ancienne humeur bouffonne, qui lui faisait toujours encore garder un fou de la cour autour de sa personne, Ferdinand, après s'être relevé d'une maladie, excita l'attention générale par l'annonce d'un fait qui, disait-il, plairait aux libéraux; il coupa sa cadenette, cet emblème de l'ancien régime et de l'émigration. Il exprima ainsi sa gratitude envers les libéraux, qui, pendant sa maladie, lui avaient donné des marques de leur attachement, parce qu'ils craignaient l'avénement du duc des Calabres, ce prince lâche et faux qui, comme le successeur au trône en France, était le point de mire des émigrés incorrigibles.

En effet, de même que Louis XVIII ne satisfaisait pas les émigrés, de même aussi Ferdinand ne faisait pas assez au gré de cette classe de ses partisans les

plus fidèles qui s'étaient réfugiés avec lui en Sicile. Il est vrai qu'on voyait clairement dans toutes les manifestations du gouvernement, malgré toute sa modération, la haine contre les dix années de « l'occupation militaire » par les Français ; les fidèles qui avaient accompagné le roi en Sicile, bien qu'on se moquât d'eux, étaient visiblement privilégiés au préjudice des *décennalistes* dans toutes les places, ainsi que dans toutes les dignités, et surtout dans l'armée, comme l'exprimait le roi : « Les nôtres avant les leurs. » Néanmoins, les émigrés avaient demandé de tout autres choses : de même qu'en France, ils s'étaient attendus à Naples à la restitution même de ceux de leurs biens qui avaient été vendus ; il y eut parmi eux un certain nombre qui essayèrent, sans façon, de s'emparer de vive force de leurs anciennes propriétés. Comme il arrivait que le roi redemandait des donations faites par les deux rois français ; qu'il ordonnait de ne pas payer certaines fournitures faites à l'armée de Murat et qu'il essayait de faire reviser les actes d'un procès définitivement jugé pendant ces dix années de l'occupation française, les émigrés espéraient et les autres craignaient continuellement l'établissement d'un système arbitraire semblable à celui qui régnait à Turin. Comme en France, les esprits étaient donc aussi à Naples, à cette époque, en proie à une surexcitation continuelle, non pas tant par suite de la rancune que leur inspirait le présent qu'à cause de la méfiance avec laquelle ils regardaient l'avenir. Les ministres cherchaient à entretenir de bonnes relations avec les libéraux, comme le faisaient Richelieu et Decazes en France ; mais, comme ces derniers, ils durent s'entendre appeler des jacobins

par les ultra-royalistes. De même que les ministres français, ils se virent obligés de souffrir, à côté d'eux, dans le ministère, les représentants irréfléchis du parti ultra-royaliste; c'est pourquoi le gouvernement napolitain flottait, comme à Paris et comme à Turin, entre les deux directions opposées.

Les Medici et les Tommasi ne persécutaient personne; ils eurent même, plus tard, à se repentir amèrement d'avoir épargné les muratistes et les carbonari. Medici alla même jusqu'à faire comprendre à un homme tel que Pepe, qu'il était favorable à une Constitution (1). Mais absolument comme les ministres français croyaient devoir tolérer tous les désordres causés par les missions spirituelles et par les agents ultra-royalistes, les ministres napolitains, éclairés et même assez libéraux comme ils l'étaient, perdirent étourdiment les fruits des réformes françaises pratiquées pendant dix ans, par leur légèreté et par suite de l'absence de toute méthode dans leur gouvernement, comme s'ils avaient été au service ou à la solde de l'*obscurantisme* religieux et politique. Au commencement, lorsque le tribunal archiépiscopal voulut frapper des foudres de l'Église les partisans du gouvernement précédent, les ministres s'étaient vaillamment opposés à cet acte arbitraire, ainsi qu'à d'autres exploits semblables du clergé; ils résistaient avec fermeté au rétablissement des jésuites; mais ensuite Medici, avec une étourderie impardonnable, se laissa arracher ce concordat qui détruisit de nouveau les intérêts et les ressources de la culture intellectuelle générale dans ce pays qui, trente ans auparavant, avait essayé de devan-

(1) *Memorie del Generale Gugl. Pepe.* 1847, t. II, cap. XXVI.

cer, par ses lumières, tous les autres États de l'Italie. On laissa tomber en décadence l'Université, si brillante au siècle dernier. La censure fut pratiquée d'une manière qui fut déclarée funeste, même par un observateur russe, le comte Orlov. La loi sur l'instruction publique de 1811, faite par le vénérable archevêque de Tarente, Capecelatro, fut remplacée par une autre loi, élaborée par des jésuites. Les écoles à la Lancaster furent fermées et interdites dans les provinces ; l'établissement d'éducation dirigé suivant les principes de Pestalozzi, par un Suisse du nom de Hofmann, le seul établissement du pays qui méritât le nom d'école, fut également supprimé ; la maison si bienfaisante où l'on élevait des orphelines, et qui avait été fondée par Caroline, la femme de Murat, était devenue, déjà après quelques mois, « la lamentable demeure de la misère toute nue (1). »

On remarque, dans ce pays, même sous d'autres rapports, la même manière d'agir à double face et les mêmes inconséquences. L'abolition des institutions féodales, exécutée légalement sous le roi Joseph, fut maintenue ; cependant on conserva les primogénitures avec certaines restrictions. Quelques dispositions de la loi de 1806 furent étendues, en 1817, à la Sicile, et, vers 1820, on avait le projet d'y introduire l'ensemble des institutions créées par Joseph. Mais, à côté de cela, d'autres mesures semblaient être destinées à faire rétrograder ces mêmes institutions, comme si l'on voulait en revenir à l'ancien

---

(1) *Beitræge zur Kulturgeschichte Neapel's. Von G. F. Hofmann* (G.-F. Hofmann : Documents pour servir à l'histoire de la culture intellectuelle de Naples). Aarau. 1823, p. 301.

régime ; on en vit un exemple dans la Tavoliera de l'Apulie (la Pouille) : les vastes propriétés territoriales y avaient servi de pâturages et devaient, depuis 1806, successivement être louées par des baux emphytéotiques et libérées de leurs servitudes ; mais, en 1817, on suscita des obstacles à cette libération.

En ce qui concernait les affaires judiciaires, on souleva d'abord la question s'il ne fallait pas abolir les tribunaux provinciaux et faire, comme Palerme l'avait été autrefois pour la Sicile, de Naples la seule ville où les sujets eussent à chercher la justice (1). C'eût été là un coup de maître du despotisme, mais on y renonça. On conserva, en général, la procédure et les codes français, ce qui était de la plus grande valeur pour le pays ; tout ce qu'on y substitua fut changé en mal. La procédure criminelle devint mauvaise ; la publicité des débats fut abolie ; les tribunaux correctionnels cessèrent de fonctionner : on vit revenir les abus de ce qu'on appelait les rémissions (*rimessioni*), c'est-à-dire la faculté de racheter avec de l'argent les délits contre les règlements de la police. Ce qui eut des conséquences funestes et immédiates, ce fut que, dans ce pays dont le plus grand fléau est la masse énorme des crimes, on dépouilla, comme on disait, par des raisons d'économie, les procureurs royaux du pouvoir de poursuivre des crimes sans y avoir été sollicités par les personnes lésées. De la même manière, on rétablit les tribunaux exceptionnels, ce qui amena de nouveau les empiétements arbitraires du roi, qui grâciait les criminels les plus

(1) Cf. Orloff, t. III, p. 327.

affreux, dès qu'il savait que c'étaient ses anciens partisans.

L'administration resta, dans les points essentiels, telle qu'elle était. Medici s'attira le plus d'éloges par le maintien du système financier français et par son économie politique fort ménagère, qui lui permit de débarrasser Naples, en 1823, complétement de sa dette étrangère, malgré les engagements extraordinaires que le royaume avait à remplir pendant ces années. Ce résultat qu'on a vanté n'empêcha pas qu'on ne blamât souvent et avec raison les diverses mesures de l'administration des finances, mesures qui étaient, suivant les habitudes de ce pays, accablantes, barbares et abusives. On procéda à la vente de toutes les propriétés appartenant aux établissements publics de l'État, et Tommasi n'oublia pas de prendre ses mesures de telle sorte que, dans cette affaire, il doubla sa fortune (1). Les anciens abus des fermes publiques reparurent également. On afferma les douanes de huit provinces à une société à laquelle on accorda ainsi le droit de faire de la contrebande dans les autres provinces. Les charges que les impôts faisaient peser sur le pays y causèrent un mécontentement si profond et si juste qu'un juge aussi impartial de la situation de Naples que l'était le comte Orlov exprimait, déjà en 1818, la crainte « que, d'après la disposition des esprits, ces éléments de troubles ne produisissent de grands maux. »

L'armée.

Ce qui frappe le plus, comme offrant la plus grande ressemblance entre la manière dont procédait le gouvernement bourbonien à Naples et la façon d'agir du gou-

(1) Cacciatore, t. II, p. 159.

vernement français en 1814, c'est le traitement qu'on faisait subir à l'armée. De même qu'on le faisait alors en France, on ne considérait pas à Naples comme un appui, mais bien comme une charge (1), cette armée qui, pendant cette époque où l'on sentait encore les traces douloureuses de la guerre, et dans ce pays où tout retombait dans une anarchie sauvage, aurait mérité les premiers et les plus sérieux égards; on la traitait, par conséquent, avec la même légèreté irréfléchie que tout le reste. Au lieu de montrer le plus grand zèle et le plus grand soin à réconcilier, autant que possible, les deux partis hostiles dont était composée l'armée, c'est-à-dire les muratistes et ceux qui étaient revenus de Sicile; au lieu de les honorer après leur union, on les sépara encore davantage par des mesures toujours changeantes; on blessa, par des économies allant droit contre leur but, la troupe gâtée par les libéralités de Murat, et l'on y anéantit l'esprit militaire par des changements continuels dans les institutions, dans les exercices et dans la manière de commander les soldats. On distingua les fidèles de la Sicile en leur donnant une médaille; on n'admit qu'eux dans la garde, et, dans les pensions des officiers, on compta pour deux chaque année passée au service en Sicile, tandis que les campagnes des officiers napolitains de mérite ne furent nullement mises en ligne de compte. Toutes ces mesures semblaient avoir pour but d'élargir encore davantage et de perpétuer la funeste scission qui existait entre les deux partis dans les rangs desquels la discipline, l'administration, l'exercice et les sentiments étaient différents. Dans la direction suprême de l'armée,

---

(1) Carascosa : *Mémoires historiques, politiques et militaires*. 1823.

on ne voyait que des changements, des incertitudes et des essais. Au commencement, on mit (15 juillet 1815) à la tête des affaires militaires un conseil de guerre suprême, organisé d'après le modèle du conseil de guerre aulique de Vienne; mais, au milieu des huées du peuple, on dut bientôt supprimer cette autorité qui causait du désordre là où elle ne le trouvait déjà. Puis, par suite d'une intrigue ourdie au dehors, on nomma organisateur des affaires militaires un général autrichien, le comte Laval von Nugent, d'origine irlandaise; mais un étranger qui, au commencement, restait même au service d'une autre puissance, ne pouvait pas exercer, dans une telle place, une influence salutaire, quelles que fussent sa capacité et sa bonne volonté. Lorsque ensuite il entra au service de Naples, on lui adjoignit deux autorités militaires supérieures, un Conseil d'intendance qu'on subordonna au ministre des finances, et un ministre de la guerre qui était sans pouvoir entre ces deux autorités.

Dans une telle situation, on ne devait pas même s'imaginer qu'un nouvel esprit militaire pût se développer dans l'armée. De même que dans l'armée française les sentiments favorables à Napoléon continuaient d'exister, de même dans un grand nombre des officiers napolitains, les sympathies pour Murat ne s'éteignirent pas, surtout dans ceux qu'on avait mis à la demi-solde et dont le nombre était fort considérable. Les officiers d'un rang supérieur avaient été pour la plupart attachés au roi Joachim par des sentiments d'un grand dévouement personnel; mais, dans les derniers temps où ils l'avaient poussé à donner une Constitution, ils ne lui avaient nullement montré une grande soumission. Cet esprit constitutionnel s'était cependant maintenu parmi eux, et les

mêmes qui auparavant avaient ourdi une véritable conspiration militaire, tels que Carascosa, Ambrosio, Filangieri et Coletta, occupaient les plus hautes places; même le plus turbulent parmi eux, Gugl. Pepe, que Murat avait appelé le tribun sauvage, dut être mis, faute d'hommes capables, dans les provinces désorganisées à des places qui lui ouvrirent la sphère d'action la plus étendue, la plus salutaire, mais aussi la plus dangereuse. Comme on le voyait, en 1814, en France, il y avait dans l'armée une espèce de fermentation et de mécontentement manifeste, remarqués dans les deux pays par tout le monde, excepté par les ministres indolents et par les ambassadeurs étrangers qui s'étaient laissés corrompre, tels que Pozzo dans un pays et A'Court dans l'autre. Encore au mois de juin 1820, lorsque la révolution espagnole faisait déjà sentir sa force contagieuse, le ministre anglais disait que l'armée était animée du meilleur esprit et qu'il croyait la tranquillité assurée. Déjà plusieurs années auparavant, le comte Orlov, qui y voyait plus clair, avait mis son gouvernement sur ses gardes quant aux conséquences incalculables qu'aurait une sécurité que rien ne justifiait, dans un peuple habitué à des changements continuels et toujours désireux d'en voir d'autres. Le chevalier Medici croyait que les sbires suffisaient pour maintenir l'ordre dans le royaume. Et cependant, même pendant les trois premières années, où le pays était occupé par une garnison de douze mille Autrichiens, on n'avait pas pu réprimer la guerre allumée par les terribles bandes des brigands qui parcouraient le pays en le mettant à contribution. Si l'on regarde à travers le vernis de la situation et de l'état de choses dans la capitale, pour examiner la condition affreuse à

laquelle était livré l'intérieur du royaume, on est effrayé en voyant avec quelle témérité vénale et éhontée ces diplomates osaient tromper leurs cabinets par leurs fantasmagories et leur parler, dans un tel pays de gouvernement paternel.

Le brigandage.

Même dans les pays les plus civilisés, on voit, comme une conséquence ordinaire d'une époque agitée par la guerre, que, pendant longtemps encore, la paix qu'on vient de rétablir est troublée d'une manière extraordinaire par de fréquents désordres qu'amène une humeur batailleuse, par des accès de brigandage et par la soif de sang qui excite les citoyens lés uns contre les autres. Dans le royaume de Naples, on voyait s'organiser, à cette époque, une guerre de tous contre tous, et cela avec une perfection dans l'exécution qui démontrait, à première vue, que la population y était parfaitement bien exercée et que ces scènes avaient lieu sur le sol classique de l'anarchie. Cette guerre s'y produisit dans des proportions telles que ces troubles ne se restreignaient pas à quelques cas isolés, se montrant dans la vie privée, mais que c'étaient des sectes et des bandes, de petits États dans l'État, qui se mettaient en hostilité ouverte avec toute la société du royaume. Une telle désorganisation profonde, qui faisait que quelques classes du peuple et quelques parties de l'État s'armaient les unes contre les autres, avait été à l'ordre du jour pendant le moyen âge ; tant qu'elle avait subsisté, elle avait maintenu l'État dans une grande faiblesse qui, à son tour, avait toujours entretenu cette même désorganisation profonde. Là où l'absolutisme a suivi les inspirations d'un sentiment national et où il a pu former, à l'aide des classes

moyennes, par suite de leurs intérêts communs, une puissance et une masse homogènes devenant le centre politique du pays, il a été à même de mettre fin à ce désordre résultant de l'existence d'États dans l'État. L'absolutisme a préparé, dans ce cas, un ensemble politique, dans le sens le plus élevé du mot, où l'individu sent qu'il fait partie de tout et où il consacre toutes ses forces au bien public, au développement de la vie commune du peuple et à celui de l'honneur national plus élevé. Mais partout où l'absolutisme n'a employé des forces stériles que pour comprimer, d'une manière égale, toutes les classes; pour identifier l'État avec le gouvernement et pour étouffer le développement de l'esprit civique et national, comme cela eut lieu en Autriche, nous avons vu (Cf. t. II, p. 333-340) en résulter d'autres effets. Effectivement, les individus s'y sont énervés par l'amour des jouissances, ou bien, quand ils étaient liés à la machine gouvernementale, ils se sont vus réduits à faire une guerre mesquine et égoïste à l'État pour l'exploiter; attitude hostile vis-à-vis du gouvernement qui est devenue une résistance commune, faite par toutes les différentes races à l'influence du pouvoir central, aussitôt que celui-ci s'est relâché de ses rigueurs.

Mais c'est surtout dans les pays où les débris dégénérés du moyen âge ont continué à subsister; où le gouvernement central est faible; où les conséquences du régime féodal ne cessent pas de faire sentir leur influence et où il n'a pas pu se former une classe moyenne: c'est là que cet état d'une anarchie intérieure a toujours régné, et cela sous les formes les plus barbares. Les guerres entre les communes rurales en Sardaigne; l'hostilité peu patriotique qui divisait les différentes villes de

la Sicile ; la haine qui séparait les provinces de l'Espagne les unes d'avec les autres ; le penchant des Italiens pour les sociétés secrètes ; la force que le brigandage acquérait dans tous ces pays : ce sont là des phénomènes qui, provenant des mêmes causes, caractérisent partout cette même situation. La faiblesse montrée par les gouvernements de tous ces États s'ajoutait au caprice et à l'arbitraire du pouvoir qui, en disposant des hommes et des choses, ne respectait pas les lois et ne tenait compte de rien. Ce fut ainsi que les basses classes du peuple, en proie à une pauvreté de plus en plus grande et à un désespoir profond, imitant ce qui se faisait dans les hautes classes ou bien pour s'en venger, se virent forcées de suivre le même système, auquel elles s'habituèrent bientôt ; c'est-à-dire elles méprisèrent les lois, elles disposèrent, par des moyens violents, de la propriété et de la vie de leurs concitoyens et déclarèrent la guerre à l'État et à la société. On a souvent observé que des liens étranges de sympathies vives ou secrètes existaient entre des gouvernements despotiques aussi faibles et entre ces éléments d'anarchie, entre ces deux adversaires d'un État bien réglé, comme on les trouvait dans les sphères les plus élevées et les couches les plus basses de la société. Mais ce fait ne repose que sur l'identité des principes suivis par eux, et il n'est pas plus extraordinaire que l'entente qui existe entre la noblesse féodale et le prolétariat, entre la hiérarchie et la mendicité, ou bien que la parfaite égalité du niveau de l'instruction telle qu'on la trouve dans les Ferdinand de cette époque et dans leurs lazzaroni ou dans leurs camereros.

C'est dans ce même principe qu'on doit trouver l'explication de ce fait que partout dans ces pays on pro-

nonce le nom de forban avec un grand respect et que le métier de *klephte*, de *bandolero* ou de membre de la *comitiva dei fuorusciti* (1) y est très-distingué et très-considéré. Par conséquent, le gouvernement de l'État les traite assez souvent sur un pied d'égalité complète, comme des ennemis avec lesquels il est en guerre, et il est toujours disposé à faire grâce à ceux qui se repentent, à recevoir les déserteurs, à les armer contre leurs anciens compagnons d'armes et à conclure des traités avec eux comme avec une véritable puissance. Pendant les temps de la conquête française, on a même vu (en 1799) la royauté à Naples faire de ces traités avec les brigands, de même qu'elle comblait d'honneurs et qu'elle gardait dans sa solde des flibustiers pendant toute la durée de l'occupation étrangère. Autant Napoléon avait fait preuve de sagacité, en reconnaissant que l'origine ou la continuité de ce penchant pour les révoltes et pour les émeutes se trouvait dans les vacillations et dans les faiblesses du gouvernement, autant les basses classes du peuple napolitain avaient montré un instinct juste en reconnaissant, à leur tour, qu'à l'approche des armes françaises leurs intérêts et leur place étaient du côté des adversaires de Napoléon. La même situation qui, parmi les Espagnols plus énergiques, créait des bandes de guérillas et la guerre des milices, fit naître, dans le royaume de Naples, les factions des brigands qui se couvraient du drapeau de la cause royale; qui se paraient du nom de sanfédistes et qui, à l'aide de subsides anglais, continuaient leur guerre contre la société, sous un titre plus honorable et d'une manière plus terrible.

(1) La suite des gens mis hors la loi.

Sous la domination française, à l'époque où le gouvernement était devenu fort, le redoutable système du général Manhes avait réduit les brigands au silence. Aussitôt que le trône de Murat commença à être ébranlé, leurs bandes se mirent de nouveau à s'agiter et à s'organiser dans la *Terra d'Otranto*. A la fois bigot et indiscipliné, le peuple avait subi, avec une double fureur, la main de fer de cet étranger qui se souciait peu des pratiques de l'Église; après la chute de ce roi, on cherchait à se venger de l'oppression soufferte par une réaction d'autant plus violente et à se dédommager de la tranquillité que les Français avaient imposée aux brigands. Après sa restauration, le gouvernement bourbonien favorisa, suivant son ancienne habitude, ces désordres par ses premières démarches, de sorte que le brigandage parut aussitôt sur la scène dans les proportions les plus vastes et avec une organisation complète. Déjà avant l'arrivée du roi à Naples, il s'y était fait précéder d'une amnistie qu'il avait décrétée à Portici et par laquelle il relâcha tous les criminels qui n'étaient pas condamnés à plus de trois ans; le plus grand nombre recommença aussitôt l'ancienne vie hors la loi. En même temps que le roi, ses partisans, qui l'avaient suivi en Sicile, étaient également revenus; on choisit aussitôt dans leurs rangs ce qu'on appelait des commissaires du roi, pour les envoyer dans les provinces, où ils répandaient autour d'eux la terreur par les excès auxquels ils se livraient, de sorte qu'il fallut mettre fin à ce désordre par un édit. Dans la *Terra d'Otranto* il se forma trois sectes, communiquant entre elles, sous le nom des Patriotes européens, des Philadelphes et des Décidés (*Decisi*), qui organisèrent militairement leur système de brigandage

et le poussèrent tellement loin qu'ils exerçaient publiquement aux armes les populations de villages tout entiers (vers 1817) et qu'ils forçaient, disait-on, de trente à quarante mille hommes, par les mobiles de la peur ou de l'amour du brigandage, à s'associer avec eux. Ces bandes-là mettaient à contribution les gens riches ; dans chaque commune, il y avait deux ou trois criminels qui pillaient et assassinaient les autres suivant leur bon plaisir et sans trouver la moindre résistance (1).

Mais bien au delà de ces associations, un seul réseau de bandes de brigands couvrait toutes les provinces. Pour assurer la sécurité des voyageurs, on était obligé de garnir de troupes la route de Terracine à Capoue ; pour protéger la malle de la Pouille, il fallait mille hommes ; personne ne pouvait voyager sans escorte dans les Calabres et dans les provinces éloignées de la capitale. L'impunité assurée au crime fit peu à peu de presque toute la population les complices des brigands. En 1817, il y avait plus de trois mille mandats d'arrêter qu'on ne pouvait pas exécuter dans les Calabres, et deux mille autres dans la Capitanate et dans la Principauté ultérieure, où les bergers, qui viennent y passer l'hiver avec les troupeaux des Abruzzes, cachaient et protégeaient les brigands. Plusieurs chefs se sont fait alors un nom comme des héros populaires, tels que Caligiuri dans les Calabres, et, dans la *Terra d'Otranto*, le chef des *decisi*, l'abbé Annichiarico de Grottaglia, qui avait pour ainsi dire la réputation d'être sorcier. Ce dernier avait commencé sa carrière sanglante en 1803, par l'as-

---

(1) Cf. *Carte segrete*, t. Ier, p. 61. Rapport du général Church du 22 juillet 1818.

sassinat d'un certain Nicolo Motolesi; il avait été condamné aux galères, d'où il s'était échappé pour recommencer son ancienne vie criminelle. Ensuite, lors de la restauration du roi, il s'était fait amnistier; mais, encore à cette époque, il n'avait pas pu supporter son exil à Bari et s'était mis à la tête de ces trois associations qui avaient, dans la province, plus de cent loges militairement organisées. En même temps, la bande mal famée des trois frères Vardarelli répandait la terreur dans la Capitanate et à Molese. L'aîné de ces frères, Gaetano, était un sanfédiste de 1799; il avait servi dans l'armée sous Murat; puis il avait déserté, pour commettre un crime après l'autre en deçà et au delà du Phare; il était de nouveau entré, comme sergent, dans la garde royale pour aller encore dans la montagne, où il fit ensuite son métier avec une troupe bien armée et pourvue de bons chevaux.

Peu de temps après, toute l'Europe apprit que le gouvernement avait ignominieusement conclu (6 juillet 1817) avec ce Vardarelli (1) un traité d'après lequel Gaetano, ainsi que sa bande, devait être amnistié de ses « méfaits » et servir désormais l'État afin de poursuivre « les malfaiteurs publics ;» le chef devait recevoir une solde mensuelle de 70 ducats (280 francs). Mais cette troupe se méfiait autant du gouvernement que ce dernier se fiait peu à ces anciens brigands. Il arriva qu'un habitant de Porto-Carnone, dont la sœur avait été insultée par les frères Valdarelli, entreprit (mars 1818) de tuer de guet-apens, à coups de fusil, les trois frères et six autres brigands à Ururi, dans la Capitanate; le reste de la troupe s'enfuit; on

(1) Dans Cacciatore, t. II, p. 176.

manda les fuyards à Foggia et, comme ils refusèrent de se rendre à Lucera, on s'empara d'eux et on les fusilla à Foggia (1). Immédiatement après, le gouvernement montra qu'il avait été le principal instigateur de la surprise d'Ururi, puisqu'il relâcha de sa captivité apparente l'auteur de cet assassinat. Cette manière d'agir était parfaitement en harmonie avec les autres moyens que le gouvernement n'avait pas honte d'employer pour combattre les brigands. Pepe trouva, dans les archives du commandement de la troisième division militaire, les preuves authentiques que, dans le but de détruire les bandits, on avait compté plus de 2,000 ducats pour acheter du poison et pour payer les empoisonneurs; il est vrai qu'on n'était pas arrivé à employer ce remède énergique. Ceci eut lieu dans la Capitanate, commandée par le général Amato; le même système, qui consistait à poursuivre le crime par des criminels, était également pratiqué, dans les Calabres, par le général Nunziante, ancien officier du cardinal Ruffo. Dans la province de Lecce (*Terra d'Otranto*) aussi, le général Pastore arma une faction contre l'autre. L'inefficacité de cette manière de procéder força ensuite le gouvernement (à partir de 1817) à songer à faire relever ces commandants par des officiers plus énergiques. Mais avant qu'il pût y arriver, la partie la plus saine de la population, sans protection comme elle était, avait déjà retrouvé un peu de force pour se faire justice elle-même et pour se défendre avec ses propres ressources.

---

(1) Cf. Pepe, t. II, cap. XXIII. A comparer avec R. Keppel-Craven (*A tour through the southern provinces of the kingdom of Naples*, 1821), qui arriva à Foggia au moment où cette scène eut lieu.

Les carbonari.

Les classes moyennes, qui aiment la paix, ont toujours eu à souffrir, au milieu de tels désordres dans l'État, les doubles violences exercées par le gouvernement aussi bien que par la populace. Mais, même dans ces classes moyennes, la nécessité et l'exemple donné par tout le monde firent naître, à cette époque, les mêmes faits qu'auparavant et provoquèrent les mêmes associations arbitraires qui, suivant la situation des choses, étaient dirigées tantôt contre le gouvernement, tantôt contre la populace. C'est ainsi que, dans les premières années de la restauration à Naples, les carbonari, qui avaient pris naissance dans des associations plus anciennes et dans des événements antérieurs, sont arrivés à prendre une importance très-grande, bien qu'elle ne fût que passagère. Nous ne voulons pas examiner ici l'origine mythique et l'origine réelle attribuées à cette société secrète, que les hommes bien informés ont toujours considérée comme un rejeton de la franc-maçonnerie. L'association des francs-maçons a toujours trouvé, dans les pays où règne la hiérarchie catholique au dix-huitième siècle, beaucoup plus d'encouragements et une bien plus grande importance que dans le nord de l'Europe. Dans ces pays-là, les ordres religieux ont donné, de tout temps, l'exemple de ces associations agissant sans cesse. Dans des cercles fort étendus, on voyait répandues des opinions religieuses et politiques assez éclairées qui, vis-à-vis de l'Église et du système gouvernemental, et même en face du grand abîme par lequel les basses classes étaient séparées des gens instruits, durent s'entourer d'un plus grand secret que dans les États protestants. Cette nécessité elle-même donnait, dans ces pays, un plus grand charme au secret,

comme, par cette même raison, les hommes acquéraient une plus grande habileté à s'envelopper dans le mystère. Avant la Révolution, les loges maçonniques avaient été, à Naples, les foyers des lumières philosophiques; vers 1790, elles dégénérèrent en clubs politiques et furent supprimées, comme tels, pendant la terrible époque des réactions depuis 1792. Durant les dix années du règne français, ces mêmes loges surgirent de nouveau, sous la forme de la Société des carbonari qui était toujours ouverte aux francs-maçons comme à des initiés. Les carbonari empruntèrent leurs symboles et leur rituel à la charbonnerie, au lieu de prendre ceux des francs-maçons; ils inventèrent leurs mythes, comme l'avaient fait ces derniers, et ils se rattachèrent à saint Théobald, à l'enlèvement des princes saxons, ainsi qu'à toute anecdote historique où les charbons et les charbonniers jouent un rôle. De même que les francs-maçons, ils faisaient ressortir, vis-à-vis de l'Église, les principes des lumières et, vis-à-vis de l'État, ceux de la liberté : c'est pourquoi les hommes bien pensants considéraient cette Société comme un excellent moyen pour faire l'éducation du peuple là où les écoles et l'Église ne s'en occupaient pas.

Les partisans les plus chaleureux de la Charbonnerie ont avoué ne pas savoir à quel endroit ni de quelle façon leur Société a pris naissance. D'après une opinion fort répandue, elle aurait été fondée en 1807, à Capoue, par les officiers d'un bataillon suisse au service de la France; d'après Colletta, des Napolitains, exilés en 1799, l'auraient rapportée d'Allemagne; Botta la fait remonter à des républicains, ennemis des Français, qui s'étaient réfugiés dans les Abruzzes. La plupart de ces indications

s'accordent à dire que la haine des étrangers non-seulement a provoqué les factions de brigands armés, formées à cette époque, mais encore qu'elle a donné naissance à cette association plus pacifique; ceux qui sont les plus experts dans cette matière affirment que les institutions françaises, les droits réunis, la conscription et les garnisaires logés chez les habitants, qui augmentaient la haine de l'étranger dans les classes de la bourgeoisie, ont été une des premières causes qui ont accru le nombre des affiliés à cette Société (1). Il paraît qu'on ne peut pas prouver avec certitude l'existence de cette Société, avant 1811, sous le nom de *Carboneria* : Bruni et Palmieri, qui se trouvaient, en 1807, à la tête d'associations dirigées contre les Français, avaient, au contraire, à cette époque, des symboles qui surgirent plus tard dans ces terribles factions de l'abbé Annichiarico (2). L'organisation plus régulière de la Carboneria ne semble dater que de 1811; de même que le *Tugendbund* prussien, elle n'émane que de quelques patriotes peu nombreux et n'a eu pour but que la délivrance de Naples du joug étranger. C'est pourquoi, aussitôt que le trône de Murat fut ébranlé par le revirement dans la fortune de Napoléon, on vit s'agiter, à côté des factions de brigands, aussi cette association des classes moyennes qui était, déjà à cette époque, fort répandue dans les Abruzzes. Elle partageait, à ce moment, les tendances constitution-

---

(1) Cf. *I pifferi di montagna*. Dublino, 1820. Ouvrage du prince Canosa, destiné à combattre les communications faites, dans la *Literary Gazette*, par le comte Orlov au sujet des sociétés secrètes.

(2) D'après un rapport du directeur de la police, Saliceti, dans Doering : *Dewkürdigkeiten der geheimen Gesellschaften in Unteritalien* (Mémoires des Sociétés secrètes de la Basse-Italie). 1822.

nelles des généraux de Murat; les troubles dans la Calabre citérieure avaient pour but (commencement 1814) de provoquer une Constitution; à Teramo, les carbonari poussaient déjà à une insurrection en faveur de Ferdinand, roi *constitutionnel.* Florestan Pepe, frère aîné de Guglielmo, et libéral plus posé, qui avait servi avec distinction en Espagne, en Russie et à Dantzig, fut expédié par Murat pour étouffer ces troubles; dès lors, ce général procéda contre cette Société par des mesures qui inspiraient la terreur.

Après que la restauration bourbonienne eut été achevée, la Carboneria, dirigée jusqu'alors essentiellement contre la domination étrangère, n'avait plus d'objet précis et restait comme assoupie à Naples. Une bévue maladroite du gouvernement peu intelligent la réveilla tout à coup de cet assoupissement, de même que les associations de brigands dans les provinces la forcèrent à revenir sur la scène politique. Les conseillers prudents du roi avaient trouvé que ce n'était pas au-dessous de leur dignité de faire du prince Canosa le ministre de la police (comm. 1816). C'était un homme de haute naissance qui, en 1799, avait été enfermé, comme le champion d'une Constitution aristocratique, d'abord par les républicains, et ensuite par le roi. Plus tard, il était un de ces terribles instruments de la reine qui lâchèrent de la Sicile les *fra Diavolo* et leurs bandes infernales sur le royaume continental. Ensuite Canosa montra une grande activité personnelle à Capri, en travaillant à ces projets qui avaient pour but de frapper Naples, en 1807, de nouvelles vêpres siciliennes. C'était un ivrogne, un homme excentrique sans connaissances et qui ne pouvait pas rester tranquille; un de ces hommes qui, comme le

roi lui-même, avaient l'humeur à la fois bouffonne et sanguinaire. La Carboneria, qui était sur le point de s'éteindre, semblait avoir, à ses yeux, assez d'importance pour qu'il songeât à lui donner le coup de grâce ; il voulut profiter de la contre-association monarchique des *calderari* (chaudronniers) pour résister à l'influence des carbonari, comme le chaudron, disait-on, résiste aux charbons. Cette secte, dont les membres s'appelaient eux-mêmes des trinitaires, était née à Palerme sous l'influence de la reine, qui avait conspiré avec les corporations de métiers dans cette ville ; elle avait été transplantée à Naples, lorsque Bentinck y avait fait transporter les émigrés napolitains qui avaient trempé dans cette conspiration, et qui en 1815, s'unissant passagèrement aux carbonari, travaillèrent avec eux à la chute de Murat.

En évoquant ces deux sectes de l'obscurité où elles se cachaient, Canosa vit aussitôt quelles étaient les conséquences désagréables de cette mesure. La rumeur publique donnait des proportions gigantesques à ses intentions et à ses ressources; on disait qu'il avait distribué vingt mille fusils parmi les calderari et, comme il était entouré des hommes les plus corrompus, ses créatures, on aurait ajouté foi aux bruits mêmes les plus exagérés. Les craintes et les haines des partis commencèrent à fermenter d'une manière si soudaine que les ambassadeurs étrangers obtinrent le renvoi (27 juin 1816) de Canosa, après qu'il avait été six mois seulement en fonctions. Les calderari, poursuivis, dès lors, dans les personnes de leurs différents membres, se déclarèrent contre les ministres et se vantèrent d'avoir le prince héréditaire à leur tête; ce changement dans leur attitude rendit le gouver-

nement de nouveau plus indulgent à l'égard des carbonari, qui, excités d'abord par la crainte, relevèrent, dès lors, la tête pleins d'outrecuidance. La situation des provinces acheva de donner à la Charbonnerie une extension de plus en plus grande. La faiblesse méprisable du gouvernement, qui n'arrêtait pas le brigandage, imposait aux sujets la nécessité de se défendre eux-mêmes; cette association leur en fournit un moyen. Néanmoins, pendant assez longtemps, elle n'avait pas été assez forte pour songer à une résistance active. Vis-à-vis des *decisi*, elle avait eu le courage de refuser toute association avec eux, comme ils venaient de la proposer; mais à partir de ce moment, le véritable danger avait commencé pour tous les gens paisibles. C'est pourquoi, à Avellino et à Foggia, les carbonari capitulèrent avec les brigands; ils distribuèrent des marques servant de sauf-conduit et tombèrent tellement bas que, du temps de la puissance de Vardarelli, ils avaient voulu recevoir même cet homme parmi eux. Avec cette assistance prêtée ainsi par la classe bourgeoise et par les prolétaires qui se trouvaient en communication avec eux, les carbonari, au milieu desquels même les plus grands criminels cherchaient alors un refuge, dégénérèrent d'une manière déplorable, en même temps que le nombre de leurs affiliés s'accrut d'une manière extraordinaire. Bientôt ce chiffre devint tellement grand et leur organisation, ainsi que leur puissance silencieuse, était tellement forte, que même les autorités, intimidées, reculaient; que personne n'osait accuser un membre de la Carboneria, ou que, s'il y avait un accusateur, il ne se trouvait pas de juge.

Le comte Orlov voyait, déjà vers 1817, dans cette situation, la cause de nouveaux malheurs; il la compa

rait à des matières inflammables que la moindre étincelle pouvait embraser tout d'un coup. Les ministres montraient toujours la même indolence. Effectivement, la Carboneria était pour eux une alliée utile à ce moment où ils songeaient à la suppression énergique de tous ces désordres causés par les brigands. Ils commencèrent (été de 1817) par remplacer le général Pastore à Lecce par le général Church, Anglais voyageur, qui avait pendant longtemps parcouru la Grèce et l'Italie; après avoir servi en Sicile, il était allé à Vienne, où, par un Mémoire en faveur du roi Ferdinand, il avait trouvé moyen d'entrer au service du roi de Naples. Tandis que son prédécesseur avait traité les carbonari avec méfiance et qu'il leur avait fait rendre compte de toute intelligence avec les factions des brigands, sans se préoccuper si cette entente leur avait été imposée par la force, le général anglais distinguait soigneusement entre ces deux associations et cherchait, au contraire, l'appui et le concours des membres considérables de la Carboneria. Ce ne fut qu'alors qu'il commença ses opérations sanglantes, mais indispensables, qui, en quelques mois (comm. 1818), purgèrent la province et conduisirent à l'échafaud l'abbé Annichiarico et cent soixante-trois brigands. Mais on n'avait pas encore accompli la séparation entre cette association criminelle et la Société plus honorable; la Charbonnerie ne s'était pas encore débarrassée de toute crainte des bandes de brigands, que déjà les tendances politiques avaient commencé à renaître dans son sein, tendances qui étaient de plus en plus dirigées contre le gouvernement à mesure qu'on avait moins à redouter les basses classes. Cette direction que prenait l'association des carbonari n'était pas peu favorisée par le système du général Church, qui

rejetait expressément toutes les accusations fondées sur les opinions politiques ou sur la participation des personnes dénoncées aux sociétés secrètes. Le gouvernement ne s'était pas laissé détourner de ce système de ménagement, pas même par quelques fortes manifestations politiques de la Carboneria, manifestations qui, en partie, avaient précédé les opérations du général Church.

Déjà, dans le courant de l'année de 1817, on avait expédié de la Capitanate des proclamations menaçantes qui exhortaient le peuple à refuser le payement des impôts et qui demandaient une Constitution. Gagliardi de Salerne et d'autres *bons cousins* de la Carboneria, qui allaient jouer un rôle actif pendant les mouvements ultérieurs, avaient conçu, déjà au mois de mai, le plan d'une révolution (1) dont on ne différa l'exécution que pour donner un plus grand développement à l'organisation nécessaire de la Société, qui avait son point d'appui dans la Principauté citérieure (Salerne). Peu de temps après avait éclaté le mouvement à Macerata, dans les Marches limitrophes des États de l'Eglise. Mais, malgré tout cela, Medici se sentait tellement maître de la position qu'il continuait à remplacer les gouverneurs incapables des provinces par des Muratistes, et qu'il donna son consentement à l'établissemant des milices dans les provinces, à un moment où les sociétés secrètes s'étaient déjà glissées dans l'armée elle-même.

Pour organiser ces milices à Avellino et à Foggia, il y envoya (1818), à la place d'Amato, Guglielmo Pepe, qui, déjà dans sa première jeunesse, sous le roi Joseph, avait acquis de l'expérience dans ce même genre d'af-

(1) Cf. Doering, p. 182 sq.

faires. De même que le général Church, il abandonna la méthode absurde qui consistait à tenir les propriétaires dans l'alternative pleine d'angoisse, soit de se voir imposer des contributions par les bandits, soit d'être exposés à toute la sévérité des cours martiales, qui prononçaient des arrêts sans appel dans la cause de tous ceux qui avaient été accusés d'être d'intelligence avec les brigands. Il tranquillisa cette classe des habitants au sujet de leur sécurité personnelle ; il les attira dans ses conseils ; puis il composa, avec une grande prudence, une liste des citoyens les plus sûrs qu'il jugeait aptes à devenir des officiers dans la milice, et qu'il savait prendre par leur vanité pour les amener à se prêter à ses projets. Après s'être en même temps renseigné sur l'extension, sur la puissance et sur l'avilissement des carbonari, Pepe eut la hardiesse de décider toutes ses milices à entrer dans cette Société et de faire des compagnies autant de *ventes* de carbonari, afin d'avoir, dans cette Société ainsi ennoblie et militairement organisée, un instrument dont il pût se servir, à tout moment, pour combattre le brigandage. Dans l'exécution de toutes ces mesures, la connaissance exacte du caractère de ses compatriotes rendait les plus grands services à Pepe ; là où ils étaient tombés le plus bas et dégradés par leur cynisme et par leur indiscipline, il savait les stimuler en faisant un appel à leurs qualités plus nobles ; il connaissait le secret de relever les hommes en les traitant mieux et en prétendant les estimer plus qu'ils ne le méritaient. Après quelques mois, il put déjà annoncer au gouvernement, à Naples, que les deux mille arrestations arriérées avaient été exécutées ; que les brigands avaient disparu et que les voyageurs étaient en sûreté sans escorte. Bien que les milices fissent bientôt

naître les soupçons du gouvernement et que l'ambassadeur d'Espagne le poussât à agir contre les libéraux (fin de 1819), les ministres eurent cependant, plus tard, l'intention de faire remplacer Nunziante par Pepe et de charger ce dernier encore du commandement suprême dans les Calabres. Pepe affirma lui-même que, s'il avait pu travailler pendant vingt mois dans cette province, comme il l'avait fait à Avellino, il y aurait fait naître un esprit qui eût fait échouer l'invasion autrichienne de 1821.

Guglielmo Pepe.

Combien plus grand n'aurait pas été son mérite s'il avait provoqué dans les Calabres un esprit qui, d'avance, aurait rendu cette invasion complétement impossible! Par le témoignage que cet homme rend aux succès éclatants de son activité, il prononce une terrible accusation contre lui-même. En agissant avec ces dispositions sur la masse du peuple et en lui donnant un sentiment plus élevé de sa propre dignité, quelle influence salutaire Pepe et ses amis, qui partageaient ses sentiments, n'auraient-ils pas pu exercer, pour un long temps à venir, sur tout le développement intellectuel de la nation, s'ils avaient continué à suivre la voie dans laquelle ils étaient entrés. Pepe aurait dû balayer la lie de la société, sans avoir recours aux moyens terribles d'un Manhes; il aurait dû s'appliquer à relever les classes moyennes du peuple de la dégradation dans laquelle elles étaient tombées; à combler, de cette manière, l'abîme qui séparait une populace à demi bestiale des esprits très-avancés d'une jeunesse bien instruite; à préparer ainsi la liberté et à lui donner une base solide. Précisément vers cette époque (1819), tout semblait concourir à ce but; en effet, on

allait mettre fin au brigandage et la Carboneria avait cessé de ne recevoir que des gens douteux et désespérés ; les hommes capables et sensés prenaient le dessus et pouvaient, pendant quelque temps, établir un système de morale sévère avec des lois pénales qui punissaient l'ivresse, les jeux de hasard et l'adultère, lois qu'aucun pouvoir régulier n'aurait pu imposer à la population. Il faut ajouter encore à cela que les ministres eux-mêmes voyaient dans la manière dont Pepe organisait les milices un moyen de civilisation fort puissant; c'était peut-être le seul moyen efficace pour arriver à ce but, dans la situation où se trouvaient ces provinces écartées. Sans aucun doute, c'était une institution qui, avec le temps et sans conspirations, devait miner l'absolutisme.

Au lieu de se proposer un but aussi noble et si bien indiqué par la nature des choses, Pepe attisa le feu de paille politique dans la Carboneria et fit tous ses efforts pour faire de ses milices un instrument qui devait lui servir à diriger une attaque violente contre l'absolutisme. Toute l'histoire précédente de Pepe l'avait rendu propre à jouer le rôle d'un révolutionnaire résolu et énergique. Déjà en 1799, à l'âge de seize ans, le jeune Calabrais avait été, comme plusieurs de ses frères, un zélé républicain; il avait partagé toutes les espérances si vives d'une jeunesse exaltée et ardente; à plusieurs reprises, il avait subi avec ses amis les cruelles déceptions dont il avaient été les victimes, mais sans en tirer aucune leçon. Il avait commencé sa carrière militaire au milieu des troupes révolutionnaires de cette époque pour la continuer ensuite dans la légion italienne au service de la France; après que cette légion eut été dissoute, Pepe était rentré dans son pays, où l'on avait cessé alors de poursuivre les pa-

triotes. Puis il trempa dans une conspiration qui avait pour but le renversement de la domination française et qui était ourdie à Ravenne par Vincenzo Pignatelli, homme plein d'enthousiasme, dont deux frères étaient tombés, en 1799, les victimes de la réaction. Pepe accepta une mission pour Milan. Mais toute la conspiration n'était qu'un dessein chimérique, et Pepe, encore une fois désabusé, désespéra de voir ses projets politiques se réaliser ; il se retira dans sa maison paternelle, à Squillace (1802), pour s'interroger sérieusement lui-même sur ce qu'il avait à faire pour mieux employer les forces de sa jeunesse. Mais, une fois entraîné dans la voie des aventures, batailleur et « pétulant de sa nature, » il continuait à s'embarquer dans des entreprises de plus en plus chimériques. Connaissant la crédulité de tous les hommes appartenant aux différentes factions, il eut néanmoins l'imprudence criminelle de fonder sur eux de nouveaux projets de révolte. Il parla à ses Calabrais d'un comité central à Naples et il entraîna un grand nombre de fidèles exaltés dans une conspiration qui fut trahie ensuite par des lettres que saisit le gouvernement. De cette manière, Pepe fut cause que des familles nombreuses se virent exposées à des persécutions et que deux de ses frères furent obligés de prendre la fuite, tandis que lui-même fut arrêté et condamné à la prison perpétuelle, dont il fut délivré, trois ans après, par suite d'un changement dans la situation politique du pays.

Pepe profita de ce temps pour faire des études, tandis qu'auparavant, comme tant d'autres exaltés italiens, il avait cru que toute culture intellectuelle se bornait à déclamer les vers d'Alfieri et de Monti, et à se laisser électriser par les poésies de son ami Perticari. Plus tard,

il entra au service du roi Joseph, où, sous l'influence de l'esprit changeant de l'époque, ses principes républicains se transformaient peu à peu en prenant un caractère constitutionnel et monarchique. Mais, encore à cette époque, il ne put pas rester tranquille ; il se décida spontanément à aller chercher du service à Corfou et en Espagne, sans se laisser détourner de cette résolution par ceux qui lui disaient que personne ne devait prendre part à des guerres injustes. De retour à Naples, il associa, en 1814, ses efforts à ceux des généraux qui voulaient forcer Murat à donner une Constitution ; plus hardi que les autres, Pepe voulut, de sa propre autorité, arborer deux fois le drapeau de la liberté ; il fut traduit devant un conseil de guerre, mais le roi, dans sa clémence, épargna le coupable. De cette manière, il exerçait l'art de la conspiration comme un jeu de hasard dont il ne pouvait plus se passer. Lorsque, en 1819, le roi Ferdinand comptait passer en revue les milices d'Avellino en société de l'empereur d'Autriche, Pepe voulut enlever les monarques et les arrêter comme des otages qui devaient lui garantir la liberté de l'Italie. Les princes renoncèrent à leur projet et épargnèrent ainsi à Pepe l'épreuve qui aurait montré s'il eût eu le courage d'exécuter son coup de main hardi. D'ailleurs, il n'aurait été soutenu par personne. En effet, jusqu'à ce moment, les véritables politiques parmi les carbonari avaient été peu nombreux. Les chefs les plus considérables de la Charbonnerie semblent avoir nourri pendant quelque temps le modeste projet de donner une espèce d'importance constitutionnelle à la grande Cour de la chancellerie qui fonctionnait à cette époque ; mais on dit que cette pensée fut aussitôt connue au dehors et déjouée

immédiatement (1). Mais les révolutionnaires résolus parmi les carbonari étaient, à cette époque, encore moins nombreux et avaient encore moins d'importance ; ceci ressort déjà des différents projets politiques qu'on poursuivait dans la *République de la Lucanie occidentale* (Salerne) et qui échouèrent lorsque la révolution espagnole eut déjà éclaté ; on le voit, en outre, par l'absence de toute influence qui caractérisait les hommes sans re nom jouant, dans cette province, le rôle de démagogues.

Le sort de toutes les associations politiques en Italie était de tomber entre les mains d'hommes semblables et d'être exploitées par leur ambition personnelle. Pepe lui-même accusait les Lucaniens avancés de cette même ambition qui devenait une cause de danger et de discorde; mais, aux yeux des hommes plus réfléchis, lui aussi se rendait coupable de la même faiblesse. En effet, les Italiens les plus sages et, parmi eux, des hommes tels que Foscolo, ont eu raison de considérer comme les véritables soutiens de l'esclavage italien toutes ces différentes sectes, bien qu'elles eussent été formées au nom de la liberté. Effectivement, les divers chefs de ces sectes sont séparés de l'ensemble du peuple par leurs opinions religieuses, morales et politiques et, poursuivant entre eux des directions contraires, ils entretiennent nécessairement dans le peuple les divisions, les haines particulières et les calomnies qui sont la ruine de l'Italie. Étant ainsi les auteurs de ces dissensions intérieures, ces chefs de-

---

(1) Cf. *Geschichte des Koenigreichs Neapel von* 1800-1820. *Nach den Memoiren des Prinzen Pignatelli-Strongoli* (Histoire du royaume de Naples depuis 1800 à 1820, d'après les Mémoires du prince Pignatelli-Strongoli). 1828, p. 260.

viennent la cause qui fait qu'il ne peut pas se former dans ce pays de véritable masse populaire bien cohérente qui soit en état de soutenir, comme le font les partis en Angleterre, la conduite nécessaire et ordinaire de l'administration et du gouvernement, et qui puisse, par cette même raison, se faire remarquer et estimer. Ayant négligé de former ainsi un tel noyau populaire, les Italiens n'ont pas pu se créer une certaine mesure pour leurs demandes politiques ; ils n'ont pas su faire naître l'unité de direction dans leurs tendances ni acquérir la persévérance patiente qui est nécessaire pour faire aboutir leurs efforts patriotiques. En effet, on apprenait au peuple, dans le sens le plus littéral du mot, à prendre part aux exagérations exaltées de la jeunesse italienne fort avancée, en l'attirant dans ces mêmes sociétés secrètes où l'on cultivait et nourrissait les qualités qui opposent les plus grands obstacles au développement de la prospérité civique et politique ; c'est-à-dire une imagination exaltée par des visites et des conférences mystérieuses ; la crédulité et le besoin d'agitations entretenus par des promesses de succès révolutionnaires qu'on faisait miroiter aux yeux du peuple ; la fanfaronnerie dont on faisait preuve dans des serments pompeux et sonores, et enfin la vanité qu'on flattait par les titres et par les grades distribués parmi les membres des sociétés. Il n'était donc pas étonnant que la nation devînt si facilement la proie des séducteurs démagogues qui l'entraînaient au moment où tous s'abandonnaient à l'espérance, pour tomber comme des victimes, abandonnées par la nation découragée à l'heure du danger. En effet, on trouve dans le caractère italien ces deux qualités contradictoires l'une à côté de l'autre : un enthousiasme facilement enflammé

et excité et la crainte de se sacrifier, ou bien un calcul pratique et prudent ; qualités qui font que ce peuple sera toujours aussi prêt à commencer des révolutions qu'incapable de les mener jusqu'au bout.

---

4. — L'ESPAGNE

—

Rapports de l'Italie avec l'âge de la culture intellectuelle dans l'Europe moderne.

L'aurore de la civilisation moderne en Europe avait commencé à briller d'abord en Italie, au milieu même du moyen âge, pendant la période où l'on voyait fleurir, dans ce pays, les arts, les belles-lettres, l'industrie et le commerce. Mais aussitôt que cette civilisation arriva à son épanouissement complet ; dès que la réforme de l'Église entreprise par la race saxonne et que l'industrie du peuple anglo-saxon eurent donné au développement de l'humanité le caractère particulier aux peuples germaniques, l'Italie sortit de cette voie de la culture intellectuelle telle qu'elle régnait en Europe. Dans certaines provinces, elle conserva l'état de choses légué par le moyen âge, bien que ce fût elle qui eût indiqué les moyens de s'en délivrer ; dans d'autres parties du pays, elle y retomba ; elle le maintint d'une manière complète, dans les îles, par rapport aux relations sociales de toute nature, et dans la capitale du moyen âge et du monde

ancien, à l'égard de la culture intellectuelle et du culte de l'Église. La division politique de la Péninsule rendait les Italiens incapables de soutenir désormais avec les grands États voisins la lutte pour la puissance et la richesse ; la papauté établie au milieu du pays empêchait ce dernier de marcher de front avec la civilisation du Nord. Une fois arrêtés dans leur développement, les Italiens devenaient bientôt étrangers aux mœurs et aux besoins matériels et intellectuels des peuples civilisés ; ils s'abandonnèrent à une apathie indolente qui était, parmi leurs dispositions naturelles, la qualité la plus fâcheuse. Le bas peuple tomba dans une dégradation extrême ; la noblesse perdit le sentiment de sa propre dignité personnelle et politique ; la bourgeoisie, qui sert de lien et de ciment aux différentes classes de la société, faisait entièrement défaut ; la domination des prêtres et le pouvoir absolu des princes émoussaient l'esprit de l'unité nationale et populaire, en entretenant à dessein l'esprit local et mesquin. Exclus, de cette manière, de la voie des aspirations nouvelles où ils auraient pu rivaliser avec les autres nations, et incapables de s'assimiler la nouvelle époque et de travailler avec les forces modernes, les Italiens, avec un orgueil plein de suffisance, commencèrent à se retrancher derrière les souvenirs brillants de leur histoire et aggravèrent ainsi le mal qui les rongeait. Ils perdaient de plus en plus de vue ce qui était le véritable but de l'époque ; ils oubliaient de se connaître eux-mêmes, de comparer et d'estimer à sa juste valeur leur propre condition et de mesurer la distance qui les séparait des autres nations en voie de progrès, et ils perdaient, de cette manière, le dernier aiguillon qui aurait pu stimuler leur ambition nationale.

La vivacité et l'activité de leur esprit s'éteignaient en eux à un tel degré que ceux qui connaissaient le mieux l'état des choses en Italie désespéraient de voir ce pays arriver jamais, sans l'intervention étrangère, à une existence libre, nationale et active. Or, du temps de la domination française, l'Italie trouva les secours extraordinaires de cette nature. Mais nous venons de voir que cette époque aussi passa sans laisser de traces profondes et durables. Depuis des siècles, le peuple italien avait subi l'influence des étrangers, des Allemands, des Espagnols et des Français, sans s'être assimilé ou uni, à aucune époque, ni aux hommes ni aux institutions; on fit encore la même expérience au moment dont nous parlons ici. Les Italiens virent partir avec indifférence les nouveaux maîtres français dont ils auraient cependant voulu conserver les réformes salutaires; ils se laissèrent enlever, avec la même indifférence, ces institutions nouvelles par les anciens maîtres, leurs compatriotes, dont ils se seraient volontiers passés. Ainsi ces plantes étrangères étaient presque partout mortes aussi rapidement qu'elles s'étaient élevées sur ce sol profondément remué, il est vrai, mais aussi profondément épuisé. On dirait que, si l'on veut renouveler et rajeunir cette terre pour qu'un jour elle puisse redevenir fertile, il ne faudra pas y introduire une culture et une économie étrangères, ni même l'exciter par le stimulant âpre des révolutions indigènes, mais qu'il faudra la laisser exposée pendant très-longtemps à l'influence salutaire d'un temps tout à fait favorable et à celle des conjonctures générales entièrement propices. L'influence matérielle et mécanique exercée par des nationalités étrangères ne pourra pas produire de résultats salutaires en Italie; il faudra, au contraire,

l'impulsion organique donnée par toute l'époque et par le monde entier, des changements avantageux dans le courant du commerce du monde, le développement de la culture intellectuelle de l'époque, des voyages et des relations littéraires avec d'autres pays, des journaux et des chemins de fer, l'influence idéale que reflète cette image des peuples en voie de progrès, la conviction matérielle et, pour ainsi dire, palpable qu'un grand abîme sépare la situation de l'Italie de celle des autres États : il faudra, en un mot, ces conditions très-générales, mais agissant par tout le poids de leur ensemble, pour que cette nation puisse et doive se régénérer à l'aide de ces influences diverses et se développer d'une manière saine et vigoureuse.

Rapports de l'Espagne avec l'époque moderne.

La situation géographique et la condition historique de l'Espagne ont concouru d'une manière beaucoup plus fâcheuse à maintenir ce pays à l'écart et à le séparer infiniment plus que l'Italie de la civilisation et de la culture de l'Europe moderne. Sa position écartée, le voisinage de l'Afrique et de l'Amérique; l'immigration des peuples maures venus de l'Afrique et l'émigration de la population espagnole affluant dans ce dernier pays : tout cela a donné à ce peuple et à son histoire un caractère particulier, à sa culture intellectuelle quelque chose d'immobile et à son instinct de conservation une puissance tenace et une solidité presque pareilles à celles des Orientaux. Cet isolement de tout le pays vis-à-vis de l'étranger se retrouve, à l'intérieur, dans la séparation des différentes provinces écartées les unes des autres par des chaînes de montagnes dépourvues de tout passage. Par cette raison, l'Espagne, comme un ensemble, restait

privée de l'influence civilisatrice d'une capitale qui est à la tête du progrès dans le pays, tandis que les différentes provinces manquaient, à leur tour, de ces centres variés d'une culture intellectuelle et toute particulière, tels que l'Italie les possède, à son grand avantage, dans les capitales de ses États indépendants. Tandis que l'Italie, sans se laisser attirer par l'esprit nouveau qui régnait en Europe, attirait néanmoins toujours vers elle toute l'Europe par les merveilles de son antique civilisation, la situation générale de la péninsule espagnole était donc, dans les points essentiels, la même que dans les îles italiennes, rarement visitées par les étrangers. Les habitudes de la vie de tous les jours, la manière de travailler et de faire la guerre, la direction prise par l'esprit et par le goût, l'économie politique et celle de la famille : tout cela ne subissait aucune modification, tandis que la rigidité de la foi religieuse et la toute-puissance de la hiérarchie donnaient historiquement à ce système de l'immobilité sa véritable solidité que rien n'ébranlait. Par une singulière coïncidence des destinées et des dispositions naturelles du peuple espagnol, la religion et la croyance, les haines religieuses et le fanatisme en matière de foi ont été, de tout temps, le centre de toute l'histoire du peuple espagnol, depuis la répression de l'hérésie arienne parmi les Goths et pendant les sept cents ans que duraient les guerres contre les Maures, jusqu'à la conversion de l'Amérique nouvellement découverte et jusqu'aux guerres d'extermination faites au protestantisme.

La nature espagnole prit un caractère de plus en plus particulier et éloigné de celui des autres nations, parce que, d'après la marche de son histoire, le peuple, fier de son sang chrétien pur, élevait entre lui et les autres

peuples des barrières de plus en plus insurmontables et que cette partie de la société, qui faisait du détachement des choses du monde un devoir et une doctrine, s'empara de la direction de toutes les affaires. En effet, la caste cléricale, qui, à l'époque de sa plus grande puissance, formait la trente-cinquième partie de toute la population et dont les dîmes rapportaient plus que tous les revenus de l'État, cette caste, disons-nous, devint, en Espagne, la véritable puissance dominante et l'Église le centre de l'unité nationale; ses dogmes entravaient tout le développement naturel de l'intelligence, ce que les Espagnols éclairés considèrent comme la source de tous leurs maux; le dédain que professait le clergé pour la vie extérieure ruina l'industrie espagnole et devint la cause de l'appauvrissement du peuple et de l'impuissance de l'État. En effet, à partir du moment où l'industrie et le commerce devenaient des leviers de toute prospérité dans les États, l'Espagne pouvait encore bien moins que l'Italie marcher de front avec les peuples qui voulaient le progrès; car le clergé expulsait de ce pays les juifs et les Maures; il y entretenait les anciens préjugés contre le commerce et l'industrie, qui, selon lui, n'étaient bons que pour les Maures et pour les juifs; il déclarait que les simples rectifications du cours des fleuves étaient des empiétements coupables sur la création divine; il y soutenait, par principe, la mendicité et le penchant du peuple pour la paresse, et enfin il avait les ressources nécessaires dans ses rangs, pour offrir aux indigents une vie plus facile et même une instruction meilleure que l'État n'eût pu le faire.

Lorsque Ferdinand le Catholique réunit toutes les parties du pays et qu'il fortifia, de toutes les manières, la puis-

sance du gouvernement, sa politique n'eut pas pour effet de rendre l'État plus puissant que l'Église et de donner plus de force au gouvernement qu'au clergé ; les guerres de religion pendant et après son règne maintenaient le pays et le peuple dans les anciennes ornières; quand il arrivait parfois que, pendant quelque temps, l'absolutisme semblait se servir du clergé comme d'un instrument, il retombait bientôt après assez bas pour devenir l'instrument du clergé. Si, dans cette union des différents pays du royaume, les provinces d'Aragon appelées *le royaume* par les Castillans, étaient devenues la partie dominante de l'État, leur activité industrielle, leurs institutions politiques plus libérales et leurs relations plus faciles avec le monde européen auraient peut-être servi à créer, dans ces provinces, le foyer d'une nouvelle civilisation qui eût pu donner aux intelligences un air pur pour y respirer, et à l'activité des Espagnols l'impulsion nécessaire pour secouer l'oppression cléricale. Mais, comme ce fut la Castille qui obtint la suprématie, ce pays où, depuis des siècles, les abus de la courtisanerie et de la féodalité avaient été poussés jusqu'à leurs dernières limites, la puissance des factions et des favoris, telle qu'elle avait régné dans l'ancienne Castille, ne cessa de dominer désormais aussi la cour des rois de la maison d'Autriche et de celle des Bourbons. A leur suite on voyait arriver l'arbitraire et l'anarchie, l'ignorance et une mauvaise économie politique, la vénalité et l'injustice, qui désorganisèrent le pays d'une manière tellement effrayante que le pouvoir absolu des rois fut frappé, dès le principe, de stérilité et d'impuissance, dans ce pays même qui en était le berceau et d'où il se répandit dans le monde. A l'époque même où ce pouvoir brillait encore de tout son

éclat factice, sous Philippe II, commença déjà la décomposition de cet État où, pendant deux siècles, la maison d'Autriche a tari toutes les sources de prospérité et perdu toute l'élasticité de l'esprit national. Au moment où l'Espagne perdait sa richesse et le bien-être, on y cherchait le bonheur dans l'indolence et dans l'absence de tout besoin, le pays devenait inculte; les hommes y cessaient d'être des citoyens, et il ne restait plus à l'État autant de puissance qu'en avait eu jadis chacune de ses provinces. Pendant qu'un poëte espagnol disait encore, dans ses chants, que le soleil ne se couchait pas dans le royaume d'Espagne, et que « devant le nom d'Espagnol tous les peuples tremblaient, » la prose officielle des Cortès ou celle du Conseil d'État sous Philippe III et sous Charles II déclara que le pays était sur le bord de sa ruine et ne lui donnait pas même un siècle pour vivre.

Lorsque ce pays fut ainsi arrivé au sommet plein de vertige d'une situation vraiment désespérée, le sort voulut que l'Europe hermétiquement fermée, avec ses hommes, ses idées et sa civilisation, s'imposât violemment et à plusieurs reprises à ce pays qui s'était ainsi isolé. Pendant la guerre de succession d'Espagne, des Anglais hérétiques et des Français sceptiques pénétrèrent pour la première fois jusque dans le cœur de l'Espagne; les lumières françaises, après s'être répandues comme un vaste incendie, projetèrent quelques rayons lumineux par delà les Pyrénées; les nouveaux principes de l'administration politique jetèrent quelques racines à Madrid; les révolutions, en Amérique et en France, donnèrent une commotion violente à l'esprit du peuple en Espagne, pour le réveiller du profond sommeil dans lequel il était plongé depuis

cent ans. Quelques penseurs de cette nation, tels que Campomanes, Jovellanos, Cabarrus et autres, commencèrent ensuite à mettre la main sur la conscience avec une connaissance d'eux-mêmes beaucoup plus froide que n'en avait montré les patriotes italiens; ils se dépouillèrent (1) de toute vanité nationale qui se plaît dans l'illusion fanfaronne sur son propre compte; ils regardaient avec dédain l'ancienne gloriole du temps héroïque des croisades et, avec un amour incorruptible de la vérité, ils jetaient de vives lumières sur l'esclavage que l'Église et l'État avaient fait peser sur leur passé, ainsi que sur la décadence dans laquelle était tombée, au moment actuel, leur nation autrefois si grande. Mais toute cette clairvoyance n'avait pas assez de force pour ébranler les abus qui avaient pris des proportions colossales et qui, dans la conviction des hommes les plus sages, devaient être retranchés, moins à l'aide de formes et de réformes politiques que par les écoles et par l'instruction publique dont la domination cléricale défendait l'accès. L'isolement dans lequel se renfermait la nation était comme une écorce dure qui émoussait le fer avec lequel les hommes d'État réformateurs voulaient creuser le sol; dans le domaine de l'intelligence, où la terre avait été desséchée par la hiérarchie, les idées fertiles, qui n'y pénétraient du reste de l'Europe qu'en minces filets, perdaient toute force fécondante. Mais en Espagne, comme en Italie, les hommes les plus expérimentés croyaient que les forces seules du peuple ne suffisaient pas pour remédier à tous ces abus. Un homme tel que Wellington déclara que les Espagnols,

(1) La petite satire de Jovellanos, intitulée : *Pan y toros !* (Du pain et des taureaux !) suffirait seule pour le prouver.

même au milieu de leur glorieuse lutte contre la France, n'étaient que des enthousiastes incapables de faire le moindre effort utile, et il ajouta que c'était le peuple plus vaniteux et le plus ignorant, en un mot « une nation perdue. » Un grand nombre de ceux d'entre les indigènes qui prêtaient leurs services au roi Joseph partageaient cette même opinion et croyaient qu'il fallait un pouvoir étranger intelligent pour détruire la masse énorme des préjugés nationaux; parmi eux, il y avait des hommes d'une sagesse incontestée et même d'un patriotisme incontestable.

Lutte de l'Espagne pour son indépendance extérieure.

Mais dans ce peuple isolé du reste de l'Europe toute institution importée de l'étranger serait restée encore plus stérile et aurait été repoussée encore plus vite qu'en Italie; l'histoire des réformes isolées, anticipées et manquées, entreprises sous le règne de Charles III suffirait seule pour le prouver. On ne pouvait pas même espérer que la civilisation européenne en grand exercerait peu à peu, sur ce pays écarté, une influence aussi salutaire que sur l'Italie; en effet, ce dernier pays était plus rapproché du reste de l'Europe; on y cultivait les arts; il était divisé lui-même et entretenait une rivalité salutaire entre ses différents États. Le seul moyen par lequel l'Espagne pût être rendue accessible à l'influence européenne, c'était une secousse quelconque d'une force extraordinaire qui, en faisant circuler de nouveau, dans tous le corps de la nation, la séve qui s'y était arrêtée, préparât la population à se prêter à cette action de l'Europe. Or, une telle secousse fut imprimée à l'Espagne, au moment où elle était dans la plus grande détresse, où le règne éhonté d'un favori, du prince de la Paix, Godoï, avait mis le pays

dans un état qui semblait lui annoncer des destinées semblables à celles de la Pologne. Cent ans après que, vis-à-vis du faible Charles II, Louis XIV avait entrepris (Cf. Introduction) de déposséder la maison d'Autriche en Espagne, Napoléon dirigea contre les Bourbons de ce pays, représentés alors par le faible Charles IV, la même politique dynastique, qui était tout aussi irréfléchie et tout aussi ruineuse que celle de Louis XIV. A la première de ces deux époques, après la guerre de succession, le démembrement du grand royaume espagnol avait commencé par la séparation de la Belgique et de l'Italie, qui s'en détachèrent ; il allait s'achever ensuite sous Napoléon, après que l'alliance avec la France avait d'abord privé l'Espagne de sa flotte et jeté dans toutes ses colonies l'esprit révolutionnaire et la pensée d'une séparation d'avec la mère patrie : l'Espagne allait être vendue à Napoléon, déchirée comme le Portugal et dominée par la famille de l'empereur ; après avoir tout perdu, elle allait se perdre elle-même.

Mais, sur ce point, le désespoir poussa le pays à se sauver lui-même. L'empereur des Français fit l'expérience du contraire de ce qui avait eu lieu lorsqu'il avait envahi l'Italie. En effet, il trouva en Espagne ce qu'il n'avait trouvé dans aucun autre pays de l'Europe civilisée, un patriotisme instinctif, d'une opiniâtreté telle que l'avaient montrée les anciens Ibères ; il y rencontra une nationalité complète et entière, remplie d'une antique haine contre les autres races. Il y avait donc, dans toutes les parties du royaume, le même sentiment d'indépendance et, ce qui était le fruit des anciennes libertés municipales, la même indépendance dans l'action. On trouvait en Espagne un état à demi sauvage dans les masses qui

avaient, en tous lieux, leurs héros vagabonds, leurs contrebandiers, leurs bandoleros et leurs matadors tout prêts à agir et à se mettre, pour la cause « de la sainte Insurrection, » dans les rangs de cet antique arrière-ban qui combattait en Catalogne, encore sous le même nom qu'au onzième siècle, dans sa lutte contre les Maures, et qui pratiquait le même système de guerre qui, à cette époque, ne trouvait de pendant que dans l'Amérique du Sud et en Grèce, où l'héroïsme et la barbarie, une bestialité affreuse et la générosité, l'immolation froide des étrangers et le sacrifice généreux de la vie propre se voyaient tour à tour et se faisaient compensation. L'insurrection éclata, dans toutes les provinces, au même moment, d'un seul coup et avec le concours de toutes les classes. Commencée sans chefs, sans armée, sans argent, sans matériel de guerre, et conduite avec cette ignorance heureuse qui ne mesure et qui, par conséquent, ne craint pas le danger, cette lutte fut continuée, pendant six années, avec ce courage tenace et entêté qui ne désespère dans aucun malheur. Dans son orgueil, le conquérant s'était fait fort de trouver en Espagne les colonnes d'Hercule, mais non pas les limites de sa puissance! Son frère Joseph, cependant, lui avait prédit dès le principe, avec plus de justesse, absolument le contraire. L'allié de l'Espagne, Wellington, méprisant cette qualité des Espagnols qui les rendait impropres à la guerre régulière, s'attendait, après les désastres de 1810, à les voir se lasser et mettre fin au soulèvement; mais il se trompa. En effet, il attachait beaucoup trop peu de valeur à cet enthousiasme aveugle, qui était indispensable pour provoquer ces secours persévérants et cette assistance infatigable sans lesquels précisément le système militaire de temporisation, em-

ployé par le général anglais aurait infailliblement échoué.

La lutte pour la liberté à l'intérieur.

L'insurrection de l'Espagne était un soulèvement convulsif se roidissant contre un mal actuel qui exerçait sa pression du dehors ; mais, en même temps, le peuple espagnol se relevait de tout le passé désespéré de sa situation intérieure, pour se créer un avenir entièrement nouveau. Autant le but de la guerre extérieure fut atteint d'une manière rapide et heureuse, autant les succès dans cette lutte intérieure allaient être douteux et lents à venir. Pour obtenir l'indépendance en secouant le joug de la domination étrangère, l'enthousiasme national et les forces physiques si tenaces des Espagnols avaient suffi ; l'absence de toute circonspection et de tout plan général avait été même avantageuse à la cause espagnole; mais pour fonder la liberté à l'intérieur, il leur aurait fallu une préparation morale, une culture intellectuelle, uniforme et universelle, une tradition politique dont ils auraient pu se servir; mais tout cela faisait complétement défaut. Dans la guerre contre les ennemis extérieurs, les Espagnols n'avaient qu'une seule cause, claire à tous et commune à tous, aux partisans de l'ancien régime ainsi qu'aux défenseurs des idées nouvelles. Mais quant aux efforts qu'on faisait pour obtenir la liberté à l'intérieur, le but le plus prochain et ce qu'il s'agissait d'atteindre après lui, la constitution politique et ses effets, tout cela était fort vague et trop éloigné pour la plupart d'entre eux. L'armée et le peuple se montraient indifférents à cet égard, ou bien il y régnait des divisions et des factions au sein desquelles les préventions et les passions les plus grossières provoquaient les oppositions

extrêmes les plus sanglantes. Les intérêts des différentes provinces du royaume; les sympathies et les antipathies des diverses classes, les opinions contraires dans les couches les plus élevées de la société se heurtaient au sujet de toutes les questions importantes, et même les chefs les plus prudents et les champions les plus libéraux de la réforme politique avaient, dans un grand nombre de ces questions, à combattre contre eux-mêmes et contre leurs préjugés les plus chers. Si la lutte extérieure pour la liberté avait été soutenue dans une guerre populaire qui, grosse de grands succès, montra à toute l'Europe comment il fallait secouer le joug de Napoléon, la lutte pour la Constitution avait, en même temps, allumé en Espagne la guerre civile, qui, frappée en apparence d'une stérilité complète, n'a encore de nos jours conduit les Espagnols ni à l'ordre solidement établi ni à la liberté assurée d'une manière permanente.

Au milieu de ces épreuves fort dures, le peuple espagnol montra, dans l'une comme dans l'autre de ces deux guerres, la même persévérance obstinée, la même élasticité qui leur permettait de se relever après chaque défaite et la même patience infatigable qui les poussait à recommencer ce travail souvent perdu en apparence et souvent abandonné. Pendant plus de vingt ans, les partis étaient tour à tour vainqueurs et vaincus et s'abandonnaient entièrement aux explosions d'une rage violente. Avec des cris également furieux de : *Viva!* et de : *Muera!* avec les fanfares également bruyantes de la jactance espagnole, on éleva les tables de la Constitution et on les détruisit, pour les rétablir et pour les briser encore. Les hommes et les institutions appartenant aux oppositions extrêmes se faisaient place tour à tour; on voyait paraître

sur la scène politique la hiérarchie et le *tragalisme* (1); la démocratie et le despotisme; ceux qui tuaient la liberté et ceux qui la violaient. Les vainqueurs, ne se contentant jamais de régner d'après leurs principes, cherchaient à anéantir sans pitié l'adversaire qu'ils venaient de renverser, mais qui se relevait bientôt après pour user, à son tour, de représailles. En effet, aucun de ces partis en lutte ne se montrait assez fort pour vaincre et pour durer, aucun n'était assez faible pour être vaincu et pour périr, et pourtant ni l'un ni l'autre n'avait le moindre sentiment de ce que c'était que la condescendance et l'union, de même que les idées de fusion et d'amnistie étaient inintelligibles à toute la nation. Beaucoup d'observateurs se sont détournés avec dégoût de ces alternatives stériles d'une excitation fiévreuse et d'un épuisement plein d'impuissance; le plus grand nombre du moins en doutant complétement de l'avenir du pays et en se demandant si, au milieu de ces crises, la santé politique du peuple serait rétablie ou entièrement ruinée.

Mais, bien que cette lutte n'ait pas de but précis et qu'elle ait souvent semblé désespérée, elle a néanmoins pour l'histoire du dix-neuvième siècle, comme nous la comprenons, plus d'importance, et elle est d'une plus grande conséquence que ne l'avait été jusqu'alors l'histoire contemporaine de presque tous les autres pays. Pendant la période de la grande transition qui faisait entrer les nations dans la condition nouvelle de l'époque

(1) Expression technique, employée à cette époque en Espagne et provenant du refrain d'un chant révolutionnaire : *Trajala*, c'est-à-dire avale-la (la Constitution), comme le disait ce chant aux obscurantistes. Tragalisme est synonyme avec constitutionalisme, ou esprit révolutionnaire.

moderne, le peuple espagnol avait été, au seizième siècle, détourné de son développement naturel par suite de l'acquisition de l'Amérique. Au moment où elle allait perdre cette possession et où les ressources de ses colonies, devenues une cause de paresse pour elle, allaient lui être enlevées, l'Espagne fut, pour ainsi dire, rendue à elle-même et elle fit un effort pour réparer ce qu'on avait négligé depuis plusieurs siècles. A partir de cette époque, on peut suivre, dans les vicissitudes les plus merveilleuses de la nation espagnole, la marche d'un peuple qui se renouvelle, et, ce qui donne à ce sujet, déjà grand en lui-même, un charme tout particulier, c'est que, dans son rajeunissement, ce peuple n'a pu compter que sur ses propres forces et sur sa nature seule. La révolution, plus indispensable et moins préparée dans ce pays que partout ailleurs, avait à rejeter le fardeau d'abus qui avaient duré déjà plusieurs siècles; elle avait à triompher de la masse inerte et grossière d'un peuple dégradé et devenu presque sauvage, ainsi que de la puissance de la hiérarchie et de l'absolutisme que rien n'avait pu entamer encore. Dans cette tâche, la révolution n'avait nullement été aidée par le travail préliminaire d'une littérature qui aurait répandu les lumières dans le pays ni favorisée par l'exemple d'une capitale dictant la loi aux provinces; l'Espagne n'avait pas non plus entretenu un commerce continuel avec les peuples civilisés; la voie du progrès ne lui avait pas été indiquée par un absolutisme intelligent et bienveillant, et le pays n'y avait pas été poussé violemment par une domination étrangère, imposant ses réformes sans s'en laisser détourner par aucune considération, tandis que d'autres peuples, aidés par toutes ces circonstances, ont pu traverser plus faci-

lement des crises semblables. Étant ainsi réduit à ses propres ressources, ce peuple a vu ses luttes intérieures aggravées, prolongées et rendues plus violentes ; mais c'est précisément cette cause qui donnera au résultat décisif et final un caractère d'autant plus certain et d'autant plus remarquable, quand même il ne satisferait pas l'attente d'un grand nombre d'Espagnols.

La Constitution des cortès de 1812.

Les deux grands partis qui soutiennent cette lutte, en prenant, dès le principe, les noms de *libéraux* et de *serviles* dont le premier acquit aussitôt droit de cité dans toute l'Europe, se sont formés pendant la session extraordinaire des cortès tenue à Cadix, dont le résultat était la création de la célèbre Constitution du 19 mars 1812. Nous ne pouvons passer ici entièrement sous silence ni le contenu ni l'origine de cette Constitution; car elle a reparu, plus tard, à plusieurs reprises, sur la scène de l'histoire espagnole. Pendant longtemps, elle a été l'idéal des libéraux et un objet d'horreur pour les absolutistes dans toute l'Europe, et cela à un degré tel que la violence de ces sympathies et de ces antipathies ne s'est adoucie des deux côtés que par une longue expérience. Souvent les hommes du parti conservateur ont attribué toute la violence de l'opposition des partis en Espagne et toute la misère qu'elle a fait naître au caractère radical de cette Constitution et au pouvoir usurpé par l'assemblée législative qui l'avait établie. Mais rien n'est plus insensé ; car, quelque modéré qu'eût été le contenu de cette constitution, et quelque forme qu'elle eût prise, elle aurait été toujours assaillie par la même haine des serviles qui y auraient vu le symbole de la régénération politique; de l'autre côté, ceux qui combattaient pour cette Constitution y défendaient le

symbole de la renaissance de l'Espagne, même en rejetant beaucoup de détails de son contenu. En effet, des juges très-libéraux et d'une grande impartialité, examinant cette Constitution sous le point de vue scientifique aussi bien que sous le rapport pratique, lui ont adressé de graves reproches, approuvés par un assez grand nombre des hommes libéraux qui avaient aidé à la fonder et même de ceux qui en ont été les martyrs.

Ces juges eux-mêmes ne voulaient ni nier ni louer l'influence marquée, exercée sur la Constitution par cette époque tumultueuse, par la masse d'un peuple fortement excité et par une presse effrénée. Ils blâmaient qu'on eût abandonné l'ancienne coutume de convoquer et de réunir les cortès par ordres et qu'on eût aboli la représentation séparée des anciens dignitaires d'Espagne et de la grande propriété foncière, dans ce pays où il y a dans les rangs de la noblesse et du clergé les plus grands propriétaires fonciers de l'Europe. Ils blâmaient encore davantage que, dans tout l'esprit de la Constitution, on eût trop sacrifié la tradition du pays en partie si populaire aux innovations démocratiques d'après le modèle de la Constitution française de 1791, et cela à une époque où la France était déjà retombée de l'excès de la démocratie dans celui du despotisme. En effet, en suivant cette route, on se perdait dans un tissu de dispositions détaillées, subtiles et même puériles; on renouvelait quelques fautes qui avaient été réprouvées depuis longtemps déjà par l'opinion démocratique la plus exagérée, comme par exemple la défense de réélire les mêmes députés pour la session suivante des cortès, défense qui enleva, dès le principe, la véritable force vitale aux premières cortès régulières de 1813. Si ces fautes avaient déjà une grande

importance, on en commettait d'autres plus graves encore, en lésant les intérêts les plus divers ; il faut compter parmi elles, avant tout, la nullité à laquelle on condamnait le pouvoir du roi et les restrictions par lesquelles on entravait sa liberté personnelle. Les cortès devaient se réunir de leur propre autorité et le roi ne devait pas avoir le droit de les dissoudre. Les ministres de la Couronne ne devaient pas être élus par le peuple pour siéger dans les cortès, de même que le roi ne devait pas les prendre parmi les députés. Les cortès s'étaient emparées, presque sans restriction, du pouvoir législatif, de même que, sur un grand nombre de points, elles avaient arraché au roi le pouvoir exécutif. L'administration des finances, la haute police, l'armée, les milices, la flotte, la guerre, la paix et tous les traités étaient subordonnés aux décisions ou à l'approbation et à l'examen des cortès ; même le droit qu'avait le roi de nommer les juges, les évêques et d'autres fonctionnaires, était soumis à leur influence. Sous peine de perdre le trône, le roi ne devait ni se marier ni quitter le pays sans l'autorisation des cortès. Les députés devaient même s'établir les juges du roi, d'après l'article 181 de la Constitution, qui leur permettait d'exclure de la succession tous ceux qui seraient incapables de régner ou « qui auraient commis une action par laquelle ils encouraient la perte de la couronne. »

Tout cela pouvait paraître comme une espèce de démence dans un pays où le culte idolâtre de la monarchie venait de donner au peuple cette impulsion puissante qui l'avait soulevé comme un seul homme contre les Français et où tous les faits prouvaient que l'amour de ses princes n'était pas une molle habitude, mais bien une force réelle et agissante. Ainsi pendant longtemps la

cause de la liberté ne se conservait en Espagne que quand le roi se mettait de son côté, de même que la cause de l'absolutisme était, au contraire, en baisse, comme le prouvait don Carlos, lorsque le roi n'était pas de son côté ; par la même raison, les Français étaient les ennemis les plus haïs de la nation lorsqu'ils étaient en armes contre le roi d'Espagne et, neuf ans après, ils devenaient les amis de la nation, lorsqu'ils combattaient *pour* ce même monarque. On peut affirmer que, si le roi n'avait pas été éloigné de ces provinces, la révolution dans l'Amérique du Sud n'aurait jamais été menée jusqu'au bout, et qu'en Espagne même, sans l'absence temporaire du monarque (1808-1814), la révolution n'aurait jamais été commencée par ces mêmes cortès qui proclamaient alors la souveraineté du peuple et s'attribuaient le titre de majesté, pendant que le roi avait tourné le dos. Et tout cela fut fait par une assemblée dont beaucoup d'Espagnols contestaient le caractère légal à cause des formes dans lesquelles elle procédait, de même qu'on disait que son mandat ne lui conférait nullement le droit de donner une Constitution au pays. En effet, lorsque, après les fameux événements de Bayonne, qui avaient dépouillé du trône Ferdinand VII et son père en faveur de Joseph Bonaparte, Ferdinand ordonna (5 mai 1808), dans un décret écrit de sa propre main, la convocation des cortès, il y avait dit expressément que leur « unique » tâche serait de s'occuper de la défense du royaume.

La justification de cette Constitution.

Quelque fondés que soient tous ces reproches au point de vue de la théorie politique et juridique, on juge pourtant ces lois et ces législateurs d'une tout autre façon, quand on les considère au point de vue his-

torique et qu'on ne perd jamais de vue les événements et la situation du pays qui agissaient de toute leur force sur la manière d'agir des cortès et sur l'origine de la Constitution (1). La plupart de ces choses qui auparavant trahissaient le plus les marques de leur origine révolutionnaire se montrent à l'historien comme le résultat de délibérations longues et traînantes, comme l'œuvre d'une réflexion lente ou d'une nécessité inévitable. Ainsi la première démarche qui décidait tout le reste, la convocation des cortès, était un acte retardé longtemps et avec inquiétude, mais imposé par une nécessité absolue ; on ne pouvait pas y avoir recours si l'on voulait prévenir l'anarchie et empêcher que le trône ne s'écroulât et que la guerre de l'insurrection ne fût terminée trop tôt. Au moment où éclata l'insurrection (1808), on avait confié la direction suprême des affaires à une junte centrale; les meilleurs citoyens en faisaient partie. Mais cette junte était composée de trente-cinq membres qui professaient les opinions politiques les plus différentes, qui, par conséquent, ne s'entendaient pas entre eux et qui ne savaient pas agir comme ils auraient dû le faire à une époque où l'on avait tant besoin d'une action énergique. C'étaient des hommes tellement posés et tellement les amis de l'ordre légal qu'ils n'osaient même pas faire espérer la

(1) Il reste encore à écrire une histoire de l'Assemblée constituante des cortès et de sa Constitution que Marliani avait l'intention d'écrire. Comparez pour notre exposé Toreno : *Historia del levantamiento guerra y revolucion de Espana*, ainsi que les critiques ultérieures par L. de Carné : *L'Espagne au dix-neuvième siècle. Revue des Deux Mondes*. t. VIII, p. 19 sq., et par Marliani : *Histoire politique de l'Espagne moderne*. 1841, t. I[er], p. 167 sq.

convention des cortès prescrite par le roi en personne, et qu'ils laissaient subsister, à côté d'eux, une autorité rivale de leur puissance, c'est-à-dire le Conseil réuni de la Castille et des Indes, dont les membres, ourdissant des intrigues, étaient les véritables représentants de l'ancien régime et profondément détestés de tous les hommes intelligents, parce qu'ils s'emparaient de tous les pouvoirs; qu'ils favorisaient tous les excès du népotisme et qu'ils formaient une alliance intime avec l'inquisition. En face de ces deux autorités désunies et impuissantes, il y avait ensuite les juntes provinciales, dans le sein desquelles on avait à redouter une anarchie fédéraliste, puisqu'elles se refusaient, au commencement, à reconnaître la junte centrale et qu'ensuite, lorsqu'elles y envoyaient leurs délégués, elles leur donnaient, en partie, des instructions conçues dans l'esprit de celles que les cantons suisses donnaient à leurs représentants.

Avec sa jactance tout espagnole, le héros de Saragosse reprochait à ce gouvernement divisé de l'avoir empêché de « détruire les Français » déjà dès l'automne de 1808. Les trois frères Palafox cabalaient, pendant deux ans, pour renverser la junte et pour faire nommer un régent pris parmi les membres de la famille royale ou de leur propre parenté (le comte Montijo) (1). D'autres projets ambitieux furent, conçus à différentes époques, par divers parents du roi, projets qui auraient pu mettre en péril le trône lui-même; ainsi la reine de Sicile travaillait en faveur de son fils Léopold; le duc d'Orléans et la princesse héréditaire du Brésil, Charlotte, la fille de Charles IV, voulaient sauvegarder leurs pro-

(1) Cf. *Mémoires du roi Joseph*, t. V, p. 120-126.

pres intérêts. Dans cette mêlée de prétentions de toute nature, on considérait toujours comme le dernier remède et le dernier expédient la convocation des cortès, comme elle avait été la première pensée du roi captif et celle des juntes provinciales. Cette pensée s'offrait aux esprits comme une nécessité plus grande encore, lorsque la guerre d'Autriche de 1809, commencée après la diversion en Espagne et observée, à son tour, dans ce dernier pays, avec la plus grande attention, parce qu'elle en détournait les forces ennemies, lorsque cette guerre, disons-nous, débuta, au mois d'avril, par des défaites que subirent les Autrichiens. Alors la junte centrale, si lente à se décider, ne pouvait plus se soustraire aux propositions réitérées de Calvo de Rosas; mais, même à cette époque, elle traîna les choses en longueur, en consultant par un décret (22 mai 1809), toutes les juntes provinciales, les cours de justice, les autorités et les universités sur les formes que devait revêtir cette assemblée, ainsi que sur les réformes qu'il faudrait peut-être opérer dans la Constitution et en faisant élaborer, de la manière la plus consciencieuse et par plusieurs comités, des rapports sur les matériaux affluant en masse de tous les côtés.

De cette manière, la convention des cortès aurait été empêchée par tous ces préparatifs, si la guerre d'Autriche n'avait pas trouvé une prompte fin dans la paix de Schoenbrunn (14 octobre), par laquelle l'Autriche fut forcée d'approuver d'avance toutes les modifications que Napoléon voulait faire en Espagne et de lui permettre de jeter tout le poids de ses forces dans ce dernier pays. Ce ne fut qu'alors qu'un manifeste (26 octobre) de la junte centrale fit espérer la convocation

des cortès, et encore après plusieurs mois seulement. Cette proclamation désignait expressément les cortès comme la dernière ancre de salut et comme l'unique moyen à la fois d'entretenir l'enthousiasme belliqueux du peuple et de réprimer l'ambition dangereuse, les réclamations et les prétentions importunes. Lorsque la junte centrale, assiégée par de nouvelles intrigues ourdies par le Conseil réuni et par les généraux Francisco Palafox et Romano, déposa ses pouvoirs (29 janvier 1810) entre les mains d'une régence, composée de cinq membres, elle publia, en même temps, un décret (1) qui, d'après les conseils fort sensés de Jovellanos (2), fixa la forme de la convocation d'après les anciens ordres, mais en deux assemblées, et qui assura également une représentation aux colonies; l'autorité la plus conservatrice avait donc trouvé qu'une modification aussi étendue dans la forme des cortès était devenue indispensable. Mais encore à ce moment-là, la régence retarda la convocation et garda, sans la publier, la dernière résolution de la junte. Ce ne fut que plus tard que la régence, de son côté, convoqua les cortès dans l'*Isla de Leon*, lorsque la dernière détresse l'y força; lorsque la défaite de Ocaña fut le signal de toute une série de désastres; lorsque l'Andalousie fut perdue; lorsque le roi Joseph se fut avancé jusqu'à Séville et qu'il eut devancé la régence en promettant (18 avril) de convoquer les cortès.

Si, à partir de ce moment, commençait une espèce d'action révolutionnaire exercée par l'opinion publique

---

(1) Dans Miraflores : *Apuntes historicos documentos*, t. Ier, p. 1.
(2) Cf. *Mémoires politiques de don Gaspar Jovellanos*. Paris, 1825.

sur les cortès avant et pendant leur réunion, cette tournure que prirent les choses a été causée par l'excès de loyauté que la junte centrale montrait dans ses lenteurs. Si les cortès avaient été convoquées plus tôt, elles auraient été composées d'une manière plus régulière; elles auraient été élues avec plus de calme et se seraient trouvées, dans un endroit tranquille, en face de la direction prudente et réfléchie de la junte centrale. Mais, au lieu de cela, elles se trouvaient alors refoulées dans l'*Isla de Leon* et puis à Cadix, l'endroit le plus révolutionnaire du pays, où se concentraient les réfugiés exaltés de toutes les provinces; où les Américains mécontents étaient les plus nombreux et où l'action des Anglais se faisait sentir d'une manière plus constante; où, parmi les habitants de la ville eux-mêmes, le sentiment politique s'était développé plus qu'ailleurs, par suite de leurs relations avec l'étranger, et où le mécontentement causé par l'interruption du commerce était plus grand que partout ailleurs. Elles furent alors composées au milieu des désordres causés par les malheurs extérieurs, pendant lesquels on avait négligé de convoquer les représentants des ordres privilégiés et où l'on dut élire, parmi les réfugiés à Cadix, des députés pour remplacer les représentants des provinces occupées par l'ennemi. Les cortès délibéraient alors à une époque où tous les esprits étaient en proie à une vive agitation, à cause du danger qui menaçait le pays, et où le voisinage des ennemis assiégeant la ville provoquait des phénomènes ayant une ressemblance très-effacée, fort pâle et même grimaçante avec les scènes d'intimidation que, bien des années auparavant, le danger extérieur provoquait souvent à Paris. Dans ces circonstances, le but et

la mission que les cortès réunies avaient à remplir ne pouvaient certainement pas être enfermés dans les limites d'une légalité absolument rigoureuse. Les hommes de l'ancien parti espagnol voulaient qu'en suivant les prescriptions du roi on ne s'occupât que des finances et de la guerre ; mais à côté des préoccupations que le présent faisait naître, l'attente de tout le monde se fixait avec une grande sollicitude sur l'avenir de l'Espagne, et l'on attendait avec la plus vive impatience l'œuvre de la Constitution qui, dans ce coin extrême de l'Espagne, devait fonder la liberté intérieure du pays, de même que les armes de Pelayo avaient commencé jadis, dans les montagnes de l'Asturie, la lutte pour l'indépendance extérieure.

Dès le premier commencement même, la régence aurait voulu réprimer de vive force l'agitation pleine d'enthousiasme qui se montrait dans la population et dans les productions grossières et maladroites d'une presse déchaînée tout à coup, si elle ne s'était pas aperçue que l'armée aussi bien que le peuple lui refuseraient l'obéissance (1). C'est pourquoi cette opinion publique n'a néanmoins exercé sur les détails de l'œuvre de la Constitution qu'une influence en général peu directe et encore moins une influence exagérée ; elle a toujours empêché les serviles, qui formaient la majorité, de voter dans un sens conforme à leurs intérêts, plutôt que de pousser la minorité devenue de cette manière victorieuse, à l'oubli de toute mesure. En effet, la force de l'ancien régime et l'état de choses établi retenaient, avec leur poids de plomb, tous les individus isolés de ce peuple et les empêchaient

(1) Cf. Lardizabal : *Manifiesto a la nacion*. Alicante, 1811.

de tenter à la légère toute espèce d'innovations. Si, dans la première nuit (24 septembre 1810) après leur réunion, les cortès firent ce qui a été fait par toutes les assemblées constituantes de 1648 à 1848, c'est-à-dire si elles proclamèrent, avec la plus grande impétuosité, la souveraineté du peuple, elles y ajoutèrent cependant, en même temps, la reconnaissance solennelle de Ferdinand VII. Si les législateurs s'appropriaient beaucoup d'institutions et de principes français, ils faisaient la même chose que le gouvernement prussien, qui y cherchait, à cette époque, son salut, et vis-à-vis des réformes approuvées du roi Joseph, ils étaient obligés d'agir de la sorte.

Avec quelle prudence, en poursuivant même cette direction, ne passait-on pas encore à cette époque à côté de l'institution du jury par exemple! Combien d'autres choses, considérées comme d'origine démocratique, telles que l'introduction du système d'une Chambre unique, n'ont été obtenues précisément que grâce à l'obstination des serviles, après que, suivant la délibération de la junte centrale, le Conseil de Castille se fut déjà déclaré en faveur de cette forme de la convocation! Et, de l'autre côté, combien d'autres choses, décriées comme une imitation insensée d'innovations étrangères, n'étaient pas précisément d'origine véritablement espagnole et consacrées par la tradition du pays, surtout dans l'Aragon, telles que le droit des cortès de se réunir de leur propre autorité; la députation permanente; l'exclusion des ministres et des fonctionnaires de la représentation nationale et même la souveraineté du peuple! Même celle des imitations de 1791 qui était la plus insensée, et par laquelle on défendait aux députés de siéger dans deux sessions successives, avait été décrétée, parce

qu'elle était tellement en harmonie avec les sentiments jaloux des Espagnols, que le sage Jovellanos s'imposa, dans la junte centrale, à lui-même et aux autres, comme la règle immuable de ses actions de s'effacer de cette manière pour éviter tout reproche d'égoïsme! Et ensuite, quand il s'agissait des droits de l'Église, des restrictions à imposer aux couvents, de la suppression de l'inquisition, avec quel calme et avec quels ménagements les libéraux ne savaient-ils pas se modérer vis-à-vis des nombreuses minorités de leurs adversaires! La modération, avec laquelle les cortès traitaient les préjugés cléricaux, allait jusqu'à la superstition ou jusqu'à la bigoterie hypocrite, alternative fâcheuse, laissée jusqu'alors par l'inquisition à tous les Espagnols! lorsque, sur la demande des carmes à Cadix, elles déclarèrent sainte Thérèse la seconde patronne de l'Espagne! Et précisément ces hommes, qui montraient un tel esprit de ménagement, auraient anéanti les droits de la Couronne avec une impudence toute jacobine! Mais déjà l'absence de toute amertume dans la délibération des lois qui se rapportaient à ce sujet prouve que, précisément dans ces démarches, les cortès n'avaient rien à se reprocher.

Le souvenir des maux et des hontes que, de tout temps et très-récemment, le règne des favoris avait fait peser sur l'Espagne ; le souvenir des affaires ignominieuses de Bayonne et des hommages rendus par le roi captif à Napoléon, à qui il avait même demandé la main d'une princesse impériale, tout cela déterminait peut-être tous les véritables royalistes en Espagne à venir, par cette loi, en aide à leur roi, qui n'était pas libre, et à prévenir l'effet de traités imposés, comme

on le fit dans un décret fort connu (1er janvier 1811). Mais ceci n'est pas même encore la principale justification de ces lois. La Constitution fut achevée à une époque où la puissance de Napoléon semblait à jamais établie. Rien n'était alors plus vraisemblable que de voir la captivité de Ferdinand se prolonger jusqu'à sa mort; l'Espagne devait, suivant toutes les apparences, s'accorder, après toutes ces luttes, avec une nouvelle dynastie. En effet, déjà avant la grande catastrophe en Russie, un grand nombre de généraux espagnols, tels que Mina, Ballesteros, Empecinado, que la nomination de Wellington aux fonctions de commandant en chef avait fortement aigris, avaient été disposés à reconnaître Joseph (1). On ne pouvait trouver que fort naturel que l'Espagne voulût faire des conditions très-élevées à une nouvelle dynastie. C'est pourquoi personne n'était, dans ce pays, choqué de ces dispositions. Les serviles eux-mêmes, à la condition qu'on ménagerait davantage leurs intérêts, avaient fait, à plusieurs reprises, des avances pour restreindre, même d'une manière plus considérable, les priviléges de la royauté. Dans les milliers de déclarations envoyées par toutes les corporations espagnoles pour adhérer à la Constitution (2), on n'exprimait aucune hésitation, aucune protestation au sujet de ces conditions. Les puissances étrangères, charmées de voir ce développement des forces nationales en Espagne, tant qu'elles leur étaient

(1) D'après ce que Mina disait, en 1834, au roi Joseph. Cf. *Mémoires du roi Joseph*, t. X, p. 240.

(2) Cf. Marliani, t. Ier, p. 179. Cet auteur avait entre ses mains le recueil de ces documents.

favorables, reconnaissaient, dans des traités et par des déclarations plus ou moins explicites, la légitimité des cortès et ne se laissaient nullement troubler par leur législation qui avait pour base la souveraineté du peuple. Si toutes ces raisons ne suffisaient pas pour justifier les cortès, elles n'avaient pas seulement mérité qu'on les excusât, elles avaient bien plus mérité à jamais la gratitude éternelle de la royauté par le dévouement fidèle avec lequel elles s'engagèrent, dans ce même décret du 1er janvier 1811, à ne pas terminer leur lutte avant que la liberté du monarque, l'indépendance et la conservation de la monarchie dans son intégrité complète fussent assurées, ainsi que par la fidélité avec laquelle, en réalisant ces promesses, elles rendirent à leur roi sa couronne devenue plus glorieuse qu'elle ne l'avait été depuis plusieurs siècles.

Les adversaires des cortès.

D'après ces considérations historiques, ce ne sont plus les cortès et leurs lois qu'on doit regarder comme criminelles, mais bien plutôt ceux qui ont changé les défauts de la Constitution en crimes. Ce qui a été la ruine des cortès en Espagne, ce ne sont pas non plus les défauts théoriques si souvent accusés de leur législation, mais ce sont, soit ses défauts pratiques, soit précisément ces parties de la Constitution qui étaient les plus sages et les plus indispensables, qui, en frappant les abus les plus insupportables, lésaient les différentes classes qui avaient intérêt à laisser subsister ces mêmes abus. Les cortès ne pouvaient pas supprimer un seul couvent, ni aucun privilége féodal, ni aucune banalité, ni aucun droit de régie, sans soulever contre elles le clergé, la noblesse, la bourgeoisie ou les contrebandiers qui for-

maient une puissance fort respectée dans ce pays. Du reste, on n'accordait qu'une attention médiocre à toute la législation relative à ces sujets, tant que les cortès étaient restreintes à la ville de Cadix et que leur Constitution n'était qu'un morceau de papier. Mais, aussitôt qu'avec l'évacuation du pays, cette Constitution pénétrait dans les provinces, on voyait se réaliser la prédiction de Wellington ; le peuple ne la comprenait guère et ne lui montrait que peu de sympathie. Cette circonstance donna gain de cause aux réactions, et surtout à celle du clergé ; déjà, vers la fin de 1813, les juntes qui défendaient l'absolutisme commencèrent à miner la Constitution. Mais encore cette résistance n'aurait peut-être pas eu d'importance si, dans leur conduite pratique, les cortès n'avaient pas donné prise sur elles. Cependant, sous ce rapport, elles aussi confirmèrent une expérience déjà vieille, mais toujours neuve, en montrant que toutes les assemblées nombreuses ne savent jamais exécuter d'une manière convenable les bonnes choses qu'elles se proposent pour but de leurs efforts. Néanmoins, même à cet égard, il faudra rejeter la faute de ces insuccès sur le fâcheux héritage du passé, sur la nature des hommes avec lesquels on avait à agir, et sur la situation dans laquelle se trouvait le pays, à ce moment, et dont il fallait tirer parti plutôt que d'accuser les cortès dont les adversa res les plus méritants sont au moins tout autant à blâmer que les cortès elles-mêmes. Parmi ces accusateurs, il faut compter Wellington qui leur reprochait toujours de s'être emparées du pouvoir exécutif, au lieu d'avoir nommé un seul régent pris dans les rangs de la famille royale et muni de tous les pouvoirs royaux.

Mais il était plus facile de donner ce conseil que de le

suivre ; en outre, il avait été donné bien plutôt dans l'intérêt de l'Angleterre que dans celui de l'Espagne. L'Angleterre elle-même avait écarté les réclamations des prétendants sicilien et orléaniste ; le désir de cette puissance était de rapprocher du trône d'Espagne Charlotte, princesse du Brésil, afin de réunir peut-être ainsi les deux royaumes de la péninsule. Mais les cortès n'entraient pas dans cette idée et dans ce désir, parce qu'elles craignaient qu'il n'en résultât un danger pour le roi ; en outre, la nomination de cette princesse, qui avait beaucoup d'adversaires, aurait donné à tous les ambitieux, parmi les généraux et les grands d'Espagne, un prétexte légitime pour se révolter. Parmi ces chefs, il n'y avait, d'après le propre témoignage de Wellington, pas un seul qui eût été propre à devenir un régent unique. La régence, composée de cinq membres, léguée d'abord aux cortès par la junte centrale, se montra, dès le commencement même, l'adversaire des cortès, et, plus tard, le centre de tous les adversaires des réformes ; on dut s'en débarrasser, en même temps que du Conseil de Castille, qui était d'intelligence avec la régence ; car sans cette mesure, les dangers, dont les dissensions et la guerre civile menaçaient alors l'Espagne, auraient été plus grands encore. Une deuxième régence, plutôt militaire et composée de Blake, de Ciscar et d'Agar, céda, par suite des malheurs que Blake eut dans la guerre de 1811, la place à une troisième régence, présidée par le duc d'Infantado, homme riche et tout à fait courtisan. Mais aussitôt qu'un partisan des plus décidés de l'ancien régime y entra dans la personne de Villamil, cette régence aussi se trouva en désaccord ouvert avec les cortès ; elle soudoya la presse furieuse

de leurs adversaires ; elle favorisa les agitations fomentées par le nonce du pape, Gravina, et nourrit des projets déjà complétement organisés d'une contre-révolution (1). Les cortès destituèrent encore cette régence et eurent de nouveau recours à Agar et à Ciscar, auxquels elles adjoignirent, comme président, le cardinal Luis de Bourbon.

Aussitôt que les cortès furent tranquillisées sur le compte de ces régents fidèles à la Constitution, Wellington lui-même, dans sa rancune mesquine provoquée par l'éloignement d'Infantado, qui l'avait nommé généralissime des armées espagnoles, commença à se faire le point de mire des adversaires de la Constitution par le blâme qu'il déversait publiquement sur les cortès et même sur la mesure qui avait supprimé l'inquisition ! Les serviles, et parmi eux Ostolaza, homme fort méprisable, cherchèrent, sans façon, à impliquer Wellington dans une conspiration contre les cortès ; les généraux mécontents se rapprochaient de lui, parce qu'ils le croyaient disposé à renverser le système constitutionnel. En effet, il y avait parmi eux un assez grand nombre qui, incapables et pleins de suffisance et d'arrogance, avaient été destitués, blâmés ou négligés par les cortès et qui, par conséquent, leur gardaient rancune, ainsi qu'à leur Constitution, et dont les colères trouvaient un écho multiple dans les basses couches de l'armée. Déjà à cette époque, on voyait quelques insensés qui, au

(1) Cf. Schepeler : *Geschichte der spanischen Monarchie von* 1810-1823 (Histoire de la monarchie espagnole de 1810 à 1823), t. Ier. Des propositions lui furent faites par le général Penne-Villemur, qui avait été gagné par un membre de la régence, Mosquera y Figueroa.

milieu de la guerre d'indépendance, criaient à la tribune publique contre les mercenaires abrutis ou contre les assassins soudoyés! Mais les cortès négligèrent de rendre l'armée, en général, favorable à la Constitution par quelque grande mesure, par une récompense nationale, comme elle avait été proposée par un certain nombre de leurs membres. Tout ce mécontentement, toutes ces offenses qu'on aurait pu éviter ou qui étaient inévitables et qui atteignaient un très-grand nombre de personnes influentes dans l'armée, dans les juntes, dans les régences et dans les anciennes autorités, faisaient naître un corps de plus en plus compacte et redoutable d'adversaires qui se mettaient en opposition avec les cortès et qui épiaient, avec une attention de plus en plus rigoureuse, toutes les fautes commises par ces dernières.

Parmi ces fautes, il faut compter les mesures prises à l'égard des colonies, mesures sur lesquelles nous reviendrons ailleurs; elles avaient favorisé le soulèvement des colonies contre la mère patrie, au lieu de l'apaiser, et cette circonstance devint une arme efficace contre les cortès entre les mains de leurs adversaires. Par suite d'autres démarches, elles augmentèrent encore le nombre de leurs ennemis naturels par de nouveaux antagonistes qui auraient pu être leurs alliés: ainsi, au lieu de l'apaiser, elles attisèrent encore la haine du peuple contre les *afrancesados* (francisés), les employés de Joseph (*gavachos*), d'une manière aussi dure que peu politique. Cependant toutes ces inimitiés ne nuisaient pas encore d'une manière fort grave aux cortès, tant que duraient les dangers de la guerre. Mais la cause de cette assemblée fut perdue aussitôt qu'il y eut un revirement dans ces conjonctures favorables et que le peuple tomba dans

un relâchement soudain au moment même où il célébrait le triomphe le plus complet dans la délivrance de son roi « bien aimé et ardemment désiré. » Les serviles profitèrent avec une activité pleine de fanatisme de cette époque de crise avant et pendant le retour du roi. Les cortès ne firent rien pour réagir contre cette ardeur de leurs adversaires, comme si elles avaient été entraînées aussi dans cet affaissement soudain de la force nationale. Elles auraient pu aller en masse recevoir le roi à la frontière, pour servir de contre-poids à leurs ennemis qui assiégeaient le roi ; mais, pleines de confiance, elles restèrent inactives et se contentèrent de publier leurs décrets. Quelques divisions de l'armée, qui avaient combattu sous Wellington, s'offrirent pour protéger la régence contre les projets des absolutistes (1) ; mais on n'y fit pas attention.

On aurait pu obtenir les secours puissants de Wellington qui, à un certain moment (1813), s'était montré plus favorable à la Constitution (2), lorsqu'il avait négocié avec quelques-uns des libéraux sensés au sujet d'une modification qu'il voulait y introduire et sans laquelle l'Espagne devait, selon lui, infailliblement retomber sous le joug du despotisme. Mais, en ce qui regarde ce point principal, la Constitution était, en effet, atteinte d'une infirmité irrémédiable qu'on lui a reprochée précisément le moins souvent. L'article 375, inspiré par la législation de Lycurgue, et qui interdisait, pendant huit ans, tout changement dans la Constitution, rendait im-

---

(1) Cf *Noticia de los principales sucesos en el gobierno de Espana desde* 1808 1814, par Toreno, p. 50.

(2) Cf. Wellington : *Despatches*, t. X, p. 54.

possible toute négociation avec le roi après son retour en Espagne. Si cet article ne se fût pas trouvé dans la Constitution et que les cortès ne se fussent attribué leur pouvoir souverain si étendu que pendant la durée de la vacance du trône et comme un pouvoir exceptionnel, elles auraient laissé la voie ouverte à un compromis, voie qu'elles avaient fermée d'une manière qui pouvait blesser même le prince le plus libéral. Au lieu de chercher, avec une modération prudente, les moyens de sortir de cette situation, lorsque le retour du roi était imminent, on eut la folie de se servir de cette toute-puissance des cortès, déjà en elle-même si blessante, pour décréter des mesures qui étaient de véritables insultes pour le roi rentrant dans son pays. Ces derniers actes de courte durée, émanés des cortès ordinaires, assemblées à Madrid, dépassent de beaucoup toutes les fautes commises par les cortès extraordinaires de Cadix pendant leur longue activité. On comprendrait à peine leur manière d'agir si l'on ne savait pas par d'autres exemples semblables, comme par l'histoire des Chambres françaises pendant les Cent-Jours, jusqu'à quel point l'aveuglement peut être poussé par des assemblées qui veulent étouffer le sentiment non avoué de leur impuissance par les actes forcés d'une hardiesse affectée.

Fautes commises par les cortès.

Lorsque Wellington toucha le sol français (octobre 1813), Napoléon entama aussitôt avec Ferdinand, retenu prisonnier à Valençay, des négociations qui avaient pour but, en premier lieu, de briser l'alliance anglo-espagnole. Elles eurent pour résultat la conclusion d'un traité de paix (11 décembre 1813) par lequel Ferdinand fut reconnu comme roi d'Espagne, après avoir promis,

en revanche, d'éloigner d'Espagne les troupes anglaises et de protéger, dans leurs biens et dans leurs places, les hommes dévoués au roi Joseph. Le roi envoya le projet de ce traité à Madrid par le duc de San Carlos (don Jose Miguel de Carvajal). Dans le cas où cet envoyé pourrait se convaincre de la fidélité et du dévouement de la régence et des cortès, contre lesquelles Napoléon, avec une habileté pleine de vengeance, avait excité la méfiance du roi, il devait s'ouvrir à elles ainsi qu'aux Anglais et les déterminer à approuver pour la forme ce traité que le roi, une fois mis en liberté, n'observerait plus, parce qu'il lui avait été imposé par la force. Le duc de San Carlos, dont toute la vie s'était passée au milieu d'intrigants et de gens sans aveu, avait laissé, en Espagne, une réputation très-fâcheuse par suite du rôle qu'il avait joué dans les événements de Bayonne; le messager et le message trouvèrent donc, l'un comme l'autre, un très-mauvais accueil à Madrid. Ainsi, l'ambassadeur du roi fut profondément irrité contre les cortès aussi bien que contre la Constitution; les membres de la régence crurent devoir blesser encore le roi personnellement. Ces derniers auraient pu repousser la proposition du roi, tout simplement en se retranchant derrière les obligations qu'ils avaient contractées vis-à-vis de l'Angleterre; mais, au lieu d'agir ainsi, et sans faire la moindre observation sur son traité, ils communiquèrent (8 janvier 1814) au roi la décision des cortès du 1er janvier 1811, qui avait déclaré non valides tous les traités que ferait le roi dans sa captivité.

Cette manière de procéder, réellement insensée, avait été approuvée par Wellington qui se laissait diriger partout par l'égoïsme le plus étroit; en effet, elle était avan-

tageuse aux intérêts anglais. Et cependant c'était ce même Wellington qui auparavant avait combattu avec la plus grande amertume, même les démarches les plus indispensables de la régence et des cortès; il ne faut donc pas s'étonner que cette approbation poussât les hommes au pouvoir, avec leur imprévoyance, à des mesures plus violentes encore! Dans une résolution prise presque à l'unanimité, les cortès déclarèrent (2 février) qu'elles ne reconnaissaient pas le roi comme étant libre et qu'elles lui refuseraient toute obéissance, avant qu'il eût prêté serment de fidélité à la Constitution ; en même temps elles prirent soin que la régence prescrivît au roi, quand il rentrerait dans son pays, quel chemin il eût à suivre pour se rendre dans sa capitale ! Ne se contentant pas encore de ces mesures, les cortès, dans un manifeste (19 février) élaboré par Martinez de la Rosa, homme fort modéré, représentèrent comme une convention ignominieuse ce traité par lequel le roi, fidèle à son véritable caractère, avait voulu tromper celui qui le trompait; elles mirent ainsi ce traité au pilori, vomissant, en même temps, la haine contre les josephinos « ces Espagnols bâtards, les bourreaux de la nation » que ce même traité devait protéger. C'était là déchaîner, de la manière la plus impardonnable, la haine du peuple ; c'était imposer au roi libre la tutelle soupçonneuse par laquelle on avait voulu protéger le roi captif contre la contrainte que lui avait fait subir son oppresseur ; c'était prendre vis-à-vis de lui un ton de jacobin, au mauvais moment où le prince, vénéré comme martyr, dont le nom, pendant six ans, avait été le mot de ralliement pour tout le pays, était attendu avec une véritable ivresse de bonheur et où l'on pouvait prévoir une explosion furieuse de l'enthousiasme monar-

chique. Lorsque le roi se trouvait déjà sur le territoire espagnol, entouré par les hommes qui avaient juré une haine mortelle aux cortès, ces dernières délibéraient encore sur les lois les plus importantes, comme si elles tenaient de la main la plus ferme toutes les rênes du pouvoir. Sur la proposition de ce même Martinez de la Rosa, homme très-doux, qui plus tard était si déconsidéré à cause de sa modération, et au moment où l'arrêt de leur mort avait été déjà prononcé, les cortès publièrent encore un décret (6 mai) menaçant de la peine de mort tous ceux qui agiraient en faveur d'un changement dans la Constitution. Comme s'il était nécessaire de détruire encore une seconde fois ce moyen de s'entendre qui déjà n'existait plus!

Retour du roi.

Trois jours avant que le roi, après sa mise en liberté (1), eut quitté Valençay, il avait écrit à la régence (10 mars) de manière à lui faire croire que son approbation ne ferait pas défaut au rétablissement des cortès et à leurs arrangements utiles, « comme étant conformes à ses vues royales. » En franchissant la frontière d'Espagne (22 mars) le roi, qui venait de lire la Constitution, s'exprimait encore, à ce sujet, d'une manière qui n'était nullement défavorable vis-à-vis du général Copons, envoyé au-devant de lui par la régence. Lorsque, arrivé à Taragone, le roi, pour accepter une invitation que lui

---

(1) Cf. *Historia de la vida y reinado de Fernando VII*. Madrid, 1842. — *Memoirs of Ferdinand VII, by don ***, translated by Quin*. London, 1821. On trouvera le guide le moins suspect pour juger ce qu'on appelle *le gouvernement des six années* (1814-1820) dans le petit livre royaliste: *Ensayo imparcial sobre el gobierno del rey Fernando VII*. Paris, 1824.

avait adressée la vaillante ville de Saragosse, quitta la route qui lui avait été prescrite, on ne pouvait guère encore lui imputer même cette démarche comme un acte d'hostilité contre les cortès. Mais pendant qu'il poursuivait sa route, à Daroca, à Teruel, à Ségorbe, les personnes de son entourage commencèrent déjà à exciter le roi par leurs conseils, en lui disant qu'il ne fallait pas prêter serment de fidélité à la Constitution; partout où arrivait le roi, les soldats et le clergé excitèrent le peuple à détruire les tables de cette même Constitution. Dans la suite du roi il n'y avait pour la Charte que Palafox, le défenseur de Saragosse, et le comte de Frias, qui, sous le nom de comte de Haro, porté toujours par le premier né de la famille, et après avoir servi sa patrie pendant la guerre, devait l'illustrer ensuite par sa plume. Les ducs d'Osuna et d'Infantado se montraient vacillants et très-faibles; Labrador, qui, deux ans auparavant, avait félicité les cortès de leur sage Constitution, se déclara dès lors avec une grande violence son adversaire. Les hommes de l'ancien entourage du roi, son oncle don Antonio, dans les *tertulias* (réunions) duquel on composa aussitôt les listes de proscription contre les libéraux; son frère don Carlos, don Pedro Macanaz et le chanoine Escoiquiz de fâcheuse réputation, connaissaient trop bien le roi pour avoir le moindre doute au sujet des conseils qu'il fallait lui donner.

Mais toutes ces excitations venant de la cour, toute la haine des serviles, tout cet enthousiasme délirant du peuple et le dévouement des soldats n'auraient pas déterminé ce prince lâche et se soumettant facilement à toute contrainte exercée par les circonstances extérieures, à rompre ouvertement et déjà à cette époque avec la

Constitution et les cortès, s'il n'avait pas reçu, chemin faisant, la nouvelle de la prise de Paris qui le mettait à l'abri de toute appréhension au sujet de l'avenir. Lorsque le roi arriva à Valence (Valencia), personne ne pouvait plus douter de la vérité de la nouvelle qui annonçait la chute définitive de Napoléon. Ce fut dans cette ville qu'affluèrent tous ceux qui avaient à satisfaire leur besoin de vengeance, comme les ex-régents Villamil et Lardizabal, et par malheur il y avait là, à la tête de la seconde armée qui n'avait pas combattu à côté des Anglais, le général Elio, homme d'une nature forte et intrépide, qui, plus qu'il ne le méritait, avait été blâmé et offensé par les cortès et par la presse à cause de son expédition sur les bords du Rio de la Plata (1810) et au sujet de la conduite qu'il avait tenue plus tard dans ses combats contre Suchet (1813). Cependant, lui aussi qui, dans la suite, devint un instrument tranchant entre les mains de la réaction, s'était fait composer une harangue constitutionnelle pour l'adresser au roi : c'était absolument ce que fit aussi Enrique O'Donnel qui, blessé par les cortès, s'était démis de ses fonctions dans une des régences et qui avait envoyé au roi un officier porteur de deux lettres tout à fait différentes, afin de présenter au monarque, suivant la situation des choses, la lettre constitutionnelle ou bien celle qui n'exprimait que les principes de l'absolutisme. Mais, comme la position extérieure s'était nettement dessinée, au moment où le roi arrivait à Valence (16 avril), Elio se plaignit, dans la harangue qu'il adressa au roi, des cortès qu'il accusa d'avoir négligé l'armée, et il ajouta que cette dernière mettait tout son espoir dans la justice du roi.

La division de l'armée que commandait Elio offrait,

de cette manière fort claire, ses services au roi ; le peuple lui appartenait déjà, et une fraction des cortès elles-mêmes se soumit, en outre, au monarque. Le duc de San Carlos avait fait naître, à Madrid, l'idée que l'avocat Mozo Rosales avait poursuivie dans des délibérations secrètes, tenues au couvent de Notre-Dame de Atocha (1), c'est à-dire d'adresser une pétition (2) au roi pour le prier de convoquer les cortès d'après l'ancien système. Il fallait toute la faiblesse de l'organisation morale des Espagnols pour rendre possible cette démarche de ces *servilones*, appelés injurieusement *les Perses*, d'après les mots qui commençaient par hasard leur pétition ; pour expliquer comment ils pouvaient renier une assemblée dont ils avaient fait partie eux-mêmes, et pour faire comprendre cette protestation au sujet d'une Constitution à laquelle ils avaient prêté serment de fidélité, ainsi que cette accusation lâche contre leurs collègues. Parmi ces derniers, les signataires qui, en partie, avaient voté avec les autres toutes les folles mesures prises contre le roi, continuaient à jouer encore leur rôle de députés, lorsque leur délégation à Valence détruisit tout l'ordre politique et le fruit d'un travail de quatre années. La régence constitutionnelle elle-même fut la première à apprendre, par des allusions fort significatives, cette nouvelle tournure des choses. Lorsque son président, le cardinal-ar-

(1) Ce fut à ce même couvent, auquel le roi donna quatre brevets de titre à vendre, que Rosales acheta plus tard le titre de marquis de Mataflorida.

(2) Elle parut plus tard, imprimée et signée par soixante-neuf députés ; elle porte le titre de : *Representacion y manifiesto, que algunos diputados a las cortes ord. firmaron en los mayores apuros de su opresion en Madrid*, etc. Madrid, 1814. La traduction française a été publiée en 1820 à Paris.

chevêque de Tolède, Luis de Bourbon, homme savant et probe, mais timide, fut reçu, à Valence, par le roi, celui-ci se donna le plaisir malin de forcer l'archevêque, qui hésitait, à lui baiser la main, coutume abolie par les cortès. Dans cettte lutte de six à sept secondes, disaient avec un mépris insultant les amis du roi *pur* (1), « tu triomphais, Fernando, et à partir de ce moment commence une seconde période dans ton règne. Tu donnes le mot d'ordre et celui du commandement (*el Santo*) et le cardinal se tait ! »

Chute de la Constitution et des cortès.

Cette raillerie fut suivie immédiatement d'une sévérité fort réelle et amère, ainsi que de vengeances très-cruelles. Le roi signa (4 mai) un décret, sorti de la plume de Macanaz, de Villamil et de Lardizabal, par lequel il déclara la Constitution nulle et non avenue. Mais, en même temps, il disait que le despotisme était incompatible avec les lumières et avec la tradition de l'Espagne, et il promettait de convoquer des cortès réunies régulièrement et de négocier avec elles. Ce décret (2) promettait, en même temps, la sécurité des personnes et de la propriété, la liberté de la presse, la séparation des dépenses de la cour d'avec celles de l'État et l'établissement de taxes imposées « par le royaume. » Semblable à la déclaration publiée deux jours auparavant à Saint-Ouen et par laquelle Louis XVIII s'était débarrassé de la Constitution du Sénat, ce décret de Ferdinand semblait an-

(1) Dans une feuille qu'on venait de fonder peu de temps auparavant sous le titre de : *Lucindo o Fernandino*, par un certain don Justo-Pastor Perez, qui avait paru sur la scène politique dans les *tertulias* de l'infant Antonio.

(2) Dans Miraflores : *Documentos*, t. Ier, p. 32.

noncer une politique de ménagement, tenant le milieu entre l'ancien absolutisme et le principe démocratique de la Constitution de 1812. Mais, malheureusement, on n'avait pas en Espagne, comme à Paris, des princes alliés avec leurs troupes, pour donner la forme obligatoire d'un traité à ces vagues promesses de pardon et d'oubli. On n'avait pas en Espagne de ministres imposés par les puissances, ministres qui eussent fait naître l'espoir que le gouvernement se montrerait modéré et intelligent; il n'y avait là ni d'armée ni de peuple dont l'enthousiasme équivoque eût pu inspirer la méfiance comme en France; il n'y avait pas là non plus de division dans la famille royale, comme à Paris, mais tout y était pavillon Marsan. Ce qu'il y avait de plus fâcheux, c'était que le roi d'Espagne n'était pas, comme Louis XVIII, amolli par le malheur et par la vieillesse; mais il sortait, dans sa trentième année, de sa prison en France pour regagner d'un seul bond le trône qu'il avait ignominieusement abandonné. Il était rempli de tous les sentiments d'une honte pleine d'amertume qu'avait fait naître en lui son apostasie, vis-à-vis de son peuple resté fidèle et qui avait amassé des charbons ardents sur sa tête. Les remords de la conscience s'ajoutèrent à sa méchanceté qui le poussait, dès lors, à chercher ce qu'il pourrait reprocher à son bienfaiteur, pour se délivrer du sentiment de ses propres fautes qui le condamnait. Il était, en outre, bien pourvu de tous les moyens de satisfaire son désir de vengeance, moyens qu'il ménageait pour un long temps à venir avec cette profonde dissimulation qui était le fond de tout son caractère.

Avant de quitter Valence (5 mai), le roi envoya devant lui, à Madrid, avec l'avant-garde des troupes d'Elio,

comme nouveau capitaine général de la Nouvelle-Castille, le général Eguia qui, après ses rodomontades inutiles dans la Manche (1809), avait perdu son commandement sous les cortès, et qui, comme membre de la junte provinciale de Séville, s'était déjà révolté contre leur autorité; c'était un partisan momifié de l'ancien régime jusqu'à son costume et jusqu'à sa coiffure, de sorte qu'on lui avait donné le sobriquet de *coletilla* (petite queue). Eguia apporta avec lui un certain nombre d'ordres d'arrestation secrets qu'il fit exécuter pendant la tranquillité de la nuit (10-11 mai), avant que rien eût encore transpiré du contenu du décret du 4 mai au sujet duquel on avait gardé le plus profond silence. Lorsqu'il fut affiché à Madrid, le lendemain des arrestations qui y avaient été opérées, on y lisait, comme une cruelle raillerie, l'article qui promettait la liberté et la sécurité des personnes, après que vingt et un députés aux cortès, ainsi qu'un grand nombre d'autres hommes considérables, entre autres les régents Agar et Ciscar, avaient été privés de leur liberté et jetés, pour la plupart, dans des cachots sombres et sales. C'était pourtant là cette fleur de la nation à laquelle le roi hypocrite lui-même avait rendu un témoignage éclatant, en disant, dans la première lettre qu'il avait adressée à la régence, « qu'elle avait donné à tout l'univers l'exemple de la fidélité la plus pure envers son prince et celui du caractère le plus noble et le plus généreux. » Le même jour, la populace de Madrid commença déjà à briser les tables de la Constitution et à menacer de mort ceux qui avaient été arrêtés. La presse cléricale, écumant de rage, l'*Atalaya* du Père Agostino de Castro, prêcha sans vergogne et sans trouver d'obstacles, « la potence pour tous les libéraux sans droit et sans juge-

ment. » Le peuple de la « très-héroïque » ville de Madrid traîna, pendant l'entrée triomphale du roi (13 mai), la voiture du monarque depuis Aranjuez jusqu'à la capitale et récompensa ainsi, au seuil de son trône, Ferdinand « l'ingrat » de son retour vers le despotisme.

Lorsque, quelques jours plus tard (24 mai), Wellington arriva, avec l'intention d'amener la cour à donner une Constitution appropriée aux circonstances, il dut reconnaître que le roi et ses mesures contre cette même Constitution jouissaient d'une faveur égale. Il se contenta de recommander, dans un mémoire (1) qu'il laissa à Madrid, de suivre une ligne de politique extérieure favorable aux intérêts de l'Angleterre; deréaliser, à côté de cela, aussi les promesses contenues dans le décret du 4 mai et de justifier les arrestations. Wellington se laissa endormir par San Carlos, le nouveau ministre du roi, qui lui disait que l'on convoquerait bientôt les cortès; qu'on relâcherait les prisonniers le jour de la Saint-Ferdinand; qu'on ne punirait qu'un petit nombre de personnes et qu'on userait de ménagements à leur égard. Ces belles promesses tranquillisaient le duc de Wellington, l'ambassadeur sir Henry Wellesley, et même lord Castlereagh qui prévoyait pourtant que les partisans serviles du roi étaient incapables de maintenir l'ancien système contre l'invasion de l'esprit de l'époque. Le gouvernement anglais abandonna le peuple espagnol dont il aurait pu sauver, par une seule parole, les intérêts les plus chers; avec le même égoïsme indifférent avec lequel elle avait livré la Sicile, l'Angleterre sacrifia cet allié qui lui avait donné le premier un

(1) Cf. *Despatches*, t. XII, p. 40.

terrain solide, pour y terminer une lutte destructrice qui avait duré vingt ans.

Le procès contre les personnes arrêtées.

Non-seulement le duc de Wellington, mais encore des historiens qui ont décrit la procédure suivie à l'égard des personnes arrêtées (1) se sont laissé séduire par une fantasmagorie qu'on faisait briller devant leurs yeux ; ils ont cru que le roi avait réellement l'intention de faire grâce et de montrer de la clémence, lorsque, pendant le séjour de Wellington à Madrid (28 mai), il fit demander à la commission, instituée pour juger les prisonniers, si elle pouvait recommander leur relâchement pour le jour de la Saint-Ferdinand, et que, trois jours plus tard, il exprima encore de nouveau, dans une lettre adressée à Villela, le président de la commission, le désir de voir terminer le procès. Et cependant, comme si l'on avait eu l'intention de se railler même du duc qui était alors encore présent à Madrid, le jour même où l'on devait faire grâce (30 mai) et où les partisans du roi Joseph, qui se trouvaient à Montpellier, célébraient, pleins de confiance, la restauration de Ferdinand, on fit paraître le décret de fâcheuse mémoire contre ces mêmes josephinos (2). On les y divisait en cinq classes ; on y privait de leur patrie et de leurs biens principalement tous les employés et tous les officiers supérieurs, inclusivement même leurs femmes qui avaient émigré avec eux, ce qui, d'après les évaluations

(1) La source principale pour l'histoire de cette procédure est l'ouvrage écrit par une de ces victimes Villanueva : *Apuntes sobre el arresto de los vocales de Cortes en Mayo de 1814*. Madrid 1820. On s'en est servi dans la : *Vida de Fernando VII*. ainsi que dans Blaquière : *An historical review of the spanish revolution*. London, 1822.

(2) Cf. *Vida de Fernando VII*, t. II, p. 382.

les plus faibles, en portait le chiffre à dix mille personnes; quant à tous les autres partisans « de cet intrus qui s'appelait roi, » on les éloignait à une distance de vingt-cinq lieues de la capitale et on les excluait de toutes les fonctions publiques. Pour ceux des juges et des conseillers du roi qui savaient entendre, c'était là une injonction de remplir les désirs secrets du monarque et non pas ceux qu'il exprimait publiquement. C'est ce que comprit le conseil de Castille lorsque, engagé à donner son avis sur la convocation des cortès (10 août) qui avait été promise, il attacha plus de valeur à l'opinion du roi qu'à ses paroles et qu'il retint ses conseils jusqu'à ce que l'année 1820 les rendît superflus. C'est ainsi que le roi fut compris encore par le président Villela qui, aux deux questions que lui adressait le roi, répondit que cette affaire n'était pas encore arrivée à maturité. Peu de temps auparavant, afin d'obtenir de nouveaux matériaux sur lesquels il pût fonder de nouvelles poursuites, ce président avait demandé (22 mai) à vingt et un députés aux cortès qui, pour la plupart, appartenaient aux *Perses*, des rapports sur les principaux adversaires des droits royaux parmi les cortès et, déjà huit jours après, dix-sept de ces délateurs lui avaient fait parvenir une masse d'accusations vagues qui entraînèrent aussitôt de nouvelles arrestations.

Mais on procédait avec trop de lenteur pour les vœux du roi. Par un nouvel ordre (1er juillet), il demanda qu'on terminât l'affaire et qu'on prononçât la sentence définitive dans un délai de quatre jours. Effectivement, la commission remit, quatre jours après, l'acte d'accusation contre ceux des députés aux cortès qui avaient été les plus violents dans leurs « opinions d'innovation. »

Dans cet acte, la commission s'appliquait surtout à éluder le chef d'accusation que le roi et le ministre de la justice, Macanaz, avaient seuls fait valoir, c'est-à-dire les attaques dirigées contre la souveraineté royale, parce que les accusateurs, les dénonciateurs et les juges d'instruction auraient eux-mêmes donné prise à cette accusation. Mais encore de cette manière, et malgré toute la bonne volonté des juges, ils ne pouvaient pas trouver d'accusations qui n'atteignissent plus ou moins tous les membres des cortès; la commission se plaignait de ne pas être arrivée à une conclusion bien déterminée et s'en remettait pour la sentence à la politique qui, disait-elle, exigeait des mesures d'une promptitude et d'une efficacité plus grandes. Chaque ligne de ce document fort significatif laisse voir la peur fort réelle des juges de s'exposer avec leurs pareils au même danger, mais bien plus encore leur crainte de ne pas exprimer l'opinion du roi profondément dissimulé, si, malgré toutes ses instances apparentes de faire grâce, ils prononçaient l'innocence des hommes arrêtés. Le tribunal des Alcaldes, la première cour criminelle de Madrid, auquel le ministre de la justice remit alors (9 juillet) la consultation de la commission, se montra moins prudent. Il déclara, sur le rapport de son fiscal Zendoiquis, qu'il n'y avait pas de motif pour continuer le procès. Bien loin d'accepter cette sentence avec un véritable esprit de clémence, le roi soumit aussitôt l'affaire au Conseil de Castille; mais, n'étant pas satisfait de la décision de cette autorité, le roi enleva l'affaire, malgré les protestations du Conseil de Castille, aux tribunaux ordinaires, pour la renvoyer encore (14 septembre) devant une commission d'État extraordinaire; alors le même Zendoiquis, qui venait

d'agir d'une manière si honorable, se montra, à sa grande honte, disposé à satisfaire « les demandes venant de haut lieu. »

Lorsque ensuite les membres de cette nouvelle commission bien choisie, après la récusation énergique des juges qui étaient les ennemis personnels des accusés, durent être remplacés par d'autres membres qui se montraient plus favorables aux accusés, on nomma aussitôt une autre commission dans laquelle on fit entrer quelques ennemis mortels des libéraux qu'on avait fait venir exprès de la Galicie, cette province où la superstition était la plus crasse et où la persécution montrait la plus grande cruauté. Cependant, même cette commission si docile, désespérant de trouver la possibilité d'une condamnation légale, supplia le roi de prononcer lui-même la sentence des accusés, en vertu de sa toute-puissance souveraine. Avec toutes ces vicissitudes de leur procès, les accusés avaient à subir, pendant dix-huit mois, une captivité aggravée encore par des tortures poussées jusqu'à la bassesse la plus cynique; contre ceux qui étaient principalement détestés, on procédait par l'espionnage, on essayait de gagner leurs domestiques et on les séparait de tous leurs parents; on n'avait aucun égard aux représentations qu'ils adressaient au roi et aux ministres. L'issue définitive de cette procédure couronna toute cette affaire ignominieuse. Effectivement, comme l'avait proposé la dernière commission, environ soixante-dix personnes, parmi lesquelles trente qui n'étaient pas députés et sans qu'on indiquât quel était leur crime, furent condamnées, par un décret royal (15 décembre 1815), à l'emprisonnement, à la détention dans les forteresses ou dans les couvents, ou bien à un bannissement dans les présides

en Afrique; la plupart de ces hommes furent condamnés à six ou huit ans de prison. Dans certains cas, le roi lui-même aggrava encore ces peines; on interdit à plusieurs de ces condamnés tout commerce personnel ou par lettres avec leurs parents.

Les nouveaux gouvernants. La camarilla.

La manière honteuse dont on traitait ces hommes qui avaient sauvé l'Espagne et conservé le trône du roi était certainement de nature à « jeter les cœurs les plus purs et les plus dévoués dans des doutes terribles sur les devoirs du citoyen (1). » Cette indignation s'accroît encore quand on remonte aux instigateurs de cette procédure et aux motifs qui les y poussaient. Il est inutile de chercher un crime particulier dont se seraient rendus coupables ces députés aux cortès, condamnés plutôt que leurs autres collègues. Quels que soient les votes dans les cortès qu'on veuille désigner comme les plus criminels, il reste toujours un plus grand nombre de députés qui, bien qu'ils eussent voté dans le même sens, ne furent jamais molestés et un nombre plus considérable encore d'autres députés qui, malgré ces mêmes crimes, conservèrent leurs places et leurs dignités et, ce qui plus est, qui reçurent de l'avancement et des récompenses (2). La seule chose qui fasse des hommes ainsi frappés une catégorie à part, c'est leur supériorité intellectuelle et leur capacité. Ainsi les foudres lancées contre les *afrancesados* n'atteignaient que les hommes revêtus de fonctions supérieures, les hommes de confiance et d'instruction; il en était de même des condamnations qui frappaient les

(1) Cf. Marliani, t. Ier, p. 182.
(2) Même ouvrage, t. Ier, p. 219.

députés aux cortès. Presque tous ceux qui en étaient les victimes avaient été illustrés par leurs gloires parlementaires, et un très-grand nombre d'entre eux s'étaient distingués comme écrivains. L'historien Conde, les poëtes Moratin et Melendez se trouvaient parmi les josephinos bannis. Quintana, que l'on couronna en 1855 à Madrid, lorsqu'il était un vieillard de quatre-vingt-trois ans, et son ami Gallego étaient au nombre des victimes de ce procès. Florez Estrada, qui avait écrit sur l'économie nationale et qui avait rédigé l'*Espagnol constitutionnel*, était un de ceux qui, les premiers, avaient, en 1808, poussé le cri de guerre dans les Asturies; il fut poursuivi à outrance et dut se réfugier en Angleterre. Quand ils n'échappaient pas à leurs ennemis par la fuite comme Toreno et Isturiz, ou bien par la mort comme Antillon, la prison ou le bannissement était le partage de toute une série d'hommes de lettres, tels que Martinez de la Rosa, Carvajal, Tapia, Villanueva; d'orateurs parlementaires et d'hommes spéciaux comme Calatrava, Agostino Arguelles et Canga Arguelles, ou bien d'ecclésiastiques distingués, tels que Munoz Torero, Cepero et Ruiz Padron, qui attaquaient l'inquisition et qui en devenaient les victimes.

Vis-à-vis de ces hommes tombés, on n'a qu'à nommer leurs persécuteurs; on n'a qu'à indiquer, en quelques traits, la grossièreté d'intelligence et de cœur de ces hommes qui étaient alors à la tête des affaires, pour comprendre la haine implacable que l'honneur, la gloire et le talent des hommes persécutés inspiraient aux nouveaux gouvernants. Ainsi, du temps des Olavides, aussi bien que, plus tard, à l'époque des Campomanes et des Jovellanos, le court règne des hommes intelligents avait été, chaque fois, suivi à Madrid de promptes réactions où la poli-

tique inquisitoriale l'emportait de nouveau et où la haute et la basse populace revenaient au pouvoir. Le premier ministère du roi offrait aussitôt une composition fort éloquente : dans la personne du duc de San Carlos aux affaires étrangères et dans celle du duc d'Infantado, président du Conseil de Castille, on vit revenir les intrigants immoraux et ignorants du temps de Godoï ; les ministres des finances et de la guerre, Gongora et Eguia, se montrèrent immédiatement tout à fait incapables ; Lardizabal (au ministère des Indes), qui, en 1810, en sa qualité d'Américain, avait dit que c'était un crime que d'exprimer un doute sur la légimité des cortès, avait été destitué avec la première régence ; mais, devenu ensuite apostat, il reçut dès lors sa récompense. Macanaz, le ministre de la justice, était un des confidents du roi lors de son séjour à Valençay. Du reste, les gens de cette dernière classe, qui avaient partagé la captivité et l'exil du roi en France et que ce dernier savait en partie être les possesseurs de ses secrets les plus intimes de cette époque, ne restaient que peu de temps à l'abri de sa méfiance et de son ingratitude. Amezaga, qui avait été un des serviteurs du roi à Valençay, fut bientôt poussé, par une accusation, à se suicider dans son désespoir. Escoiquiz, le plus ancien confident du roi et son précepteur, fut exilé, après un an, et dut aller en Andalousie. Macanaz avait été, déjà auparavant, arrêté (novembre 1814) par le roi en personne et dépouillé de ses papiers.

Le public cherchait des motifs plausibles pour expliquer la chute de Macanaz et l'accusa d'avoir trafiqué des places, trafic qu'il faisait faire tout à fait publiquement par une maîtresse française. Ces abus ne furent nullement sup-

primés par ses successeurs au ministère; le premier d'entre eux, Moyano, eut l'impudeur de pousser le népotisme jusqu'à donner, le même jour, des places à trente de ses parents; le ministre qui lui succédait ensuite, Lozana de Torres, était une créature de la camarilla et possédait, pour ainsi dire, le monopole du trafic des places. Dès les temps de la princesse Ursini, la camarilla de Madrid avait été le siége de toutes les cabales et, à l'époque dont nous parlons ici, elle redevint encore la véritable officine d'où l'on poussait peu à peu la lie de la société dans toutes les places. Au grand désespoir des amis les plus dévoués du roi eux-mêmes, il se développa, au milieu de cette camarilla, un système de passions insensées, de vengeance et de cupidité, système gros ier et dur qui n'avait pour but que de satisfaire les intérêts les plus bas des membres indignes qui composaient ce cercle et de le faire d'une manière plus vile qu'on ne l'avait jamais vu auparavant. A Valençay, où le roi avait été débarrassé des roideurs de l'étiquette, il s'était habitué à prendre avec ses domestiques un ton de basse familiarité et, après être revenu en Espagne, il restait fidèle à son goût pour le commerce avec les gens des plus basses classes, habitudes inouïes à la cour d'Espagne. De même que son cousin royal à Naples, le roi d'Espagne avait grandi, dès son enfance, au milieu de penchants grossiers et vulgaires qui, dans cet homme voluptueux, se concentraient surtout dans l'obscénité du langage, des chansons et des danses. Le costume particulier, le langage et l'esprit, ce *sel* des femmes andalouses, qui, pour tous les Castillans sont un objet de plaisanteries et qui font l'admiration de tous les étrangers, avaient la vertu d'égayer le roi jusqu'à ébranler tout son corps. Les rapports

et les bavardages de ses domestiques au sujet des dispositions du public, étaient devenus un besoin pour le roi qui, accompagné du capitaine de ses gardes, le duc d'Alagon, cherchait à s'en informer lui-même, quand il parcourait, sous un déguisement, les rues de la ville pendant la nuit. Pendant qu'il n'était pas encore marié, le roi avait ensuite l'habitude de réunir, autour de lui, ses chambellans et ses serviteurs dans des réunions du soir qui furent peu à peu le centre de l'administration.

La camarilla devenait une espèce de gouvernement de cabinet qui, avec un système complétement organisé d'espionnage, écoutait de tous les côtés, afin de recueillir directement, dans toutes les directions, les renseignements qui seraient agréables au roi, et pour exercer son influence efficace dans tous les sens. Ainsi, Ostolaza, le confesseur du roi, s'était déjà enfui de Valençay à Cadix, pour y devenir le chef des serviles s'occupant à espionner les libéraux; à l'époque qui nous occupe ici, il jouait de nouveau son rôle comme favori de la cour et, plus tard, comme confesseur de don Carlos qu'il jetait dans les folies de l'ascétisme. De même que celui-ci avait servi auparavant de trait d'union entre le roi et les cortès, de même les Lozano et les Eguia servaient d'intermédiaires vis-à-vis du ministère; le médecin Regato jouait le même rôle vis-à-vis de tous les partis qui agitaient en secret la population, comme le faisait, avant la guerre, ainsi qu'au moment qui nous occupe, vis-à-vis des diplomates amis et à l'égard de l'ambassade de Russie, Antonio Ugarte, cet individu si mal famé. D'autres hommes se dévouaient de la même manière aux intérêts personnels du roi, le confesseur Ben-Como s'occupait du spirituel; Alagon prenait soin des affaires galantes, et le

bouffon Chamorro (Pedro Collado) de ses occupations de société proprement dites. Parmi tous les autres vils courtisans qui avaient été auparavant des laquais, parmi ces Ramirez d'Avellano, ces Montenegro, ces Vargas et autres, Chamorro était le véritable instigateur de ce commerce auquel descendait le roi qui ne pouvait plus se passer des bavardages pleins de drôleries de son bouffon. A ce dernier, ainsi qu'aux autres compagnons qui composaient ce cercle, on peut appliquer ce qui a été dit de Vatinius, ce bouffon de Néron : « Ils s'élevèrent tellement en calomniant tous les meilleurs hommes qu'ils dépassèrent même les plus méchants par la faveur dont ils jouissaient, par leurs richesses et par le pouvoir de nuire dont ils disposaient. » Dans ces réunions, au milieu de la fumée des cigares, on ourdissait ces intrigues, on préparait ces coups qui déracinaient soudain les favoris du roi en apparence les plus privilégiés. C'était là qu'on critiquait les mesures du gouvernement, et c'était de là qu'on éloignait le plus tôt possible toutes les capacités quand, par hasard, il leur était arrivé de s'introduire dans les ministères.

Par suite de ces influences diverses, on voyait, pendant six ans, plus de trente ministres prendre et laisser les différents portefeuilles, et les royalistes eux-mêmes trouvaient qu'il y avait parmi ce nombre à peine trois ou quatre qui fussent dignes de cette position. Les ministres n'avaient aucun pouvoir pour choisir leurs employés; la camarilla leur en prescrivait le choix. Les abus qui en résultaient défiaient toute imagination. En Espagne, l'affluence des fonctionnaires pauvres qui veulent vivre aux dépens du Trésor, a été, de tout temps, le fléau du pays, qui plus que partout ailleurs y est au

delà de toute proportion avec la population et avec les ressources de l'État. Les jeunes gens, appartenant à la noblesse pauvre, qui venaient à Madrid pour s'y mettre à l'affût d'une place et qui, pendant de longues années, se soumettaient aux tracasseries de leurs protecteurs pour obtenir quelque faveur de la cour, formaient une classe nombreuse dans la population de la capitale. Après la grande détresse que les années de la guerre avaient fait naître, cette affluence était infiniment plus considérable; c'est pourquoi, afin de faire place, on poursuivait d'autant plus impitoyablement le système qui faisait chasser de leurs fonctions tous les josephinos et tous les constitutionnels; de cette manière, la camarilla pouvait puiser à pleines mains et distribuer ses faveurs à un grand nombre d'aspirants. L'administration, les tribunaux, l'armée et l'Église furent remplis de ses créatures. On pratiquait avec une telle impudeur le népotisme, l'art de s'enrichir, la vénalité et le trafic du droit, qu'on n'y voyait plus rien de surprenant. Les places les plus lucratives étaient réservées par les gens de l'antichambre comme devant être la dot de leurs parentes. Aucune faveur, aucun avancement n'étaient aussi sûrs que ceux qu'on achetait à ces gens, les hommes avec de l'argent et les femmes par leur prostitution. On voyait revenir, avec une publicité sans voiles, cette immoralité qui avait inspiré du dégoût aux Espagnols, déjà à cette époque où Godoï avait été lié avec la reine, la mère de Ferdinand; de telle sorte que, pour y entretenir ses relations, la jeunesse débauchée de Madrid remplissait les antichambres des dames, quand elles donnaient audience.

On s'imagine facilement de quelle trempe devaient être les protégés qui avaient pour protecteurs des hommes

tels que Ugarte, qui autrefois avait été impliqué dans un procès de vol et qui avait subi une condamnation ; ou tels que Lozano, qui avait été destitué à Cadix pour sa mauvaise administration d'un hôpital; ou bien tels que Ostolaza qui, plus tard, comme directeur d'un hospice de jeunes filles à Murcie, causa un scandale public et tomba entre les mains de cette même inquisition pour la conservation de laquelle il avait combattu. Les choses en vinrent à un tel point que des autorités provinciales obtinrent, par leurs protestations contre l'immoralité des fonctionnaires récemment installés, qu'on rappelât ces nominations; les chapitres des églises cathédrales de Valladolid et de Cordoue refusèrent de recevoir, à cause de leur vie dissolue, des chanoines nouvellement nommés; le prédicateur de la cour lui-même, Salvador, tonna, du haut de la chaire, contre la prodigalité avec laquelle on comblait de faveurs des gens qui en étaient indignes. Bientôt on vit s'ouvrir, dans l'État, un abîme de désordres, non-seulement par suite du retour, mais encore par suite de l'accroissement effrayant des anciens abus et des niaiseries qui avaient été de tradition dans cette ancienne anarchie du gouvernement sous lequel on n'avait jamais pu, avec quelque suite, prendre soin d'un intérêt quelconque du peuple. Les royalistes les plus dévoués se sont étonnés qu'un tel gouvernement de corruption ait pu subsister pendant six ans.

Le roi.

Dans ce pays, où de telles habitudes s'étaient enracinées pendant un millier d'années, une Constitution auss libérale que celle de 1812 avait été, sans doute, nécessaire pour faire comprendre à la nation et à son intelligence politique, fort émoussée par les contrastes les plus

frappants, quelle était sa position comme État et quelle était la tâche qu'elle avait à remplir. Sans aucun doute encore, une telle histoire du trône, comme celle des Bourbons, avait été nécessaire pour dissiper, avec le moins de ménagements, l'auréole monarchique, dans ce pays où on lui rendait le culte le plus idolâtre. Les idées les plus sombres, qui y régnaient sous ce rapport, durent être débrouillées et épurées ; les sentiments les plus profondément enracinés avaient besoin d'être séparés de tout alliage de fanatisme, avant qu'on pût les juger avec justesse. Mais même ce peuple le plus aveuglément dévoué à la monarchie ne put s'empêcher d'ouvrir enfin les yeux, en assistant à cet entassement d'ignominies dévoilées par l'histoire des deux derniers rois : c'était d'abord le règne éhonté des favoris, sous Godoï ; ensuite les dissensions hideuses qui divisaient la famille de Charles IV et l'avilissement par lequel cette dernière se dégradait aux yeux de toute l'Europe ; puis, après le brillant intermède de la lutte pour l'indépendance, la chute honteuse de la nation qui, après avoir commencé à sentir sa propre valeur, se vit retomber dans l'ignominie de ce gouvernement de six ans. D'après l'aveu des *bons* eux-mêmes, les dispositions favorables au roi baissaient, dans le plus court espace de temps, beaucoup plus rapid ment qu'elles n'avaient monté lors de son retour, et son nom était dès lors beaucoup plus détesté qu'il n'avait jamais été aimé auparavant. L'esprit du roi était incapable de comprendre les effets les plus immédiats de son gouvernement désastreux, ou d'en prévoir même les conséquences moins directes.

N'étant pas dépourvu de toute intelligence naturelle, il avait pourtant grandi dans une ignorance grossière et

il haïssait, par conséquent, la société de gens instruits dans sa petite sphère, et toute civilisation en grand. Sa mère dénaturée elle-même le caractérisait en disant que, dès sa naissance, il avait eu l'âme déformée ; que, dès sa jeunesse, il avait été sans caractère et sans sentiment ; qu'il avait un mauvais cœur et qu'il avait toujours été faux et cruel. Son entourage et les circonstances extérieures au milieu desquelles il grandissait, ne pouvaient qu'empirer encore ces qualités naturelles déjà si fâcheuses. Son précepteur Escoiquiz était, selon le témoignage de Napoléon, passé maître dans l'art de l'intrigue; c'était à lui qu'on attribuait la doctrine que le roi mettait en pratique et qui disait qu'il ne fallait jamais entièrement s'abandonner à personne; qu'il fallait toujours opposer un homme à un autre homme et un parti à un autre parti. Pendant qu'il était encore prince héréditaire, il s'était marié avec la fille de cette Caroline de Naples qui l'emportait sur tous les maîtres en intrigues et qui, par une correspondance constante, maintenait sa fille sous sa direction. C'est un fait bien connu que, dans le fameux procès de l'Escurial, ses parents eux-mêmes ont accusé le prince royal d'avoir ourdi une conspiration contre son père. Guettant le moment où il succéderait à ce dernier, il avait formé une petite cour autour de lui et il avait réfléchi d'avance aux démarches qu'il aurait à faire lors de sa succession au trône. Surpris par Godoï, dépouillé de ses papiers, accusé de conspiration, il fut protégé par la correspondance qu'il avait entretenue avec Napoléon qui, craignant un scandale, fit étouffer le procès. Pendant le cours de cette affaire, le prince avait dévoilé tout son caractère par la manière dont il avait abandonné perfidement ses amis les plus intimes et dont

il s'était, plein d'hypocrisie, humilié devant Godoï, son ennemi mortel. Peu de temps après, il triompha de ce dernier dans la révolte d'Aranjuez, qui porta le prince au trône. Dans sa haine contre Godoï, le peuple, facilement enivré, se promettait, malgré tout ce qui avait précédé, l'âge d'or du gouvernement de Ferdinand; comme il le faisait encore en 1814, malgré tout ce qui avait suivi.

Lorsque le danger menaçait du côté de Bayonne, le jeune roi quitta le pays, malgré les conseils des hommes les meilleurs et les plus honorables, abandonnant ainsi son trône et se livrant lui-même à la captivité française. Après qu'ensuite, par une renonciation publique, le roi eut abdiqué; après que, par un ordre secret, il eut appelé à la résistance ses cortès et son peuple, il s'abaissa ensuite, dans sa captivité, jusqu'à s'anéantir politiquement d'une manière complète « devant son souverain; » il prêta à celui que, plus tard, il appela un intrus « le serment que, disait-il, il lui devait comme roi d'Espagne; » il lui demandait des décorations; il le suppliait de le laisser entrer, par une alliance, dans sa famille; il célébrait ses victoires et rampait devant son frère impérial, auquel il adressait des lettres d'une servilité telle qu'elle aurait été à peine digne de l'homme le plus infime de sa camarilla. C'était à lui que semblait s'appliquer ce mot que Passiénus avait dit, en parlant de Caligula, lorsqu'il l'avait vu spectateur muet de la ruine dans laquelle Tibère jetait sa famille : « Nul serviteur meilleur, nul maître plus mauvais! » Par cette attitude prise dans une situation connue de tout le monde, le caractère de ce prince se dessine en traits si nettement marqués qu'on n'a pas besoin d'achever son portrait par des nuances plus délicates.

Plein de servilité devant celui qui était plus fort que lui; cruel envers ceux qu'il s'était soumis; lâche, dissimulé et méfiant par couardise; privé de tout sentiment, de toute pitié, de tout honneur et de toute pudeur, tel fut cet homme dont toutes les qualités intimement liées les unes aux autres formaient un ensemble remarquable. Quand ses chambellans, par des amusements et des plaisanteries grossières, essayaient de stimuler sa nature blasée et de gagner ainsi ses faveurs, ils agissaient pourtant avec plus de certitude de succès sur ses intérêts, en excitant ses craintes, parce qu'alors le roi cherchait en eux des protecteurs et des appuis. On était tellement sûr de faire de l'impression sur lui par un tel moyen, que même ceux sur lesquels planaient les soupçons du roi cherchaient à augmenter encore sa peur, comme le fit, par exemple, van Halen, cet homme frivole qui, conduit de la prison à l'audience du roi (un tel marquis de Posa devant un tel Philippe) (1), le remplit de terreur en lui parlant d'une ligue générale et secrète s'étendant sur tout le pays et en lui conseillant de se mettre lui-même à sa tête (2).

Étant resté sous le coup des expériences qu'il avait faites avec Godoï, Ferdinand regardait avec méfiance le pouvoir de tous les fonctionnaires d'un grade élevé et même celui que possédait chacun de ses favoris. Ses amis eux-mêmes disaient qu'il tombait dans la double faute de croire par méfiance tout le monde et de ne croire personne; ses confidents les plus intimes finirent par ne plus se fier à ce roi soupçonneux. Il s'attachait avec le plus de fermeté

(1) Cf. Schiller : *Don Carlos*, acte III, scène x.
(2) Cf. *Mémoires de don Juan van Halen*. Paris, 1827.

à ses serviteurs d'un rang inférieur, parce qu'il avait moins à craindre d'être dominé par eux ; mais vis-à-vis de ses ministres il agissait différemment, en les comblant de ses faveurs et en les persécutant tour à tour, ce qu'il faisait sans cesse, d'une manière soudaine et inattendue, par des surprises préméditées. Doué de ce talent de dissimulation, il se plaisait à tromper les gens avec cette méchanceté ; on prétendait reconnaître ce talent du roi exprimé dans les traits mobiles de ce visage qu'aucun peintre ne pouvait fixer et dont la partie inférieure saillante ne semblait, pour ainsi dire, pas appartenir à la partie supérieure. Il arrivait plusieurs fois que le roi congédiait le soir ses Macanaz, ses Echevarri et ses San Carlos en leur prodiguant des faveurs et des cadeaux, pour les faire arrêter, destituer et exiler le lendemain. Cevallos, le ministre des affaires étrangères, qui succéda à San Carlos, tomba, peu de temps après, en disgrâce et perdit sa place (janvier 1816) ; à peine destitué, il fut, quelques jours plus tard, réintégré dans ses fonctions, et le coup frappa alors le ministre des finances, Vallejo, qui avait fait naître des soupçons au sujet de son collègue. L'évêque de Mechoacan, Abad y Gueipo, envoyé vers cette époque à Madrid sous le coup des poursuites de l'inquisition, s'attira tout d'un coup les bonnes grâces du roi, qui le nomma aussitôt ministre de la justice ; mais déjà le lendemain, avant d'être installé dans ses fonctions, il trouva, au ministère, sa destitution ; en effet, sa nomination n'avait pas été approuvée par la camarilla. A ces renvois des ministres on ajoutait presque chaque fois, comme en Turquie, la peine de l'emprisonnement ou de l'exil, sans qu'on dît seulement quel avait été leur crime.

Cette insensibilité froide et toute bourbonienne, qui rendait le roi ingrat envers son peuple, indifférent à l'égard de son propre malheur en France et froid au sujet de la perte des femmes et des hommes à qui il s'était le plus attaché, faisait qu'il montrait la même insouciance, quand il persécutait ainsi ses serviteurs fidèles ou quand il punissait ceux qu'il croyait ses ennemis. Sa lâche poltronnerie concentrait ensuite cette insensibilité jusqu'à la changer en vengeance rancunière et en cruauté systématique. Ainsi, même après sa restauration, il demanda l'extradition de son ancien ennemi Godoï au pape qui, plein d'indignation, rejeta cette demande. C'était ainsi qu'en 1814 il fit arbitrairement arrêter à Paris, par son ambassadeur, l'insurgé Mina, ce qui fit naître les différends les plus graves. C'était encore ainsi que ses différentes lois, qui portaient le nom d'amnistie, n'étaient que des déceptions cruelles. Si cette dureté n'était pas naturelle à cet homme efféminé, fait pour s'adonner à des jouissances molles et énervantes, sa bigoterie ne l'était pas non plus, parce qu'il n'était, de sa nature, nullement superstitieux. Mais, dépendant comme il l'était de toute puissance, il se jetait aussi aveuglément entre les bras du clergé. Il le favorisa, dès le commencement même (24 juin 1814) et en grand, en l'exemptant des taxes que les cortès lui avaient imposées, libéralité à laquelle le clergé répondit, bientôt après, par une parcimonie railleuse, lorsque le roi lui demanda un prêt d'argent. Même quant à la vie sociale, Ferdinand se sentait tout à fait à l'aise parmi ces amis des plus dangereux. Nulle part on ne le voyait de meilleure humeur que dans les solennités de l'Église auxquelles participait la cour et aux fêtes que le roi donnait au clergé.

Ce dernier s'aperçut bientôt de cette faiblesse, qu'il sut bien exploiter. Plusieurs ecclésiastiques qui, avec « Sa Majesté » (le saint sacrement), avaient rencontré le roi, avaient reçu de l'avancement. Aussitôt on chercha à arranger à dessein ces processions de manière qu'elles devaient nécessairement rencontrer le monarque (1).

L'état du pays et le système du gouvernement.

Avec le rétablissement de l'ancien personnel à la cour et dans le gouvernement, on vit revenir tout d'un coup toutes les institutions abusives et tout l'état de choses déplorable de l'ancien régime tel qu'il avait existé avant 1808 et même plutôt avant Charles III. Cet ancien système avait appauvri le pays et l'avait poussé au désespoir; car il n'avait jamais su se rattacher à un intérêt permanent du peuple et il avait négligé d'ouvrir les ressources les plus naturelles du pays. Il n'avait jamais rien fait pour reprendre l'exploitation des mines abandonnées qui auraient abondamment compensé la perte des galions d'Amérique, si on les avait bien travaillées. L'agriculture, qui est de la plus grande importance pour ce peuple, parce que jusqu'alors il avait presque dédaigné l'industrie, avait été laissée dans les ornières les plus grossières; en effet, elle ne produisait qu'un dixième de ce qu'avec les ressources et avec les procédés anglais le sol aurait pu fournir (2). L'impossibilité de rester dans cette misérablesituation, où était lepays, et de continuer à travailler dans le chaos de l'ancienne adminis-

(1) Cf. Walton : *The revolutions of Spain*. 1837, t. Ier, p. 205.

(2) Cf. Borrego : *Nationalreichthum, Finanzen und Staatschuld Spaniens*. Uebersetzt von Kottenkamp (La richesse nationale, les finances et la dette publique de l'Espagne. Traduction allemande par Kottenkamp). 1834, p. 28-29.

tration avait été comprise également par les hommes d'État de Charles III, par les cortès, par les josephinos et même par les courtisans de Ferdinand pendant sa courte royauté de 1808. Et encore au moment qui nous occupe, les *Perses* avaient, par suite de la même conviction, proposé la convocation des cortès; les serviteurs les plus dévoués du roi, tels que Macanaz, Escoiquiz et Cevallos revenaient, à plusieurs reprises, à ce même conseil, comme à un dernier expédient qui permît de remplir les engagements pris le 4 mai. Ils comprenaient tous combien il serait avantageux au gouvernement de laisser ébranler et abolir par le peuple et par ses représentants, comme les cortès l'avaient fait depuis 1810, les immenses abus de l'ancienne administration et d'alléger le pays du terrible fardeau des préjugés dont les dangers et les maux étaient alors trouvés insupportables par tout le monde.

Il n'est pas sans intérêt de montrer, au moins par un seul exemple, de quelle grande valeur avait été l'activité des cortès pour l'Espagne, et quels précieux travaux préparatoires, préludant aux réformes politiques des plus salutaires, avaient été anéanties à la légère par l'abolition de leur législation. Les cortès avaient hardiment mis la main à l'œuvre pour trancher le nœud compliqué d'abus et de maux qui, depuis des siècles, avaient paralysé l'agriculture en Espagne. Un excellent rapport fait par la Société des économistes à Madrid en 1795 (1), leur avait servi de guide. L'agriculture espagnole avait été entravée par l'agglomération de la propriété foncière entre les mains stériles de

(1) Par Jovellanos; traduction allemande par H. von Beguelin, 1816.

possesseurs inactifs, et par son immobilité que produisaient les majorats et les biens de mainmorte qui en enchérissaient, en même temps, le prix, bien que ces terres ne rapportassent presque nulle part 1 1/2 pour 100. Ce renchérissement des terres détournait tous les capitaux qui, en outre, appliqués au commerce et à l'industrie, ne payaient presque pas d'impôts. C'est pourquoi, pendant des siècles, on n'avait pas introduit une seule grande amélioration dans l'agriculture de l'Andalousie, province à laquelle avaient afflué, de première main, les richesses de l'Amérique; en outre, à la grande honte des habitants, on laissait dépérir les magnifiques travaux hydrauliques de Grenade et de Valence; mais ils provenaient des Maures! On manquait, dans cette province comme en Sardaigne, des voies de communication les plus nécessaires, à un tel point que dans des provinces aussi voisines que celle de Léon et d'Aragon, il pouvait y avoir, après 1816, une différence dans le prix du froment comme de cinq à douze.

A cet état de choses fâcheux, il faut ajouter encore une législation insensée, des restrictions qui entravaient la liberté du commerce, des défenses d'importation et d'exportation et des priviléges ruineux qui rendaient impossible tout essor de l'agriculture. Parmi ces derniers, il faut surtout compter le privilége de la *mesta*, société formée par tous les grands propriétaires de troupeaux, corporation de bergers composée de grands d'Espagne et de moines; elle avait le droit d'exiger, comme dans l'Apulie et en Sardaigne, que les champs des particuliers restassent incultes et sans enclos, dans toutes les propriétés qui se trouvaient sur le chemin des troupeaux vagabonds de moutons. Ce privilége, qui de

plus n'était fondé sur aucune espèce de loi, mais seulement sur un exercice abusif, maintenait ainsi en Espagne, pendant des siècles, l'ancien état de choses exceptionnel, tel qu'il y avait régné du temps des guerres contre les Maures où les troupeaux, qu'on pouvait facilement mettre en sûreté, étaient une propriété plus certaine que les moissons qu'on ne pouvait protéger que difficilement. Le gouvernement même d'un Charles IV avait dû songer à trouver quelques rares palliatifs contre tous ces abus ; en effet, on avait demandé au pape l'autorisation d'aliéner un septième des biens de l'Église, afin de satisfaire le besoin pressant qui réclamait la circulation de la propriété foncière. Mais les cortès avaient été les premières à faire une attaque d'ensemble contre tout le système de ces maux qui s'enchaînaient les uns aux autres. Elles avaient aboli le privilége de la *mesta* en permettant d'enclore les champs ; elles avaient ordonné la vente des terrains incultes appartenant aux communes ou à la Couronne ; elles avaient restreint le nombre et l'importance des majorats et imposé les biens de l'Église; en supprimant un grand nombre de couvents, elles avaient donné au pays des terres aliénables et elles avaient aboli, en outre, beaucoup de lois et de priviléges qui entravaient la prospérité du pays. Tous ces commencements d'une réforme salutaire furent ensuite abandonnés avec la plus grande indifférence. On renonça même spontanément à cette autorisation que le pape avait donnée à Charles IV ! De plus, on rétablit le privilége de la *mesta* et on publia (15 octobre 1806) la défense bien vaine d'exporter les mérinos à un moment où, par suite de l'exportation en masse pendant la guerre, et par suite des améliorations introduites dans l'élevage

des moutons en Allemagne, la demande de la laine d'Espagne et l'importance de toute cette branche du commerce avaient baissé d'une manière extraordinaire.

Ce retour irréfléchi vers l'ancien système se montra surtout à l'occasion du rétablissement des anciennes autorités viciées dans leur base. Le Conseil de Castille, qu'aucun homme intelligent ne trouvait digne d'être conservé, fut rétabli avec toute cette masse de pouvoirs législatifs, judiciaires et administratifs qui lui avaient donné presque la position usurpatrice de l'ancien parlement de Paris. Les antiques abus du gouvernement dans les provinces recommencèrent le jour même où l'on rétablit l'ancien régime. On nomma de nouveau les capitaines généraux, qui étaient à la fois des chefs militaires et les présidents des chancelleries, autorités qui étaient, en même temps, des cours de justice et des charges administratives. Puis venaient les alcades en chef et les corrégidors, qui étaient aussi des fonctionnaires appartenant à la fois à la justice et à l'administration et dont le pouvoir devint bientôt complétement arbitraire, par suite de la confusion extraordinaire qui régnait dans les gros codes dont les lois étaient en partie abolies et en partie inexécutables. Les nouveaux capitaines généraux furent choisis uniquement dans le but d'étouffer sans pitié l'esprit des années de la guerre de l'indépendance; ils commencèrent, dès lors, leur œuvre dans les provinces, en se soumettant docilement au moindre signe que leur faisait la cour. Le général Villavicencio reçut l'ordre de veiller avec la plus grande rigueur surtout sur Cadix, l'ancien siége des cortès. Il commença par défendre, sous peine du carcan, de parler du bruit qui courait alors dans le pays et qui disait qu'on allait rappeler

Charles IV qui avait abdiqué ; il institua, à cette occasion, un conseil de guerre ; aussitôt on établit ces tribunaux d'exception dans toutes les provinces. Néanmoins, ce Villavicencio ne semblait pas encore assez zélé ; il fut remplacé (septembre 1815) par Abisbal (Enr. O'Donnel), cet homme ignominieux qui avait à expier son ancien enthousiasme pour la Constitution. Sous le prétexte d'avoir découvert une conspiration, celui-ci établit aussitôt, sur la place Antonio, une potence en permanence ; il écoutait, avec le plus grand zèle, les délations des moines et descendait jusqu'à arrêter lui-même, en véritable séide de l'inquisition, dans les églises mêmes, tous ceux qui, au moment de l'élévation de l'hostie, ne se jetaient pas à genoux.

Sous le coup de ce bruit d'une prétendue conspiration, Eguia à Madrid, Negrete dans l'Andalousie, Elio à Valence, commencèrent alors un système semblable de terreur qui, dans les provinces plus tôt que dans la ville apathique de Madrid, révolta de la manière la plus profonde toute la population. « Telle poussière, dit le proverbe espagnol, telle boue ; » à ce règne brutal de l'arbitraire d'en haut, répondaient, en Espagne comme en Italie, l'arbitraire et l'anarchie d'en bas. Il est vrai que les paysans et les bourgeois établis restaient tranquilles comme toujours. Ils n'étaient pas atteints par les persécutions qui frappaient les Cortès et les francs-maçons ; ils étaient indifférents à l'égard de la constitution qui avait eu peu d'effets immédiats, dont on n'avait pas eu l'intelligence de prévoir les conséquences futures et dont, faute du temps nécessaire, on n'avait pas encore pu reconnaître par l'expérience l'influence salutaire. C'était autre chose dans les autres classes. Dans l'armée, il était

resté une espèce d'esprit libéral et une certaine ambition qui se sentaient comme oppressés par le nouveau despotisme. Çà et là on vit éclater des conspirations militaires; quand elles échouaient, les soldats et les officiers se mettaient assez souvent, comme en Galicie et dans l'Aragon, en rapport avec les *partidas* ou bandes de brigands, ou bien, comme à Valence, à Murcie et en Andalousie, avec les contrebandiers qui donnaient alors des proportions gigantesques à leur art populaire. Vis-à-vis de ces anciens abus, le gouvernement constitutionnel, du moins, ne s'était pas rendu coupable des transactions et des indulgences ignominieuses qui, à cette époque, en Espagne comme en Italie, donnaient une nouvelle force à tous ces désordres. En Espagne, où le bas peuple méprise les tracas auxquels sont soumis les ouvriers des contrées du Nord, et où il tient l'oisiveté en grand honneur; où les fainéants hésitent assez souvent entre la profession de moine et celle de brigand, et où les moines proclament le meurtre et le brigandage des peccadilles par rapport aux péchés commis contre les lois de l'Église, dans ce pays le peuple a été, à tout moment, prêt à échanger la vie qu'il traîne péniblement à la maison et aux champs contre l'existence libre dans la montagne. C'est là que ces hommes se sentent les pairs du gouvernement auquel ils déclarent la guerre, et déjà leur attitude extérieure y est telle qu'ils semblent n'avoir jamais vécu sous l'empire de lois quelconques et encore moins avoir obéi à des lois despotiques.

Ces classes du peuple sans domicile et sans propriété étaient fort nombreuses; on calculait qu'il y avait avant la guerre, en Espagne, un demi-million de ces ennemis les plus divers de la société, composés de bohémiens, de

fainéants, de vagabonds, de contrebandiers et de brigands (1) ; ces derniers avaient leurs ordres hiérarchiques de partisans (*bandoleros*), de brigands et de chenapans, comme, dans un État particulier, on distingue entre la noblesse, le peuple et la populace. La guerre elle-même n'avait été ensuite qu'une école plus élevée où l'on apprenait à verser le sang, à se défendre soi-même et à commettre des désordres ; puis la paix repoussa dans la fainéantise et dans la pauvreté, c'est-à-dire dans le brigandage, tous ceux qui s'étaient nourris de la guerre. La désorganisation de l'État devint donc dès lors pire qu'on ne l'avait jamais connue auparavant. Sur aucune route, les voyageurs n'étaient en sûreté, même quand ils formaient des caravanes. Dans la sierra Morena et dans l'Estramadure, ainsi que sur la grande route de Madrid à Lisbonne, les Merino et les Melchor exerçaient leur métier, pendant plusieurs années, avec une telle témérité qu'ils livraient souvent de véritables combats aux troupes régulières. Dans le culte du peuple, ces noms se plaçaient à côté de ceux des chefs des guérillas de cette époque-là, comme à côté de ceux des *sept fils d'Ecija*, ces héros-brigands des anciens temps. Le commerce et le trafic à l'intérieur étaient, comme toujours, de peu d'importance ; le grand commerce à l'extérieur, avec les colonies qui s'étaient séparées d'avec la mère patrie, avait été interdit par des défenses insensées; partout il était sans protection et exposé aux attaques des Barbaresques, jusqu'à ce que le gouvernement cherchât des secours dans une alliance avec les

---

(1) Cf. Laborde : *Itinéraire descriptif de l'Espagne*, t. Ier, introduction.

Pays-Bas (10 août 1816). De grandes banqueroutes à Cadix et à Séville répandirent le découragement de tous les côtés. Les rapports des ambassadeurs étrangers disaient, vers 1818, que la misère et le manque de crédit, de confiance et de commerce dans tout le pays étaient incroyables. La pauvreté et l'absence de toute espèce de ressources se firent sentir même à la cour et dans le gouvernement ; les conséquences en étaient aussi honteuses que terribles.

Les dépenses de la cour qui, sous Charles III, avaient été de 60 millions de réaux, montaient, il est vrai, sous Ferdinand VII, au double de cette somme, et cependant les choses en arrivèrent à un tel point que, lorsque le roi, dont la première femme était morte de bonne heure, et son frère épousèrent (1816) deux princesses brésiliennes, on put à peine se procurer des vaisseaux pour aller chercher les deux sœurs à Rio-de-Janeiro et qu'on voulut que les princesses voyageassent incognito en Espagne pour éviter les frais. Mais tout cela n'était pas nouveau dans ce pays. Ainsi, déjà en 1663, on avait manqué de l'argent nécessaire pour le voyage de Marguerite-Élisabeth, la fiancée de l'empereur Léopold. De la même manière, presque à toutes les époques, la marine, l'armée et les fonctionnaires avaient été mal payés, ou d'une manière irrégulière ou point du tout ; de même, au moment qui nous occupe, on avait congédié les guerilleros qui avaient bien mérité du pays, mais dont on n'eut aucun soin ; la partie de la ligne qu'on avait conservée était nue, on ne lui payait pas la solde et on la nourrissait mal. Les meilleurs régiments avaient été mis à la demi-solde ; ceux qui étaient suspects se voyaient tourmentés par des changements fréquents de garnison

et ne recevaient souvent, pendant plusieurs mois, aucune solde. Tant que durait le gouvernement de ces six années, la solde de la flotte était presque toujours arriérée. Si l'on avait vu depuis longtemps déjà, dans l'armée espagnole, des officiers déguenillés, mendiants et marchant nu-pieds, il était cependant réservé au gouvernement de Ferdinand d'avouer, dans un décret officiel (6 janvier 1816), qu'à Ferrol trois officiers de la marine royale étaient morts de faim et de misère (1). Les fonctionnaires civils étaient dans une position semblable, bien que les choses n'en arrivassent pas tout à fait là. Les appointements leur étaient payés avec une inégalité honteuse. Les employés aux finances nageaient dans l'abondance, les autres étaient payés en belles promesses, et on laissait presque mourir de faim les veuves et les fonctionnaires en retraite. On organisa un véritable commerce à l'aide de ces demandes de solde ; en effet, le moyen le plus sûr d'être payé était encore de céder ces demandes, avec une réduction de 8 pour 100, au caissier qui avait à les payer intégralement (2).

Les finances.

La disette d'argent restait toujours la même et augmentait encore, parce qu'on ne pouvait pas songer à percevoir régulièrement des impôts fixes, depuis que le mystère, l'arbitraire et le désordre étaient entrés dans les finances, où les cortès avaient, pour la première fois, commencé à faire pénétrer un peu de lumière. Elles avaient reconnu et assuré la dette (de 11 milliards de

---

(1) Cf. *Gazette d'Augsbourg*, 1816. N° 257.

(2) C'est ce que raconte un défenseur de la couronne, Miñano : *Examen critique des révolutions d'Espagne*. 1837, t. Ier, p. 28.

réaux) qui jusqu'alors avait été sans gages et sans caisse d'amortissement ; elles avaient, en outre, introduit dans le pays un meilleur système d'impôts directs. Ce dernier fut dès lors aboli ; on fit renaître les anciennes rentes générales et provinciales, c'est-à-dire le produit du monopole du tabac et du sel, l'impôt si odieux qui frappait tous les objets de consommation, les droits d'entrée auxquels étaient soumises les marchandises étrangères, puis les différentes taxes que payait le clergé et les sommes provenant de l'Amérique. Tous ces revenus, même lorsqu'ils avaient encore de l'importance, n'avaient à aucune époque suffi à couvrir les dépenses ordinaires ; mais, au moment qui nous occupe, les sommes provenant encore de la Vera-Cruz, de Cuba, de Lima et de Honduras étaient réduites à 14 ou 15 millions de piastres pour tomber, en 1815 et plus tard, à 9 millions et à moins encore ; en outre, la plus grande partie de ces sommes entrait dans les caisses des négociants de Cadix. Lorsque le pays fut arrivé à ce point de détresse extrême, le moment arriva où, dans cet abîme de l'ignorance, on dut, en Espagne comme en Piémont, revenir, malgré toutes les répugnances, aux hommes pleins d'expérience qui appartenaient à l'époque du mouvement. Pizarro, qui avait remplacé (20 octobre 1816) Cevallos aux affaires étrangères, appela au ministère des finances (23 décembre), peu de temps après son entrée en fonctions, don Martino de Garaï, ami du noble Jovellanos et du ministre de la guerre Campo Sagrado ; c'était un homme qui jouissait d'une telle réputation de probité et de talent que sa nomination seule semblait annoncer une nouvelle ère.

Le cours des *vales* remonta sans que la moindre chose

eût été faite ; on croyait Garaï capable d'exécuter le décret du 4 mai, une fois qu'il se serait bien établi dans sa nouvelle position. La camarilla avait été obligée de consentir à sa nomination, parce qu'il s'agissait de procurer les ressources nécessaires pour entreprendre une expédition armée contre les colonies en Amérique, dont la conquête nouvelle était la dernière ancre de salut pour la conservation de l'ancienne économie politique en Espagne ; on dut même permettre à Garaï de faire sortir de sa prison et d'appeler aux affaires Canga Arguelles, qui avait subi une condamnation, mais qui s'était acquis une grande autorité dans les finances parmi les cortès. Mais, en même temps, la camarilla eut soin de lui donner un contre-poids, en mettant (fin janvier 1817) Lozano de Torres à la tête du ministère des finances et en remplaçant (19 juin) Campo Sagrado par Eguia, homme tout à fait incapable. C'était, dès le principe, prévenir toute modification radicale de système. Garaï semblait vouloir se procurer toutes les garanties possibles de succès. Il se fit donner par le pape quelques bulles, l'autorisant à s'assurer le concours du clergé ; ce ne fut qu'alors qu'il fit paraître sa loi sur les finances (30 mai), à laquelle les hommes de l'ancien régime (*ancianos*) dans le Conseil d'État, s'étaient opposés dès le principe. Il est inutile d'exposer en détail ce système qui n'eut qu'une durée très-passagère. C'était une autre justification très-brillante des cortès, puisqu'il reprenait, dans les points essentiels, leurs réformes financières. Il introduisit dans toutes les branches de l'administration une économie très-sévère ; il abolit les impôts d'accise et de consommation (*alcavalas* et *millones*), détestés du peuple, et les remplaça par un impôt direct, tel qu'il n'avait existé auparavant que

dans l'Aragon, et auquel on soumit aussi les domaines royaux et les classes privilégiées.

Beaucoup d'autres mesures émanant, à cette époque, aussi des autres ministères, portaient tout à coup le cachet de l'esprit qui avait régné du temps de la délivrance. Figueroa, au ministère de la marine, renouvela une loi donnée par les cortès pour abolir les priviléges de la pêche. Une loi publiée par le ministère de la guerre (18 décembre) abolit l'exemption accordée à la noblesse relativement à la *quinta* (recrutement) et ordonna des levées annuelles qui, avant 1808, n'avaient eu lieu qu'à de longs intervalles. Aussitôt on vit s'agiter les classes privilégiées; Garaï surtout eut à subir les attaques des fonctionnaires dont on avait diminué les appointements, ainsi que celles des provinces autrefois exemptées, mais avant tout celles du clergé. Ce dernier lui enleva toute son influence à Rome; il ne put plus y obtenir ce qu'il lui fallait pour réaliser son projet relatif à l'amortissement de la dette publique; lorsque ce projet parut (milieu de 1818), il était de nature à ne satisfaire personne. Tout d'un coup, comme c'était l'habitude dans ce pays, Garaï fut destitué et exilé avec Pizarro et Figueroa (14 septembre), et Canga Arguelles dut retourner en prison. Le parti de la terreur, représenté par les obscurantistes, était de nouveau le seul maître du champ de bataille. L'ancienne confusion régna aussitôt parmi ceux qui succédaient aux ministres destitués; Casa Irujo prit la place de Pizarro et Imaz celle de Garaï. On calcula à la somme de 2 milliards de réaux les dettes nouvellement créées, de 1814 à 1819, aux conditions les plus onéreuses. Vers 1819, les *vales* perdaient jusqu'à 88 pour 100; les actions de la Banque nationale de San-

Carlos, dont la valeur nominale était de 2,000 réaux, étaient tombées à 220. Le gouvernement dut, à plusieurs reprises, avouer publiquement la situation déplorable de l'État et confesser que la ruine et le désordre des finances, que les surcharges et la confusion des impôts étaient à leur comble, et qu'une réforme radicale était devenue indispensable. Un tel état de choses aurait seul suffi pour amener une révolution. Un juge dont on ne peut pas suspecter la bonne foi, Lardizabal, avait écrit, dès 1815, au général Abadia que le navire de l'État menaçait de sombrer à la première occasion, si l'on ne trouvait pas un homme habile à qui l'on pût en confier le gouvernail. Trois ans plus tard, l'ambassadeur anglais disait, à plusieurs reprises dans ses rapports, que toutes les classes de la société parlaient tout ouvertement d'un prochain mouvement révolutionnaire, qu'elles l'attendaient et qu'elles l'espéraient.

Les relations extérieures.

Quand on demande si aucune tentative ne fut faite en dehors de l'Espagne pour arrêter cette marche insensée qui conduisait l'État à sa ruine, à une époque où les grandes puissances prodiguaient partout leurs conseils, il est triste de dire qu'on fit le moins pour ce pays qui avait, plus que tous les autres, besoin de ces conseils, et même que cette marche fatale du gouvernement espagnol fut encore confirmée et hâtée par l'idée erronée que l'on avait, aussi dans les conseils de la Sainte-Alliance, au sujet de l'ensemble de la situation de ce royaume, ce qui acheva de tout gâter à Madrid. Par rapport aux relations extérieures de l'Espagne, la manière vile et inique dont se passaient les choses à Madrid eut une influence tout aussi nuisible que celle qu'elle exerçait sur la position

intérieure du pays, et elle eut la conséquence très-fâcheuse que, déjà au congrès de Vienne, la haute dipl - matie ne voyait plus dans l'Espagne cette puissance qui avait si bien mérité de toute l'Europe ; qu'elle ne lui tenait plus compte des sacrifices qu'elle avait faits ; qu'elle l'écarta comme un des États du dernier rang et qu'elle la traita avec le même oubli des sentiments de reconnaissance que le roi avait montré à son propre peuple. L'Espagne sortit de la lutte glorieuse non-seulement sans le moindre fruit, mais encore elle perdit en Italie toute son influence et n'y put obtenir la réalisation d'aucun de ses vœux ; au lieu de fortifier sa puissance, on voulait même qu'elle cédât la forteresse d'Olivenza au Portugal. Tout cela refroidit au dernier point les relations entre l'Espagne et toutes les autres puissances de l'Europe, position qui fut aggravée encore par l'attitude personnelle de l'ambassadeur espagnol Labrador, homme fier, irritable et convaincu de sa propre valeur, ainsi que par l'accord qui existait entre lui et Talleyrand et par son refus de signer l'acte final du Congrès. L'Autriche, satisfaite en Italie, ne se préoccupait plus de l'Espagne. La Prusse se fit représenter par un officier d'une position inférieure, ce que les Espagnols considérait comme une insulte. Avec la France, son alliée par les liens de parenté qui unissaient les deux cours, l'Espagne eut en 1814 et 1815, à plusieurs reprises, des querelles fort vives. Le roi n'accéda pas à la Sainte-Alliance de l'empereur Alexandre. Comme dans les Deux-Siciles, l'Angleterre perdit son influence en Espagne aussitôt qu'elle abandonna ses alliés naturels dans le pays. La position de l'Espagne vis-à-vis des pays transatlantiques était bien plus mauvaise encore que ses rapports avec l'Eu-

rope. Comme on ne lui cédait pas Olivenza, la cour brésilienne profita des troubles dans les colonies espagnoles pour empiéter sur les terres situées près du Rio de la Plata et pour s'emparer (1816) de la *Banda oriental* comme d'un gage. Pendant quelque temps, on semblait pouvoir aplanir ce différend, lorsqu'on négocia et accomplit (septembre 1816) le double mariage mentionné plus haut du roi et de son frère avec deux filles du roi Jean VI ; mais encore cet espoir ne se réalisa point.

Le Brésil occupa Montevidéo (commencement de 1817), sous le prétexte d'avoir à se défendre contre les éternelles insurrections dans les pays voisins ; il rejeta la proposition de l'Espagne d'échanger Buenos-Ayres contre le Portugal, proposition qui, en elle-même, eût été difficile à réaliser et contre laquelle l'Angleterre aurait protesté. A côté de cela, les États libres de l'Amérique du Nord guettaient l'occasion favorable pour reconnaître les colonies espagnoles qui s'étaient séparées de la mère patrie, parce que cet état d'une indépendance effective troublait continuellement le commerce et la navigation, à cause de la piraterie qu'il faisait naître, sans qu'on pût en rendre responsable un gouvernement particulier. Lorsque le gouvernement espagnol se plaignit, d'un ton arrogant, des sympathies témoignées ouvertement aux colonies révoltées et qu'il renouvela d'anciennes querelles au sujet des frontières sur le Pardido, le cabinet de Washington augmenta les embarras de l'Espagne en demandant la cession des Deux-Florides, comme payement d'une dette contractée par l'Espagne. L'Angleterre seule aurait été en état d'arracher l'Espagne à une situation aussi désespérée, et, sous son gouvernement tory, elle était même

disposée à le faire. A la condition que l'Espagne aurait cédé Olivenza et que dans le commerce avec les colonies, dégagé de toutes ses entraves, elle aurait promis des priviléges à l'Angleterre, Wellington avait voulu, en 1814, se servir de son influence pour que le gouvernement anglais décourageât l'insurrection par tous les moyens dont il disposait et qu'il obligeât les États-Unis de l'Amérique du Nord, par le traité de paix qu'on négociait à cette époque, à s'abstenir de toute assistance donnée à cette révolte (1)! En 1818, le duc reparut encore pour proposer un plan général de pacification des colonies; à ce moment, Castlereagh aurait encore consenti à reconnaître, comme souverain des colonies, un membre de la branche cadette de la famille royale d'Espagne. Mais les gouvernants cléricaux et réactionnaires, qui formaient la camarilla, haïssaient toute alliance avec les Anglais hérétiques. Surtout depuis que la presse anglaise, le parlement et les réfugiés espagnols en Angleterre eurent commencé à renseigner le monde sur l'état des choses en Espagne, l'hostilité du gouvernement se manifesta ouvertement dans les mesures prises par lui contre les journaux anglais et contre le commerce anglais.

Il n'était pas possible de rester dans cet état de faiblesse et d'abandon. Mais de quel côté il fallait se tourner pour sortir de cet isolement, c'est ce qui résultait naturellement du caractère du gouvernement intérieur de l'Espagne. On y voulait à tout prix prévenir la ruine qui devait nécessairement être la suite de l'appauvrissement; mais, en même temps, on voulait éviter tout changement politique, par conséquent aussi toute modification

(1) Cf. *Castlereagh's Memoirs*, t. X, p. 44.

dans l'économie politique d'après les principes de l'administration moderne prônée par Garaï et ses partisans, principes à la suite desquels serait nécessairement arrivée cette réforme dans l'État qu'on redoutait tant. Mais, si l'on voulait maintenir les biens de mainmorte, la dîme, les tarifs élevés des douanes, les monopoles du gouvernement, etc., il fallait reconquérir les ressources puisées dans l'Amérique ; la répression de l'insurrection des colonies par la force armée était donc l'unique but que se proposait tout l'art politique de l'Espagne. Ce but excluait tout rapprochement entre l'Espagne et le Portugal, l'Amérique du Nord et l'Angleterre, qui avaient trop d'intérêt à voir établir la liberté des colonies, du moins par rapport au commerce. En poursuivant ce but, on poussait le pays entre les mains de la Sainte-Alliance que le roi, avec le même flair subtil que celui de Victor-Emmanuel, avait considérée avec méfiance comme une hérésie politique et religieuse. L'ambassadeur de Russie, Tatistchev, nourrissait à Madrid le fâcheux projet d'après lequel les colonies devaient être soumises par la force des armes. Cette pensée flattait l'ambition de l'empereur, son maître, qui trouvait un grand attrait dans l'idée de voir le pouvoir d'arbitrage de la Sainte-Alliance s'étendre jusqu'au delà de l'Océan atlantique. La France, exclue alors de toute action politique en Europe, appuyait ces projets ; depuis que le parti apostolique y avait réussi à faire confier le poste d'ambassadeur à Madrid à un des siens, à Montmorency, les rapports entre les deux maisons bourboniennes prirent un caractère plus amical.

Mais l'influence principale était exercée par Tatistchev. En se mettant en avant avec une insistance toute russe

et en faisant preuve d'un grand talent pour l'intrigue, ce diplomate s'était, dès le principe, emparé de l'esprit faible du duc de San Carlos, et, en lui promettant les avantages politiques les plus incroyables en Italie et dans le Portugal, il lui avait proposé même une alliance par mariage entre les deux cours, bien que la différence de religion l'eût rendue impossible. Ensuite, le seul entre tous les diplomates à Madrid, Tatistchev n'avait pas hésité à mettre le pied dans la boue de la camarilla et à tendre la main même à un Ugarte et à un Eguia ; cette circonstance seule lui permit de primer tout le monde. Il devint, pour ainsi dire, le propre serviteur du roi, comme celui-ci le disait lui-même dans une de ses lettres ; il faisait et défaisait les ministres ; il remplaça Cevallos, qui penchait vers l'Angleterre, par Pizarro ; ensuite il éloigna Pizarro et Garaï, pour mettre à la tête des affaires le parti *pur* des *ancianos*. D'après les belles promesses que Tatistchev faisait briller devant les yeux du roi, celui-ci s'adressa personnellement (1) au czar (25 mars 1817), pour lui soumettre son idée de s'emparer du Portugal comme d'un gage, afin de prendre sa revanche des empiétements du Brésil, ce qui, disait-il, permettrait plus facilement d'opposer une digue à l'excès de l'ambition des « insulaires » dans « toute » la péninsule. Il va sans dire que l'empereur de Russie en dissuada le roi ; mais il saisit cette occasion pour le déterminer à accéder à la Sainte-Alliance, ce que celui-ci avait jusque-là négligé de faire, et il lui conseilla de s'adresser aux puissances pour les prier de l'aider à sortir de ses complications avec le Portugal et d'intervenir toutes, afin de soumettre les colo-

(1) Cf. Schepeler, t. IV, p. 211.

nies à son autorité. Le czar voulait que la restauration embrassât tout le globe.

En effet, l'Espagne soumit ces deux demandes d'abord (1817, 1818) aux conférences de Paris, puis au congrès d'Aix-la-Chapelle. Mais aux premiers indices de cet excès de l'ambition des puissances continentales, l'art politique de ces « insulaires » qui montrait, en Europe, tant de réserve et tant de faiblesse, manifesta la fermeté la plus énergique dans ces questions transocéaniques, pour contrecarrer ces projets. A Paris, l'Angleterre s'opposa à ces propositions de l'Espagne, en invoquant le but primitif de la conférence; mais, à Aix-la-Chapelle, sa résolution était déjà bien arrêtée de ne pas laisser ce système de la Sainte-Alliance s'avancer au delà des côtes de la mer. En agissant ainsi, elle pouvait compter sur l'appui de l'Amérique du Nord, qui engageait les puissances à s'abstenir de toute intervention armée dans les colonies espagnoles, comme d'une mesure inutile, et qui le faisait de manière à laisser prévoir, dans le cas extrême, une opposition sérieuse de sa part. Avec d'autant plus de zèle, l'Espagne se cramponnait à la France et à la Russie, sur la protection desquelles le roi comptait dans toutes les circonstances, comme le disait Wellesley dans ses rapports vers la fin de 1818. La Russie avait consenti à vendre, pour la somme de 13,600,000 roubles (papier) (1), cinq vaisseaux de ligne et trois frégates à l'Espagne qui était dépourvue de flotte, mais qui voulait entreprendre une expédition armée contre l'Amérique. Pour pouvoir lever l'argent nécessaire, l'Espagne était obligée de faire d'abord un traité avec l'Angleterre relativement à l'abo-

(1) Un rouble (assignats) équivaut à 1 fr. 13 cent.

lition de la traite des noirs, traité qui lui donna une compensation de 400,000 livres sterling. Lorsque les vaisseaux russes, dont l'achat avait été fait par Eguia à l'insu du ministre de la marine, arrivèrent à Cadix (20 février 1818), les experts trouvèrent qu'ils étaient incapables de servir. Le vaisseau de ligne l'*Alexandre,* qui se rendait au Pérou, dut rentrer au port (1819), après avoir fait la moitié de la traversée; les autres vaisseaux de ligne ne furent jamais employés; pour remplacer deux d'entre eux, le czar envoya trois frégates. A ce marché honteux et tout à fait impopulaire vint s'ajouter encore cette circonstance que Ugarte, l'ami de Tatistchev, fut nommé directeur général de l'expédition qu'on était résolu de faire contre l'Amérique; ce fut par ses mains que passèrent toutes les sommes nécessaires pour en payer les frais. Ugarte, conjointement avec l'ambassadeur russe, proposa le chef de l'expédition et, sans assumer la moindre responsabilité, ce fut lui qui, à côté du ministre de la guerre et du ministre des finances, dirigea cette grande et importante affaire.

Les révoltes militaires.

Ni l'intelligence du gouvernement, ni la détresse de la situation du moment, ni des conseils rationnels venus du dehors, ne remédièrent à la position intolérable de ce pays où les forces morales n'avaient aucun pouvoir; il ne restait aux sujets d'autre moyen que de se faire droit à eux-mêmes et de se défendre avec leurs propres ressources. Nous avons vu comment dans ces pays, habités par des peuples de race latine, l'absence de l'ordre dans l'État avait toujours pour conséquence l'absence du sentiment politique et celle du respect pour la loi, et que les actes arbitraires des individus troublaient ordinaire-

ment la société et sa sécurité. Mais en Espagne, avec cette misère générale et avec cet avilissement universel d'un peuple qui était maltraité comme un criminel au moment même où, pendant la guerre française, il avait reconquis sa vieille gloire, perdue depuis longtemps, et où le sentiment plein de jactance de sa propre valeur était arrivé au plus haut point, en Espagne, disons-nous, le gouvernement était destiné à voir, dès les premiers mois, que cette force arbitraire avait été fortifiée, ennoblie et élevée par précisément cette même guerre et qu'elle se sentait encouragée à essayer de faire des attaques assez énergiques contre toute la puissance de l'État. Si, en face de telles expériences, les chefs d'un gouvernement tant soit peu prudent avaient voulu maintenir leur pouvoir despotique, ils auraient au moins pris soin de ceux qui devaient être les instruments de ce même pouvoir. Mais les hommes insensés qui, en Espagne, étaient aux affaires, prirent, comme nous l'avons vu, toutes les mesures propres à exciter de plus en plus les soldats et à les conduire à la défection ; ils traitaient l'armée continuellement comme cette masse apathique et stupide, comme cet instrument agissant machinalement qu'ils connaissaient si bien du temps de l'ancien régime. Mais depuis que la Révolution avait jeté des idées dans les armées déguenillées des républicains ; depuis que, pendant les six années de la guerre dans cette péninsule, les milices et la ligne avaient passé par une nouvelle école, une force morale s'était réveillée au sein de ces nombreux corps de troupes, même en Espagne. C'était sur ces hommes que reposait la gloire militaire de cette époque ; c'était encore parmi eux que l'ambition politique de ces temps-là se maintenait avec le plus de vivacité.

Parmi les chefs de ces milices et de ces troupes, ceux qui étaient les plus vigoureux, ceux qui étaient actifs, patriotiques et ambitieux ressentaient, avec une force qui allait jusqu'à devenir intolérable, la honte de leur patrie et la chute qu'elle venait de faire du faîte de la gloire et de la liberté dans l'abîme de l'abaissement et de l'esclavage. Il ne fallait qu'un premier exemple, détournant le penchant pour l'indépendance de ces hommes ambitieux vers cette nouvelle carrière des entreprises politiques hasardeuses et des aventures révolutionnaires, des révoltes et des conspirations, pour qu'on vît apparaître, en Espagne, les mêmes phénomènes qu'ont vus surgir, si souvent et pendant si longtemps, l'Italie du moyen âge dans ses condottieri, la Grèce dans ses chefs klephtes et l'Amérique du Sud dans ses nombreux usurpateurs militaires. Neuf tentatives de révolte se succédèrent, pendant six ans, dans presque toutes les provinces éloignées du centre de l'Espagne; celles qui eurent lieu dans l'intérieur du royaume pouvaient être plus facilement réprimées avec les ressources dont on disposait dans la capitale. Mais comme toutes ces révoltes furent isolées, elles échouèrent toutes, bien que la détresse et le mécontentement produit dans l'armée par des causes matérielles, bien que les sentiments et le mécontentement politique parmi les chefs fussent presque partout les mêmes. En effet, dans ces enfants de la nature l'amour de la chose publique n'était que trop subordonné à leur ambition personnelle. Chacun des chefs de ces conspirations frappait le coup décisif, de sa propre autorité, en choisissant, sans consulter les autres, le moment et le lieu qu'il croyait favorables, désireux surtout de s'emparer avant tous les autres de la gloire du soulèvement.

Chacun d'eux permettait à son imagination enthousiaste d'arriver à une hauteur de droit, de gloire et d'exploits que ses forces ne lui permettaient nullement d'atteindre; chacun d'eux négligeait de concentrer les forces divisées. De cette manière, ils tombèrent rapidement victimes de leurs entreprises isolées jusqu'à ce que, plus tard, dans son aveuglement, le gouvernement amenât lui-même ce que les conspirateurs avaient négligé de faire, c'est-à-dire la concentration d'un imposant noyau de troupes, en poussant ainsi lui-même à des succès plus éclatants les forces réunies des chefs hardis de cette conspiration générale.

L'histoire, de sa voix grave, prononce un jugement inexorable sur ces entreprises hasardeuses et frivoles. En effet, tandis que des révolutions éclatant spontanément au sein des masses populaires sont les phases naturelles du développement d'une nation et ont toujours des conséquences salutaires, quelque dangereux que puissent être ces mouvements: ces conspirations ourdies par des individus isolés sont des maux causés par l'action arbitraire de quelques hommes et nuisent toujours au corps de la nation qu'elles sont destinées à guérir, parce qu'elles corrompent les médecins. C'est pourquoi une opinion instinctive, saine et largement répandue les condamne ordinairement, précisément parce qu'elles sont rarement suivies de succès. De même que les individus se défendent, quand il s'agit de leur propre conservation, de même un peuple, qui n'est pas tout à fait énervé, aura toujours, dans un cas extrême, recours à la défense légitime pour se protéger des démarches destructives par lesquelles un mauvais gouvernement menacerait d'anéantir la vie de la nation. Ce serait une tentative vaine que

de vouloir déterminer les limites précises de ce qui peut être supporté et de ce qui est intolérable, et d'indiquer le cas où cette défense pourrait *légalement* commencer. Si cette opinion largement répandue, mais rarement maintenue avec une assurance ferme, qui trouve dans les succès d'une résistance populaire la justification d'une révolution, paraît être frivole et nullement fondée sur des principes, parce qu'on ne fait pas remonter cette justification au caractère insupportable de cette lésion des droits de la nation, mais bien aux forces suffisantes du peuple lésé qui se trouve ainsi à même de se défendre, cette opinion est néanmoins également bien fondée sur la raison et sur l'expérience historiques.

Aucun mouvement populaire ne peut conduire à des succès permanents, sans que la majorité de la nation s'accorde, soit pour prendre une part active dans la résistance contre le gouvernement, soit pour ne pas offrir de résistance à ceux qui s'opposent au pouvoir. Cet accord entre des millions d'hommes ne peut pas même se concevoir et se concilier avec la grande étendue des États ; avec la séparation qui y existe entre leurs différentes parties et entre les diverses classes ; avec la diversité des intérêts et des sentiments qui divise les hommes et avec la crainte qu'inspirent les grands maux inséparables de toute révolution, si le mauvais gouvernement n'est pas devenu tellement accablant pour le pays que précisément le succès, qui dépend de cette résistance unanime, marque le point où ce mauvais gouvernement doit être devenu absolument insupportable. Lors de ces tentatives insurrectionnelles en Espagne, non-seulement le mal n'était pas encore arrivé à cette maturité ; non-seulement on n'avait pas examiné la proportion qui y existait entre

les moyens dont on disposait et le but qu'on voulait atteindre, mais encore on doit reprocher à ces entreprises d'avoir tout fait pour augmenter, pour prolonger et pour généraliser les maux qu'elles prétendaient vouloir faire cesser. Il est vrai qu'on ne peut pas facilement s'imaginer et encore moins prouver que, si ces insurrections n'avaient pas eu lieu, le gouvernement de Ferdinand aurait été essentiellement différent de ce qu'il était réellement. Mais, de l'autre côté, il est pourtant fort vraisemblable que, sans ces troubles, l'opinion générale et l'exaspération causée par la manière infâme dont on traitait le peuple espagnol, auraient exercé une tout autre influence sur les puissances européennes, et celles-ci, à leur tour, sur le gouvernement de Madrid, influence à laquelle le roi peureux aurait probablement cédé plus promptement qu'aux terreurs imaginaires dont l'effrayait sa camarilla, si les puissances, d'un commun accord, avaient fait des remontrances tant soit peu rigoureuses.

Suite. — Mina.

Il est loisible de démontrer que les différentes velléités du gouvernement espagnol d'user de clémence ont été chaque fois troublées par ces révoltes qui donnèrent aux terroristes dans l'entourage du roi une influence plus grande et un nouveau prétexte pour employer une plus grande sévérité. On ne pouvait pas savoir ce que, malgré les penchants cruels du roi, les représentations faites par Wellington, au mois de mai 1814, relativement à l'affaire des députés aux cortès emprisonnés, auraient pu exercer d'influence sur San Carlos, cet homme si flexible, et surtout sur le courage des tribunaux, si Mina n'avait pas élevé, déjà à cette époque, le drapeau de l'insurrection. Ce premier exemple, donné par le princi-

pal des chefs militaires, dut remplir le gouvernement entièrement de consternation et de terreur. Don Francisco Espoz y Mina s'était, de simple campagnard, rapidement élevé à une position considérable dans la guerre, cette pépinière des hommes capables. Indifférent quant au choix des moyens qu'il employait ; plein d'ambition et d'une force de volonté inflexible, d'une témérité heureuse et d'une bravoure personnelle dont il a raconté lui-même (1) plusieurs traits pleins de jactance dans le style de l'Amadis, il avait rapidement dépassé son neveu Francisco Javer Mina, qui l'avait précédé dans la carrière des guerillas. Jaloux de tout pouvoir en dehors du sien, il avait désarmé ou fait fusiller tous les autres chefs des milices en Navarre; puis il avait continué, avec la même ambition intolérante et exclusive, à rivaliser avec les Duran et autres. Conjointement avec ce dernier (1811), Mina avait, par l'activité qu'il déployait en Navarre, rendu d'éminents services en soulageant Valence. Jouissant, en même temps, dans les affaires d'argent, d'une réputation de probité aussi grande que Jauregui et Empecinado, il avait montré une aussi grande distinction comme administrateur de la Navarre que comme homme de guerre; les siens célébraient sa gloire, ses ennemis et ses alliés l'honoraient. Pour un homme de cette trempe, il n'est pas surprenant qu'il n'ait supporté qu'avec un profond ressentiment les humiliations dont on abreuvait son peuple, et qu'il n'ait pas souffert un seul moment, sans résistance, les affronts qu'on lui faisait personnellement. Il se rendit à Madrid (juillet 1814) et fit au roi, avec une franchise de vrai soldat, des repré-

(1) Dans le *Breve estracto de la vida del general Mina.* London, 1825.

sentations verbales au sujet de son gouvernement, absolument comme le fit plus tard (2 février 1815), par écrit (1), en imitant l'exemple de Carnot, don Juan Martin el Empecinado, homme n'appartenant à aucun parti, mais hostile aux cléricaux.

Cette démarche de Mina eut pour conséquence d'abord son éloignement de Madrid, ensuite son renvoi « au quartier » à Pampelune, c'est-à-dire sa mise en retraite, ce qui était intolérable pour cet homme orgueilleux. S'adjoignant aussitôt son neveu et d'autres officiers dévoués, il souleva une partie de la garnison de Pampelune et la détermina à une levée de boucliers pour le rétablissement de la Constitution, mouvement dont le signal devait être donné par un coup de main tenté contre la forteresse (24 octobre 1814). Mais déjà ici, comme dans la plupart des tentatives suivantes, l'entreprise devait échouer par suite de l'absence de tout accord et de toute résolution parmi les hommes d'un rang inférieur, comme par suite de la même jalousie ambitieuse ou envieuse qui animait une partie des chefs contre ceux qui étaient à la tête de l'entreprise. Don Santos Ladron maintint une partie des troupes dans la fidélité envers le roi et informa le vice-roi Espeleta du mouvement qui se préparait. Abandonné par les régiments qu'il avait formés lui-même, Mina dut chercher un refuge en France d'où son neveu alla rejoindre les révoltés du Mexique. Le projet de Mina fournit aux ennemis de la liberté en Espagne le prétexte d'établir les cours martiales dans les provinces et de ne pas exécuter

(1) La lettre se trouve dans : *Histoire de la révolution d'Espagne en 1820*, par Ch. L..... Paris, 1820, p. 34.

le décret du 4 mai. Déjà quelques mois après, le retour de Napoléon de l'île d'Elbe fut cause que la cruauté qu'on montrait à Madrid dut se résigner à se changer en clémence. Les josephinos exilés assiégeaient l'empereur, qui, dit-on, s'était adressé à Mina lui-même; mais celui-ci, avec une grande dignité, refusa de faire cause commune avec l'ennemi de sa patrie. Le chef craintif de l'Espagne baissa aussitôt pavillon; il remplaça alors Eguia par Ballesteros, homme modéré, et fit arrêter Negrete, l'oppresseur de l'Andalousie. Mais à peine les Cent-Jours, cette époque d'angoisse, furent-ils passés, qu'un nouveau coup de main fit sortir le gouvernement de cette voie de modération, coup de main qui était l'imitation fidèle du mouvement de Mina; il était tout aussi isolé, entrepris à la légère, à un moment égalemen défavorable et dans un coin écarté de l'Espagne; il échoua de la même façon, tandis que les forces dont on disposait dans ces deux mouvements, réunies et mises en action pendant l'époque des Cent-Jours, auraient produit infailliblement un effet quatre fois plus grand.

Suite. — Porlier.

Don Juan Diaz Porlier (*el marquesito*), né à Carthagena en Amérique et primitivement marin de profession, appela la Galice aux armes pour la défense de la liberté. Il était, comme Mina, un guerillero de mérite; en outre, par son mariage avec la fille du marquis Matarosa (la sœur du comte Toreno), il était étroitement lié avec les libéraux et il comptait parmi les hommes les plus considérés et les plus riches de la province des Asturies, d'où sont sortis les champions les plus dignes dans cette guerre intérieure pour la liberté, comme auparavant dans la lutte contre les ennemis étrangers. De même que

Mina, Porlier avait vertement blâmé le gouvernement royal, qui en avait eu connaissance et qui, en envoyant Porlier à San-Antonio, près de la Corogne, à demeure fixe, l'avait personnellement blessé. Pendant l'été de 1815, on lui donna la permission d'aller à Arteyo, pour y prendre les eaux ; il profita de cette occasion pour publier (21 septembre 1815), à la Corogne, un appel à la nation, qu'il engagea à reprendre sa liberté (1), appel conçu d'une manière très-prudente, qui faisait des promesses à toutes les classes et qui évitait de demander la Constitution de 1812. Mais on n'aurait pas pu choisir, pour ce soulèvement, un endroit plus défavorable que la Galice, cette province enveloppée de ténèbres et dominée par les moines. A Santiago, ce siége merveilleux du culte de saint Jacques de Compostelle, l'archevêque et les chanoines employèrent aussitôt les moyens les plus efficaces pour préparer la défection dans les troupes mêmes de Porlier, lorsque ce dernier se mit en marche pour se rendre à Compostelle. Un sergent du nom de Chacon, avec soixante grenadiers, s'empara de la personne de Porlier, qui dut expier (3 octobre) sa tentative à la potence.

Les conséquences de ce soulèvement, qui étaient déplorables pour la cause de la liberté et pour ses partisans, se manifestèrent aussitôt d'une manière palpable à Madrid. On prit alors les dernières mesures contre les députés aux cortès qui étaient encore en prison ; on les condamna sans l'ombre d'un droit et sans les moindres formes légales. Ballesteros dut de nouveau quitter le

(1) Dans Jullian : *Précis historique des principaux événements politiques et militaires qui ont amené la révolution d'Espagne*, p. 363.

ministère de la guerre ; l'Empecinado, qu'on avait jusqu'alors ménagé, fut exilé dans l'Aragon. Précisément à l'époque de la révolte de Porlier, des journaux anglais, dont la nouvelle n'avait pas été confirmée, mais n'avait pas été non plus réfutée, avaient répandu (octobre) le bruit (1) qu'à ce moment toutes les puissances avaient fait des représentations à Madrid au sujet de la marche suivie jusqu'alors par le gouvernement ; il est certain que le gouvernement français fit des remontrances semblables (commencement de 1816), immédiatement après la condamnation des députés aux cortès. Mais l'ambassadeur d'Espagne résista alors avec hauteur à ces remontrances, et fit valoir les motifs suivants, dans un exposé officiel où il justifiait d'une manière fort caractéristique les barbaries de son gouvernement, en disant que la régence et les cortès, comme tout le monde le savait, avaient autrefois agi de la même manière à l'égard des membres du conseil de Castille, à l'égard de la junte centrale, ainsi qu'envers d'autres personnes ; que c'était là une vieille tradition en Espagne ; que le sage Charles III n'avait pas non plus agi autrement, qu'il avait emprisonné et exilé ses sujets sans forme de procès et sans jugement, sans que cette manière d'agir « eût eu le moindre effet sur la sécurité publique (2) ! »

Suite. — Conspirations et révoltes à Madrid, en Biscaye, à Grenade, à Valence et en Catalogne.

Néanmoins, à cette époque, on semblait encore, à Madrid, assez disposé à se montrer plus conciliant. La

---

(1) Cf. Venturini : *Spanien's neueste Geschichte* (L'histoire la plus récente de l'Espagne). 1821, p. 267.

(2) Cf. *Castlereagh's Memoirs*, t. XI, p. 341.

nomination de Cevallos et de Campo Sagrado aux fonctions de ministres était considérée comme une concession libérale de ce genre. Sous leur administration, on abolit les commissions militaires ; on défendit d'employer les dénominations de serviles et de libéraux ; les officiers qui étaient dans la misère obtinrent, dès lors, quelques secours, on entendit même enfin parler de quelques mesures à prendre dans un but d'utilité générale, afin de favoriser l'essor de l'instruction publique et de l'agriculture. Mais aussitôt, cette courte époque, où l'on put respirer enfin, fut traversée par une nouvelle conspiration. Un commissaire de la guerre, du nom de Richard et d'origine française, conçut le projet d'assassiner le roi, afin d'arriver ainsi au rétablissement de la Constitution ; il voulut d'abord le faire pendant la nuit quand le roi se rendrait, comme il en avait l'habitude, chez la belle Pepa de Malaga ; puis il préféra le faire en plein jour, quand le roi se promènerait sur la route d'Alcala. Mais ce projet fut trahi (avril 1816) par l'un des conjurés. Richard résista à la torture, sans nommer aucun de ses complices ; puis il fut pendu. On exécuta plusieurs individus suspects ; le député Yandiola fut soumis à la torture, à laquelle échappa à peine le général don Juan O'Donoju, qui appartenait à l'école de Godoï; qui, en 1820, dit-on, avoua sa complicité et qui, plus tard, porta les coups les plus fâcheux à la cause de la liberté. On soupçonnait aussi le général Renovales d'avoir trempé dans cette conspiration ; peu de temps après, il fit une tentative inutile pour rétablir la Constitution sur les côtes des Cantabres ; de là il s'échappa en Angleterre, puis il offrit ses services à la république de Vénézuéla, et il mourut, en 1820, comme prisonnier, à la Havane. Ces événements

mêmes, qui étaient cependant assez graves pour endurcir complétement un prince aussi défiant et aussi peureux que Ferdinand, n'empêchèrent pourtant pas que, vers la fin de 1816, il ne se formât le ministère libéral Garaï, ce qui impliquait évidemment des avances faites aux novateurs. Les constitutionnels, parmi lesquels il y avait, il est vrai, un assez grand nombre qui voyaient dans Garaï même un instrument des conspirateurs, étaient si insensés, qu'ils considéraient la formation de ce ministère comme un motif de plus pour tenter une insurrection.

A l'ouest et au sud de l'Espagne, on découvrit alors les traces d'autres conspirations : on concertait, à cette époque, des mesures à prendre en commun ; l'esprit de mutinerie se répandait dans toute l'armée et relâchait la discipline ; déjà les officiers d'un rang moyen se sentaient de plus en plus l'ambition de devenir les arbitres des destinées politiques de leur pays. Si l'on peut ajouter foi aux communications de van Halen, la ville de Grenade était devenue, déjà dès 1815, le centre des associations patriotiques, le siége de la loge mère de la franc-maçonnerie en Espagne, favorisée par le capitaine général, le comte Montijo, lui-même, cette doublure d'Abisbal, qui, en 1814, se serait volontiers fait l'instrument des serviles et qui, plus tard, entra dans les projets des révoltés. L'archevêque de Grenade découvrit les traces de ces menées, et l'on commença aussitôt à persécuter les francs-maçons (1816) ; Montijo lui-même se trouva parmi ces victimes, il fut arrêté et retenu en Galice. Malgré ces dangers qui les menaçaient, les différentes ramifications de ces associations patriotiques se répandirent à Carthagène, à Alicante, à Murcie, à Valence et en Catalogne ; c'était dans ces sociétés que dé-

ployaient toute leur activité les amis de van Halen, les Torrijos, les Lopez Pinto et les Romero y Alpuente, dont nous retrouverons les noms dans les mouvements ultérieurs. D'abord il y eut à Valence des troubles (janvier 1817) sur lesquels on sait peu de chose; un jurisconsulte du nom de Navarro y était impliqué. Ce fut déjà à cette époque que, par l'application barbare de ses pleins pouvoirs sévères, le général Elio déposa dans les âmes le germe de cette haine qui, plus tard, lui devint fatale. Peu de temps après, le général Lacy fit éclater la révolte dans la Catalogne. Il appartenait à une des nombreuses familles irlandaises qui se sont établies en Espagne ; ses amis le tenaient en grande estime, mais c'était un caractère remuant, et sa vie avait été fort aventureuse; il avait commencé par se mettre dans les rangs des Français, mais plus tard (1812) il avait servi avec succès en Catalogne contre eux.

De même que Mina et que Porlier, Lacy se vit négligé lors du retour de Ferdinand ; ensuite on l'avait conduit à Valence pour le soumettre à une enquête, et plus tard il avait été renvoyé en Catalogne où il vivait dans la pauvreté et dans l'inaction. Avant de s'embarquer dans son entreprise, il s'était concerté avec les libéraux de Madrid; mais cette tentative étant également isolée, elle fut étouffée comme les autres. Des associés, choisis à la légère, trahirent le projet au capitaine général Castanos, de la part duquel les conjurés s'étaient attendus à peu de résistance. Les premiers succès de l'entreprise restant incertains, ses partisans peu nombreux l'abandonnèrent; le général Milans, qui était un des conjurés, réussit à s'échapper à Gibraltar, d'où il se rendit à Buénos-Ayres, pour s'y mettre au service des insurgés; Lacy

lui-même fut saisi, bien qu'on le poursuivît avec beaucoup de mollesse. Mais sa cause était, comme celle de Porlier, tellement populaire dans l'armée qu'on n'osa pas exécuter ses complices; quant au général lui-même, on le conduisit à Castel-Bellver dans l'île de Mayorque, où il reçut la mort (5 juillet). Quelques mois après cette issue fatale de l'entreprise de Lacy, on découvrit à Murcie un fil de l'association de Grenade ; van Halen fut arrêté, et par suite des révélations contenues dans ses papiers, ses amis aussi, que nous avons nommés plus haut, furent emprisonnés dans le château-fort d'Alicante. A partir de ce moment, le point central des sociétés secrètes aurait été, au dire de van Halen, placé à Madrid, où Arco Aguero se montrait actif au sein du comité directeur. Vers la fin de 1818, on vit se développer encore une nouvelle conspiration à Valence qui devait éclater le jour de l'an où l'on voulait assassiner Elio au théâtre. La mort de la reine Isabelle, qui amena la clôture du théâtre, força les conjurés à changer de projet. Encore cette fois-ci, un des conjurés, Padilla, dénonça l'endroit où se réunissaient les conspirateurs; Elio les y surprit en personne et blessa leur chef, le colonel Vidal. Ce dernier mourut (20 janvier 1819) au pied de la potence; douze des conspirateurs furent fusillés par derrière, parmi eux Diego Calatrava et un fils de ce riche Beltran de Liz qui, en 1820, apparaît dans les rangs des libéraux.

L'expédition d'Amérique.

Avec cette durée non interrompue des conspirations, il y a certainement moins lieu de s'étonner qu'après tant d'oscillations dans le gouvernement, le parti des terroristes, tels que Lozano et Eguia, ait pu obtenir le crédit

le plus inébranlable. Du reste, précisément à partir du moment où l'on éloigna des ministères les derniers hommes capables, ce mal des émeutes militaires, qui couvait toujours, arriva, par suite de la conduite peu intelligente du gouvernement, à une maturité plus complète. On prépara dès lors, de longue main (depuis 1816), cette fameuse expédition d'Amérique. Toute l'absence de méthode dans les chefs du gouvernement, toute l'incapacité des chefs militaires, tous les désordres dans l'administration se montrèrent en proportions colossales dans cette entreprise. Les hommes les plus experts avaient conseillé de s'assurer d'abord des colonies révoltées au nord et à l'ouest de l'Amérique du Sud, ce qui aurait demandé un moindre déploiement de forces ; mais l'exaspération, qui régnait dans le gouvernement contre le Brésil, détermina le cabinet à faire d'abord une expédition contre Buénos-Ayres, ce qui exigeait une armée plus nombreuse. Garaï, en homme prudent, avait sagement exhorté les ministres à embarquer les troupes dans des ports différents ; mais Eguia et Ugarte insistèrent sur l'exécution de leur projet de réunir l'armée (depuis 1817) sur un seul point, et cela à Cadix, où fermentait le mécontentement. C'était précisément dans la ville où les souvenirs de la liberté étaient les plus vivaces ; où les agents américains, à l'envi avec les libéraux, excitaient les soldats contre le service en Amérique, service qui, plus que tout autre, était odieux à l'armée espagnole ; où l'on voyait, dans les hôpitaux, les blessés qui étaient de retour de Colombie, et dont les blessures et les récits parlaient éloquemment des fatigues que les soldats avaient eues à supporter. Le mécontentement, provoqué par toutes ces causes, fut encore augmenté par différentes mesures ;

on gracia les josephinos qui entraient dans l'armée, et on donna d'avance un rang supérieur aux officiers ; de cette manière on exaspéra les simples soldats, et on grandit, dans leur imagination, les dangers au-devant desquels on les envoyait.

Déjà en 1815, lorsque Morillo avait dirigé une première expédition, il y avait eu, dans l'armée, une aversion si violente contre cette entreprise, qu'on avait été obligé de désarmer différentes divisions pour les conduire à bord des navires. On dit que, déjà à cette époque, les libéraux avaient proposé au commandant en chef d'employer ses troupes dans un pays moins éloigné. A l'époque qui nous occupe ici (1819), les libéraux profitèrent du mécontentement de l'armée pour s'adresser, par l'intermédiaire du médecin Arejula, à Abisbal, qui dirigeait cette fois-ci l'expédition. Ils connaissaient, à la vérité, son caractère équivoque ; ils savaient qu'il avait été tour à tour le partisan et l'adversaire des cortès ; ils n'ignoraient pas le rôle honteux qu'il avait joué, comme capitaine général, à Cadix ; mais ils savaient aussi qu'il avait été initié aux projets de Lacy, sans les avoir troublés. Ils avaient pu observer l'attitude, prise par lui vis-à-vis de la camarilla qui lui avait procuré le commandement de l'expédition ; mais, de l'autre côté, ils se fiaient aux rapports d'Abisbal avec leur parti dont un des membres les plus fidèles, le colonel Arco Aguero, était le parent du général. Les libéraux se racontaient que la pensée d'une dictature militaire était fort agréable à Abisbal, et qu'il avait demandé en plaisantant si l'on ne lui trouvait pas l'air d'un roi ; mais, d'autre part, ils colportaient aussi un mot de lui dont le sens était qu'il aimait mieux effectuer la délivrance de l'Espagne qu'opprimer

l'Amérique avec cette armée dont le devoir était, comme il disait, de rétablir la liberté détruite. Les libéraux connaissaient encore le général comme un ambitieux suspect; mais le besoin d'avoir à leur tête un des officiers supérieurs les poussa, faute d'un chef plus honorable, vers cet homme sans honneur. Ne se contentant pas du général seul, ils initièrent à leurs secrets encore un second officier de la même trempe, le général Sarsfield, qui était également d'origine irlandaise, homme d'un caractère sombre et dur, et qui avait le commandement de la seconde division à Xérès. Il accueillit avec empressement les communications qui lui furent faites par un Suisse du nom de Rotten, par Gutierrez et par d'autres, au moment même où se retira Abisbal qui venait de recevoir de Madrid la nouvelle qu'on y avait connaissance de cette autre conspiration. Les deux généraux tombèrent alors d'accord, dans une entrevue à Cadix (7 juillet 1819), de traverser cette entreprise et d'en arrêter les chefs; la veille, ils avaient encore traité avec Arco Aguero dans un sens absolument contraire. La division de l'armée qui était campée à Puerto-San-Maria reçut, le lendemain (8 juillet), ordre de sortir; la cavalerie de Sarsfield et un corps de troupe d'Abisbal, venant de Cadix, l'entourèrent, et ceux des officiers qui appartenaient aux conjurés furent arrêtés, entre autres les colonels Odaly, Rotten, Quiroga, Arco Aguero, Ponte, les deux frères San Miguel et autres.

La confusion, qui avait déjà régné dans toute cette expédition, n'en devint que plus grande. On voyait jusqu'à l'évidence que le gouvernement ne savait plus que faire. D'abord on récompensa Abisbal en le comblant d'honneurs et de décorations; puis on le destitua en

même temps que Sarsfield et l'on ordonna une enquête à leur égard; mais, pour les remplacer, on ne trouva personne, si ce n'est le général Calleja, comte Calderon, vieillard sans énergie aucune. Avant que ce dernier entrât en fonctions, le commandement suprême de l'armée était confié à un Français, au général Fournaz. A cette époque, la fièvre jaune, importée de la Havane, se répandit dans l'île de Léon; Fournaz crut devoir la défier. La malheureuse armée fut alors encore décimée par cette épidémie, qui enlevait, tous les jours, de trente-cinq à cinquante-sept victimes dans l'île de Léon (septembre), et qui commençait déjà à sévir parmi les équipages. On se vit obligé de retirer les troupes et de les faire rentrer dans l'intérieur, à Las Cabezas, à Corredera, à Arcos et dans d'autres villes. Les conspirateurs arrêtés étaient restés au milieu de l'armée, où on les traitait fort bien et avec beaucoup d'indulgence, en les relâchant en partie, et même en leur laissant la liberté, comme par exemple à Riego. Ils furent rejoints par d'autres conspirateurs, tels que Alcala Galiano, qui avait dû s'embarquer à Gibraltar pour se rendre, comme secrétaire d'ambassade, à Rio-de-Janeiro. Les avantages extraordinaires d'une occasion favorable étaient fort séduisants; l'armée rassemblée en un même lieu, les ressources toutes préparées en argent et en provisions, la forte position de Cadix, la faiblesse du gouvernement qui ne savait plus comment il fallait agir, les indices de confusion et de désordre qui annonçaient de tous les côtés l'approche de la tempête, tout cela était on ne peut plus favorable aux projets des conjurés. A ce moment même, un certain nombre de milices quittèrent leurs cantonnements pour marcher, de tous les côtés, sur Madrid, lorsque le

gouvernement, plein de terreur, envoya des messagers au-devant de ces troupes. Les chefs exhibèrent leurs ordres de marche venus du ministère, mais qui n'étaient que des faux ; jamais on n'a pu savoir quels en avaient été les auteurs. Pendant ce temps, il y avait eu encore une fois, en automne, un changement ministériel ; Casa Irujo, le successeur de Pizarro, avait été remplacé par le duc de San Fernando (Melgarejo), Eguia par Alos et Lozano par le marquis de Mataflorida (Rosales). Le ministre de la marine Cisneros fit enfin, avec ses collègues, tout ce qu'il pût pour hâter l'embarquement si longtemps retardé des troupes. Le temps pressait, dès lors, d'accomplir les projets des conjurés. Une faible partie des troupes avait été expédiée déjà immédiatement après le coup de main de Puerto-San-Maria ; le corps d'armée principal devait suivre dans les premiers jours de l'année 1820. On attendait Cisneros à Isla-de-Leon, où il devait surveiller l'embarquement des troupes. Le dernier moment était venu où il fallait se décider à agir.

---

5. — LA FRANCE.

—

La France menacée d'une situation semblable à celle de l'Espagne.

En Espagne, les hommes de l'ancien et du nouveau régime, divisés par les passions grossières des partis, de même que par leurs intérêts, s'étaient opposés les uns

aux autres avec les sentiments d'une hostilité aveugle. Comme il n'avait pas été possible que ces oppositions politiques se fussent mesurées, adoucies et conciliées dans une lutte morale, sur le terrain parlementaire, les adversaires s'attaquèrent dans une guerre effective pour s'opprimer les uns les autres de vive force. Les choses s'étaient passées autrement en France, lors de la première Restauration; mais, au second rétablissement des Bourbons, tout semblait devoir se faire comme en Espagne. En 1814, l'ancienne et la nouvelle France s'étaient d'abord accordées dans un esprit conciliant tout passif; dans les divers groupes des partis, une résignation mutuelle paraissait avoir apaisé les passions pour un court espace de temps. Mais bientôt cette résignation des partisans de l'ancien régime avait cédé la place à de nouvelles prétentions présomptueuses; aussitôt la tolérance des hommes de la France rajeunie fit place à la crainte de voir disparaître les institutions et les intérêts de la Révolution qui étaient menacés, et à l'émotion causée par les blessures faites aux souvenirs et aux sentiments qui, depuis les temps de la République et de l'Empire, étaient restés pleins de force dans les cœurs. Dans la lutte désordonnée et rendue plus intense encore par les oscillations du gouvernement, lutte dans laquelle on voyait des forces multiples se combattre elles-mêmes aussi bien que les unes les autres, la situation indécise, confuse et pleine de malaise n'avait fait que devenir de plus en plus tendue, jusqu'au moment où éclata la crise violente des Cent-Jours. Cette crise étant rapidement terminée, la situation semblait tout à coup devoir s'éclaircir et se simplifier autant qu'elle avait été auparavant compliquée et trouble. Les partisans des nouvelles idées, impérieux,

révolutionnaires et néo-constitutionnels, étaient tous également abattus, et cela à un tel point que, dans les premiers temps, ils ne paraissaient même plus sur le champ de bataille; que, dans les deux sessions suivantes des Chambres, ils n'étaient, pour ainsi dire, pas représentés et qu'ils étaient livrés à la merci de l'ancienne France.

Le parti royaliste seul semblait devoir dominer toute la situation ; dans la presse, dans les Chambres, dans le peuple, personne n'aurait trouvé un appui pour défendre ouvertement la cause de la Révolution et celle de la France moderne. Si ce parti avait su profiter de ce moment favorable avec une modération, une fermeté et une méthode qui eussent montré qu'il était capable de gouverner s'il avait renoncé à atteindre un but impossible, c'est-à-dire le retour vers un état de choses suranné, et qu'il eût travaillé, avec une force organisatrice pour un avenir durable, en se proposant pour but de ses efforts la défense intelligente de tous les intérêts communs à la nation entière; si ce parti eût agi ainsi, il se serait ouvert une voie par laquelle il aurait pu arriver à une puissance et à une importance très-grande dans l'État. De même que le firent, en 1688, les jacobites en Angleterre, les royalistes en France auraient dû se résigner à abandonner le rôle d'une faction violente et à devenir un parti constitutionnel se maintenant dans les limites de la loi, en acceptant la Charte et les nouveaux intérêts de la France, en ne les attaquant pas et en les respectant. Ils auraient dû obliger l'ancienne noblesse à renoncer à son désir de vengeance et à son égoïsme; mais ils auraient pu la dédommager en lui donnant un pouvoir et une importance politiques, en cherchant, comme on l'avait fait jusqu'alors en Angleterre, à

mettre le centre de gravité de la Constitution dans la pairie et à donner aux éléments aristocratiques des tories la première place dans les influences parlementaires. Les royalistes en auraient trouvé, à ce moment, une occasion des plus favorables, puisque, encore après les Cent-Jours, Talleyrand avait renouvelé et purgé la pairie qui avait été déclarée héréditaire, comme dans l'acte additionnel de Napoléon, en même temps qu'on avait fait dépendre (19 août 1815) la nomination des pairs de la condition, imposée à chacun d'eux, de fonder un majorat avec des propriétés exemptes de toute dette. Un tel principe aristocratique aurait incontestablement pu jeter, à cette époque, des racines plus profondes dans la Constitution française que ce n'était possible plus tard, de 1820 à 1830; mais quand on considère la nature du peuple français et son histoire, on est obligé de dire que ce même principe n'aurait pas pu subsister pendant un espace de temps un peu prolongé, ni acquérir une importance historique.

En effet, même à ce moment, qui était pourtant on ne peut plus favorable, peu de Français concevaient l'idée bien nette d'une telle forme à donner à leur Constitution! Et ces quelques personnes étaient si peu d'accord entre elles! Mais ce qui était la chose principale : tous les membres de cette même classe, avec lesquels ces hommes auraient dû agir, manquaient complétement de cette modération ferme et de cette sagesse politique qui seules pouvaient les aider à atteindre un tel but; de même, la royauté ne possédait nullement cette force et cette conséquence logique dans ses actes qui lui étaient indispensables comme les bases de sa politique! Chateaubriand, de Serre et Vaublanc étaient du petit nombre de ceux qui

avaient en vue une telle tournure des choses. Le comte Vaublanc, conjointement avec M. de Capelle et M. Bruges, avait élaboré à Gand des projets de gouvernement conçus à peu près dans ce sens (1). Il voulait qu'on formât un gouvernement poursuivant, avec une conséquence logique et inflexible, un seul but ouvertement proclamé. On devait, selon lui, maintenir la Charte sans l'altérer ni dans le présent ni dans l'avenir, mais en s'appuyant entièrement sur le parti aristocratique dont les chefs étaient, à ses yeux, les princes de la maison royale. Dans le but de consolider ce parti, on devait aussitôt accorder une indemnité aux émigrés et assurer au clergé une position indépendante. Afin d'extirper avec la racine l'esprit de la Révolution, on devait affaiblir l'influence de la capitale qui dominait tout le pays, ainsi que celle de sa presse ; on devait rétablir les anciennes provinces et constituer un gouvernement séparé exercé par les deux princes dans deux grandes divisions territoriales, pour que toute révolution à Paris n'entraînât plus désormais toute la France (2). A cette fermeté déployée à l'intérieur devait répondre également la politique extérieure vis-à-vis des alliés, politique dont M. de Capelle traça les contours.

Le roi lut et approuva ces projets ; mais « sa conduite ne répondait pas à cette approbation. » La Couronne ne pouvait pas donner une preuve plus concluante de l'absence complète de tout goût et de toute inclination pour une politique aussi ferme et aussi méthodique, qu'en se laissant imposer, par les étrangers, le ministère Talley-

(1) Dans une série de Mémoires dont il fit imprimer et publier plusieurs après 1820.

(2) Cf. Vaublanc : *Mémoires*. 1830. T. III, p. 215 sq.

rand-Fouché, pour essayer encore une fois, au milieu de la tempête des passions excitées, de ce système d'une fusion superficielle qui avait été condamné, déjà une fois, par les faits et que l'opinion publique rejeta aussitôt de nouveau. En faisant tomber ce ministère par ses élections aux Chambres et par le seul bruit relativement aux dispositions hostiles de ses députés, la France montra dès lors tout entière, dans toutes les provinces et dans toutes les classes du peuple, qu'à cette époque elle considérait le gouvernement des royalistes comme la seule chose naturelle et possible. Mais il faut dire aussi que les mêmes conjectures favorables qui portaient ce parti au pouvoir aidaient puissamment à anéantir dans les royalistes toute modération, à évoquer parmi eux l'esprit de vengeance et d'oppression et à renouveler ainsi un état de guerre à l'intérieur qui montrait, dans un espace de temps très-court, que leur règne était impossible. Aussitôt que Vaublanc et les hommes de son opinion se furent convaincus qu'à cette époque, comme auparavant, le roi n'avait aucun goût pour leurs vues rigoureuses et exclusives, ils cherchèrent un appui dans le prince héréditaire qui se rapprochait davantage de leur courage hardi, de leurs préventions, de leurs penchants et de leurs préjugés. Étant encore étranger aux considérations et aux doutes qui sont l'apanage de la responsabliité gouvernementale, le comte d'Artois s'était fait, déjà en 1814, le centre de tous ces hommes aux illusions fatales et aux passions obstinées, de ces amis dévoués, « mais nullement utiles,» qui, encore à ce moment, remettaient de nouveau en question tout l'esprit et tout l'ordre établi qui régnaient dans la société. Comme c'était arrivé pour la camarilla de Madrid, au premier moment de la confusion après la

seconde Restauration, on vit pénétrer dans l'entourage de ce prince tous les intrigants ambitieux de ce parti qui, ayant oublié de vaincre depuis trente ans, essayait dès lors d'exploiter son triomphe avec le zèle aveugle de novices ; ce fut autour du prince qu'affluèrent les rapporteurs et les calomniateurs qui attisaient, d'une manière tout espagnole, le feu de la lutte destructive entre leurs adversaires. Ce fut dans les cercles du prince qu'on confectionna les listes de ceux qui étaient destinés à être nommés à quelques fonctions et à recevoir de l'avancement, ainsi que de ceux qui devaient être destitués et bannis. Ce fut de là que l'on purgea les préfectures, l'armée et la Chambre des Pairs ; qu'on forma les comités royaux dans les provinces et qu'on dirigea les élections. De là encore on envoya des instructions aux gardes nationales, qui restaient ensuite des spectateurs oisifs lorsqu'on commettait les atrocités qui ont ensanglanté le Midi.

Les événements de cette époque de *la Terreur blanche* qu'on préparait au moment de la seconde Restauration contre les bonapartistes et contre les protestants (Cf. t. Ier, p. 213) nous avaient fait connaître déjà un état de choses tout à fait semblable à celui que nous venons d'étudier en Espagne. En effet, c'était la même fureur bigote qui faisait fermenter ici le même sang de la même race, de ce peuple de 1229, de ces « Visigoths de 1762 » de Voltaire.

Partout où, en France, la pensée d'une restauration conçue dans l'esprit du moyen âge se prononçait avec le plus de conséquence logique, telle qu'elle était exprimée, à cette époque, au nom du clergé, par le *Mémorial religieux* et, plus tard, par un Lamen-

nais (1), on recommandait tout simplement la manière de procéder des Bourbons d'Espagne comme un exemple digne d'imitation et on montrait, comme un idéal, la condition de ce pays où «le clergé était le premier ordre et l'Église la première des institutions de l'État, ayant conclu une alliance avec ce dernier, alliance non de budget, mais fondée sur la vérité, sur la foi et sur les lois.» C'était absolument dans ce même esprit que, pendant le court intérim du gouvernement royaliste, on avait, à Toulouse, parmi les zélés, discuté le projet d'après lequel on voulait fonder pour le duc d'Angoulême et jusqu'à son avénement au trône un royaume d'Aquitaine, une Espagne en-deçà des Pyrénées, où l'on aurait fait l'essai de l'ancien et pur système de gouvernement, par opposition avec les accommodements de Fouché.

La domination étrangère.

De cette manière, les conjonctures poussaient, dans ce pays infiniment plus instruit, presque vers la même espèce de réaction qui avait eu lieu en Espagne, à cette exception près qu'en France veillaient les armées, les ministres et les princes étrangers qui avaient assez de pénétration pour comprendre qu'un gouvernement, tel que celui de Ferdinand VII, devait infailliblement renverser, en peu de temps, le trône en France. Bien que les anciens royalistes, en les considérant seulement dans leurs rapports avec les partis français, parussent être les seuls vainqueurs et les maîtres de la situation, de fait et en réalité, les étrangers étaient pourtant, pour le moment, les véritables vainqueurs et les dominateurs réels de la

---

(1) Cf. *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil.* 1825.

France. Non-seulement les armées d'occupation rappelaient tous les jours et à toute heure cette domination ; les mœurs, les modes, les entreprises et les spéculations témoignaient aussi de cette influence de l'étranger ; en outre, dans tout le système de gouvernement qui prévalut pendant les années suivantes, c'étaient des ordres étrangers qui prescrivaient la marche de la politique à l'intérieur et à l'extérieur. En France, comme en Espagne, ce fut l'influence de la Russie qui, presque exclusivement, prit le dessus depuis la chute de Talleyrand, sous le règne duquel on avait considéré l'alliance avec l'Angleterre comme une politique plus conforme aux intérêts français. Nous avons vu qu'autrefois les rapports entre l'empereur de Russie et les Bourbons avaient été fort tendus par suite des relations qui, dans le temps, avaient existé entre eux ; à l'époque de la première Restauration, cette tension était devenue encore plus forte par suite de l'attitude hostile, prise par Talleyrand à Vienne, et à cause de l'insuccès des projets relatifs à un mariage qu'on avait désiré conclure entre une sœur du czar et le duc de Berri, projets que l'opposition inébranlable de la duchesse d'Angoulême, par rapport à la question confessionnelle, avait fait échouer (1).

Si la victoire de Wellington à Waterloo et les autres mesures prises par lui n'avaient pas donné au rétablissement de Louis XVIII le caractère d'un fait accompli avec une rapidité inattendue, on savait qu'Alexandre s'y serait opposé ; dans l'état actuel des choses, il fit du moins payer son consentement par la soumission du roi.

(1) Cf. Taillandier : *Documents biographiques sur Daunou*, 1841, p. 141.

Avec la prépondérance des royalistes et leur aversion pour l'Angleterre, l'ancienne influence du cabinet anglais ne pouvait plus rester la même, bien que ce dernier se fût acquis encore de nouveaux titres à la reconnaissance des Français; Talleyrand lui-même ne s'était pas fait la moindre illusion à ce sujet lorsqu'il était encore ministre. C'est pourquoi il avait voulu gagner les bonnes grâces de l'empereur Alexandre, en essayant de donner le ministère de l'intérieur à Pozzo di Borgo, projet auquel se seraient opposées les autres puissances. Lorsque Talleyrand tomba ensuite, les anciennes relations avec l'Angleterre cessèrent également. Alexandre mit, dès lors, à la tête du gouvernement français le duc de Richelieu, qui avait été son sujet, qui avait fait son éducation dans l'armée russe et qui enfin, après avoir essayé inutilement de s'établir de nouveau en France, avait bien mérité de la Russie par la fondation d'Odessa et par l'essor qu'il avait donné à cétte ville. Depuis cette époque, on ne prit, en France, aucune mesure importante relativement à la Constitution ou à l'administration, sans que le gouvernement, et souvent seulement le premier ministre, à l'insu de ses collègues, eût consulté l'ambassadeur russe Pozzo di Borgo, ou bien demandé directement l'assentiment de l'empereur de Russie par M. de Noailles à Saint-Pétersbourg. Le faible roi que, dans les affaires politiques plus compliquées de cette époque, on trouvait complétement nul et un véritable « zéro, » se dépouilla de toute volonté propre vis-à-vis de son protecteur puissant. Si, à Vienne, il avait été un pair parmi ses pairs, il était, à cette époque, pour ainsi dire, au ban de la diplomatie. Si, à Compiègne, il avait, avec entêtement, résisté à l'empereur de Russie, il se courbait, dès lors, com-

plétement devant le moindre signe de sa volonté et lui témoignait, dans ses lettres, une joie presque enfantine, quand il croyait avoir mérité l'approbation du czar.

De cette manière, l'autocrate russe prit, vis-à-vis des Bourbons, absolument la même position que celle que Louis XIV avait occupée jadis vis-à-vis de l'Angleterre et des Stuarts après leur restauration. Louis XVIII se résignait à sa dépendance avec la même indifférence indolente et avec la même absence de tout sentiment d'honneur princier et patriotique qu'avait montrées Charles II en subissant le joug de Louis XIV. De même que ce dernier, malgré ses penchants et ses intérêts différents, avait alors prudemment ménagé la situation religieuse de l'Angleterre, Alexandre, mû par les mêmes motifs, ménageait la condition politique et constitutionnelle de la France. Il se fit une réputation d'homme libéral, ainsi qu'au roi, lorsque, en face de la Chambre de 1815 à 1816, il coopéra au maintien de la Charte; il facilita le gouvernement à Louis XVIII, en adoucissant les conditions de la paix et en accélérant sa réintégration dans le conseil des puissances européennes. Après que les choses en furent venues là, les royalistes aussi cherchèrent de plus en plus l'alliance la plus intime avec la Russie légitimiste, en se complaisant dans le projet présomptueux de donner « la direction de l'Europe » à ces puissances unies, tandis qu'il ne s'agissait, aux yeux de la Russie, pour le moment, que de diriger la France inquiète et, plus tard, de profiter de cette alliance pour favoriser ses propres projets d'agrandissement. Du reste, au commencement de la seconde Restauration, il n'y avait pas eu la moindre perspective de rapports aussi

amicaux que ceux qui s'établirent plus tard, entre la Russie et la France.

A cette première époque, Chateaubriand, parlant au nom de ce parti auquel on avait l'habitude de reprocher toujours d'être revenu dans les bagages des étrangers, accusa, en plein parlement, le gouvernement d'accorder à une autre puissance qu'à la patrie le droit de lui permettre ou de lui dicter ses sentiments et ses opinions. A ce moment, Vaublanc s'opposa, plein d'indignation, mais inutilement, aux actes arbitraires et anticonstitutionnels du règne commun de Richelieu et de Pozzo (1). Dans ces temps-là encore, la cour du prince héréditaire se montra aussi hostile aux étrangers qu'en 1814 et leur opposa une attitude en apparence indépendante qui aurait dû lui gagner les cœurs de tous les Français, si l'on n'avait pas su que cette haine des étrangers provenait du venin que produisaient dans ces hommes « la folie des idées libérales, » professées encore par les étrangers, ainsi que le ressentiment provoqué par les nouvelles institutions que protégeaient ces derniers. C'était là ce qui s'opposait, au commencement, à la fondation du règne exclusif du parti des royalistes. Les étrangers, à Paris, savaient très-bien jusqu'à quel point étaient incorrigibles ces hommes aux folies desquels ils attribuaient la faute des Cent-Jours tout autant qu'aux conspirations des bonapartistes. Il leur importait tout autant de prévenir d'une manière égale, pour l'avenir, l'action des uns aussi bien que celle des autres. C'est pourquoi ils recommandèrent, à plusieurs reprises, au roi de maintenir la Charte à laquelle il fit, en effet, jurer fidélité par les princes aussi

(1) Cf. *Mémoires*, t. III, p. 351.

bien que par les députés, lors de l'ouverture des Chambres. Ils lui recommandèrent (1) également d'écarter tous les conseils passionnés, sous quelque forme qu'ils vinssent l'assiéger. De cette manière, les alliés interdisaient au roi de favoriser exclusivement un seul parti, et en agissant ainsi, ils avaient bien examiné leurs intérêts. En effet, autant il leur importait d'avoir de bons bourboniens dans l'armée qui était à créer de nouveau, autant il était essentiel à leurs yeux de conserver aux finances les hommes pleins d'expérience du gouvernement impérial, afin que les ressources du pays endetté ne fussent pas prodiguées à des caprices de parti.

Deux systèmes.

Malheureusement, ces influences, exercées par les interventions diplomatiques, qui n'étaient nulle part plus fâcheuses que lorsqu'on les faisait agir sur la situation intérieure d'un pays aussi profondément bouleversé, ces influences, disons-nous, excluaient aussi toute unité et toute conséquence logique dans les actes du pouvoir. Dans une situation où rien n'était plus nécessaire qu'un gouvernement montrant une volonté aussi ferme et aussi arrêtée que possible et, par conséquent, formant un ensemble aussi homogène que possible, on composa un ministère fort mélangé, dans lequel entraient des éléments complétement opposés. En effet, les ministres de l'intérieur, de la marine et de la guerre, Vaublanc, Dubouchage et Clarke, avaient été proposés par le comte d'Artois auquel ils étaient tout à fait dévoués, tandis que le ministre de la police, Decazes, et les ministres des finances et de la justice, Corvetto et Barbé-Marbois,

(1) Cf. Vaublanc : *Souvenirs*. 1838. T. Ier, p. 415.

avaient été en rapport avec les bonapartistes et étaient, par conséquent, détestés des royalistes qui auraient voulu substituer Vitrolles et Grosbois à ces deux derniers ministres. C'était là continuer ce système des mélanges sans vigueur qui avait été plusieurs fois déjà condamné par ses résultats. Seulement, on faisait des concessions plus fortes aux royalistes et l'on évitait de prendre dans le parti contraire les noms les plus marquants. On prenait un nombre plus grand d'hommes dévoués, mais inexpérimentés dans les affaires, et, au lieu d'appeler dans le gouvernement les fonctionnaires du dernier règne, qui étaient indispensables parce qu'ils avaient une grande expérience des affaires, on eut recours à ces hommes d'une réputation des plus fâcheuses qui, dans les changements rapides des dernières années, avaient su s'accommoder aux situations les plus différentes, en montrant l'absence la plus complète de tout principe et de tout caractère. On suivit, par conséquent, les anciens errements en montrant la même absence de tout système, lorsque, sous le nouveau ministère, on composa le personnel des fonctionnaires supérieurs du gouvernement. On ne resta franchement et rondement fidèle ni vis-à-vis de la classe des vainqueurs, ni vis-à-vis de celle des vaincus, ni à la fusion, ni à la séparation, ni au droit, ni à la grâce, ni à la sévérité, ni à l'indulgence. En punissant et en prodiguant des faveurs, dans la nomination et dans la destitution des fonctionnaires, on semblait suivre tantôt la conviction que tout dépendait de serviteurs expérimentés, tantôt cette autre qu'il s'agissait, avant tout, d'avoir des employés fidèles.

Au ministère de la justice on avait adopté, comme principe, de réformer radicalement toutes les cours de

justice qui, le 20 mars, avaient, sans exception, passé au camp des bonapartistes, et de ne pas se laisser arrêter par l'inamovibilité des juges, garantie par la Constitution. De même au ministère de la guerre, après avoir fait avec le plus grand soin des listes de classement, on éloigna de l'armée tous les coupables et tous les suspects, en les remplaçant, sur un signe de la volonté du prince héréditaire, par les *purs* qui affluaient de tous les côtés. Au ministère des finances, au contraire, on maintint tout le personnel des fonctionnaires du gouvernement impérial. Au ministère de l'intérieur, Vaublanc réintégra, il est vrai, dans les préfectures, surtout ceux qui avaient été renvoyés pendant les Cent-Jours; mais, quant à la manière de traiter les fonctionnaires d'un rang inférieur, on se laissait aller à l'arbitraire et au hasard. Ces divergences entre ceux qui gouvernaient, en tant qu'elles se montraient ouvertement dans le choix des instruments immédiats dont ils se servaient, disparaissent entièrement et n'ont aucune importance, quand on les compare aux dissidences profondes qui se montrent dans toute leur direction et dans l'ensemble de leur action. Elles se manifestent, d'une manière aussi tranchée que possible, déjà dans les personnes seules des deux principaux ministres, aux affaires étrangères et à l'intérieur. On aurait eu de la peine à trouver deux autres hommes plus différents qu'eux.

Deux ministres.

Il n'y avait peut-être pas un seul homme en France qui, plus que le président du conseil des ministres, le duc de Richelieu, eût commandé le respect par sa probité et son désintéressement, ainsi que par son intégrité qui comprenait à peine la fausse ambition. Mais ce qui lui

faisait complétement défaut, c'étaient la force de caractère, l'énergie de l'action et la puissance de la volonté, la persévérance dans des résolutions une fois prises, ainsi qu'un vaste horizon, qualités indispensables pour gouverner une nation aussi difficile à diriger dans une situation aussi difficile. Il était modeste jusqu'à se défier de lui-même, et il passait aux yeux des politiques habiles pour aussi incapable qu'il était modeste. Recevant facilement de tous les côtés les impressions du dehors, il s'y abandonnait entièrement. Ses sentiments et ses opinions changeaient suivant la nouveauté et l'importance des influences qui s'exerçaient sur lui; et il n'était capable de résister ni à une prière ni à une opinion. Il lui aurait été impossible de se prononcer seulement pour ou contre les hommes et les idées de l'ancienne France et de la France moderne. Il était aussi étranger à l'une qu'à l'autre; il n'était hostile à personne, mais il ne se fiait pas non plus à personne. Il était un des émigrés, mais il n'avait aucune de leurs passions. Il était gentilhomme, il possédait un grand nom et il était fier de sa naissance; mais il avait une aversion fort prononcée pour les grands seigneurs et pour la noblesse provinciale à l'ancienne façon. Irritable, maladif, éprouvant des frayeurs puériles au moindre événement désagréable, excité par le plus petit succès jusqu'à s'abandonner à une joie bruyante, il était tourmenté par des inquiétudes continuelles que lui causaient aussi bien les empiétements de ce parti incorrigible que les excès qu'il redoutait de la part des révolutionnaires. C'est pourquoi les libéraux le considéraient comme un des membres de la caste, et ces derniers, à leur tour, voyaient en lui l'homme qui continuait les traditions de Talleyrand. Aux yeux de tous les hommes résolus il était trop indécis, et

les modérés eux-mêmes le trouvaient trop modéré. Rien n'était plus naturel que de voir un tel homme devenir la proie des plus forts. Se trouvant ainsi dans l'embarras, entre les désirs impétueux des princes puissants et entre les demandes des étrangers également puissants, il faisait, malgré ses désirs, de grandes concessions aux princes ; mais il se montra, en dernier lieu, l'instrument docile de l'empereur de Russie. En effet, l'espoir seul qu'il aurait la faveur et l'appui du czar l'avait décidé à prendre les rênes du gouvernement et à continuer à les tenir. Mais, même avec ce soutien puissant, il était tout à fait incapable de suivre une marche méthodique quelconque, et lorsque, en 1818, il eut promis aux princes réunis à Aix-la-Chapelle d'adopter une politique conséquente avec elle-même, il se démit aussitôt de ses fonctions.

Le contraire de tout cela était le comte Vaublanc. Il était du nombre des quelques rares royalistes qui connaissaient la France. En effet, il avait dû se frayer sa route à travers les vicissitudes de l'époque. Pendant douze ans il avait été préfet à Metz sous Bonaparte. Auparavant, il avait été une des victimes de la Révolution, et il pouvait se vanter d'avoir été proscrit cinq fois. A une époque antérieure, il avait appartenu à la noblesse révolutionnaire ; il avait été l'adversaire des princes : ce qui faisait qu'après leur restauration il avait à réparer ses anciens péchés. Il était donc bien loin de posséder la réputation immaculée de Richelieu, et autant il le touchait de près par son incapacité, autant il était éloigné de la modestie de ce dernier. Vieillard vaniteux et fier de ses expériences, il ne doutait pas du tout de lui-même et avait l'ambition d'être dessinateur, poëte, con-

naisseur des œuvres musicales et théâtrales, en même temps que praticien et théoricien politique. Mais, quand il confiait au papier les élucubrations de sa sagesse, son sort était celui de Polignac, de la Rochefoucauld et d'autres écrivains royalistes qui, avec leur naïve foi en eux-mêmes, manifestaient aux yeux de tous leur manque d'esprit. Avec cette confiance en lui-même, Vaublanc était bien éloigné des hésitations irrésolues de Richelieu qui, de son côté, l'appelait une tête de fer et qui reculait plein d'effroi devant le but que Vaublanc se proposait dans son obstination, ainsi que devant les chemins qui devaient l'y conduire. La pusillanimité de Richelieu était encore bien moins une qualité de Vaublanc qui, à une époque antérieure, et encore tout récemment pendant son passage à la préfecture de Marseille, avait donné des preuves de ce courage qui est le propre d'un esprit borné et obstiné. Convaincu que tout ce qui se fait dans un État ne provient que des fautes ou des mérites du gouvernement, et que tous les succès de la Révolution n'avaient été occasionnés que par la faiblesse de ce même gouvernement, il était inconsolable lorsqu'il croyait voir que la Terreur, inspirée par les révolutionnaires, devait devenir de nouveau « la déesse de la France » et dominer toute la Restauration. C'est pourquoi il haïssait Richelieu, cet homme timide, et lorsqu'il l'avait pour collègue au ministère, il éprouvait le sentiment d'avoir été condamné à une punition usitée chez les anciens Perses, c'est-à-dire d'être attaché vivant à un cadavre (1). C'est pourquoi il chercha un appui dans le comte d'Artois, qui seul, à ses yeux, montrait le courage de « se placer

(1) Cf. Vaublanc : *Souvenirs*. 1838. T. Ier, p. 415.

au-dessus des sophismes du siècle » et de ne pas vouloir hurler avec les loups.

Deux cours.

C'était ainsi que, dans les régions suprêmes du gouvernement, le parti de Richelieu et celui du prince se séparaient entièrement, et l'on vit naître ce gouvernement accessoire qui indisposait Richelieu de plus en plus contre les royalistes et contre « ce qu'il appelait le pavillon Marsan. » C'était là qu'une partie des fonctionnaires du gouvernement visible se trouvait en même temps au service d'un gouvernement invisible; c'était là que Vaublanc venait chercher, tous les soirs, des consolations, du courage et des ordres, jouant, comme on disait, le rôle d'un ministre plutôt du prince que du roi. Il est vrai que Vaublanc lui-même n'appelait cela qu'un calembour. Mais c'était cependant lui qui donnait (18 novembre 1815) au comte d'Artois, outre le commandement en chef des gardes nationales, encore toute l'administration de cette branche du service, sans qu'il fût dépendant des ministres et sans qu'il eût la moindre responsabilité. Cette mesure mettait le prince en communication immédiate avec toutes les parties du royaume; elle lui permettait d'acquérir les connaissances les plus exactes au sujet de tous les intérêts locaux et lui donnait un pouvoir à la fois civil et militaire qui, par sa composition tout arbitraire, était entièrement un instrument entre les mains d'un parti. A côté de cette armée temporelle, le prince héréditaire avait à sa disposition une armée spirituelle, la Congrégation. Pendant les temps de la République et de l'Empire, cette dernière avait été une association d'orthodoxes, dirigée par des ecclésiastiques, amis intimes de la famille Doudeauville. Durant cette

époque de paganisme public, peu d'autres maisons nobles étaient entrées dans cette association ; mais, après la Restauration, elle prit un caractère plus distingué par l'affiliation du roi, et elle acquit une influence plus grande par l'accession du comte d'Artois qui reconnut bientôt que cette association pouvait devenir un instrument très-utile, de même que la Congrégation appréciait, à leur juste valeur, les services que le prince pouvait lui rendre.

Déjà du temps de son séjour en Angleterre, après 1790, le prince, vivant dans l'entourage de l'évêque de Saint-Pol de Léon, était devenu de plus en plus étranger à son siècle. Lors de son retour en France, après une vie de débauches, il commença « à se ranger, » ce qui n'excluait cependant pas des liaisons bien peu choisies et un commerce cynique ; et il était, au dire des railleurs, en bonne voie de se faire trappiste. A sa cour, tout prit dès lors, comme à Madrid, une teinte religieuse. Au centre de la coterie cléricale était le duc Mathieu de Montmorency qui, bien qu'il descendît du premier chevalier chrétien, avait, dans le temps, combattu pour les droits de l'homme ; mais, à l'époque qui nous occupe ici, il était devenu un pieux pénitent, et on le considérait comme un demi-saint qui, comme le disait Polignac, « demandait à Dieu ce qu'il devait dire aux hommes. » Ceci n'empêchait pas que lui-même et les nobles de la Congrégation autour de lui ne fussent remplis d'ambition mondaine. Tous ces « fanatiques bizarres, » comme madame de Cayla appelait son gendre la Rochefoucauld, ou comme l'était ce Jules de Polignac qui montra son zèle clérical et son mauvais vouloir politique dès le commencement même, lorsqu'il eut à prêter le serment de

fidélité à la Charte, ce qu'il ne voulut faire, ainsi que la Bourdonnaie, qu'en faisant ses réserves sur l'article de la Charte qui garantissait la liberté des confessions (1). A cette époque, où c'était une bonne note que d'être congréganiste, on voyait affluer dans cette association une foule d'ambitieux, même de ceux qui étaient dépourvus de toute foi religieuse, et surtout des membres appartenant aux Chambres de 1815; déjà après les premières semaines qui suivirent l'ouverture de la session, les congréganistes, réunis dans le salon de l'avocat Piet, formèrent un groupe qui commença à dominer de plus en plus la seconde Chambre.

S'appuyant ainsi sur la noblesse et sur le clergé; puissant dans le gouvernement, dans le pays et dans la représentation nationale, le pavillon Marsan formait un second centre du pouvoir, et le prince héréditaire prit, à côté du roi, une attitude semblable à la position qui avait été occupée autrefois, en Angleterre, par le duc d'York, cet homme bigot, à côté du roi Charles II, son frère, qui n'avait pas d'enfants non plus. Déjà, en 1814, les cercles ministériels qui, comme Beugnot, partageaient les vues des diplomates étrangers et agissaient dans ce sens, avaient trouvé que le prince se tenait ainsi à l'écart et formait une conspiration continuelle vis-à-vis du pouvoir; on était même arrivé à la conviction qu'après la mort du roi il ne fallait pas laisser le comte d'Artois monter sur le trône (2). Ensuite, les brochures qui avaient paru pendant les Cent-Jours, avaient exprimé avec plus de force encore la pensée qu'il fallait changer, sinon

(1) Cf. Polignac : *Études*, note sixième.
(2) Cf. La Rochefoucauld : *Mémoires*, t. II, p. 10.

la dynastie, du moins la succession au trône, comme c'était arrivé pendant la restauration anglaise. Au contraire, après la seconde Restauration où le pouvoir du prince se fit sentir d'une manière beaucoup plus impérieuse, les imprudents qui appartenaient à son parti prononçaient le mot d'abdication ; déjà à cette époque, la méfiance atteignait jusqu'au roi lui-même et jusqu'à une classe des fidèles que Chateaubriand appelait les royalistes bâtards qui voulaient planter le lis dans le désert, afin d'arracher tous les rejetons de sa tige. Cet état de choses fâcheux alimentait d'une manière malheureuse l'esprit de faction français. Les adversaires des Bourbons, qui continuaient à faire de l'agitation, les émigrés en Belgique, trouvaient ainsi des prétextes pour excuser leur conduite, et déjà avant l'ouverture de la session des Chambres de 1815, les pessimistes n'avaient pas de plus ardent désir que de voir inaugurer un gouvernement royaliste dans le sens rigoureux que lui donnait le parti du prince.

La Chambre introuvable et ses lois d'exception.

Parmi tous les appuis qui faisaient la force de ce parti, la Chambre, ouverte peu de temps après la formation du ministère Richelieu (7 octobre), était le plus important, en tant qu'elle pouvait devenir le levier le plus puissant pour faire sauter ceux des membres du ministère qui étaient les adversaires de ce même parti. Par le fanatisme de son dévouement et de ses sentiments royalistes, cette Chambre formait le pendant français du fameux parlement des cavaliers de 1661, en Angleterre. En parlant de cette Chambre, le roi se servit très-sérieusement de cette expression qui a donné à cette assemblée un nom durable, employé souvent, plus tard, ironique-

ment, lorsqu'il dit « que, dans les circonstances actuelles, une telle Chambre avait semblé *introuvable* et que la Providence s'était plu à la former des éléments les plus purs. » En effet, quand on se souvient du désaccord qui, l'année précédente, avait existé entre le trône et le peuple, la concorde et la réconciliation, qui avaient alors fait défaut, semblaient, dès lors, réalisées avec le plus grand enthousiasme entre la représentation et la royauté. Si, à cette époque-là, on avait accueilli avec des sentiments fort mélangés la fête funèbre célébrée en l'honneur de Louis XVI, au moment qui nous occupe ici, la Chambre des députés résolut (28 décembre) spontanément, à l'approche du 21 janvier, de célébrer ce jour dorénavant par un deuil général dans tout le pays et d'élever une statue au roi. Elle reçut, pour ainsi dire, après vingt-trois ans, l'appel que le martyr avait fait au peuple français et déchargea la France du crime que sa complicité dans cette atrocité avait fait peser sur elle. Les pairs s'associèrent à cette démarche, en proposant et en décrétant, au milieu des explosions d'une douleur violente, des monuments aussi pour l'épouse, pour le fils et pour la sœur du roi exécuté. Ces résolutions qui furent ensuite renvoyées à la seconde Chambre, y provoquèrent, à leur tour, l'émulation et on proposa d'honorer de la même manière aussi la mémoire du duc d'Enghien.

Lorsque, peu de temps après, Decazes donna lecture du testament de Marie-Antoinette, de la lettre qu'elle avait écrite, le jour de sa mort, à sa belle-sœur, la Chambre fondit en larmes et écouta, de la bouche de M. de Marcellus, un sermon rempli d'un attendrissement pathétique. Mais, en même temps, la dureté pleine

d'exaspération avec laquelle la Chambre donna au gouvernement les pouvoirs les plus extraordinaires pour empêcher tout retour de dangers révolutionnaires, semblait, avec plus de vigueur que cette molle harmonie des sentiments, proclamer l'identité des tendances, ainsi que l'union et la concorde entre la représentation et le trône. Déjà dans l'adresse par laquelle les deux Chambres répondirent au discours du trône, elles invitèrent le roi à arrêter le cours de sa grâce et à exercer la justice « contre ceux qui, encouragés par leur impunité, osaient encore se vanter de leur révolte. » Le ministère, tout préparé à cette démarche, alla au-devant d'elle et fit présenter, par le ministre de la justice, une loi contre les révoltes (16 octobre), ainsi que, par le ministre de la police, une loi rédigée de la manière la plus étourdie, sur la suspension de la liberté personnelle (18 octobre). Ces deux projets de loi devaient, selon Pasquier, compléter la législation établie qui, disait-il, avait négligé, dans ses dispositions contre les révoltes, les commencements d'un mouvement qui accompagnait un projet encore caché.

Conformément à ces dispositions, le projet de loi présenté par le ministre de la police demandait pour le gouvernement, et pendant la durée d'une année, le droit d'arrêter tous ceux qui étaient accusés d'un crime ou d'un délit contre le Trône et contre l'État, ainsi que celui de s'assurer, par des cautions ou par le bannissement, de ceux qui n'étaient que suspects. L'autorisation de manier ce droit était accordée à tous les fonctionnaires, même du grade le moins élevé, dès qu'ils avaient le droit d'ordonner, sous quelque forme que ce fût, une citation, de lancer un mandat d'amener ou de faire exé-

cuter une arrestation ; de sorte qu'on disait qu'en vertu de cette loi, une moitié de la France aurait pu arrêter l'autre en un même jour. Ces dispositions arbitraires et vagues trouvèrent à peine un contradicteur. Il suffisait que Decazes rappelât la nécessité indispensable de donner des pleins pouvoirs extraordinaires et qu'il déclarât la vertu du roi une garantie suffisante qui « devait tranquilliser tous, excepté exactement ceux que la loi était précisément destinée à frapper. » Les deux Chambres adoptèrent ce projet de loi dans des délibérations accélérées et avec des majorités immenses.

Les Chambres voulaient, comme le disait leur panégyriste Fiévée, que les lois d'exception fussent aussi violentes que l'était le mal qu'elles devaient guérir ; qu'on fît la guerre à la guerre, disait même un homme tel que Cuvier. C'est pourquoi elles trouvèrent trop douce la loi contre la révolte, telle que la proposait le ministre de la justice. Elle traitait tous les cris, les discours et les écrits séditieux comme de simples délits qui devaient être portés devant les tribunaux ordinaires et punis de simple réclusion dans une maison de force ou d'amendes montant tout au plus à 3,000 francs. Les Chambres voulaient des formes plus simples, une justice plus prompte et des peines plus fortes. La commission de la seconde Chambre, dont les motions étaient approuvées d'avance par le ministre peureux et sans convictions, proposa des tribunaux d'exception pour l'établissement desquels elle fit aussitôt les projets nécessaires. Elle éleva le maximum des amendes aussitôt à la somme de 20,000 francs. Pour remplacer la peine de réclusion dans une maison de force, on hésita entre le bannissement, les travaux forcés et la déportation ; mais on s'arrêta à cette dernière, parce

qu'on trouva que la première de ces peines était trop incertaine et la seconde trop infamante pour les délits auxquels, comme le savaient fort bien les députés, des membres de leur propre famille pouvaient être exposés. Des hommes tels que Sesmaisons, Castelbajac et Salaberry demandaient qu'on punît de mort ceux qui arboreraient le drapeau tricolore; Piet, de sa manière frivole, appelait cette modification « une bagatelle. » Les provocations simplement indirectes à des actes séditieux, la propagation de bruits relatifs à ces derniers furent déclarées punissables par des additions cruelles. Mais, si la loi, obéissant ici à l'ordre émanant des étrangers, y comprenait aussi les faux bruits relatifs aux biens nationaux, les hommes tels que Kergorlay et, dans la Chambre des pairs, Chateaubriand demandaient que cette disposition fût effacée.

Le ministre de la guerre présenta (17 novembre) et la Chambre adopta, presque sans contradiction aucune (4 décembre), la loi sur les tribunaux d'exception, sur les cours prévôtales à demi militaires qui, provisoirement jusqu'au 1er janvier 1818, devaient être établies dans tous les départements et qui devaient connaître de tous les crimes contre la sûreté de la société, dès qu'ils étaient publics ou accompagnés de violences commises en public. On évitait à dessein toute allusion qui aurait caractérisé cette loi comme transitoire. Le projet restreignait (art. 46) le droit de grâce exclusivement aux personnes recommandées par les tribunaux; Hyde de Neuville demanda qu'on effaçât cet empiétement sur un privilége royal; la Chambre ne le souffrit pas.

Avec ces trois lois, l'avenir semblait assuré; mais la Chambre voulait aussi tirer vengeance des choses passées.

La proclamation de Cambrai (Cf. t. Ier, p. 204, 219) lui avait promis cette tâche fatale de désigner les auteurs coupables des Cent-Jours ; elle ne considérait pas cette autorisation comme annulée par l'ordonnance de bannissement publiée, le 24 juillet, par Fouché. La Chambre, ne recevant pas de projet de loi de la part du gouvernement, s'empara de l'initiative et fit élaborer, par une commission, une loi sur l'amnistie d'un caractère tout espagnol et étendant la liste de proscription de Fouché, par de nouvelles catégories d'après lesquelles de onze à douze cents coupables auraient été exposés à la mort ou bien à la déportation et à la confiscation de leur fortune. Le ministère, inquiété par ses démarches, prévint, de son côté, la Chambre par la présentation d'une loi (8 décembre) qui demandait, pour ainsi dire, un bill d'indemnité pour les signataires de l'ordonnance du 24 juillet qui maintenait, dans les points essentiels, les dispositions de cette même ordonnance, tout en les rendant plus sévères sur quelques points, et qui y ajoutait le bannissement perpétuel de la famille impériale. Le rapport, fait par la commission sur ce projet de loi, insistait néanmoins sur ce qu'on augmentât le nombre des personnes exceptées de l'amnistie qui, d'après le projet ministériel, aurait encore toujours compris huit cent cinquante individus (1) parmi lesquels il y avait des membres de la Chambre et même du ministère. Pendant les débats (2-6 janvier 1816), Decazes, abusant encore une fois du nom du roi, assura en vain que les ministres parlaient au nom de la « raison et de la sagesse, » parce qu'ils parlaient au nom du roi ; mais il n'eut aucun succès.

(1) Cf. Vaulabelle, t. IV, p. 35.

Les députés les plus zélés tonnèrent contre la pusillanimité et contre la fausse humanité du gouvernement. Le rapporteur, Corbière, maintint toutes les propositions de la commission. Richelieu demanda, à ce moment, une interruption de la séance et il revint une heure après, en annonçant à la Chambre que le roi acceptait les différentes aggravations apportées aux dispositions ministérielles, mais qu'il rejetait les catégories indiquées par la Chambre et les confiscations des biens contraires à la Constitution; car, disait-il, le roi se souvenait des sentiments de conciliation du roi martyr. Malgré cet appel fait au respect que la Chambre devait à la famille royale, les députés ne se désistaient qu'avec peine de ces deux demandes; mais, dans un de leurs amendements, ils se permirent d'être plus sévères que le roi lui-même (1) ; ils insistèrent sur ce que ceux des régicides qui avaient récidivé en entrant, pendant les Cent-Jours, au service de l'empereur, et parmi eux Fouché, fussent bannis à jamais du royaume. Pour ne pas rester en arrière d'un si grand zèle, Richelieu porta alors avec empressement la loi modifiée devant les pairs, en appelant, avec une joie qu'il ne dissimulait pas, la concorde montrée par la Chambre dans son dernier vote, un spectacle digne des plus beaux temps de la France. Les esprits impuissants les plus souples, à côté d'un Richelieu, les Decazes, les Pasquier et autres, se montrèrent également les plus grands terroristes dans cette Conven-

(1) Ce fut à cette occasion que M. de Béthisy prononça ces paroles devenues célèbres : « que la Chambre devait défendre à tout prix les boulevards de l'ancienne monarchie et que, dans le cas où le roi lui-même en détournerait les regards, elle s'écrierait comme les habitants de l'Ouest : Vive le roi *quand même!...* »

tion royaliste qui étouffa la voix d'un d'Argenson lorsqu'il rappela les scènes sanglantes du Midi, mais qui écouta, sans montrer la moindre indignation, un M. de Tringuelaque, quand il eut l'insolence de proposer qu'on assurât l'impunité à ces boucheries.

Différends provoqués par la loi électorale.

Si l'accord primitif entre la Chambre et le gouvernement commençait à s'affaiblir déjà lors des discussions sur ces lois, il se changea en brouille complète à l'occasion des débats au sujet de la loi électorale qu'on venait de présenter (18 décembre 1815) aux députés, où il ne s'agissait plus de prendre des mesures contre un ennemi commun, mais où il était question des principes du gouvernement. La loi électorale, dont la Charte avait fait espérer l'établissement, s'était toujours fait attendre depuis 1814. Les Chambres avaient été convoquées par deux ordonnances (13-21 juillet), publiées encore par Talleyrand et qui, d'après le précédent de l'acte additionnel de Napoléon, avaient modifié, dans un sens libéral, quelques articles de la Charte concernant les élections; on y avait abaissé l'âge des députés à la Chambre élective de quarante à vingt-cinq ans, et on avait élevé leur nombre du chiffre de deux cent soixante-deux à celui de quatre cent environ. Ces deux dispositions avaient été maintenues aussi dans la loi présentée dans ce moment aux Chambres; les députés n'y firent pas d'objections qui eussent pu amener la discorde. Les dispositions de la loi sur le mode d'élection causèrent plus de mécontentement. D'après elles, les réunions électorales dans les cantons, réunions qui, de plein droit, étaient formées par les soixante contribuables du canton qui étaient les plus imposés, et par certains fonctionnaires

spécialement désignés, devaient élire un certain nombre de leurs membres qui formaient ensuite les colléges électoraux des départements dans lesquels entraient encore, également de plein droit, les soixante contribuables qui payaient le plus d'impôts dans chaque département, ainsi qu'un certain nombre de fonctionnaires d'un grade supérieur, âgés de plus de trente ans et payant 300 francs d'impôts. Ensuite le roi désignait, sur les listes des colléges électoraux des départements, les électeurs définitifs dont le nombre ne devait être ni au-dessus de deux cent cinquante, ni au-dessous de cent cinquante pour chaque département, ce qui donnait pour toute la France environ dix-sept mille électeurs.

Cette organisation, qui n'était pas bien éloignée de ressembler aux projets des lois électives que l'empereur Alexandre voulait introduire en Russie, trahissait par elle-même ce que les moins fanatiques parmi les royalistes entendaient par les états et par la représentation, et l'auteur de la loi n'eut pas de scrupule à l'expliquer encore plus clairement. Ce projet avait été élaboré par Vaublanc qui, déjà vers 1790, s'était occupé de ce sujet et qui, devenu ensuite un homme de la contre-révolution, fit, dans sa loi électorale, tout simplement le contraire de ce qu'avaient ordonné les lois électorales de la Révolution. Vaublanc reprit la disposition aristocratique d'après laquelle les électeurs exerçaient leurs prérogatives électorales de plein droit, organisation qui avait été en usage aussi sous l'ancien régime à l'occasion des élections pour les états généraux et pour les assemblées des notables. Cette mesure eut tous les applaudissements d'un Roy et des hommes de son opinion qui y voyaient pour les *rotten boroughs* anglais, chose excellente à leurs yeux,

une compensation plus excellente encore. Si les anciens projets des lois électorales de Mirabeau, qui tendaient, avant tout, à assurer l'indépendance des électeurs, avaient exclu tous les fonctionnaires des affaires électorales, Vaublanc les y appelait en masse et il professa, en pleine Chambre, la thèse de Montesquieu, à savoir « que dans un gouvernement monarchique tous les pouvoirs (et, par conséquent, aussi les colléges électoraux!) devaient être subordonnés et dépendants. » Mais aussitôt ces dispositions de la loi furent combattues, dans la Chambre, sous la direction de Villèle, par l'aristocratie foncière qui, pleine de jalousie, considérait comme une action arbitraire des ministres ce que ceux-ci appelaient la subordination de tous les pouvoirs à celui du roi, et qui, avec son antagonisme naturel contre toute bureaucratie, commençait, d'une manière fort inattendue, à prendre au sérieux la Constitution et la représentation, et à montrer tout l'entêtement de députés des anciens états. Ce parti emporta de haute lutte un contre-projet qui, sous la disposition en apparence démocratique, d'après laquelle les réunions électorales dans les cantons devaient être formées par tous les citoyens âgés de vingt-cinq ans et payant 50 francs d'impôts, cachait l'intention de faire passer l'influence principale, dans les élections, des fonctionnaires aux grands propriétaires fonciers dans les provinces.

Du reste, ce désaccord aurait difficilement amené une rupture. Vaublanc, qui aurait voulu pardonner tout à ses amis, à la grande majorité de cette Chambre presque unanime et si dévouée, se serait soumis à ces modifications, et le roi lui-même l'aurait peut-être fait aussi, puisqu'on lui avait prudemment accordé le droit de

nommer, dans les colléges électoraux des départements, un dixième du nombre total des électeurs. La discorde fut provoquée par l'article 37 de la Charte où il était dit que, chaque année, la Chambre devait être renouvelée d'un cinquième de ses membres. Les ordonnances de Talleyrand du mois de juillet avaient signalé cet article, avec treize autres, comme ayant besoin d'une révision. Mais Vaublanc, ennemi de tout changement inutile, s'opposa, sans exception, à toute modification de la Charte par cette autre raison, qui était du reste complétement suffisante, à savoir, qu'avec une mauvaise Constitution, on pouvait fort bien gouverner, de même qu'avec une bonne Constitution il était possible de gouverner fort mal. C'est pourquoi il voulait maintenir aussi l'article 37, bien qu'il n'en approuvât pas le contenu. Mais c'était précisément cet article que la Chambre voulait, à tout prix, remplacer par une autre disposition d'après laquelle elle devait être intégralement renouvelée après cinq ans. En effet, ceux qui la conduisaient nourrissaient le projet très-vaste d'un rétablissement plus complet de l'ancien État, avec les anciennes provinces et avec l'ancienne influence de la noblesse et du clergé, ce qui correspondait à peu près aux projets faits à Gand par Vaublanc lui-même; la réalisation de ces plans aurait été assurée si l'on avait pu conserver, pendant cinq ans, cette Chambre si unanime. Toutes les autres considérations s'effaçaient devant ce but grandiose; on ne tenait même pas compte du roi qui considérait la proposition de la commission, relativement à un renouvellement intégral de la Chambre, comme un empiétement criminel sur la Charte et sur son initiative. Vaublanc, se trouvant dans l'embarras le plus

cruel entre le roi, ses fonctions et ses amis, fit tout pour déterminer à des concessions, ne fût-ce que pour la forme, la Chambre, la commission et les membres individuels, pendant les séances et en dehors d'elles, avant, durant et après les discussions, en leur promettant de retarder pendant cinq ans l'application de l'article 37, et même en les menaçant de dissoudre la Chambre.

Mais tout fut inutile. La Chambre voulait absolument qu'on lui assurât son règne de cinq ans, et elle se prévalait de ce qu'on n'oserait pas aller jusqu'à la dissoudre. Bien qu'à ce moment encore, Vaublanc cherchât à engager le roi à accepter même le renouvellement intégral (1), cette opposition de la Chambre était pourtant, à ses yeux, une velléité démocratique et constitutionnelle vraiment inconcevable et un aveuglement plein d'égoïsme. L'honnête Richelieu était plus profondément blessé par l'esprit de domination ambitieux de la Chambre qui, à ses yeux, semblait vouloir s'emparer de tout le gouvernement. La diplomatie attisait le mécontement du roi ; mais la Chambre des pairs qui, par sa composition, était plus en harmonie avec les membres modérés du ministère, rejeta (3 avril 1816) la loi électorale de la seconde Chambre. Déjà, deux jours après, le gouvernement alla encore une fois au-devant de cette dernière par une démarche pleine de conciliation, en lui présentant une loi provisoire qui donnait, en ce qui concernait les élections, pour le moment, force de loi aux ordonnances de juillet. Malgré la leçon qu'elle venait de recevoir, la Chambre accorda force de loi aux ordonnances, mais dans *toutes* ses dispositions, par conséquent aussi

(1) Cf. Vaublanc : *Mémoires*, t. III, p. 310.

à la révision de l'article 37 de la Charte. Du reste, elle était, à ce moment, d'autant plus affermie dans sa résistance obstinée relativement à ce sujet, que Vaublanc avoua, pendant les délibérations, que, se trouvant sur ce point en désaccord avec les ministres ses collègues, il approuvait personnellement le principe du renouvellement intégral. Cette démarche, dont on s'est beaucoup moqué, n'avait, il est vrai, en elle-même, rien d'insidieux, du moins d'après les coutumes anglaises; mais si on la compare à la condescendance continuelle de Vaublanc vis-à-vis de la Chambre, on dirait certainement que le ministre avait aussi peu que cette dernière cru à la possibilité d'une rupture complète; qu'il avait espéré plutôt voir le ministère complétement purgé, et qu'il avait compté arriver plus promptement à ce résultat en faisant cette dernière démarche. Mais tous les autres ministres accueillirent les résolutions de la Chambre comme un nouvel outrage fait au pouvoir du roi, et ils retirèrent entièrement leur loi électorale provisoire. Parmi toutes les délibérations stériles de la Chambre introuvable, au sujet des règlements électoraux, il n'y eut qu'un seul vote qui, plus tard, fut sanctionné; c'était l'approbation donnée au refus d'accorder une indemnité aux députés, mesure contraire aux anciens usages en France. Et c'était précisément la disposition la plus pernicieuse de toutes et dont Villèle prédisait, déjà à cette époque, qu'elle contenait le germe d'un système de corruption qui priverait la France de l'avantage d'une Chambre indépendante.

Sollicitude de la Chambre introuvable pour l'Église.

Si l'opposition de la Chambre, pendant les débats relatifs à la loi électorale, avait heurté les inclinations personnelles du roi et sa manière de penser, la sollicitude

libérale des députés pour l'Église semblait mettre le souverain dans l'embarras vis-à-vis de la diplomatie étrangère. En effet, cette dernière n'écoutait pas avec édification les pieuses théories sur les finances d'un Roux Laborie, aux yeux duquel aucune charge d'impôts ne présentait autant de danger que le poids de l'impiété qui accablait le pays, tant que ce dernier ne remplissait pas ses devoirs envers l'Église. Sous ce rapport, on ne doit pas passer sous silence ce fait que la position du clergé en France, surtout dans les campagnes, était la plus triste qu'on pût imaginer. A cette époque, on comptait qu'il y avait cinq mille cures sans curés et le nombre double de paroisses sans presbytères, et l'on disait que la dépense faite par l'État, pour subvenir à l'entretien de l'Église, était descendue à un chiffre infiniment plus bas que celui des 153 millions que la Constitution avait encore attribués à ce chapitre. La Chambre, dominée par les influences des congréganistes, s'efforçait avant tout de relever l'Église de cette ruine et de lui rendre, avec son ancienne richesse, aussi son ancienne autorité. Elle accorda d'abord une augmentation de 5 millions pour les appointements donnés par l'État au clergé. Elle supprima en sa faveur les pensions des prêtres qui, pendant la Révolution, s'étaient mariés et que Chateaubriand appelait « les déicides. »

Afin de rendre le clergé de nouveau propriétaire, Castelbajac proposa de rétablir son ancien droit d'acquérir toute espèce de biens meubles ou immeubles, par donation ou par des dispositions testamentaires. Pendant les débats et lors des votes au sujet de cette proposition (25 janvier 1816), on n'interdit pas même au confesseur d'accepter de tels legs au moment de la mort

du donateur; en même temps, on entendit exprimer la demande que les biens nationaux fussent restitués à l'Église. Les pairs, qui sous tous les rapports tenaient davantage compte au gouvernement de sa position fort difficile vis-à-vis des étrangers, rejetèrent ces détails, mais il acceptèrent (5 mars) le simple principe de la possession de biens de mainmorte et rétablirent un ancien mal qu'après la Révolution on avait cru détruit pour toujours. Surtout par l'inquiétude qu'elles faisaient naître, toutes ces tendances exerçaient leur influence sur les délibérations au sujet de la loi sur les finances qu'on avait présentée (23 décembre 1815) à la Chambre. Il était resté parmi les biens non vendus de l'État des forêts ayant appartenu à l'Église; en 1814, on les avait hypothéquées aux créanciers des arriérés qu'on avait trouvés lors de la première Restauration, et, suivant cette disposition, ce même gage devait être aussi attribué à l'amortissement des arriérés qui s'y étaient ajoutés pendant les Cent-Jours. Les plus violents parmi les royalistes refusèrent de reconnaître ces derniers arriérés. La Chambre demanda qu'on abolît cette disposition et qu'on payât ces créances avec des inscriptions de rentes, ce qui aurait été répudier des engagements formels, puisque la rente était alors fort mal cotée. Puisque le ministre des finances voulait qu'on reconnût la dette produite par les Cent-Jours et que toute la loi sur les finances ne cessât pas d'opérer, il dut (23 mars 1816) chercher un autre moyen pour satisfaire ces créanciers-là et leur faire une concession en ordonnant de cesser la vente de ces forêts.

Aussitôt qu'on put librement disposer de cette masse de biens et que Vaublanc, de son côté, présenta une

loi pour améliorer le sort du clergé, la Chambre saisit cette occasion pour attaquer le système d'après lequel l'état salariait le clergé, et pour proposer (24 avril) une dotation fixe de l'Église; mais la fin de la session interrompit la marche de ces délibérations. A côté de cette sollicitude pour les finances de l'Église, il y eut d'autres votes ou d'autres propositions semblables. M. de Bonald produisit, à la tribune, le contenu d'un de ses anciens ouvrages et proposa l'abolition du divorce; le nom de la religion lésée, qu'on avait invoqué, imposa silence et une loi (8 mai) effaça le titre du Code civil qui avait trait à ce sujet. Une résolution de la seconde Chambre, qui avait pour but de remplacer l'institution de l'Université par un système d'éducation qui fît de la religion la base de toute instruction et qui fît sentir « qu'il n'y avait pas de talents sans conscience, » avait été prise trop tard pour pouvoir être portée encore devant les pairs; tel fut aussi le sort d'une autre proposition d'après laquelle les curés devaient être de nouveau chargés de la tenue des registres de l'état civil. D'autres propositions innombrables trahissaient, comme celles dont nous venons de parler, le penchant de la Chambre à revenir partout aux anciennes institutions. Ce fut ainsi qu'on pria le roi de faire procéder à son sacre; qu'on désira faire prolonger le délai de payement que des lois antérieures avaient accordé aux émigrés appauvris; qu'on voulut supprimer la guillotine comme un instrument régicide et que M. Duplessis de Grénédan demanda qu'on rétablît « la potence avec tous ses priviléges! » Hommes étranges qui, avec de tels moyens, espéraient faire naître le dévouement fidèle à une dynastie, devenue étrangère au pays, et le pieux retour vers les pratiques religieuses qui n'étaient

plus familières à la nation : qui, de cette manière, voulaient créer une éducation plus morale et une législation rajeunie dans un pays où le scepticisme, l'arrogance, la violence, l'impatience ennuyée, les grands souvenirs du passé et les brillantes fantasmagories d'un grand avenir continuaient à agiter la génération actuelle pour laquelle les humiliations du présent étaient par conséquent complétement intolérables !

Disgrâce de la Chambre.

Quelle puissance cette Chambre ne possédait-elle pas au commencement de sa session, Chambre dans l'unité serrée de laquelle on distinguait à peine une minorité formée par quelques modérés sans couleur politique et sans cohérence! Et jusqu'à quel degré n'avait-elle pas, à la fin de sa session (29 avril 1816), perdu toute son influence aux yeux de presque tout le monde! Cette représentation, célébrée comme introuvable et qui avait été saluée comme une assemblée de paix, après être devenue le champ clos d'une lutte pleine d'exaspération, fut appelée, par un membre du gouvernement lui-même, la Chambre « furieuse, » et comparée, dans ces cercles, à la Convention, de même que, dans le temps, le parlement des cavaliers en Angleterre, avec ses empiétements pleins d'égoïsme, avait rappelé le Long-Parlement. Il était naturel que, jouant sur les mots, les libéraux persécutés et écrasés l'appelassent « la Chambre ardente, » c'est-à-dire le tribunal de feu ou le tribunal de l'inquisition. Mais des royalistes zélés eux-mêmes n'étaient pas satisfaits par elle, au bout du compte, parce qu'aucune de leurs grandes espérances ne s'était réalisée. Les hommes plus modérés, qui appartenaient à ce parti, étaient effrayés du zèle pour une réaction aveugle dé-

ployée par cette assemblée dont ils avaient été, du reste, fiers à cause de l'économie, de la probité consciencieuse, de l'activité et de l'attitude indépendante qu'elle avait montrées.

La *Chambre des pairs*, irritée dès le commencement même par l'hostilité maladroite de la seconde Chambre, regardait ensuite, avec jalousie, son ambition qui grandissait toujours; elle la voyait, avec des scrupules naturels à des hommes d'État, s'attaquer à la Charte, au gouvernement et aux étrangers ; de même qu'à ses témérités dans le domaine de l'Église et des finances, elle opposait toute sa désapprobation qui se déchargea en reproches formels dans son rapport final sur le budget.

La *diplomatie étrangère*, vivement intéressée dans les affaires financières, avait craint de voir surgir, à tout moment, la question des biens nationaux, et bientôt elle avait fait entendre la menace de consigner, dans ces protocoles, les exagérations des royalistes. Déjà au mois de février, lorsque les ministres, en soumettant à la Chambre un message du roi relativement aux arriérés de 1814, étaient restés dans la minorité, ils avaient délibéré avec les diplomates étrangers sur la dissolution de la Chambre.

Mais l'indignation de ces derniers arriva à son comble lorsque, après le rejet de la loi électorale, le parti ultra-royaliste résolut, dans ses réunions préparatoires, de diriger systématiquement des attaques contre le despotisme « des ministres » qu'on appelait, avec une expression empruntée aux temps de la Convention, « la faction des étrangers. »

L'exaspération que cette attitude hostile de la Chambre

faisait naître dans les *ministres* finit par devenir une haine implacable. La susceptibilité de leur amour-propre, blessé par la censure continuelle de la Chambre, était peut-être d'autant plus grande que cet amour-propre était peu fondé sur le mérite et sur des talents. Parmi tous les ministres, il n'y en avait pas un seul ayant montré le talent nécessaire pour diriger une assemblée parlementaire ; afin de couvrir leur faiblesse, ils avaient assez souvent pris, comme commissaires royaux pour soutenir leurs propositions, des hommes de l'Empire qui avaient plus d'expérience qu'eux, tels que Portalis et Pasquier. De cette manière, les ministres avaient, à leur tour, provoqué un profond mécontentement dans la Chambre puriste qui voyait avec la plus grande répugnance la présence des éléments bonapartistes dans le gouvernement. Bientôt, le ministère passait tout simplement pour le pouvoir des intérêts révolutionnaires, aux yeux de ce parti qui se vantait d'avoir arrêté la Révolution malgré le ministère, en bannissant les régicides et en empêchant la vente des forêts de l'État. Dans la Chambre, les tendances de ce parti s'étaient dessinées de plus en plus nettement ; son but avait été de mettre fin au pernicieux mélange d'hommes et de principes différents, ainsi qu'à cette « communauté de fidélité et de trahison, » et de former un ministère homogène sorti de la majorité de la Chambre.

Par cette tournure inattendue des choses, ce même parti, à la fidélité et aux sentiments constitutionnels duquel personne ne se fiait, se trouva placé au centre du principe d'un gouvernement représentatif. Au commencement de la session, lorsque Vitrolles avait essayé d'acquérir une influence passagère sur la Chambre et que,

dans un de ses ouvrages (1), il avait prêché la doctrine de la domination de la majorité et celle de la responsabilité ministérielle, la Chambre n'avait guère encore montré qu'elle avait une idée de toutes ces choses-là. Lorsque Guizot y répondit par une réplique dans le sens ministériel (2), la Chambre, qui avait acquis un sentiment plus grand de sa propre valeur, avait fait déjà de grands progrès dans l'intelligence de cette doctrine (3). Ce fut précisément cette attitude constitutionnelle qui produisit le conflit immédiat entre la Chambre ultra-royaliste et le roi. Autant l'école constitutionnelle, par laquelle la Chambre avait passé, l'avait rendue docile, dans sa position ainsi modifiée vis-à-vis de la royauté, autant elle montra, sous un autre rapport encore, une espèce de compréhension instinctive de la nature d'un libre régime politique. Quels que pussent être les motifs qui faisaient agir ses différents coryphées, cette intelligence politique aurait dû lui mériter, non-seulement la reconnaissance, mais encore l'imitation aussi bien des hommes sincèrement constitutionnels que des démocrates intelligents. A chaque occasion, la Chambre se faisait le champion du *self-government* qui était, à ses yeux, la première consé-

---

(1) *Du ministère dans le gouvernement représentatif*. 1815.

(2) *Du gouvernement représentatif et de l'état de la France*. 1816.

(3) Un royaliste aussi aveugle que le panégyriste de la Chambre introuvable, Fiévée, disait d'abord (dans son *Histoire de la session de* 1815. Paris, 1816, p. 146 et p. 98) que c'était la fin de toutes les idées françaises et le renversement de tous les principes monarchiques, si les ministres devaient faire le discours du trône et être le véritable gouvernement à la place du roi. Peu de temps après (dans son *Histoire de la session de* 1816. Paris, 1817), il défend déjà avec toute la précision possible l'idée que la royauté est un pouvoir et non pas une personne.

quence de la liberté constitutionnelle, de même qu'elle s'élevait toujours contre la centralisation, cet instrument du despotisme. Pendant les débats au sujet de la prolongation de l'assiette des impôts de 1815, qui devait s'étendre aux quatre premiers mois de 1816, la Chambre fit une attaque principale dans ce sens, attaque dirigée contre les Bourbons restaurés, par leurs propres défenseurs qui leur reprochaient hardiment leur bonapartisme. Villèle qui, en 1814, dans ses remarques adressées (Cf. t. Ier, p. 95) aux députés de la Haute-Garonne, avait appelé une Chambre élective une institution dangereuse et imprudente; ce même Villèle disait dès lors que, dans le temps, les autorités locales s'étaient toujours occupées des dépenses faites par les provinces et par les communes et qui avaient été constamment séparées des dépenses générales de l'État. Le gouvernement impérial, ajoutait-il, avait graduellement modifié et enfin aboli cette coutume jusqu'à ce qu'il fût arrivé à la démarche extrême par laquelle il avait ordonné, le 20 mars 1813, la vente de biens appartenant aux communes, lorsque, après avoir perdu l'autonomie de leur administration, les communes avaient perdu leurs biens eux-mêmes.

Le gouvernement bourbonien avait maintenu, en 1814, cette même loi et ce même système; mais la Chambre, en emportant de haute lutte le retrait de cette loi et, à sa suite, la restitution de ceux des biens communaux qui n'avaient pas encore été vendus, fit, en même temps, ressortir qu'on ne devait pas lui demander de haïr Bonaparte et d'aimer le nouveau gouvernement à cause du même système. C'était, disait-elle, se placer au même point de vue que de ressentir l'enlèvement des

biens des communes dans les campagnes aussi profondément que la famille régnante avait ressenti l'usurpation de son trône.

Si ces remarques étaient un motif de plus pour émouvoir la bile du roi, la haine de *la ville de Paris* contre la Chambre était, en même temps, excitée par cette lutte que soutenait la noblesse foncière en faveur des intérêts des provinces et contre ceux de la capitale; en faveur d'un système territorial et contre le système fiscal, ainsi que pour les administrations locales et contre la tutelle exercée par « les commis de Paris. » Cette opposition fut mise en évidence, à plusieurs reprises, lors du rejet d'une loi sur la cour des comptes, loi que la Chambre des pairs avait adoptée, ainsi qu'à l'occasion d'un projet de Hyde de Neuville qui avait proposé de retarder, pour une année, la nomination des juges par le roi. En effet, on combattit alors ces faits si monstrueux que la cour des comptes à Paris avait à examiner, tous les ans, huit millions de pièces appartenant à la comptabilité des communes provinciales, sans avoir la moindre idée de l'opportunité des dépenses, et qu'on voulait nommer dans la capitale, en si peu de temps, un aussi grand nombre de juges pour des tribunaux éloignés, sans avoir la moindre connaissance au sujet des personnes qu'on investissait de ces fonctions. A Paris, on comprenait fort bien la portée de ces attaques, et c'était là la raison bien fondée qui faisait qu'à la Bourse de Paris on parlait des députés comme de « brigands. » De l'autre côté, les provinces reconnaissaient avec beaucoup de gratitude ces mérites de la Chambre; c'est pourquoi on y reçut les députés, lors de leur retour, en leur prodiguant les honneurs et les adresses de remer-

ciements que le gouvernement jaloux eut la petitesse d'interdire.

État de choses provoqué par les lois d'exception. Action de la police.

Telles furent les dispositions du pays à l'égard de la Chambre, lorsque le roi, avec des marques frappantes de sa défaveur, fit clore la session. Ceci eut lieu à une époque où l'on pouvait déjà évaluer, d'après une période assez prolongée, quelle était l'extension prise par l'esprit de vengeance qui avait animé la Chambre au commencement de la session, quelles étaient les conséquences et quels étaient les effets des lois d'exception votées par elle. Mais, en examinant cette situation, telle qu'elle avait été créée par la législation de la Chambre, on sent bientôt jusqu'à quel point les rares bénédictions données, dans les provinces, seulement par quelques nouveaux gouvernants à certains côtés de l'attitude parlementaire de la Chambre, devaient être étouffées par les malédictions dont ceux qui étaient gouvernés accablaient tout le système indiqué par les députés. Si un homme tel que Cuvier avait approuvé et demandé ces lois d'exception, comme une guerre nécessaire faite à la guerre, déjà une année après que la Chambre avait commencé à fonctionner, même un Fiévée, appelait, avec un profond ressentiment, l'état de choses créé par elle, une lutte barbare contre la Révolution, où un poing était levé contre l'autre. En effet, à partir des premières explosions tumultueuses après les Cent-Jours, on empêchait, dans toutes les provinces et sous le gouvernement effectif des hommes des factions, toute élection intelligente, toute attitude indépendante des fonctionnaires réfléchis et toute action bien ordonnée des autorités régulières. Les comités royalistes continuaient à fonctionner partout, et, dans leur action dictée par un

esprit de persécution, ils étaient confirmés par les lois d'exception et favorisés par les inspirations de la congrégation de Paris dont ils devenaient, dans certains endroits, les instruments dociles. C'était de ces comités que partaient les délations sans nombre; c'était parmi eux que s'établit le système des séductions perfides, de ces *opérations* comme la police de Fouché-Decazes appelait, avec un terme technique à elle, ses embûches perfides. C'étaient ces comités qui imposaient les préfets au gouvernement et les maires aux préfets qui, intimidés par les comités, agissaient d'autant plus dans le même sens avec tous les autres fonctionnaires et avec les tribunaux, que les lois d'exception étaient conçues abolument dans le même esprit et exécutées de la même façon par le gouvernement.

Dans une de ses circulaires (28 mars 1816), Decazes déclara ennemis de l'État tous ceux qui se réjouissaient des embarras du gouvernement ou qui, par leurs mines ou par leurs paroles, montraient qu'ils haïssaient et méprisaient les habitants fidèles et paisibles. Il était bien naturel alors que les milliers de fonctionnaires intimidés ou incapables, qu'on avait chargés de manier ces lois, fissent l'abus le plus terrible de leur pouvoir d'arrêter, de bannir et de destituer les citoyens, parce qu'ils étaient sûrs de plaire ainsi à la fois à la multitude et au gouvernement. Quand un air de chagrin ou d'espérance suffisait pour rendre les citoyens suspects de sentiments dangereux, il ne pouvait pas y avoir de fin aux dénonciations demandées par des personnages officiels et non officiels, à l'aide de récompenses et de menaces et, à leur suite, à l'aide de la surveillance de la police, à l'aide d'amendes et de cautions infligées aux citoyens,

ainsi que par le moyen des visites domiciliaires faites de nuit et du bannissement arbitraire dans les provinces éloignées, mesures qui troublaient et qui anéantissaient les affaires et les fortunes. Jusqu'à la fin du mois d'août 1815 seulement, on évaluait à soixante-dix mille le nombre des arrestations opérées en France. Ce nombre ne semble nullement incroyable, quand on lit de quelle façon, dans la seule ville de Paris, où la persécution était moins rigoureuse que partout ailleurs, le maréchal Maison poursuivait, arrêtait et bannissait les officiers qui étaient exposés ou suspects ou même déjà destitués et, par conséquent, soustraits à sa juridiction militaire. Ce chiffre n'a rien d'étonnant, quand on voit ce même maréchal se vanter de son action énergique et illégale, dans un Mémoire qu'il adressa au roi (15 octobre 1815) avec un aperçu prouvant qu'après une activité de trois mois seulement, Maison avait ordonné l'arrestation de plusieurs centaines de militaires et qu'il en avait soumis presque vingt mille à la surveillance (1). De la même manière, les préfets de certains départements se vantaient d'avoir destitué de six à sept cents fonctionnaires; Montlivaut et Trouvé, les préfets de l'Isère et de l'Aude, seuls avaient chacun révoqué de leurs fonctions environ trois cents maires. En même temps, la jalousie, avec laquelle on regardait ceux qui avaient les places que d'autres désiraient occuper, se montra tellement active, qu'après qu'on eut purgé les bureaux déjà pendant plusieurs mois, les *purs*, placés ainsi par faveur, furent, dès lors, en seconde ligne dépossédés par des hommes *plus purs*, abus contre lequel de Serre protesta (18 mars 1816) hautement dans

(1) Cf. Vaulabelle, t. IV, p. 169.

la Chambre. De même que dans toutes ces destitutions la jalousie des partis se faisait sentir, de même on reconnaissait dans toutes les autres mesures la brutalité des fonctionnaires, l'arbitraire, la violence et les dommages causés aux citoyens, surtout aux acheteurs des biens nationaux, excès qui allaient jusqu'au pillage et jusqu'à l'incendie. En effet, bien que la sollicitude des étrangers empêchât, en France, ces barbaries extrêmes qu'on avait vues se produire pendant la restauration en Angleterre, telles que les exhumations des morts, l'exécution des régicides, le dépouillement des acheteurs des biens nationaux, pourtant le gouvernement ne faisait rien pour protéger, avec une sévérité imposante et à la façon énergique de Napoléon, cette espèce de propriété de la tentative la plus éloignée qu'on aurait pu faire pour lui porter préjudice. Au contraire, comme le pouvoir évitait de donner aucune explication sur la question de l'indemnité à accorder aux émigrés, question qui était alors en suspens, il maintenait, en même temps, les espérances et les craintes, l'incertitude de la possession ainsi que celle qui régnait dans les idées sur ce sujet. C'était ainsi que le cas pouvait se présenter qu'un maire de Blernais (Ille-et-Vilaine), pendant quatre ans, tourmentait un de ces propriétaires de biens nationaux par des vexations de police, qu'il l'injuriait personnellement, le battait et crachait sur lui; qu'enfin il le fit arrêter, qu'il lui fit mettre des menottes et qu'en dernier lieu il le déposséda de ses propriétés. Dans ce cas, les tribunaux finirent par intervenir ; mais à l'ordinaire, on ne pouvait pas obtenir justice contre de telles violences officielles , parce qu'on ne pouvait pas accuser un fonctionnaire public, sans avoir l'autorisation du Conseil d'État qu'il était

trop long de chercher et qu'on n'était pas sûr d'obtenir.

Rien que le simple récit d'un de ces cas, tel qu'il ressortait des documents officiels et rendu public par la presse, devenait un danger pour la *Bibliothèque historique* (1) qui peu à peu faisait connaître les actes et les méfaits des préfets Montlivaut et Trouvé, Chabrol (Rhône) et Tocqueville (Côte-d'Or), mais avant tout du marquis de Villeneuve (Cher) qui avait été un des commissaires les plus furibonds dans le Midi et qu'un Vaublanc lui-même n'avait accepté que parce qu'il lui avait été imposé par les princes. C'était ce même homme qui menaçait de la cour prévôtale tous les marchands forains qui ne pouvaient pas se légitimer, comme l'entendait le préfet, et qui instituait (12 juin 1816) un jury expiatoire, afin de prononcer un jugement sur les repentants qui avaient à fournir les preuves de leur royalisme dans les rangs de la garde nationale, espèce d'expiation qui se répandit, comme une épidémie, dans plusieurs villes. En effet, dans cette guerre contre tous les non-légitimistes, les bonapartistes et les révolutionnaires, le ridicule se mêlait partout aux atrocités. Absolument comme dans les États de l'Église, en France aussi on sévissait, avec une fureur puérile, contre les noms révolutionnaires donnés aux rues et aux places; et même les pommes de terre, qui s'étaient répandues en France à la même époque que la Révolution, avaient à lutter contre l'aversion des royalistes.

---

(1) Par Chevallier et Raynaud; cet ouvrage est la source principale pour toute description de l'état des choses à cette époque, comme il l'a été pour la nôtre.

A Orléans, le baron Talleyrand fit brûler (février) un portrait de Napoléon de grandeur naturelle et peint par Gérard, avec d'autres reliques impériales, dans une procession solennelle de tous les fonctionnaires; puis il fit jeter les cendres à l'eau, au milieu des imprécations dont la foule accablait « Bonaparte, cet ogre. » Le président de l'Aude imita cet auto-da-fé qu'il rendit encore plus piquant en faisant brûler, en même temps, un aigle vivant. De fortes peines correctionnelles frappaient, dans telle ville, un pauvre capitaine qui portait sur sa vieille redingote un seul vieux bouton impérial et, dans telle autre ville, un autre capitaine qui appelait son cheval *cosaque* et offensait ainsi les restaurateurs du gouvernement légitime. Lorsque P.-L. Courrier, avec ce ton si simple qui, comme ces procédés eux-mêmes, fait naître une impression tenant le milieu entre l'indignation et l'envie de rire, décrivait d'une manière saisissante la réaction telle qu'elle se montrait dans un petit village de la Touraine, pays éloigné du grand mouvement des affaires, et qu'il dépeignait, en même temps, la situation de toute la France (1), il terminait son exposé de cette situation vraiment fabuleuse en France par cette simple morale : « Dieu veuille que les hommes qu'on accuse de calomnie ne trouvent pas l'occasion d'agir ! » Dans ce tableau il dépeignait d'une manière frappante les malheurs qui accablaient les familles et les communes; l'esprit de vengeance qui animait des hommes jusqu'alors très-inoffensifs, ainsi que l'état de toute la population, divisée en *sujets bons et mauvais*, dont les derniers étaient ceux « qui déplaisaient aux gens commandant les gendarmes. »

(1) Dans sa fameuse *Pétition aux Chambres*. Décembre 1816.

Les missions ecclésiastiques.

Aucune conquête de la révolution ne fut attaquée par aucun parti avec autant de zèle que les idées léguées par le dix-huitième siècle le furent par le clergé qui combattait la littérature révolutionnaire, toute liberté de l'esprit et de l'enseignement, ainsi que celle de la conscience et des cultes. Sous ce rapport, la Restauration bourbonienne forme un contraste étrange avec celle des Stuarts en Angleterre. En effet, tandis que, dans ce dernier pays, elle était devenue épicurienne, comme Charles II l'était après son retour, en France elle se faisait bigote, comme le comte d'Artois feignait de l'être. Elle introduisait, en Angleterre, le scepticisme dans la haute société et en France la cagoterie, et dans la philosophie anglaise précisément ce même sensualisme que les Bonald et les de Maistre combattaient en France. Dans la poésie et dans l'art anglais, la restauration avait fait entrer cette frivolité à laquelle les jeunes talents de l'autre côté de la Manche, les Lamartine et les Hugo, s'opposaient alors avec une piété édifiante. Dans l'un de ces deux pays, elle prêcha le despotisme par la bouche de ce Hobbes qui était, en même temps, l'adversaire de tout clergé et de toute hiérarchie, tandis que, dans l'autre pays, Lamennais, avec ses tendances ultra-cléricales, exagérait encore la doctrine de l'obéissance passive. En Angleterre, l'hypocrisie d'une fausse dévotion avait été une marque caractéristique de cette révolution pendant laquelle les puritains avaient sévi contre les jeux les plus innocents, contre les théâtres et les danses, tandis qu'en France elle était l'attribut particulier de la Restauration, et elle y était soutenue par les congréganistes et les missionnaires.

Déjà en 1815, ce système de l'obscurantisme clérical avait commencé à se répandre dans toute la France avec la même précipitation extrême, comme si les cléricaux et les royalistes ne croyaient pas eux-mêmes à leur avenir, et comme s'il ne s'agissait pour eux que d'exploiter, dans le domaine de l'Église ainsi que dans celui de la politique, une courte possession provisoire avec autant d'avidité que possible. Mais, surtout depuis les négociations relatives au concordat, on voyait s'entasser les faits et les indices qui prouvaient que les ecclésiastiques ne se contentaient pas seulement d'étendre de plus en plus leur influence dans leur propre sphère, qu'ils voulaient enlever à l'Université toute action sur l'instruction publique et qu'ils essayaient d'effacer les lycées par les séminaires; mais encore qu'ils dominaient la vie politique et la vie sociale; qu'ils mettaient en avant les distinctions entre les bons et les mauvais citoyens, entre les différents chrétiens, entre les mariages et entre les propriétés; qu'ils consentaient à se mettre au service de la police temporelle comme ses instruments et comme dénonciateurs, et que, par leur police cléricale, ils soutenaient celle de l'État pour établir, conjointement avec elle, un terrorisme reposant sur la même action arbitraire de ses acolytes. Dans certains endroits, on élevait des plaintes, quand, malgré la loi et malgré les avertissements, un prêtre percevait des redevances curiales en nature; quand un chapitre forçait, par intimidation, ce qu'on appelait les prêtres constitutionnels à quitter leurs places, ou quand un évêque s'attaquait au mariage civil par des défenses ou par le ban de l'Église. Le refus des sacrements, surtout celui de la sépulture et des messes pour le repos de l'âme, refus motivé par une vie étran-

gère aux pratiques de l'Église, par le suicide, par une mort causée par un duel, par la possession de biens nationaux, était tellement à l'ordre du jour dans toute la France, qu'on finit par ne plus y faire attention. Mais les missions étaient le moyen principal dont on voulait se servir pour faire renaître la vie conforme aux pratiques de l'Église, vie telle qu'elle n'existait plus, et pour ramener la population vers les idées et vers les coutumes dont il avait été jusqu'alors de bon ton de se moquer. Deux fanatiques remuants, les abbés de Rauzan et Forbin-Janson conçurent la pensée d'employer à la mission intérieure la Société des Missions françaises qui, depuis longtemps, n'avait pas pu se consacrer à ses travaux dans les pays étrangers. La congrégation appuya cette entreprise.

Ce fut dans l'Ouest, à Angers d'abord, que les nouveaux missionnaires commencèrent (mars 1816) leur action miraculeuse. Partout où ils allaient, ils apportaient avec eux un pouvoir spirituel intermédiaire devant lequel s'effaçaient toutes les autorités séculières. Les théâtres se fermaient ; la populace, dont l'ignorance se montrait comme un instrument merveilleux pour la propagation de la superstition, était toujours saisie par un délire religieux qui entraînait les gens les plus tranquilles, qui ébranlait les adversaires, qui jetait d'abord dans une espèce de langueur et qui finit ensuite par anéantir les perturbateurs les plus impies, quand, *avant* la mission, ils s'étaient démenés comme des furieux. A la place des arbres de la liberté, on dressait des croix immenses ; le peuple se soumettait aux pénitences imposées par l'Église pour expier les crimes de la Révolution, peut-être bien aussi pour tous les autres torts commis depuis vingt-cinq

ans; on affluait vers le confessionnal et vers l'autel, et l'on montrait au doigt ceux « qui ne gagnaient pas leur mission. » Il était de toute nécessité de sacrifier en même temps son cœur à Jésus; on pouvait en acheter de trois sortes, commerce qui, à côté de la vente d'autres reliques, rapportait d'immenses sommes d'argent. On ne dédaignait aucun moyen pour attiser avec art cette passion religieuse : des processions pleines de pompe éblouissaient les sens; des jeunes filles choisies et parées chantaient des cantiques de mission sur des airs révolutionnaires, pendant qu'on brûlait les œuvres de Rousseau et de Voltaire. Afin de faire impression sur les femmes, on appelait des jeunes gens élégants pour prêcher, tandis que, pour les grandes masses, on faisait venir quelque *hercule*, comme on appelait M. de Desmares à Clermont. Tous les hommes instruits et ceux qui réfléchissaient étaient saisis d'une indignation morale, en voyant cet étalage d'une ostentation hypocrite qui semait la discorde dans les communes et dans les familles; ils éprouvaient un profond ressentiment, en assistant à ces désordres, provoqués par les sectes religieuses et qui se mêlaient aux désordres causés par les partis politiques, en leur donnant ainsi une plus grande intensité, tandis que le gouvernement ne faisait rien pour s'y opposer; ils rougissaient de honte, en étant témoins de ce passage brusque d'une légèreté frivole à une fureur bigote, dans ce peuple dont la double nature et l'instruction inégale ne se montrèrent jamais sous un jour plus repoussant que pendant ces fêtes.

Persécutions judiciaires.

A côté de ces systèmes d'intimidation et de contrition, mis en pratique par la police et le clergé, il y avait ensuite

les persécutions judiciaires formant la suite et la seconde période de cette justice populaire et tumultueuse qui avait sévi au midi de la France ; pendant plus d'une année, les colonnes des journaux étaient remplies de comptes rendus des procès politiques. On aurait dû croire qu'il était complétement impossible que des fonctionnaires quelconques d'un rang inférieur fussent poursuivis à cause de crimes politiques, commis à une époque antérieure. En effet, on avait publié successivement trois décrets d'amnistie qui ne laissaient pas subsister la moindre équivoque à cet égard : la proclamation de Cambrai n'avait excepté du pardon général que ceux des instigateurs des Cent-Jours qui avaient agi avant le 23 mars ; ensuite il y avait eu l'ordonnance du 24 juillet 1815 et, en dernier lieu, une loi, en date du 12 janvier 1816, qui avait promis l'impunité complète à tous ceux qui, d'une manière directe ou indirecte, avaient pris part à la révolte de Bonaparte. Néanmoins, on entendait parler encore, pendant de longs mois après la publication de la dernière loi sur l'amnistie, de condamnations et d'exécutions dont le plus grand nombre n'étaient motivées que par le crime d'avoir pris part, pendant ces jours-là, à des mêlées dans lesquelles les royalistes avaient eu le dessous. Des cas semblables s'étaient présentés (mai-septembre 1816) surtout à la Lude (Sarthe), à Montpellier et à Nîmes. En effet, ce fut surtout dans le Midi que les suites de la réaction sanglante de 1815 se firent sentir encore pendant plusieurs années. Dans le département de Vaucluse, les royalistes commettaient les crimes les plus notoires avec une impunité complète. Un certain Roland et deux frères Astier s'étaient rendus coupables de meurtres, sans qu'on pût obtenir qu'ils fussent poursuivis par les tribunaux. Un homme,

du nom de Jambon, qui avait été convaincu de fausses accusations, mais qui dénonçait toujours ses ennemis personnels, qui les faisait condamner et se repaissait ensuite des souffrances qu'ils avaient à endurer dans la prison, un tel homme restait pendant des années entières en complète liberté. Il était de notoriété publique que les assises du département n'osaient pas condamner de telles gens pour les crimes les mieux prouvés. La population paisible du département de l'Aude avait été tout à fait fanatisée par un comité de royalistes dont le préfet, Trouvé, renégat impérialiste, avait dû se faire l'instrument aveugle. Ce fut là que la population de Carcassonne demanda, à plusieurs reprises, la mort du curé Auruscy de Fitou, parce que, du haut de la chaire, il avait tranquillisé ses ouailles relativement aux bruits qui couraient sur la reprise des biens nationaux vendus; il ne fut arraché deux fois à la mort que grâce à la prudence extraordinaire et à la présence d'esprit de son défenseur. Ce fut là encore que le chirurgien Baux de Salles, jeté en prison par suite d'une accusation futile, puis entraîné, pendant sa captivité, par un agent dans une prétendue conspiration, fut exécuté avec deux autres personnes ; à cette occasion, on dressa l'échafaud avant que la sentence fût prononcée.

Ces événements, qui eurent lieu dans des couches inférieures de la société, sont moins connus que la longue série de procès militaires intentés à des officiers supérieurs et venant à la suite de la condamnation de Ney. Ils appartiennent aussi presque tous à cette catégorie d'actes de vengeance infâmes, puisque les accusés se trouvaient tous à couvert, en vertu des différents décrets d'amnistie. Les premiers de ces procès (mars-avril 1816) eu-

rent une issue moins rigoureuse. Les deux compagnons de Napoléon dans l'île d'Elbe, Drouet et Cambronne, furent acquittés comme ayant été au service d'un prince étranger et comme n'étant pas les sujets du roi. On commua, en les adoucissant, les peines prononcées contre le colonel Boyer de Peireleau, condamné à mort pour avoir arboré le drapeau impérial à la Guadeloupe ; contre le général Debelle qui s'était opposé au duc d'Angoulême, et contre le général Travot qui avait empêché la Vendée de se lever. Mais, à partir du mois de mai, on agit avec plus de rigueur. Le général Chartran, qui, le 3 avril seulement, avait rétabli le gouvernement impérial à Toulouse, fut condamné (9 mai 1816) à Lille ; le général Mouton-Duvernet, le seul de tous ceux dont les noms s'étaient trouvés sur la première liste de l'ordonnance du 24 juillet, fut condamné à Lyon (19 juillet), bien que, dans le procès, on ne fournît aucune preuve démontrant qu'il avait agi avant le 23 mars : tous les deux généraux furent fusillés, après qu'on eut refusé de leur faire grâce. De la même manière, on exécuta, vers cette époque, des jugements plus rigoureux contre les généraux Gruyer, Radet et Bonnaire, ainsi que contre le lieutenant Mietton ; un certain nombre d'officiers en fuite furent condamnés à mort (mai-novembre), tels que : Lefebvre-Desnouettes, Rigaud, Gilly, Drouet d'Erlon, les deux Lallemand, Clausel, Breyer et Ameilh. Comment, avec ces excitations incessantes, peut-on s'étonner que, parmi ceux des ennemis des Bourbons qui appartenaient aux bonapartistes, que dans ces fils ambitieux d'une grande époque si riche en hauts faits, le germe de la vengeance et de la révolte qu'on y avait déposé, prît de nouveau secrètement racine, et qu'à la première occasion où l'on

pouvait espérer des succès, cette dynastie, qui avait jeté la terreur et l'exaspération dans tant de familles, trouvât si peu de bras prêts à la défendre et tant d'autres tout prêts à la renverser !

Paul Didier.

La sévérité plus rigoureuse déployée, depuis le milieu du mois de mai, dans l'exécution des jugements rendus par les conseils de guerre, avait été déjà la conséquence d'un soulèvement tenté contre les Bourbons ; il avait manqué, mais c'était le premier prélude éloigné du coup de 1830. Déjà, au mois de janvier 1816, il s'était répandu, à Lyon, des bruits annonçant l'explosion d'un mouvement populaire pour un jour de ce mois dont on indiquait la date ; il y avait eu des délibérations chez un fabricant du nom de Rosset, bonapartiste décidé qui, avec quelques autres, fut condamné à des peines très-fortes, comme ayant pris part à une conspiration préparée d'avance en faveur de « l'indépendance nationale. » L'âme de ces réunions avait été un certain Paul Didier (1), né à Upin (Drôme), âgé de cinquante-huit ans ; dans sa jeunesse, il s'était montré révolutionnaire zélé, puis il avait déployé autant de zèle pour la cause des royalistes ; il avait offert de défendre Louis XVI, et il avait ensuite pris part à la révolte de la ville de Lyon contre la Convention. Plus tard, il était devenu admirateur tout aussi ardent de l'empereur qui nomma l'ancien avocat (1805) professeur de l'École de droit à Grenoble. Dans cette ville, il s'était laissé entraîner par la manie de cette époque de se lancer dans des entreprises pour satisfaire la cupidité et l'ambition, et

(1) Cf. *Paul Didier. Histoire de la conspiration de* 1816, par Auguste Decoin.

il s'était entièrement occupé de projets étranges relativement à la construction de routes et de canaux, projets qui lui avaient coûté toute sa fortune. Depuis ce temps, il avait guetté l'occasion favorable pour retirer des avantages des changements dans les affaires politiques. En 1814, il écrivait un ouvrage en faveur des Bourbons dont il reçut une petite place qui cependant ne le satisfit pas. Pendant les Cent-Jours, on le vit se rallier aux orléanistes, dans l'intérêt desquels il sonda, après la bataille de Waterloo, le général Excelmans pour savoir ce que celui-ci pensait d'un soulèvement national. Plus tard, cet homme inquiet et désespéré s'aigrit en voyant quel était le système de vengeance suivi par les Bourbons.

Après l'ouverture de la Chambre introuvable, on apprit que, dans la Chambre des pairs, le duc d'Orléans avait, à deux reprises, fait de l'opposition au comte d'Artois ; les amis du duc insistèrent auprès de lui, afin qu'il fît publier ce qu'il avait dit à cette occasion, et on lui proposa Didier pour qu'il le chargeât de cette affaire. La police eut vent de cette brochure et en prévint l'impression. Le duc d'Orléans reçut ordre de se rendre en Angleterre d'où on ne lui permit de revenir qu'au commencement de l'année 1817. Après cette affaire, Didier s'était rendu à Lyon où il éblouit Rosset par ce qu'il lui dit d'une conspiration orléaniste qui, selon lui, était fortement appuyée dans l'intérieur du royaume et à l'étranger, de l'existence de laquelle il finit par se persuader lui-même et pour laquelle il déploya, avec une habileté et une persévérance fort grandes, une activité qui semble extraordinaire, quand on pense qu'il y travaillait seul et dans une époque aussi défavorable. Il s'était soustrait aux recherches de la police à Lyon et il s'était rendu dans le Dauphiné ;

il y alla voir, dans les campagnes, tous les mécontents et les détermina à se joindre à lui. Il enlaça dans ses filets un certain nombre d'officiers mis à la demi-solde; il travailla les soldats en congé et forma, dans toutes les directions, des centres étendant leur influence à plusieurs lieues à la ronde d'où l'on devait tenter un mouvement des campagnards contre Grenoble; en effet, le nom de cette ville et le rôle qu'elle avait joué pendant les Cent-Jours semblaient en faire un centre très-favorable pour un nouveau soulèvement.

Après trois mois de préparatifs que rien n'était venu troubler, on fixa le 4 mai pour ce coup de main qu'on voulait tenter contre Grenoble; on devait commencer par arrêter le général Donnadieu qui avait été blessé par l'empereur et qui était, par conséquent, tout à fait dévoué aux Bourbons. La veille, le préfet, comte Montlivaut, reçut des dénonciations à ce sujet, et, dans la soirée du 4 mai, le général Donnadieu lui-même arrêta, par un hasard fort étrange, le lieutenant Arribert, c'est-à-dire précisément le même officier qui avait dû s'assurer de la personne du général. Lorsque les premiers paysans approchèrent de la ville, une salve, tirée par les troupes sous les ordres du colonel Vautré, suffit pour les mettre en fuite. Toute cette affaire coûta la vie à six des campagnards révoltés. Mais le rapport du commandant militaire Donnadieu annonça à Paris que « les cadavres des ennemis du roi couvraient *tous les chemins* à une lieue à la ronde autour de Grenoble. » Dans un autre rapport, Vautré parlait de cette insurrection et de ses propres exploits dans les villages désarmés sans résistance, comme d'un fait héroïque méritant des triomphes. A la première nouvelle de cette révolte annoncée par le télégraphe, le

ministre de la police, Decazes, montra qu'il ne voulait, à aucun prix, permettre aux royalistes les plus exaltés de le surpasser en zèle pour la cause du roi. Dans la réponse (7 mai) qu'il envoya par le télégraphe à Grenoble, il proclama l'état de siége dans le département de l'Isère, et il donna aux autorités « un pouvoir discrétionnaire, » en invitant, en même temps, les préfets des quinze départements les plus voisins à se revêtir, au moindre indice d'un mouvement, de la même autorité et à ordonner la même mesure. Suivant ces instructions, Donnadieu promit à celui qui lui livrerait Didier la somme de 3,000 francs, que Decazes éleva au chiffre de 20,000 francs; en même temps, le général menaça de faire fusiller ceux qui cacheraient le coupable, comme il voulait punir de mort et de la démolition de leurs maisons tous ceux qui ne dénonceraient pas les autres complices.

En même temps, le colonel Vautré, en sa qualité de président du conseil de guerre qui remplaçait la Cour prévôtale, commença (9 mai) une procédure vraiment barbare à l'égard de trente personnes arrêtées au hasard pendant la soirée du 4 mai ; elle ne consistait presque que dans un appel nominal des prisonniers, procédé qui coupait court à toute défense et enlevait toute possibilité d'un recours qui n'était pourtant défendu que devant les cours prévôtales. Un des juges, Benoît, réussit à peine à sauver de ce nombre cinq personnes tout à fait innocentes; pour cinq autres individus saisis sans armes, et nullement convaincus d'un crime, il ne put obtenir autre chose que de les faire recommander à la grâce du roi. M. Decazes n'ayant aucune connaissance de l'affaire, et simplement pour prévenir le reproche d'une molle indulgence, fit refuser la grâce par le télégraphe, et l'on fusilla (10-16 mai) vingt-

deux de ces malheureux parmi lesquels il y avait des jeunes gens de seize à vingt ans. On aurait dit qu'il s'agissait de ne pas épargner même les atrocités des fameuses « assises sanglantes » de la restauration anglaise à celle qui ramenait les Bourbons en France (1). D'après les indices que lui avaient fournis les projets de Lyon, Decazes croyait être sur les traces d'une vaste conspiration dont le centre était le duc d'Orléans; les recherches qu'il faisait faire à Paris ne menaient à rien ; il devait donc attacher d'autant plus de valeur à l'arrestation de Didier. Celui-ci s'était échappé en Savoie ; trahi par ses compagnons eux-mêmes, il fut livré aux autorités françaises et exécuté (10 juin), sans avoir fait d'aveux ; il fit seulement conseiller au roi d'éloigner du royaume, aussi promptement que possible, le duc d'Orléans et Talleyrand (2).

Au moment où il annonçait la nouvelle des troubles de Grenoble, le *Moniteur* eut à faire connaître (11 mai) encore la découverte d'une seconde conspiration *des patriotes* à Paris, formée par des hommes tout à fait dépourvus de ressources et appartenant à la classe la plus basse du peuple, conspiration dont la police, disait-on, avait eu constamment entre les mains tous les fils. » Trois pauvres ouvriers, Plaignier, Carbonneau et Tolleron s'étaient plu

(1) Bérenger (*De l'administration de la justice criminelle en France*, 1818) a consacré un chapitre particulier à ces « meurtres judiciaires » sur lesquels il prononce un jugement terrible.

(2) Lorsque les faibles projets de Didier, qui alors avaient échoué, étaient devenus forts, en 1830, et avaient réussi, les Decazes, les Donnadieu, les Vautré étaient parmi les premiers qui embrassèrent la cause du duc d'Orléans, et le hasard voulut même que l'un d'entre eux se présenta comme solliciteur devant un fils de Didier qui était alors secrétaire général au Ministère de l'intérieur. Cf. Vaulabelle, t. IV, p. 165.

à jouer d'une manière futile avec des pensées de révolte, avec des signes et des proclamations révolutionnaires ; un agent de police destitué, du nom de Scheltein, assistait à leurs délibérations stériles où il essayait en vain de les stimuler à en venir à des actes. Sur sa dénonciation, on arrêta (26 avril) vingt-huit des initiés. Pendant le procès, les accusés demandaient en vain d'être confrontés avec Scheltein, qui, sous un autre nom, entra de nouveau au service de la police. Les trois meneurs, que nous venons de nommer, furent exécutés (27 avril) comme des parricides. Parmi eux, Tolleron avait déposé que, depuis sa jeunesse, à l'école et à la maison, il n'avait entendu prêcher que la haine des Bourbons, et qu'en voyant la facilité avec laquelle, depuis vingt ans, vingt changements dans l'État avaient pu s'accomplir, il avait cru qu'il n'y avait pas de mal à être préparé à une nouvelle révolution. Un pauvre homme tout isolé pouvait-il parler avec plus de force, pour se disculper, qu'en en appelant ainsi à un état de choses qu'il n'avait pas amené et qui avait trop de puissance pour que les individus pussent s'y soustraire? Et pouvait-on exhorter la dynastie régnante, à la fois avec plus de naïveté et avec plus d'éloquence, à implanter l'amour au lieu de la haine dans les cœurs de ses sujets qui, comme dans un air corrompu, respiraient les miasmes mortels de la révolte ?

Decazes.

Après tous ces événements, le ministre de la police, Decazes, commença à jouer un rôle prépondérant dans le gouvernement et à exercer une grande influence sur les destinées de la France. Recommandé par le baron Louis (juillet 1815), pour le poste de préfet de police, il avait eu, dès le commencement, accès auprès de la personne

du roi, à l'occasion d'un bruit au sujet d'une tentative d'empoisonnement qui aurait été faite contre l'empereur Alexandre, bruit dont il démontra la futilité. Ensuite, comme nous l'avons vu plus haut, il avait aidé à miner la position de Fouché, et il était devenu son successeur. Étant à un âge où il pouvait facilement montrer de la souplesse et de la docilité ; bien supérieur, par son habileté et par son intelligence, à tout l'entourage du roi, il avait su profiter de l'accès qu'il s'était ouvert auprès du monarque, en exploitant tous les avantages de sa position dans la police dont le roi aimait les révélations et les piquants secrets. Il joignait à tous les avantages de ses manières séduisantes, par lesquelles il savait mettre à profit les vanités du roi, toute la souplesse d'un adulateur qui écoutait les anecdotes du prince en auditeur désireux de s'instruire, et qui s'inclinait devant la sagesse du monarque bel esprit en élève docile. En même temps, il possédait toute l'habileté d'un courtisan achevé qui, différant en cela entièrement de Fouché, savait faire croire au roi, quand il lui soumettait ses projets relatifs aux affaires, que lui, le monarque, était le conseiller, l'arbitre suprême et le maître. A l'aide de tous ces tours d'adresse, Decazes était devenu tout à coup un nouveau favori de Louis XVIII dont la nature faible et indécise avait toujours besoin d'appuis de ce genre. Bientôt, dans ses lettres et dans ses communications de tous les jours, le roi se livra à cet homme dévoué avec cet abandon qui le mettait, à son tour, dans la dépendance de ses propres créatures; il avait agi de la même façon avec Blacas et avec d'Avaray, mais Decazes avait sur eux l'avantage de ne pas être mal élevé et arrogant comme eux.

Au commencement de sa carrière, le ministre favori

du roi vivait aussi en paix avec les partisans du comte d'Artois; c'est pourquoi il était, de son côté, entouré d'une foule nombreuse de flatteurs et de gens qui lui faisaient la cour. Mais, bientôt il excita la jalousie de tous ces hommes, par l'influence de plus en plus exclusive, exercée par lui sur le roi; ce prince disant de lui qu'il voulait l'élever à une telle hauteur que les plus grands devraient lui porter envie; effectivement, dans l'espace de quelques années, le roi nomma Decazes comte, pair et duc. Dès le moment où le roi montra une défaveur marquée aux royalistes, son favori, qui était devenu son *alter ego*, en fut rendu responsable, et aussitôt la haine et les persécutions de ce parti jaloux commencèrent à se tourner contre lui. Dans ce fait que Decazes était venu du camp de Bonaparte, où il avait su se faire beaucoup d'amis pendant qu'il avait été au service de la mère de l'empereur et à la cour du roi de Hollande, les royalistes trouvaient des occasions suffisantes pour calomnier la personne du ministre, et ils ne reculaient même pas devant les soupçons les plus ignobles qu'ils faisaient planer sur lui. Les royalistes et les libéraux en France ont été toujours d'accord pour lui attribuer le système infâme des provocations de la police comme lui ayant servi, pendant son administration, de moyen pour se rendre important et indispensable. Et même, relativement à la position politique de Decazes, il avait été toujours de l'intérêt et conforme aux vues et aux principes des deux partis extrêmes en France de représenter le ministre comme balançant d'une manière téméraire entre le jacobinisme et l'ultra-royalisme. En effet, d'abord sa conduite dans l'affaire de Grenoble, ensuite les démarches faites par lui, immédiatement après, contre la Chambre introuvable, semblaient donner, aux uns

comme aux autres, le droit de l'accuser d'abord de l'une et ensuite de l'autre tendance.

Mais les libéraux étaient encore forcés de retenir leur blâme pour le moment. Les soupçons, au contraire, que faisaient planer sur lui les royalistes qui représentaient Decazes, cet objet de leurs jalousies, comme le principe déguisé de la révolution, se donnaient de plus en plus libre carrière dans des brochures, dans des couplets et dans des caricatures. Le parvenu arrogant avait peut-être personnellement blessé quelques-uns de ses ennemis atrabilaires; ainsi on disait qu'il éprouvait du plaisir à prouver la basse extraction de Villèle. La jalousie envieuse, qui régnait entre lui et Vaublanc, arrivait à une violence sur laquelle il ne pouvait pas y avoir de doute. Tous les efforts de ce factotum du pavillon Marsan n'avaient qu'un seul but, c'est-à-dire de former et de diriger un ministère composé de royalistes purs. L'aveuglement de sa vanité l'amena à tenter l'entreprise périlleuse de s'appuyer, dans ce but, sur la Chambre introuvable et de se mettre en opposition à la fois avec les étrangers, avec le roi, avec le favori du monarque et avec les autres ministres. Au milieu de ses amis, Vaublanc allait jusqu'à faire planer des soupçons sur la fidélité de Decazes et jusqu'à leur faire attendre la prochaine dénonciation de sa trahison. Puis il rompit avec tous les autres ministres, en se séparant publiquement d'eux dans la question relative au renouvellement intégral de la Chambre.

En même temps que Vaublanc fit cette démarche, il adressa au roi un Mémoire dans lequel il indiqua, d'une manière plus précise, ses projets ainsi que le but qu'il poursuivait. Il y demandait une marche plus logique du gouvernement et une union plus étroite avec la majorité

de cette même Chambre qui avait inquiété les étrangers par l'habileté financière avec laquelle elle mettait en péril le crédit du pays, et qui, par tant de choses, mais surtout par sa fine protestation exprimée dans le « quand même » de M. de Béthisy, avait personnellement irrité le roi.

A cette époque, le parti ultra-royaliste prépara encore une autre mine qui semblait devoir faire explosion à la session prochaine, quand la Chambre introuvable reprendrait ses séances; nous voulons parler du livre de Chateaubriand intitulé : *La monarchie selon la Charte.* Déjà au commencement de la Restauration, Vaublanc avait voulu donner à l'auteur une place de ministre, mais il n'avait pu vaincre l'antipathie du roi, ce classique trivial, contre le romantique plein de génie. Exclu de la pratique des affaires, Chateaubriand exposa dès lors la théorie des royalistes, théorie qui se transforma en une série d'attaques méthodiques, entreprises, à tous les points de vue possibles, contre toutes les attitudes et contre toutes les positions du ministère. Au point de vue national, on attaqua l'aveu honteux du ministère de se laisser influencer par les étrangers; quant aux principes constitutionnels, on lui reprocha l'hérésie de vouloir régner avec une minorité; sous le rapport politique, c'est-à-dire relativement aux partis, on accusa sa sincérité et sa fidélité, puisqu'il favorisait les *hommes* et les choses de la Révolution, en même temps qu'il gouvernait d'après les principes de l'absolutisme et à l'aide de la police; et enfin, au point de vue personnel, on incrimina l'existence inutile et nuisible d'un ministère de la police, engeance du marais révolutionnaire et produit de l'accouplement de l'anarchie et du despotisme. A côté de ces attaques, Chateaubriand présenta son système à lui, qu'il tenait tout prêt pour le choix

du monarque, en même temps qu'il mettait sa personne à la disposition du souverain; il voulait, disait-il, « la religion, la Charte, les honnêtes gens, les *choses* politiques de la Révolution sans les hommes. » Pour qu'il n'y eût pas le moindre doute sur les hommes qui devaient remplacer ces derniers, Chateaubriand accentuait partout la nécessité de mettre à la tête d'un État représentatif les hommes les plus capables et de « créer une hérédité d'esprits et de talents; » ce qui voulait dire qu'il fallait attirer dans le gouvernement les gens qui (comme lui) possédaient, même en dehors de la politique, une puissance (dans la littérature) et qui étaient (1) les véritables souverains-nés, parce que, disait-il, « la souveraineté absolue ne réside ni dans le peuple ni dans le roi, mais, au contraire, en Dieu et dans le génie, ce délégué de Dieu. »

L'ordonnance du 5 septembre 1816.

Mais pendant que ce livre était encore en voie de préparation, Decazes avait montré assez de prudence, d'habileté et d'activité pour prévenir, par une attaque également méthodique et tenue complétement secrète, ces coups qu'on préparait et qu'on porta aux personnes et au système du gouvernement. Immédiatement après la clôture de la Chambre, on commença ces opérations en éloignant Vaublanc du ministère (7 mai 1816); on n'eut pas de difficulté à convaincre même le duc de Richelieu de la nécessité de cette mesure. En même temps que Vaublanc (remplacé par d'Ambray), sortirent du gouvernement Barbé-Marbois et son secrétaire Guizot, bien que ce dernier eût montré un très-grand zèle, lorsqu'on avait purgé les tribunaux et qu'on avait institué

---

(1) D'après un passage naïf dans son *Congrès de Vérone*.

les Cours prévôtales. Le ministère était devenu ainsi plus homogène et plus conforme aux tendances du premier ministre ; en effet, Lainé, qui avait montré le plus de fidélité pendant les Cent-Jours et qui remplaça Vaublanc, était en hostilité ouverte avec la Chambre introuvable et passait aux yeux des royalistes pour un adversaire, « bien que ses intentions fussent pures. » Il était le confident du duc de Richelieu ; il était, comme lui, un homme intègre et peu courtisan : aimant la liberté, mais intimidé par la révolution ; rempli de bons sentiments, mais dépourvu de toute énergie ; se laissant aisément décourager par les difficultés ; devenant, comme le duc, facilement le jouet d'impressions changeantes et étant l'ennemi de l'ancien système gouvernemental, sans être cependant l'ami du nouveau régime constitutionnel.

Mais Decazes ne s'arrêta pas à cette satisfaction personnelle ; il fallait frapper le parti ennemi en même temps que son chef, et pour pouvoir le faire il n'y avait pas d'autre moyen que de dissoudre la Chambre. Lainé et Richelieu reculèrent devant cette entreprise hardie, lorsqu'on leur en fit les premières ouvertures. Exécutée dans ces temps de conspirations, cette mesure semblait devoir justifier les sombres soupçons que les royalistes faisaient planer sur les sentiments du ministère. Decazes, de son côté, s'appuyant sur le zèle qu'il venait de montrer pour la cause du roi, précisément pendant cette époque de conspirations, crut pouvoir risquer une attaque contre les ultra-royalistes. Afin de gagner ses collègues peureux, les autres ministres, il fit d'abord un appel à trois hommes d'État impériaux, Barante, Molé et Pasquier, dont il voulait s'assurer l'assistance et qui, malgré tout leur désir de se mettre à la disposition des royalistes, n'avaient

pu obtenir jusqu'alors ni qu'on leur accordât des faveurs, ni qu'on oubliât leur passé. Parmi eux, Molé s'était toujours fait l'avocat fidèle de l'alliance entre la France et la Russie ; relativement à la nécessité de cette mesure proposée par Decazes, il s'entendait tout à fait avec Pozzo di Borgo qui, rassuré pour le moment au sujet du jacobinisme, commençait à craindre les passions des royalistes. Le diplomate russe se fit ensuite l'intermédiaire de la démarche qui fut d'un effet décisif, en écartant lui-même les scrupules du roi qui hésitait à se brouiller ouvertement avec un membre de sa famille. Richelieu s'adressa à l'empereur Alexandre qui, « dans l'intérêt de la tranquillité de la France et dans celui de la paix générale de l'Europe, » recommanda au roi, dans une lettre autographe, la mesure en question comme éminemment utile.

Ce fut alors que parut la célèbre ordonnance du 5 septembre qui décréta la dissolution de la Chambre. Comme prétexte principal, on avait mis en avant la nécessité de conserver la Constitution dans toute son intégrité, afin de déclarer, en opposition avec les propositions de la Chambre, que la Charte ne devait être modifiée dans aucun de ses articles. Par suite de cette déclaration, on avait retiré aussi les innovations, introduites par les ordonnances de Talleyrand du mois de juillet, et l'on avait ramené le nombre et l'âge des députés à la règle fixée par la Charte (deux cent soixante-deux membres et quarante ans); le mode d'élection avait été provisoirement réglé d'une manière différente. Cette ordonnance, qui avait été enveloppée du plus profond secret pour éclater d'une manière si soudaine au grand jour, fut un coup complétement inattendu qui surprit tous les partis.

Les uns ne l'avaient pas espérée, les autres ne l'avaient pas redoutée. Elle n'avait été précédée d'aucun bruit précurseur, et, encore la veille, personne n'en aurait cru la nouvelle le moins du monde digne de foi. Elle ferma aussitôt toute perspective de succès au parti du comte d'Artois qui se croyait déjà tout près de son but. Combien profondément ce parti ressentait le coup qu'on venait de lui porter, c'est ce que montrait l'ouvrage de Chateaubriand qui parut aussitôt avec un post-scriptum relatif à l'ordonnance. L'auteur l'y présentait comme un progrès dans le système des intérêts révolutionnaires; il indiquait comme le motif qui avait décidé le pouvoir à convoquer, à une époque si défavorable, de nouvelles réunions électorales et à « mettre la France encore une fois en loterie, » le fait que le parti du gouvernement voulait, à tout prix, obtenir la vente des forêts de l'Église, non pas comme une mesure financière, mais comme une mesure révolutionnaire. En même temps, Chateaubriand émettait même des doutes sur la sincérité du roi qu'il représentait, pour ainsi dire, comme prisonnier des ministres.

Le roi, qui, malgré sa nature flegmatique, pouvait être violemment irrité par des résistances et qui, très-passionné dans ses inclinations personnelles, devait être fortement contrarié par la manière dont son favori avait été insulté dans ce livre, biffa le nom de Chateaubriand sur la liste des ministres d'État et fit supprimer son livre. Cette rigueur confirma les fonctionnaires administratifs dans leur zèle à faire valoir leur influence décisive, dans les élections, contre les ultra-royalistes qui, par conséquent, comptaient à peine cent membres dans la session de 1816 à 1817. Tout espoir de satisfaire son ambition

semblait, dès lors, enlevé à ce parti, dont le plus jeune coryphée était plus éloigné que jamais du timon des affaires. Heureusement, Chateaubriand ne se déplut pas dans cette position. Dans toute sa carrière politique, il était toujours partagé entre le désir de régner et le besoin irrésistible d'attaquer ceux qui étaient au pouvoir ; mais avec sa vanité chevaleresque, qui le rendait fier d'être du côté du plus faible, il semblait toujours se sentir plus à l'aise dans ce dernier rôle, c'est-à-dire quand il appartenait aux minorités des partis de la résistance. En effet, malgré tout son talent et malgré son ambition, il avait été toujours impuissant et toujours parmi les opprimés : esprit fort sous l'ancien régime ; émigré sous la Révolution ; pieux réactionnaire sous le Directoire ; royaliste sous l'empereur ; modéré parmi les ultra-royalistes ; plus tard, ultra-royaliste sous un gouvernement modéré ; sous Louis XVIII, le partisan de Charles-Philippe ; sous le règne de Charles X, souvent même l'adversaire de ce roi ; ainsi que sous Louis-Philippe, de nouveau le partisan de Charles X, il était, comme il le disait lui-même, « guelfe sous les gibelins, et gibelin sous les guelfes. » Chef presque toujours sans soldats, il se moquait du *féodalisme* libéral et sans avenir d'un Montlosier, tandis que lui-même, avec son libéralisme féodal, n'avait pas davantage la chance de faire triompher ses idées ; pendant toute sa vie, il s'efforçait en vain de conduire les bourboniens vers la liberté dont ils ne voulaient pas, et les libéraux vers les Bourbons dont les amis de la liberté ne voulaient pas davantage.

Session de 1816 à 1817. Ce qu'on attendait de l'ordonnance du 5 septembre.

Le roi, très-content de lui-même, après avoir fait exécuter l'ordonnance du 5 septembre, fonda, à ce moment,

sa véritable réputation constitutionnelle, en se déclarant, à l'ouverture de la nouvelle Chambre (4 novembre 1816), avec une grande précision contre le zèle trop violent de la Chambre précédente et en répétant de nouveau qu'il voulait fermement maintenir la Charte. Les libéraux modérés de la Chambre, les amis sincères de la Constitution, petit groupe qu'on appela, plus tard, les doctrinaires, furent confirmés, par cette conduite du roi, dans les grandes espérances que l'acte sauveur de M. Decazes avait fait naître en eux, acte par lequel le ministre semblait avoir ouvert une vaste carrière à son activité. Ces libéraux vantaient cet acte du ministre comme une nouvelle garantie de la liberté et comme devant dissiper toute crainte d'un retour vers l'ancien régime et toute appréhension de voir le gouvernement persévérer dans le système de la Terreur réactionnaire suivi jusqu'alors. En effet, il n'est pas douteux que, sans cette ordonnance, la France serait retombée plus vite et d'une manière plus décidée dans l'ancien régime, pendant la session de 1816 à 1817, qu'il n'était possible de le faire, plus tard, après 1820, avec tous les adoucissements que le temps et l'expérience avaient apportés dans le gouvernement. D'avoir empêché tout cela, c'est le mérite de cette mesure par laquelle on décréta la dissolution de la Chambre introuvable. En ce qui concerne le reste des dispositions de cette ordonnance, elles auraient dû, dès le principe, frapper l'esprit précisément de ces hommes fidèles à la Constitution. De même que, jusque-là, les royalistes avaient insisté sur la nécessité d'établir un gouvernement homogène et suivant des principes bien arrêtés, de même ces libéraux attachaient à cette mesure, qui faisait un pas vers la destruction du régime

suivi jusqu'alors, l'idée qu'on allait passer à un système véritablement constitutionnel et qu'on devait commencer à achever la Constitution tout à fait selon leurs principes. Ils espéraient que, de cette manière, le système du gouvernement serait homogène dans toutes ses parties; que l'on se proposerait un but fixe et qu'ainsi on affermirait, en France, la confiance et la foi dans le maintien et dans le développement tranquille des nouvelles institutions.

Mais c'était avoir la vue bien courte que de supposer une telle fidélité aux principes dans les auteurs de cette ordonnance, car ils continuaient à faire, à la légère, des essais avec des statuts et avec des formes constitutionnelles. Ils ne cessaient pas de balancer, dans les questions élémentaires du régime représentatif, entre des dispositions différant les unes des autres dans les points les plus importants, et ils rétablissaient, par une loi que leur arrachait la nécessité, les articles de la Charte relativement à l'âge et au nombre des députés, tandis que, quelque temps auparavant, ils avaient, dans un esprit tout différent, modifié une loi dictée également par la nécessité. Un an auparavant, c'étaient les libéraux qui avaient sagement exhorté le gouvernement à s'abstenir de faire continuellement des additions à la Constitution ou d'en enlever quelque chose; au moment qui nous occupe, c'étaient, au contraire, les royalistes qui mettaient le pouvoir sur ses gardes contre ces modifications, faites pour subir ensuite d'autres changements. En effet, avec ces altérations continuelles, le temps présent ne semblait être toujours qu'un état provisoire manquant de toute stabilité; les hommes ne pouvaient pas s'attacher aux institutions établies, ils n'avaient pas d'opinions

arrêtées et il leur était impossible d'avoir foi dans l'avenir. C'étaient les royalistes qui, dans ces efforts faits pour assurer un pouvoir absolu aux ordonnances, pressentaient l'intention du gouvernement « de confisquer » un jour la Constitution au profit de l'article 14 de la Charte, comme plus tard ils essayèrent de le faire eux-mêmes. Combien peu on avait effectivement gagné, le 5 septembre, pour arriver à un état de choses différent et plus solidement établi, c'est ce qu'on allait voir aussitôt, pendant le cours de la nouvelle session, par l'attitude des ministres qui, pleins de pusillanimité, ne profitaient pas de leur victoire dont ils semblaient même avoir peur, et c'est ce qu'allait démontrer immédiatement la position fausse et louche dans laquelle se mettaient les partis eux-mêmes. Au ministère de l'intérieur, dirigé par Lainé, on se contenta d'arrêter un peu les mesures violentes et les destitutions; pour le reste, le gouvernement central montra une grande mollesse, ainsi que des hésitations continuelles, et il laissa les pouvoirs locaux, dans les provinces, entre les mains des royalistes qui continuaient à agir en vainqueurs.

Quant à Decazes, bien qu'il montrât une grande assurance, il restait cependant comme paralysé entre deux partis, dont l'un était son ennemi juré et dont l'autre n'était pas son ami sincère, mais qu'il comptait utiliser tous les deux en se tournant alternativement tantôt vers l'un, tantôt vers l'autre et qu'il voulait rendre inoffensifs, l'un par l'autre, au lieu de s'attacher, comme il aurait dû le faire, avec fermeté au meilleur des deux. De la sorte, le but que se proposait son gouvernement était de satisfaire les besoins du moment; pour toute ressource il n'avait que les expédients que lui suggérait la nécessité

de chaque instant, et l'on ne voyait qu'avec plus d'évidence encore combien le ministère balançait entre les deux partis, système qui, comme auparavant, combattu par tout véritable parti, n'enlevait pas tout espoir de succès à l'ancienne France, comme il ne réalisait pas non plus les espérances de la France nouvelle. Les ministres étaient remplis de frayeur, quand il était question, au Conseil d'État, des conséquences les plus simples découlant de la Constitution, de l'autonomie des communes ou de la liberté de la presse. Au lieu de s'y conformer, ils présentèrent, au contraire, à la Chambre une loi d'exception sur la presse, loi laconique et d'une teinte au plus haut degré royaliste qui, jusqu'au 1er janvier 1818, faisait tout simplement dépendre l'existence de toutes les publications périodiques de l'autorisation du roi, c'est-à-dire du pouvoir arbitraire du ministre de la police. Si les ministres remplaçaient, à la vérité, la loi d'exception du 29 octobre sur la suspension de la liberté personnelle par une autre loi plus douce, ils décrétèrent cependant qu'elle resterait en vigueur jusque vers la fin de l'année 1817. Or, ce fut à cette nouvelle loi que s'opposèrent les royalistes avec le mot de liberté sur les lèvres; ils ne la combattirent pas à cause de son caractère de modération dont ils lui auraient fait autrefois un reproche, mais à cause de son caractère de loi d'exception en général, parce que, dans l'état actuel des choses, les royalistes eux-mêmes en pouvaient être atteints un jour. Ce furent, au contraire, à ce moment, les libéraux qui, se fiant d'abord au ministère, défendirent ces lois et se donnèrent ainsi les apparences de caresser l'arbitraire, quand il était de leur goût ou à leur avantage, absolument comme le faisaient les royalistes, à la seule exception près

que les libéraux s'y prenaient avec un peu plus de timidité.

La nouvelle loi électorale.

Pendant cette session et peu de temps après sa clôture, ce double jeu si nettement dessiné du système ministériel se montra dans deux affaires d'une importance assez grande. Nous voulons parler de la loi électorale que le gouvernement présenta à la Chambre et par laquelle il manifesta, dans la législation, un libéralisme et des sentiments constitutionnels auxquels on ne s'attendait nullement. La seconde affaire était l'explosion des troubles de Lyon au mois de juin, pendant lesquels le gouvernement se servit de moyens et d'instruments qui étaient absolument les mêmes que ceux qui avaient été employés par le royalisme le plus brutal.

Une histoire universelle ne peut se donner pour tâche d'entrer dans les détails de l'histoire de la constitution intérieure de chaque pays et de celle de ses états, à moins que ces détails n'aient une importance particulièrement caractéristique ou qu'ils n'aient exercé une certaine influence sur la vie publique de l'Europe en général. Or, une telle influence a été exercée, à cette époque, par les lois électorales françaises sur lesquelles nous revenons ici à plusieurs reprises. En effet, les institutions parlementaires de la France, le plus grand des États qui entraient, à cette époque, dans la voie constitutionnelle, ces institutions, disons-nous, sont devenues le modèle de toutes les autres assemblées, discussions et organisations représentatives. Cette circonstance était fort naturelle, mais elle devint très-nuisible, parce que la France possédait beaucoup moins de traditions constitutionnelles que les autres États plus petits qui l'imitèrent

désormais ; parce qu'aucun gouvernement n'y avait encore donné l'exemple d'une fidélité sincère à la Constitution et que, presque aucune représentation, ni les anciens États généraux, ni les toutes-puissantes assemblées de l'époque de la Révolution, ni les impuissantes assemblées sous le Consulat et sous l'Empire n'avaient jamais montré une capacité éminente ni un amour durable pour les formes constitutionnelles de l'État et pour leur développement continu. Tout le continent de l'Europe avait encore à faire son éducation dans ces affaires, comme la France elle-même, malgré toutes les expériences de la Révolution, avait à apprendre encore les choses les plus élémentaires.

Nous trouvons les preuves les plus étranges pour notre assertion dans l'histoire de l'origine de ces deux lois électorales, de l'année précédente aussi bien que de celle dont nous parlons ici, ainsi que dans les pensées qui y dominaient et dans les résultats auxquels elles aboutirent. Dans les deux années, le contenu et les véritables motifs qui avaient donné lieu aux diverses dispositions de ces lois électorales ne semblaient pas provenir d'un principe intérieur et bien compris, mais tout simplement d'une opposition extérieure. Si la loi électorale contre-révolutionnaire de Vaublanc avait voulu atteindre le contraire de ce qu'avaient ordonné les prescriptions électorales de la Révolution, le projet de Lainé, qui fut alors présenté (1er décembre 1816) aux Chambres, essaya d'obtenir, autant que c'était possible, le contraire de ce que les royalistes avaient voulu faire. Si, l'année précédente, Vaublanc avait écarté, au ministère, les projets que Talleyrand avait fait élaborer encore, en 1815, par une commission où siégeaient les nouveaux connaisseurs du

régime constitutionnel, les Barante, les Royer-Collard et les Guizot, Lainé reprit, au moment qui nous occupe, ces mêmes projets et les mêmes hommes qui y avaient travaillé. Si la loi de Vaublanc et le contre-projet de la Chambre introuvable s'étaient inclinés devant le principe de l'élection indirecte qui, à toutes les époques, avait été en usage en France et qui avait été maintenu même dans les Constitutions de la Révolution, à l'exception de celle de 1793, on en revint, à l'époque dont nous parlons, au principe de ces mêmes règlements de 1793 qui étaient les plus démocratiques de tous, c'est-à-dire au principe de l'élection directe. Si Vaublanc qui, dans d'autres occasions, insistait avec tant de force sur l'inviolabilité de la Charte, avait fini par se trouver en opposition complète avec elle, par suite des concessions faites par lui à la Chambre, on se rattachait, dès lors, à un tel point à cette même Charte que, par une interprétation forcée, on ramena toute la loi électorale à un seul article (40) de la Charte, qui disait que tous ceux qui participaient à la nomination des députés ne pourraient voter que s'ils étaient âgés de trente ans et qu'ils payassent 300 francs d'impôts. Comme tout le monde pouvait le savoir, cet article avait été écrit en vue d'un système d'élections indirectes, système qui, plus tard, devait être déterminé d'une manière plus précise ; mais, à ce moment, cette qualité provisoirement définie d'un électeur primaire fut changée de manière à devenir un droit décisif d'élire directement les députés.

Par suite de toute cette série de contradictions extérieures, la nouvelle loi électorale se trouva, dès lors, aussi dans une opposition tout intérieure, surtout avec le projet de la Chambre introuvable ; mais précisément

cette opposition intérieure n'avait pas été approuvée par quelques-uns des auteurs de la loi eux-mêmes, tandis que quelques autres ne l'avaient pas comprise; ce ne fut que l'opposition de ses adversaires qui ne la fit comprendre qu'en partie, et graduellement, à un certain nombre de ses défenseurs seulement. En adoptant ce mode d'élection aristocratique, mêlé de concessions démocratiques, la Chambre introuvable avait eu l'intention de faire de la propriété la base de tous les droits politiques et de donner aux grands propriétaires fonciers, qui payaient les deux tiers de l'impôt foncier, une importance proportionnelle dans les élections, par leur influence locale qu'ils pouvaient exercer, dans les petites réunions de canton, (environ trois mille), soit d'une manière directe, soit indirectement, sur les petits propriétaires qui dépendaient d'eux et qui, en payant 50 francs d'impôts, avaient le droit d'élire les députés. La nouvelle loi élecctorale traversa tout ce plan et tous ces calculs, en écartant l'élection indirecte, les assemblées cantonales et, en même temps, les « petites et sombres influences » locales de l'intrigue et de la médiocrité, et en donnant à tous les citoyens âgés de trente ans et payant 300 francs d'impôts le droit d'élire directement, dans une seule assemblée départementale, les députés parmi les contribuables âgés de quarante ans et payant mille francs d'impôts.

Ce système, d'après lequel quatre-vingt-dix mille électeurs nommaient les députés parmi seize mille contribuables éligibles, devait obvier aux dangers venant de la démocratie, en excluant tous ceux qui n'étaient pas propriétaires, mais en même temps il devait aller au-devant des convoitises aristocratiques, en appelant à l'élection

les capitalistes, les industriels et les fonctionnaires riches, cette véritable classe moyenne.

De la sorte, cette loi favorisait l'égalité plus que le privilége et la classe moyenne plus que l'aristocratie, comme l'avait d'abord entendu faire la Révolution avant qu'elle eût dégénéré, et elle donna ainsi à la France moderne une arme forte et durable. Cependant, d'après le propre aveu de Guizot, toutes ces dispositions avaient été créées plutôt avec un instinct heureux qu'avec l'intention bien arrêtée d'atteindre ce but ou dans la prévision bien nette des conséquences de ces mesures. Mais ceux d'entre les auteurs de cette loi qui avaient une idée de son importance éprouvaient beaucoup de scrupules. Lainé lui-même ne l'adopta que parce que tous les autres systèmes lui paraissaient encore plus dangereux ; les autre ministres s'y opposèrent longtemps ; les bureaux de la Chambre, formés par des hommes bien pensants, avaient beaucoup de doutes ; les défenseurs de la loi, tels que Camille Jordan, redoutaient, sous les apparences démocratiques de la loi, sa nature oligarchique.

A cette époque, il n'y avait que peu ou point du tout de ces esprits systématiques qui, mûs par une conviction ferme, auraient adopté le principe de l'élection directe, parce qu'ils y eussent vu une garantie de plus de l'indépendance de l'élection et une certitude plus grande qu'elle répondrait à l'intention des électeurs. De l'autre côté, les royalistes combattaient cette loi par une forte minorité et cela avec une épée à deux tranchants. Ils se donnaient ainsi l'apparence de vouloir une liberté plus grande, parce qu'ils luttaient contre l'oligarchie des classes moyennes, pour obtenir le droit d'élection pour *toutes* les classes, même pour celles sans

fortune. De l'autre côté, ils allaient au devant du reproche qu'on aurait pu leur faire de ces tendances démocratiques, en déclarant que précisément les grands collèges électoraux excitaient les passions et avaient un caractère démocratique, et en cherchant, de leur côté, la sécurité conservatrice dans la manière dont on *composerait* les réunions électorales. En effet, ils voulaient que le droit d'élection, accordé à ceux qui ne possédaient rien, fût exercé en partie par des corporations, ces anciennes et éternelles bases de la société, « qui étaient toujours bonnes là où les individus étaient souvent mauvais. » Quant à la nouvelle loi, ils la qualifiaient d'essai et de théorie, en prodiguant, au contraire, leurs éloges au système qui donnait toute l'influence aux contribuables les plus fortement imposés, système depuis longtemps en usage et maintenu même par Bonaparte, ainsi que par le gouvernement dont nous parlons ici, pendant l'année précédente; c'était, disaient-ils, une institution ayant fait ses preuves et ayant fourni, en 1814, la première Chambre dévouée et, pendant les Cent-Jours, cette assemblée qui, contre l'attente de tous, s'était tournée contre l'usurpateur; cette institution, ajoutaient-ils, avait donné, plus tard, encore la Chambre introuvable, cet idéal des royalistes.

Mais de toutes ces expériences certainement fort nettes, très-récentes et incontestables, il ne résulterait que la vérité que voici : puisque, avec des règlements électoraux qui, dans les points essentiels, avaient été les mêmes, on avait élu, dans l'espace d'une seule année, d'abord une Chambre bourbonienne, ensuite une autre hostile à la fois à Bonaparte et aux Bourbons, et puis une troisième ultra-bourbonienne, ce n'était nulle-

ment le mode d'élection, mais uniquement la force des influences intérieures ou extérieures qui déterminaient le caractère des élections et la nature des assemblées; c'était une situation toute réelle et toute vivante et nullement la lettre morte des lois qui produisaient un tel résultat.

Au point de vue historique, on trouvera donc également erronés les jugements portés plus tard, à ce sujet, par les partis dont l'un déclara cette loi électorale (du 5 février 1817) la meilleure que la France eût eue, tandis que l'autre y voyait un des plus grands désastres qui eût frappé la Restauration (1). En effet, de nombreuses expériences ont démontré que ni le système des élections indirectes, ni celui des élections directes, ni celui d'un cens élevé, ni celui d'un cens fort abaissé, ne contient une garantie certaine d'élections, soit dans le sens conservateur, soit dans le sens libéral. Ce système de l'élection directe a donné les résultats les plus différents dans les circonstances les plus diverses, tandis que le système conçu par les royalistes aurait eu, comme on l'a dit avec beaucoup de justesse et avec la plus grande évidence, une issue décidément défavorable à ce parti.

En effet, les simples *opinions* elles-mêmes qu'on peut se former au sujet de l'un ou de l'autre principe, suivi dans le mode d'élection, dépendent chaque fois de la situation du moment! Tant qu'il y avait en France un cens, on y considérait universellement comme un article de foi qu'il fallait chercher dans l'élection directe une protection et un contre-poids. A d'autres moments, où

(1) Cf. Lubis, t. IV, p. 292.

l'on croyait que le suffrage universel était indispensable, les hommes les plus opposés, tels que Tocqueville et Lamartine, ont de nouveau penché aux élections indirectes et sont revenus à l'opinion de Sieyes et de Lucien Bonaparte.

FIN DU TROISIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME

III. — LES REACTIONS DANS LES ANNÉES 1815 A 1820

3. — L'ITALIE

4. — L'ESPAGNE

5. — LA FRANCE

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES



1925. — Imprimerie du Corps Législatif, Poupart-Davyl et Ce, rue du Bac, 30



